

ΚΕΝΤΡΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΚΑΙ ΡΩΜΑΪΚΗΣ ΑΡΧΑΙΟΤΗΤΟΣ  
ΕΘΝΙΚΟΝ ΙΔΡΥΜΑ ΕΡΕΥΝΩΝ

CENTRE DE RECHERCHES DE L'ANTIQUITE GRECQUE ET ROMAINE  
FONDATION NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

# ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ

7

M. B. HATZOPOULOS – L. D. LOUKOPOULOU

MORRYLOS  
CITE DE LA CRESTONIE

ATHENES 1989

DIFFUSION DE BOCCARD - 11, RUE DE MEDICIS, 75006 PARIS

L. Gounaropoulou, M.B. Hatzopoulos, *Les Milliaries de la Voie Egnatienne entre Heraclée des Lyncestes et Thessalonique* (MEΛETHMATA 1; Athènes 1985)

Y.E. Meimaris, *Sacred Names, Saints, Martyrs and Church Officials in the Greek Inscriptions and Papyri Pertaining to the Christian Church of Palestine* (MEΛETHMATA 2; Athènes 1986)

M.B. Hatzopoulos, L.D. Loukopoulou, *Two studies in Ancient Macedonian Topography* (MEΛETHMATA 3; Athènes 1987)

M.B. Sakellariou, *The Polis-State* (MEΛETHMATA 4; Athènes 1989)

M.B. Hatzopoulos, *Une donation du roi Lysimaque* (MEΛETHMATA 5; Athènes 1988)

M.B. Hatzopoulos, *Actes de vente de la Chalcidique centrale* (MEΛETHMATA 6; Athènes 1988)

Argyro B. Tataki, *Ancient Beroea; Prosopography and Society* (MEΛETHMATA 8; Athènes 1988)

**Forthcoming:**

L.D. Loukopoulou, *Contribution à l'histoire de la Thrace propontique* (MEΛETHMATA 9)



ISBN 960 – 7094 – 72 – 7

© Κέντρον Ἑλληνικῆς καὶ Ρωμαϊκῆς Ἀρχαιότητος  
τοῦ Ἐθνικοῦ Ἰδρύματος Ἑρευνῶν  
Β. Κωνσταντίνου 48 - 116 35 Ἀθήνα - τηλ. 7210351

Ἐξώφυλλο καὶ καλλιτεχνικὴ ἐπιμέλεια  
Ραχήλ Μισδραχῆ-Καπόν

Διόρθωση δοκιμίων  
Véronique Hautefeuille

Ἐπεξεργασία ἀσπρόμαυρων  
Ἐκδοτικὴ Ἑλλάδος Α.Ε.

Στοιχειοθεσία  
Φ. Παναγόπουλος & Σία Ο.Ε.

M. B. HATZOPOULOS – L. D. LOUKOPOULOU

MORRYLOS  
CITE DE LA CRESTONIE

ΚΕΝΤΡΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΚΑΙ ΡΩΜΑΪΚΗΣ ΑΡΧΑΙΟΤΗΤΟΣ  
ΕΘΝΙΚΟΝ ΙΔΡΥΜΑ ΕΡΕΥΝΩΝ

CENTRE DE RECHERCHES DE L'ANTIQUITE GRECQUE ET ROMAINE  
FONDATION NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

# ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ

7

DIFFUSION DE BOCCARD - 11, RUE DE MEDICIS, 75006 PARIS

M. B. HATZOPOULOS – L. D. LOUKOPOULOU

MORRYLOS  
CITE DE LA CRESTONIE

ATHENES 1989



ἐπορεύετο δὲ διὰ τῆς Παιονικῆς καὶ Κρηστωνικῆς ἐπὶ ποταμὸν  
Ἐχειδωρον, ὃς ἐκ Κρηστωναίων ἀρξάμενος ῥέει διὰ Μυγδονίης  
χώρης καὶ ἐξίει παρὰ τὸ ἔλος τὸ ἐπ' Ἀξίῳ ποταμῷ.

Hérod. 7. 124



## AVANT-PROPOS

La présente monographie, peut-être encore plus que les autres livres de cette série, a une dette immense envers Charles Edson. C'est, en effet, la découverte dans ses carnets d'un décret hellénistique d'Ano Apostoloi, mis au jour il y a cinquante-cinq ans et demeuré depuis inédit, qui fut à l'origine de l'intérêt de l'un des auteurs pour Morrylos. Cet intérêt fut vite partagé par l'autre auteur et ainsi naquit le projet de ce livre, qui a été écrit aussi bien séparément qu'en commun. La présentation des décrets est due principalement à M.B. Hatzopoulos, et celle de la statuaire à Louisa Loukopoulou. Le reste a été pratiquement rédigé à deux. Ayant, en plus, plusieurs fois relu et en partie réécrit les pages initialement écrites par l'autre, nous sommes aujourd'hui solidairement responsables de l'ensemble de l'ouvrage. Aussi partageons-nous le plaisir de remercier tous ceux qui ont contribué à sa réalisation: d'abord Charles Edson, qui a mis ses carnets et ses estampages à notre disposition et ensuite Christian Habicht, qui non seulement a deux fois offert l'hospitalité exquise de l'*Institute for Advanced Study* à l'un des auteurs, mais a aussi bien voulu lui prêter l'estampage du deuxième décret de Morrylos, afin que celui-ci pût l'étudier à loisir en Grèce; à Photeini Papadopoulou-Zapheiroulou, qui a très généreusement cédé aux auteurs les droits de publication de ses découvertes à Ano Apostoloi; à Julie Vocotopoulou et au personnel de la XVI<sup>e</sup> Ephorie des Antiquités, qui ont facilité notre travail aux musées de Thessalonique et de Kilkis; finalement, à Ph. Gauthier, qui a bien voulu lire notre manuscrit et qui nous a aidés à interpréter certains points délicats dans le texte du premier décret; il nous a surtout suggéré une correction apparemment minime, mais qui nous a préservés d'un contresens lourd de conséquences pour la compréhension du document tout entier. A tous, nous adressons nos vifs remerciements, tout en rappelant que les erreurs et les lacunes qui subsistent doivent être exclusivement attribuées aux auteurs de ces lignes.

Athènes, décembre 1988

M.B. Hatzopoulos

Louisa D. Loukopoulou



## ABREVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- Bechtel = F. Bechtel. *Die historische Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit* (Halle 1917).
- Casson, *Macedonia* = S. Casson, *Macedonia, Thrace and Illyria* (Oxford 1926).
- Casson, "Mounds" = S. Casson, "Mounds and Other Ancient Sites in the Region of Salonika", *BSA* 23 (1918–1919) 60–63.
- Casson, "Note" = S. Casson, "Note on the Ancient Sites in the Area Occupied by the British Salonika Force During the Campaign 1916–1918", *BCH* 40 (1916) 293–97.
- Cooksey-Woodward, "Macedonia" = W. Cooksey, A.M. Woodward, "Macedonia: IV. Mounds and Other Sites in the Region of Salonika", *BSA* 23 (1918–1919) 51–60.
- Cousin ry = M.E.M. Cousin ry, *Voyage dans la Mac doine*, I (Paris 1831).
- Delacoulonche = M. Delacoulonche, "M moire sur le berceau de la puissance mac donienne des bords de l'Haliacmon et ceux de l'Axius", *Archives des Missions scientifiques et litt raires* 8 (1859) 67–287.
- D mitsas = M. D mitsas. Ἡ Μακεδονία ἐν λίθοις φθεγγομένοις καὶ μνημείοις σωζομένοις (Ath nes 1896).
- Despoini = Aik. Despoini, "Εἰσαγωγή", dans *Σίνδος* (Ath nes 1985) 11–13.
- D ll = Siegrid D ll, *Die G tterkulte Nordmakedoniens in r mischer Zeit* ("M nchener Arch ologische Studien" 7; Munich 1977).
- Edson, *Notebooks* = Carnets in dits de Charles Edson conserv s   l' *Institute for Advanced Study*.
- Edson, "Strepsa" = Ch. Edson, "Strepsa (Thycydides 1.61.4)", *CP* 50 (1955) 169–90.

- Feissel-Sève = D. Feissel-M. Sève, "La Chalcidique vue par Charles Avezou (avril-mai 1914): notes de voyage et inscriptions", *BCH* 103 (1979) 229-326.
- French = D.H. French, *Index of Prehistoric Sites of Central Macedonia* (Athènes 1967).
- Gauthier = Ph. Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (BCH Supplément XII; Paris 1985).*
- Hahn, *Belgrad* = J.G. von Hahn, *Reise von Belgrade nach Salonik nebst vier Abhandlungen zur alten Geschichte des Morawagebietes* (Vienne 1868).
- Hahn, *Drin* = J.G. von Hahn, *Reise durch die Gebiete des Drin und Wardar, dans Aufträge der kaiserl. u. königl. Acad. d. Wissens. unternommen im Jahre 1863* (Vienne 1867).
- Hammond = N.G.L. Hammond, *A History of Macedonia, I* (Oxford 1972).
- Hatzopoulos, "Strepsa" = M.B. Hatzopoulos, "Strepsa: a Reconsideration, or New Evidence on the Road System of Lower Macedonia", dans M.B. Hatzopoulos-L.D. Loukopoulou, *Two Studies in Ancient Macedonian Topography* ("MEΛETHMATA" 3; Athènes 1987) 17-60.
- Hatzopoulos, *Donation* = M.B. Hatzopoulos, *Une donation du roi Lysimaque* ("MEΛETHMATA" 5; Athènes 1988).
- Head<sup>3</sup> = B.V. Head, *Historia Numorum*<sup>3</sup> (Londres 1910).
- Herzog-Klaffenbach* = R. Herzog-G. Klaffenbach, *Asylierkunden aus Kos*, "Abh. d. deutschen Akad. der Wissenschaften zu Berlin, Klasse für Sprachen, Literatur u. Kunst" 1952. 1.
- Heurtley = W.A. Heurtley, *Prehistoric Macedonia* (Cambridge 1939).
- Imhoof-Blumer = F. Imhoof-Blumer, *Zur griechischen und römischen Münzkunde* (Genève 1908).
- Kaftantzis = G.B. Kaftantzis, *Ἱστορία τῆς πόλεως Σερρών καὶ τῆς περιφέρειας τῆς* (Athènes 1967).
- Kalléris = J.N. Kalléris, *Les anciens Macédoniens: étude linguistique et historique, I-II* (Athènes 1954-1976).
- Kirsten, = E. Kirsten-Ilona Opelt, "Die Entstehung der Kampania von Thessalonike durch die Mündungsveränderungen von Haliakmon, Loudias und Axios im Altertum und Mittelalter", *Δῶρημα στὸν 'Ι. Καραγιαννόπουλο, Byzantina* 13 (1985) 217-60.
- Koukouli-Chrysanthaki = Chaido Koukouli-Chrysanthaki, "Politarchs

- in a New Inscription from Amphipolis”, dans *Studies Edson* 229-41.
- Leake = W.M. Leake, *Travels in Northern Greece*, I-IV (Londres 1835).
- Macedonia* = M.B. Sakellariou (ed.), *Macedonia: 4000 Years of Greek History and Civilization* (Athènes 1982).
- Marquardt = J. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung* I-II, dans “Handbuch der römischen Altertümer” IV (Leipzig 1881).
- Moretti = L. Moretti, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, I-II (Florence 1967-1976).
- Müller = C. Müller (ed.), *Claudii Ptolemaei Geographia* (Paris 1901).
- Papazoglou, *ANRW* = Fanoula Papazoglou, “Quelques aspects de la province de Macédoine”, *ANRW* II 7.1 (Berlin 1979) 302-369.
- Papazoglou, *Cités* = Fanoula Papazoglou, *Les cités macédoniennes à l'époque romaine* (Skopje 1957; en serbe, avec résumé en français).
- Papazoglou, “Politarques” = Fanoula Papazoglou, “Politarques en Illyrie”, *Historia* 35 (1986) 438-48.
- Papazoglou, *Tribes* = Fanoula Papazoglou, *The Central Balkan Tribes in Pre-Roman Times* (Amsterdam 1978).
- Plassart = A. Plassart, “Liste delphique de théorodouques”, *BCH* 45 (1921) 1-85.
- Rey, = L. Rey, “Observations sur les premiers habitats de la Macédoine”, *BCH* 41-43 (1917-1919).
- Rizakis-Touratsoglou = Θ. Ριζάκης-Γ. Τουράτσογλου, *Ἐπιγραφές Ἄνω Μακεδονίας* (Athènes 1985).
- Robert, *Amyzon* = J. et L. Robert, *Fouilles d'Amyzon en Carie* (Paris 1983).
- Robert, “Thessalonique” = L. Robert, “Les inscriptions de Thessalonique”, *RevPhil* 48 (1974) 180-244.
- Russu = I.J. Russu, “Macedonica”, *EphDac* 8 (1939) 105-232.
- Saatsoglou-Paliadéli = Chryssoula Saatsoglou-Paliadéli, *Τὰ ἐπιτάφια μνημεῖα ἀπὸ τῆ μεγάλης τούμπα τῆς Βεργίνας* (Thessalonique 1984).
- Sarikakis = Th. Sarikakis, *Ῥωμαῖοι ἄρχοντες τῆς ἐπαρχίας Μακεδονίας*, I-II (Thessalonique 1971-1977).
- Schinas = N. Schinas, *Ὀδοιπορικαὶ σημειώσεις Μακεδονίας, Ἡπίρου* (Athènes 1886).
- Sismanidès = K. Sismanidès, «Τιμητικὸ ψήφισμα ἀπὸ τὸ Καλαμωτὸ Λαγκαδᾶ», *ArchEph* 1983, 75-84.
- Sokolowska = Viktorija Sokolowska, *Ancient Sculpture in SR Macedonia* (Skopje 1987).

- Sokolowski, *LSCG* = F. Sokolowski, *Lois sacrées des cités grecques* (Paris 1969).
- Struck = A. Struck, *Makedonische Fahrten. II. Die makedonischen Niederlande* (Sarajevo 1908).
- Studies Edson* = *Ancient Macedonian Studies in Honor of Charles F. Edson* (Thessalonique 1981).
- Tafel = T.L.F. Tafel, *De Thessalonica eiusque agro dissertatio geographica* (Berlin 1839).
- Tataki = Argyro Tataki, *Prosopography and Society of Ancient Beroia* ("MEΛETHMATA" 8; Athènes; sous presse).
- TIR* = *Tabula Imperii Romani K-34, Naissus, Dyrrachion, Scupi, Serdica, Thessalonike* (Ljubljana 1976).
- Tozer = H.F. Tozer, *Researches in the Highlands of Turkey, I-II* (Londres 1869).
- Vatin = Cl. Vatin, "Une inscription inédite de Macédoine", *BCH* 86 (1962) 57-63.
- Véligianni = Chrissoula Véligianni, "Ein hellenistisches Ehrendekret aus Gazoros", *ZPE* 51 (1983) 105-114.
- Welles = C.B. Welles, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period: a Study in Greek Epigraphy* (Londres 1934).
- Wörle = M. Wörle, "Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens, II. Ptolemaios II und Telmessos", *Chiron* 8 (1978) 201-46.
- Zahrnt = M. Zahrnt, *Olynth und die Chalkidier: Untersuchungen zur Staatenbildung auf der Chalkidischen Halbinsel im 5. und 4. Jahrhundert v. Chr.* (Munich 1971).

I. MORRYLOS



## LE DECRET DE PARAMONOS

I. Musée de Kilkis, no 27; en provenance d'Ano Apostoloi. Stèle rectangulaire de marbre blanc, brisée aux angles supérieurs, écaillée le long des arêtes latérales, incomplète en bas. La surface antérieure est usée en bas à droite. En haut, moulure en grande partie brisée; sous l'inscription et au milieu de la stèle, couronne de feuillage.

Dimensions (max.): 0,80 × 0,46 × 0,11. Hauteur des lettres: 0,015; interlignes: 0,007.

Gravure soignée, belle écriture hellénistique: le *thêta*, l'*omicron* et l'*oméga* légèrement plus petits que les autres lettres; les barres supérieure et inférieure du *sigma* légèrement divergentes, ainsi que les hastes latérales du *mu*; la barre de l'*alpha* toujours brisée à l'exception d'un exemple de barre incurvée à la ligne 2; la haste droite du *pi* plus courte que la gauche; sa barre horizontale dépasse la haste gauche un peu moins que la droite; *thêta* à pointe, *zêta* à haste diagonale, *xi* sans haste perpendiculaire. Copie, estampage, photographie (Planches I-III).

Inédit; voir, cependant, Ph. Papadopoulou, *Deltion* 17 (1961/62) *Chronika* 207 et *BullEpigr* 1964, 253; P. Manos, «Οἱ ἀρχαιολογικοὶ θησαυροὶ τοῦ νομοῦ Κιλκίς», *Aristoteles* 10, fasc. 55 (1966) 57; Ph. Petsas, «Χρονικὰ Ἀρχαιολογικὰ 1966-1967», *Makedonika* 9 (1969) 309, no 111; Ch. Makaronas, *Deltion* 27 (1972) *Chronika* 499.

[E]ῤξενος Σάμου, Μένανδρος Ὀλωίχου,  
Νικάνωρ Παραμόνου οἱ ἄρχοντες εἶπα[ν]  
ἐπεὶ Παράμονος Σαμαγόρου ἐπὶ τῆς

- 4 Δημητρίου τοῦ Σωπάτρου στρατηγίας  
ἐπελθὼν ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν ἐδεδώκει τῆι πόλ[ει]  
ὡς τ<ετ>ε τῶι Ἀσκληπιῶι βοῦν ἀγελαίαν, ἐξ ἧς καὶ ἐκ  
γενομένης ἐπιγονῆς πλείονος ἐν τῶι πέντε  
8 [κ]αὶ δεκάτῳ ἔτει τῆς Ἐπινίκου στρατηγίας δο-

- [χ]θέντος τῆι πόλει στεφανῶσαι αὐτὸν θαλ-  
λίνοι στεφάνωι, τοὺς τότε ἄρχοντας μὴ ἀναδεδω-  
κέναι τὸ ψήφισμα διὰ τῶν ἰδίων γραμ(μ)άτων,  
12 [δ]εδόχθαι τῆι Μορρυλίων πόλει, ἐπεὶ πολιτε[ύ]-  
[ε]ται πρὸς αὐτοὺς ἀμειψιμοιρήτως ἐπιδι-  
[δ]οὺς αὐτὸν ἐν πᾶσιν τοῖς κοινὸν συ[μ]-  
[φ]έρουσιν, ἐπαινέσαι τε αὐτὸν καὶ στεφαν[ῶ]-  
16 [σ]αι θαλλίνωι στεφάνωι, σταθῆναι δὲ τὴν  
[σ]τήλην δι' αὐτοῦ ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ  
[τ]όπῳ τοῦ Ἀσκληπείου, ὅπως καὶ οἱ[ι] λοιποὶ  
[τ]ῶν πολιτῶν ἐνβλέποντες ὡς ἀπονέ-  
20 μετὰ τις χάρις τοῖς τοιοῦτοις ἀνδράσ[ι]ν  
παρορμῶσιν πρὸς τὴν ὁμοίαν αἴρε[σ]ιν, ἀπο-  
σταλῆι δὲ τὸ ψήφισμα εἰ[ς] τὸν μνήμονα.  
*vacat* Ἐπεχειροτονήθη Ἐπερβερεταίου ΙΖ.

Ligne 1: ΟΔΩΙΧΟΥ sur la pierre, mais il s'agit d'une rayure accidentelle à la base du *lambda*. Ligne 6: le lapicide semble avoir tenté d'effacer la deuxième et la troisième lettre de la séquence TETE. Ligne 7: la barre médiane du second *epsilon* du mot *γενομένης* n'a pas été gravée. Lignes 8-9: nous devons à Ph. Gauthier la restitution du mot *δο[χ]θέντος*, qui est d'une importance décisive pour la compréhension du décret. Ligne 11: il semblerait que le lapicide ait tenté d'ajouter après coup le second *mu* du mot *γραμμάτων*, qu'il avait omis de graver.

La langue du décret est la *koinè* hellénistique de la chancellerie macédonienne. En matière d'orthographe, à peine peut-on remarquer la non-assimilation du *nu* dans le mot *ἐνβλέποντες* et l'hésitation dans la notation de la double consonne du mot *γραμμάτων*. C'est en syntaxe que notre texte trahit les difficultés éprouvées par les législateurs d'une petite cité provinciale à dominer la construction d'une période de 23 lignes. Deux fois il y a rupture de syntaxe. La première fois, la causale, introduite par *ἐπεὶ* à la ligne 3 et exprimée par le verbe *ἐδεδώκει* à la troisième personne du singulier au plus-que-parfait de l'indicatif, perd en cours de route sa construction personnelle: le verbe *ἀναδεδωκέναι* à la ligne 10-11, qui, pourtant, ne peut que dépendre du même *ἐπεὶ*, est mis à l'infinitif parfait et son sujet à l'accusatif. La deuxième rupture apparaît vers la fin du texte dans l'énumération des décisions votées: dépendant de la formule de sanction, elles sont, les premières du moins,

normalement exprimées à l'infinitif (lignes 12-18). Or, à la suite de la rupture créée par l'intercalation d'une subordonnée finale (lignes 18-21), le sentiment de la syntaxe se perd et la dernière décision (lignes 21-22), au lieu d'être, elle aussi, mise à l'infinitif, présente une construction personnelle (troisième personne du singulier du subjonctif aoriste). Ces inconséquences de syntaxe, pourtant, ne nuisent pas sérieusement à la compréhension du texte, et la traduction qui suit souffre surtout de la longueur de la première période du décret, que nous avons essayé de reproduire fidèlement plutôt que de tenter de la décomposer en périodes plus courtes.

### *Traduction*

*Euxénos fils de Samos, Ménandros fils d'Holoichos, Nikanor fils de Paramonos, les archontes, ont proposé: attendu que Paramonos fils de Samagoras, sous la stratégie de Démétrios fils de Sopatros, s'était présenté à l'Assemblée et avait donné à la cité et à Asclépios une vache pâturante, en raison de laquelle et de sa nombreuse progéniture, quoique dans la quinzième année de la stratégie d'Epinikos il plût à la cité de couronner Paramonos d'une couronne de feuillage, les archontes d'alors n'avaient pas transmis le décret par leurs propres écritures, plaise à la cité des Morryliens, attendu que Paramonos, agit en citoyen de manière irréprochable envers eux, se dévouant aux intérêts de la communauté, de lui décerner l'éloge et de le couronner d'une couronne de feuillage et de lui permettre d'ériger cette stèle à ses propres frais à l'endroit le plus en vue du sanctuaire d'Asclépios, afin que les autres citoyens, voyant qu'on montre de la reconnaissance à de tels hommes, soient incités à (faire preuve) de semblables dispositions, et d'envoyer le décret au mnémon. Voté le 17 du mois Hyperbérétaios.*

La Macédoine hellénistique n'a pas jusqu'à maintenant été particulièrement généreuse en décrets. Si l'on excepte deux documents fort incomplets de Thessalonique<sup>1</sup>, un autre très fragmentaire de Philippes<sup>2</sup>

1. *JG* X 2. 1, 1 et 2.

2. P. Collart, "Inscriptions de Philippes", *BCH* 57 (1933) 365-68, no 24. L'un de nous prépare une nouvelle édition de ce texte, dont il a identifié de nouveaux fragments.

et le début d'un quatrième de Cassandrée<sup>1</sup>, nos connaissances sur les décrets macédoniens jusqu'à une époque tout à fait récente reposaient entièrement sur des textes épigraphiques trouvés en dehors de Macédoine et en particulier à Cos<sup>2</sup> et à Délos<sup>3</sup>. Il y a à peine quatre ans que fut publié un décret assez bien conservé de Gazoros<sup>4</sup>, aux confins orientaux de la Macédoine. D'où l'intérêt exceptionnel, mais aussi les difficultés d'interprétation, du nouveau document de Morrylos.

Notre texte ressemble au décret de Thessalonique trouvé à Délos en ce qu'il commence directement par les noms des *rogatores* sans invocation ni intitulé ni date<sup>5</sup>. C'est l'omission de cette dernière qui est la plus remarquable. Les décrets macédoniens de basse époque hellénistique, postérieurs à la réduction du royaume en province romaine, à commencer par celui de Lété en l'honneur de Marcus Anniius<sup>6</sup>, sont tous datés d'après l'ère dite "nationale", qui a comme point de départ le 1er Dios (octobre) 148 av. J.-C.<sup>7</sup>. Les décrets de la période royale présentent une plus grande variété. D'aucuns sont datés par des magistrats locaux: le prêtre éponyme, comme à Pella<sup>8</sup> ou à Cassandrée<sup>9</sup>, ou à la fois par des magistrats locaux et l'année de règne

1. Voir, en dernier lieu, Feissel-Sève 299-300, no 34, avec l'essentiel de la bibliographie antérieure. L'un de nous vient de publier une nouvelle édition de cette inscription grâce à une photographie de la pierre qu'il a obtenue (Hatzopoulos, *Donation* 18-20, où il identifie aussi le début d'un autre décret de Cassandrée). A ces quatre textes il faudrait ajouter deux décrets d'authenticité discutable, l'un de Philippe (cf. L. Robert, "Hellenica V: Inscriptions de Philippe publiées par Mertzidès", *RevPhil* 13 [1939] 143-46) et l'autre d'Akrothooi en Chalcidique (G. Smyrnakis, *Tò "Άγιον Όρος* [Athènes 1903] 12).

2. Herzog-Klaffenbach 15-19, nos 6-7.

3. *IG* XI 4, 1053; cf. *IG* X 2.1, 1028.

4. Véliγιαννί 105-114; cf. *BullEpigr* 1984, 259 et maintenant, Ph. Gauthier, "Nouvelles récoltes et grain nouveau: à propos d'une inscription de Gazōros", *BCH* 111 (1987) 413-618.

5. Voir *IG* XI 4, 1053: Σωσίπατρος ὁ ὑπε[π]ιστάτης καὶ οἱ δ[ικ]α[σ]ταὶ Μέναν|δρος, Νικόδημος, Ἴππίας, Παίων εἶπαν.

6. *SIG* 700: "Ετους Θ καὶ Κ. Πανήμου Κ.

7. Voir en dernier lieu Papazoglou, *ANRW* 306 et n. 13, 327 et n. 111, avec bibliographie antérieure.

8. Herzog-Klaffenbach 18, no 7, ligne 2: 'Εφ' ἱερέως Ἀσκληπιοδώρου.

9. Feissel-Sève 299-300, no 34: 'Εφ' ἱερέως τοῦ Λυσισμάχου | Τιμησί[ο]υ; cf. Hatzopoulos, *Donation* 27: 'Εφ' ἱερέως Ἀρχωνος.

du roi des Macédoniens, comme à Thessalonique<sup>1</sup> et à Amphipolis<sup>2</sup>. Mais dans certains cas, la date est entièrement omise. Il en est ainsi des décrets de Philippe<sup>3</sup> et de Cassandree<sup>4</sup>, contemporains de ceux de Pella et d'Amphipolis (242 av. J.-C.), et d'un autre décret de Philippe datant du début du IIe siècle<sup>5</sup>. La date est également omise dans le décret préhellénistique d'Amphipolis voté juste après la conquête de cette cité par Philippe II<sup>6</sup>. Une place à part doit être faite à la loi sur le gymnase de Béroia, qui n'est datée ni par le prêtre éponyme ni par quelqu'autre magistrat civique ni par année de règne mais par un stratège éponyme<sup>7</sup>. Dans le cas du décret de Morrylos, seuls le mois et le jour sont indiqués à la fin du texte. L'année découlait indirectement des noms des trois archontes, les trois magistrats suprêmes mentionnés dans leur capacité de *rogatores*, que leur concitoyens contemporains connaissaient sûrement. En conclusion, si l'absence de date explicite ne permet pas une datation précise du texte, le fait même de son omission fournit une présomption assez sérieuse pour une datation avant la transformation de la Macédoine en province romaine, et plus particulièrement à l'époque royale, à laquelle appartiennent tous les autres décrets macédoniens non datés.

Un autre indice chronologique nous est fourni par les *rogatores* eux-mêmes et leur titre d'"archontes". Si l'introduction du terme "politarches" pour la qualification des magistrats civiques suprêmes des cités macédoniennes dès la période royale continue à être l'objet de

1. *IG X 2*, 1, 2; cf. G. Daux, "Compléments et corrections aux *Inscriptiones Thessalonicae*", *BCH* 97 (1973) 586: Βασιλεύοντος Ἀντιγόνου ἔτους | ἑβδόμου, ἱερέως Νικολάου τοῦ Παυ|σανίου, Ὀλωφίου ἐνάτει ἀπίοντος, ἐπιστατοῦντος Πανταίου τοῦ Ἄρκε|[σί]νου, ταμιῶν Γαιτέου τοῦ Παύλλου, Ε[.]λ[.]λου τοῦ Διονουσοφάνου, Πρωτογεν[...]

2. Herzog-Klaffenbach 16-17, no 6, lignes 19-20: Βασιλεύοντος Ἀντιγόνου ἔτους ἐνός καί τεσσαρακοστοῦ, ἐπιστάτου Ξενίου τοῦ Ὀργέως, ἐφ' ἱερέως Λυσιμάχου. ψφίσματα Γορπιαίου ἐνάτη ἐπὶ δέκα.

3. Herzog-Klaffenbach 16-17, no 6, lignes 25-55.

4. Herzog-Klaffenbach 15-16, no 6, lignes 1-17.

5. Cf. *supra* p. 19, n. 2.

6. Tod, *GHI* 150.

7. On peut lire le texte le plus complet dans *SEG* 27 (1977) 261, lignes A 1-2: Ἐπι στρατηγούντος Ἰπποκράτου τοῦ | Νικοκράτου vac Ἀπελλαίου vac ΙΘ' vac|...

vives controverses<sup>1</sup>, il n'a jamais fait de doute que ce terme s'est généralisé dès le lendemain de la conquête de la Macédoine par les Romains en 168 av. J.-C., au point que certains ont voulu attribuer la paternité de cette réforme à Paul-Emile lui-même<sup>2</sup>. Ainsi, la mention dans le prescrit du décret en tant que *rogatores* des trois magistrats qualifiés d'"archontes" (au lieu de politarques, qui figurent sur presque tous les décrets civiques connus d'époque romaine dont le prescrit soit conservé<sup>3</sup>) nous renvoie-t-elle aussi à l'époque d'avant la conquête romaine.

La présence de trois magistrats qualifiés d'archontes à la tête d'une cité n'est pas isolée en Macédoine de l'époque royale. On en connaît au moins un autre exemple: une dédicace d'Anthémonte<sup>4</sup>, datant elle aussi de la première moitié du IIe siècle<sup>5</sup>.

C'est vers les dernières années du long règne de Philippe V que nous oriente aussi la forme de l'écriture. La généralisation de l'*alpha* à la barre brisée (là aussi à une exception près) rappelle la lettre de Philippe V à Archippos datée de sa 42e année (181/80 av. J.-C.)<sup>6</sup> et la gravure

1. Voir, en dernier lieu, M.B. Hatzopoulos, "Les politarques de Philippopolis", *Dritter Internationaler Thrakologischer Kongress* (Vienne 1980) 137-49, avec bibliographie antérieure; cf. maintenant F. Papazoglou, "Polarques en Illyrie", *Historia* 35 (1986) 437-48. La publication d'une dédicace à Artémis Tauropolos d'Amphipolis par le roi Persée et le peuple d'Amphipolis πολιταρχούντων Τιμωνίδου τοῦ Ἀσκληπιάδου, Μεσο[τόλλου ?] τοῦ Μητροδόρου (Koukouli-Chrysanthaki 229-41) n'a pas mis fin à la controverse (E. Voutiras, "Victoria Macedonia: Remarques sur une dédicace d'Amphipolis", *BCH* 110 [1986] 347-55; cf., cependant, *BullEpigr* 1984, 253: "L'attaque d'Abroupolis jusque vers Amphipolis explique parfaitement la double dédicace du butin par le roi et par la ville"; de même, Papazoglou, "Polarques" 438-48 et, maintenant, *BullEpigr* 1988, 861). L'un de nous aura à revenir sur la question pour administrer une preuve, comme il l'espère, définitive sur l'existence des politarques dès l'époque royale.

2. Cf. P. Perdrizet, "Voyage dans la Macédoine première", *BCH* 18 (1894) 423; C. Schuler, "The Macedonian Politarchs", *CP* 55 (1960) 93; J.H. Oliver, "Civic Constitutions for Macedonian Communities", *CP* 58 (1963) 164-65.

3. *SIG* 700 (Lété); Sismanidès 75-84 (Kalindoia); cf. Rizakis-Touratsoglou no 186 (Battyna). La seule exception est constituée par le décret de Gazoros (Vatin 57-63), qui, cependant, n'est pas voté par une cité mais par une sympolitie.

4. D.M. Robinson, "Inscriptions from Macedonia, 1938", *TAPA* 69 (1938) 72-73, no 31; cf. *BullEpigr* 1939, 175.

5. Cf. aussi les "archontes" mentionnés dans le décret d'Ampipolis de 242 av. J.-C. (Herzog-Klaffenbach 16, no 6, ligne 32).

6. Rizakis-Touratsoglou no 87; cf. toutefois, les justes remarques de M. Holleaux, *Etudes* II 76, n. 3.

de l'un des deux côtés de la stèle opisthographe portant la première rédaction vers 184/83 de la loi sur les éphèbes d'Amphipolis<sup>1</sup>. Le *zêta* à haste diagonale se retrouve dans le décret hellénistique de Gazoros<sup>2</sup>; mais c'est surtout le *diagramma* de Philippe V à Amphipolis qu'évoque la forme de la plupart des lettres (*omicron*, *oméga*, *thêta*, *upsilon*, *pi* etc.), mais aussi l'allure générale de notre inscription<sup>3</sup>. Or ce document date aussi des dernières années du règne de Philippe V et plus précisément de sa 39<sup>e</sup> année (184/3).

Nulle trace de présence romaine ne trahissent non plus les beaux noms macédoniens des citoyens de Morrylos: Euxénos fils de Samos, Ménandros fils d'Holoïchos, Nikanor fils de Paramonos et Paramonos fils de Samagoras. Aucun de ces personnages n'est connu par ailleurs, mais la plupart des noms ont été portés par d'autres Macédoniens que nous font connaître les sources littéraires ou épigraphiques de cette époque. Cela est vrai de Samos<sup>4</sup>, Ménandros<sup>5</sup>, Holoïchos<sup>6</sup>, Nikanor<sup>7</sup>

1. Chaido Koukouli-Chrysanthaki, *Deltion* 36 (1978) *Chronika* 295 et pl. 140 α-β.

2. Cf. *supra* p. 20, n. 4; cf. Ph. Gauthier, "Nouvelles récoltes et grain nouveau: à propos d'une inscription de Gazoros", *BCH* 111 (1987) 413, n. 3.

3. *Ergon* 1984, 24 et fig. 23.

4. Cf. Polybe 5. 9. 4; 23. 10. 9: fils de Chrysoγονος d'Edessa. Sur cette famille voir I. Gallis, «Χρυσόγονος ἐξ Ἐδέσσης. Λαρισιακὸν τιμητικὸν ψήφισμα», *Ancient Macedonia* II (1977) 33-43. Ce nom est attesté épigraphiquement aussi à Edessa, à l'époque hellénistique (Musée du Louvre, no 817; Démitsas 557, provenant d'Edessa, ainsi que Madame Marianne Hamiaux nous a très aimablement informés).

5. C'est un des noms les plus populaires en Macédoine à l'époque hellénistique. Pour quelques contemporains connus épigraphiquement, cf. le *dikastês* de Thessalonique (*JG* X 2.1, 1028), le père d'Asandros de Béroia (*SGDI* 2071) et le théorodoque de Delphes à Béroia (Plassart 17, III 58). Le nom apparaît quatre fois dans la IV<sup>e</sup> *méris* (Rizakis-Touratsoglou nos 59γ; 99; 102; 127) et sept fois dans la prosopographie de Béroia (Tataki nos 875-881), dont trois d'époque préromaine.

6. Un Holoïchos fils d'Amyntas nous est connu par une inscription funéraire du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. découverte à Argilos (Daphne Hereward, "Inscriptions from Amorgos, Hagios Eustratios and Thrace", *Palaeologia* 14 [1968] 139-40, no 7; cf. Robert, "Thessalonique" 193, n. 74; *BullEpigr* 1969, 372, et pour la persistance du nom à l'époque romaine, *BullEpigr* 1977, 279).

7. Les porteurs du nom Nikanor se comptent par dizaines en Macédoine pendant la période hellénistique (cf. la longue liste de Russu 204-205 [100-101], qui ne donne qu'une faible indication de la popularité de ce nom). On compte non moins de neuf porteurs de ce nom dans la IV<sup>e</sup> *méris* (Rizakis-Touratsoglou nos 30; 87; 90; 186; 193), dont cinq d'époque hellénistique, et cinq dans la prosopographie de Béroia (Tataki nos 939-42 et 944), dont deux d'époque préromaine.

et Paramonos<sup>1</sup>. Euxénos, nom relativement courant dans le monde grec, ne nous est connu en Macédoine que depuis peu<sup>2</sup>. Entièrement nouveau dans ce pays est le nom, beaucoup plus rare, de Samagoras<sup>3</sup>, avec son phonétisme épichorique caractéristique et dont le premier élément de composition (σᾶμα = σῆμα) se retrouve dans l'anthroponyme Samos, connu surtout par le nom de l'ami et frère de lait de Philippe V<sup>4</sup>.

La mention de la "stratégie" de Démétrios fils de Sopatros introduit un nouvel élément plus difficile à interpréter. Comme nous l'avons souligné plus haut, notre décret ne porte aucune indication permettant de déterminer selon quel système étaient datés les documents publics de Morrylos, si, toutefois, on peut parler de règle constante en ce domaine. Notre texte, cependant, date les faits ayant eu lieu dans le passé en utilisant des stratèges comme points de référence chronologiques: le don de Paramonos avait été offert "sous la stratégie de Démétrios fils de Sopatros", alors que le manquement des archontes à l'égard de Paramonos avait eu lieu "dans la quinzième année de la stratégie d'Epinikos". L'unique autre exemple de datation par stratège éponyme nous est fourni par la loi sur le gymnase de Béroia. Elle fut votée lors d'une assemblée tenue "Hippokratès fils de Nikokratès étant stratège"<sup>5</sup>.

L'un de nous, dans un travail antérieur sur l'origine des politarques, avait avancé l'hypothèse que, déjà avant la conquête de la Macédoine

1. Paramonos est aussi un nom extrêmement populaire. Pour quelques exemples à peu près contemporains, cf. Plassart 17, III 63 (Europos); *BullEpigr* 1976, 460 (Miéza). Le nombre des porteurs de ce nom dans la IV<sup>e</sup> *méris* s'élève à dix (Rizakis-Touratsoglou nos 116; 126; 127; 135; 156; 168; 178; 186); on en compte 21 dans la prosopographie de Béroia (Tatakis nos 1012-28), dont un seul d'époque hellénistique.

2. Saatsoglou-Paliadéli 148-51, no 17.

3. Il se rencontre pourtant en Thrace. Cf. la "liste d'amendes" (L. Robert, *BCH* 52 [1928] 439, n. 1) copiée à Périnthe par E. Kalinka (*ÖJhBeibl* 23 [1926] 163-64, no 107), où la lecture du génitif patronymique Σαματόρου fut corrigée en Σαμα(γ)όρου par A. Wilhelm (*Griechische Inschriften rechtlicher Inhalts,πραγματεῖαι τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν* 17.1 [1951] 14). De même, en Crète (O. Masson, "Cretica", *BCH* 103 [1979] 79-81, à Hiérapytna (*JCret* III 6, ligne 11 [IIIe s. av. J.-C.]; 7, ligne 22 [époque romaine]); cf. le magistrat monétaire J. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne* [Mâcon 1890; réimprié à Bonn, 1972] 191, no 28; 200-67 av. J.-C.), comme à Gortyne (*JCret* IV 235 et 236), et, sous forme ionienne, à Milet (Bechtel 398: Σημαγόρης).

4. Cf. *supra* p. 23, n. 4. Sur la formation du nom Σαμαγόρας-Σημαγόρης, cf. Bechtel 398.

5. Cf. *supra* p. 21, n. 7.

par les Romains, le pays était divisé en quatre régions administratives, ayant chacune à sa tête un stratège et comme capitales respectives Amphipolis, Thessalonique, Pella et, éventuellement, une localité non identifiée de la Haute Macédoine<sup>1</sup>. Cette hypothèse, appuyée sur des témoignages nouveaux, forme un chapitre de sa monographie sur les institutions macédoniennes sous la royauté<sup>2</sup>. Ce n'est, par conséquent, pas le lieu ici de la développer en détail. Si elle est juste, Démétrios fils de Sopatros et Epinikos sont des stratèges de l'Amphaxitide, qui s'étendait de la rive orientale de l'Axios jusqu'à la bordure occidentale de la vallée du Strymon le long des lignes de crête des monts Dysoron et Kerdyllion<sup>3</sup>.

Les circonstances qui ont donné lieu au vote de ce décret, malgré quelques obscurités, se laissent aisément reconstituer. Paramonos fils de Samagoras avait offert à la cité de Morrylos et à Asclépios une vache. Quelques années plus tard, alors qu'il en était issue une nombreuse descendance et que la cité avait voté un décret pour honorer Paramonos en lui offrant une couronne, les magistrats n'avaient pas fait le nécessaire pour la transmission du décret à qui de droit (le *mnémon*?) et son exécution dans les conditions prévues par les lois. Ainsi Paramonos ne reçut-il pas la couronne qu'il avait méritée.

1. *Supra* p. 22, n. 1. A la suite d'un malentendu (?) cette partie du travail fut omise par les éditeurs des actes du congrès; cf. Papazoglou, "Politarques" 441, n. 11.

2. M. B. Hatzopoulos, *Macedonian Institutions Under the Kings: a Historical and Epigraphic Study* (à paraître).

3. Les discussions sur la façon dont il convient de comprendre ce terme géographique ont été des plus confuses et les conclusions, parfois des mêmes savants, souvent contradictoires, sinon inconciliables. Pour se limiter seulement aux tentatives les plus récentes: Papazoglou, dans son ouvrage sur les cités macédoniennes, inclut dans l'Amphaxitide les deux rives de l'Axios et lui attribue les cités d'Idoméni, Europos, Gortynia et Allantion, autrement dit pour l'essentiel la région que Thucydide (2. 99. 4), considère comme faisant partie de la Péonie (Papazoglou, *Cités* 131-35); Hammond, dans son premier volume sur l'histoire de la Macédoine, attribue à l'Amphaxitide seulement la rive gauche de l'Axios jusqu'à la ligne de la séparation des eaux avec l'Echédoros, avec les cités Morrylos, Bragylai, Chaitai (qu'il n'identifie pas à Klitai) et Antigoneia Psaphara (Hammond 176-79). Le grand mérite de Hammond est d'avoir reconnu qu'*Amphaxitis* et *Paraxia* n'étaient que des variantes du même terme géographique. En fait, l'Amphaxitide (ou Paraxie), contrairement à la Mygdonie, la Crestonie, l'Anthémonte et la Chalcidique, n'est pas une région historique d'origine "ethnique" mais un district administratif de création récente.

Cependant, la cité tint à réparer cette injustice. En reconnaissance de ses services, sur proposition des magistrats Euxénos fils de Samos, Ménandros fils d'Holoïchos et Nikanor fils de Paramonos, les Morryliens votèrent un nouveau décret offrant à Paramonos une couronne lui permettant d'ériger à ses frais une stèle avec le texte du décret à l'endroit le plus en vue du sanctuaire d'Asclépios et ordonnant la déposition d'une copie dans les archives publiques.

Les offrandes de bêtes vivantes à des divinités nous sont connues par plusieurs exemples, magistralement discutés par L. Robert<sup>1</sup>. Ces bêtes —en fait de véritables troupeaux sacrés (cf. βούς ἀγελαία)—constituaient une réserve pour les sacrifices publics<sup>2</sup>. A Morrylos même, dans un décret légèrement postérieur que nous examinerons plus loin, on retrouve le parallèle exact de l'offrande de Paramonos: là aussi, un certain Alkétas est honoré, entre autres, pour avoir “donné des vaches pâturantes aux citoyens et au dieu” (βούς τε ἀγελαίας ἔδωκεν τοῖς πολεῖταις ὡς τε τῷ θεῷ). On notera que les vaches sacrées de Morrylos ne semblent pas avoir été tuées systématiquement, à l'exception de celles qui étaient consommées lors des sacrifices publics: en effet, l'adjectif ἀγελαία attribué à la vache de Paramonos (comme à celles d'Alkétas du second décret) et, surtout, l'importance soulignée de son ἐπιγονή semblent indiquer qu'un pourcentage non négligeable de ces bêtes allait grossir les troupeaux publics et sacrés, qui devaient sans doute constituer une source de revenus considérable pour la communauté<sup>3</sup>. Or, le fait que deux décrets, les seuls préservés, des Morryliens honorent des donateurs de vaches permet de discerner le caractère pastoral par excellence de l'économie de la cité antique, dominant les riches pâturages généreusement arrosés par l'Echédoros.

1. L. Robert, “Notes d'épigraphie hellénistique. Lettre royale à la ville d'Ilion”, *BCH* 54 (1930) 348-51 (= *OMS* I 167-70); cf. J. Bousquet, “Inscriptions de Delphes”, *BCH* 90 (1966) 430, n. 2 avec références.

2. J. Bousquet *op. cit.* 430.

3. Cf. *SIG* 826 (Delphes, 117 et 116 av. J.-C.), ligne IV 20: πρόσδοον Ἀπόλλωνι ἐκ τῶν ἀγελῶν καὶ θρεμμάτων ἀποκαταστῆναι δεῖ. Le décret *SIG* 636 (178 av. J.-C.; Sokolowski, *LSCG* no 79) témoigne de l'intérêt des amphictyons pour les troupeaux sacrés.

L'offrande commune à Asclépios et à la cité, à première vue insolite, trouve son parallèle non seulement dans ce deuxième décret, mais aussi dans une dédicace provenant de la même cité, qui est examinée plus bas<sup>1</sup>.

L'offre de Paramonos s'était faite de façon solennelle devant le peuple réuni en assemblée. L'expression *επελθὼν ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν* est également utilisée dans deux autres décrets macédoniens, d'Amphipolis<sup>2</sup> et de Philippes respectivement<sup>3</sup>, pour décrire la présentation solennelle des théores de Cos venus annoncer les fêtes d'Asclépios.

Les circonstances du manquement des anciens magistrats à l'égard de Paramonos ne sont pas entièrement claires. Il n'y a pas de doute que les rédacteurs du texte censurent implicitement les magistrats d'alors qui n'auraient pas rempli leur devoir. Mais ils procèdent plus par allusion que par dénonciation directe. D'ailleurs, comme l'affaire était connue de tous les habitants de la petite cité, les allusions ou les insinuations étaient plus que suffisantes.

Pour nous, cependant, il n'est pas facile de reconstituer les faits, et en premier lieu leur chronologie, dans le détail souhaité. Combien d'années s'étaient écoulées entre l'offre de Paramonos et le premier vote du décret suivi du manquement des magistrats et combien entre ce dernier fait et le deuxième vote du décret? Entre les deux premiers événements n'y a-t-il pas un intervalle d'au moins quinze ans, puisque l'offre eut lieu sous la "stratégie" de Démétrios fils de Sopatros, alors que le premier vote du décret n'intervint qu'à la 15<sup>e</sup> année de la "stratégie" d'Epinikos? Peut-on aller plus loin et affirmer que cet intervalle ne fut que de quinze ans? Beaucoup dépend de l'idée que l'on se fait des fonctions, du mode de désignation et surtout de la durée du mandat des stratèges. Est-ce que le fait que, contrairement à ce qui se passe avec Epinikos, l'année de la stratégie de Démétrios fils de Sopatros n'est pas indiquée signifie qu'il n'était resté en fonctions que

1. *Infra* p. 64; cf. aussi les dédicaces communes *Θεῶν Δεσπότη | Πλούτωνι καὶ τῇ πόλει Ἐανῆ...* en Elimée (Rizakis-Touratsoglou no 15); *Ἐἴσιδι Λοχίῳ καὶ τῇ πόλει* à Beroia (Delacoulonche no 39); [*Ἀρ*]τέμειδι *Κυν[η]γῶ καὶ τῇ πόλει* (Düll 290, no 39, provenant de Kokre, au SE de Prilep).

2. Herzog-Klaffenbach 16, no 6, lignes 23-24.

3. Herzog-Klaffenbach no 6, ligne 40.

pendant un an? Dans ce cas, quinze années exactement se seraient écoulées entre les deux premiers événements. Théoriquement, on ne pourrait exclure *a priori* l'hypothèse qu'après tant d'années il n'était plus nécessaire —ni peut-être possible— de préciser en quelle année de la stratégie de Sopatros le premier événement avait eu lieu; l'indication un peu vague "du temps où Démétrios fils de Sopatros était stratège" aurait alors suffi. Cependant, tout bien pesé, la première hypothèse est plus vraisemblable. En effet, si le mandat des stratèges n'était —en principe au moins— annuel, on ne voit pas comment ces derniers pourraient faire fonction d'éponyme *exclusif* et comment le nom d'un stratège, sans autre précision, pourrait servir à dater un document comme la loi sur le gymnase de Béroia<sup>1</sup>.

Il resterait alors à expliquer comment un mandat en principe annuel aurait duré quinze ans dans le cas d'Epinikos. Même la possibilité de l'itération de la charge rendrait difficilement compte de son occupation par la même personne pendant quinze années consécutives. Ph. Gauthier a bien voulu nous suggérer une hypothèse ingénieuse pour nous sortir de l'embarras. Ne se pourrait-il pas qu'à la huitième ligne le mot ἐπί ait été omis à cause de sa ressemblance avec le mot précédent ἔτει (ETEIEΠI) et qu'il faille lire ἐν τῶι πέντε | [κ]αὶ δεκάτῳ ἔτει, ἐπὶ τῆς Ἐπινίκου στρατηγίας? L'expression ἐν τῶι πέντε καὶ δεκάτῳ ἔτει serait comparable à celle du décret de Gazoros (Véligianni 106, L. 8: ἐν τῶι ἕκτῳ ἔτει). Dans ce cas "la quinzième année" ne pourrait être qu'une année de règne d'un roi macédonien. Etant donné que la forme des lettres indique une date sous les deux derniers Antigonides, mais que Persée ne régna que pendant douze ans (180/79-169/68 av. J.-C.), ce roi ne peut être que Philippe V. Le manquement des archontes relaté par notre document daterait alors de 208/07 av. J.-C. Cependant, la comparaison avec la forme des lettres des autres documents datés de ce roi suggérerait—surtout à cause de la présence de l'*alpha* à barre brisée, qui n'apparaît que vers la fin du règne de Philippe V—une date plus

1. Cf. *supra* p. 21, n. 7. La mention des satrapes dans les dates de certains documents hellénistiques d'Asie Mineure n'est pas comparable. Là, le véritable repaire chronologique est l'année de règne suivie éventuellement du nom du ou des magistrats locaux (voir en dernier lieu Robert, *Amyzon* 97-101, avec deux nouveaux exemples des deux variantes).

basse pour notre décret. Pour concilier ces deux données contradictoires, il faudrait supposer que la réparation de l'injustice et en tout cas la gravure du décret n'eut lieu que sensiblement plus tard. Il est vrai que le fait qu'Epinikos, contrairement à Démétrios, soit désigné de son seul nom, sans son patronyme, pourrait indiquer qu'il s'agit du stratège encore en fonction, reconnaissable de tout le monde par son seul nom sans besoin de patronyme<sup>1</sup>. Mais d'un autre côté, les expressions "la quinzième année de la stratégie d'Epinikos" ou "la quinzième année sous la stratégie d'Epinikos" et "les archontes d'alors" indiquent un laps de temps assez long et en tout cas ne semblent pas nous permettre de dater le premier vote du décret dans l'année précédant immédiatement son vote définitif.

Les incertitudes relatives au laps de temps séparant ces trois moments importants de l'affaire rendent malaisée la compréhension de la procédure par laquelle Paramonos aurait dû recevoir sa couronne dans la quinzième année d'Epinikos et l'a finalement obtenue plus tard, grâce aux trois archontes Euxéno, Ménandros et Nikanor.

L'offre d'une couronne de feuillage (θάλλινος στέφανος) en reconnaissance de services rendus n'a en soi rien d'exceptionnel. C'est la récompense habituelle accordée à des citoyens et à des étrangers par les cités macédoniennes à l'époque hellénistique<sup>2</sup>. Il n'y a rien d'extraordinaire non plus à ce que cette distinction soit accordée à Paramonos à la suite de son don. Mais pourquoi pas tout de suite, comme on s'y serait attendu, au lieu, sinon de quinze, en tout cas de plusieurs années plus tard, puisqu'entre-temps la vache offerte avait eu le temps d'avoir une "nombreuse progéniture"? Qui a pu être l'auteur de cette proposition et pourquoi les anciens magistrats avaient-ils omis

1. Le cas est très fréquent; cf. par exemple l'hypépistate et les *dikastai* de Thessalonique (*IG X 2.1, 1028*), qui figurent tous sans leur patronyme.

2. A Morrylos même dans le décret examiné ci-après (p. 41), à Gazoros (Véliigianni 106, ligne 23) et à Anthémonte, dans un décret fragmentaire en l'honneur d'un certain Iollas qui sera publié ailleurs par l'un de nous. Cette distinction apparaît aussi dans une série de décrets honorifiques postérieurs à la conquête romaine: de Thessalonique (*IG X 2.1, 4; 5 et \*11*); de Létè (*SIG<sup>3</sup> 700*, ligne 38); de Kalindoia (Sismanidès 77, lignes 42-43); d'Amphipolis (F. Cumont, "Ein neues Psephisma aus Amphipolis", *OJhBeibl* 1 [1898] 180-84, ligne 46).

de transmettre le décret? Et quelles réalités institutionnelles et politiques se cachent derrière l'expression "quoique... il plût à la cité" et "les archontes d'alors n'avaient pas transmis le décret par leurs propres écritures"?

A ce point, une comparaison avec ce qui se passait ailleurs en Grèce pourrait s'avérer instructive. On sait en effet, qu'à Athènes, par exemple, certains honneurs étaient accordés par la cité à la suite d'une demande (αἴτησις) en bonne et due forme déposée par l'intéressé (ou, après sa mort, par ses héritiers). La loi prévoyait un délai légal entre le dépôt de la demande et la délibération et le vote par l'Assemblée sur proposition du Conseil, qui la discutait et approuvait préalablement. Certaines formules probouleumatiques des décrets honorifiques révèlent qu'il était fait obligation aux proèdres de la première assemblée réunie après l'expiration du délai légal de mettre en délibération le décret ainsi élaboré dans cette Assemblée<sup>1</sup>. En outre, il semblerait, selon une hypothèse ingénieuse de Chr. Habicht, que certains honneurs du moins n'étaient mis au vote qu'après que l'impétrant eut atteint l'âge de soixante ans<sup>2</sup>. Ne pourrait-on chercher dans l'existence d'une loi semblable à Morrylos l'explication aussi bien du long délai écoulé entre le bienfait et la récompense de Paramonos que du rôle équivoque joué par "les archontes d'alors": Paramonos, après avoir offert sa vache, aurait attendu pendant des années, alors que celle-là donnait naissance à une nombreuse progéniture. Lorsqu'il eut atteint l'âge légal, il aurait déposé sa demande conformément à la loi sur les honneurs accordés aux bienfaiteurs. La cité aurait décidé alors de lui accorder la couronne de feuillage (δοῖ[χ]θέντος τῆι πόλει στεφανῶσαι αὐτὸν θαλλίνωι στεφάνωι). L'obtention de cette distinction n'avait, cependant, rien d'automatique. Pour qu'elle fût effectivement conférée à l'ayant droit, encore eût-il fallu qu'un décret élaboré par le Conseil fût soumis au

1. Voir maintenant l'oeuvre capitale de Ph. Gauthier, *Les cités et leurs bienfaiteurs* (BCH Supplément XII; Paris 1985) 83-89. *Non vidimus* l'ouvrage de F.W. Danker, *Benefactor: Epigraphic Study of a Graeco-Roman and New Testament Semantic Field* (St. Louis 1982).

2. Chr. Habicht. *Untersuchungen zur politischen Geschichte Athens im 3. Jahrhundert v. Chr.* (Munich 1979) 50, n. 28; *eiusdem*, *Studien zur Geschichte Athens* (Göttingen 1982) "Hypomnemata" 73, 124-26; cf. Gauthier 88.

vote populaire. Or il paraît que, comme dans beaucoup de cités grecques, dans les cités de Macédoine aussi nul décret ne pouvait être soumis au vote populaire sans la *probouleusis* du Conseil<sup>1</sup> et la responsabilité de convoquer le Conseil et l'Assemblée et d'établir l'ordre du jour de leurs délibérations (πρόγραμμα)<sup>2</sup> incombait en Macédoine non pas à un épistate des prytanes ou des proèdres, restant en fonction un seul jour comme à Athènes, mais à des magistrats annuels<sup>3</sup>, les ἄρχοντες de notre décret. Τοὺς τότε ἄρχοντας μὴ ἀναδεῶ|κέναι τὸ ψήφισμα διὰ τῶν ἰδίων γραμ(μ)άτων reviendrait à dire que les archontes — que le décret originel fût introduit par eux, comme le nouveau, ou par quelqu'un d'autre devant l'Assemblée— n'avaient pas fait le nécessaire pour rendre exécutoire la décision de la cité, qui de cette manière serait restée sans effet<sup>4</sup>.

Pour comprendre en quoi consistait le manquement des "archontes d'alors" il faudrait connaître les mécanismes relatifs à l'exécution des décrets en Macédoine. Etant donné l'extrême pauvreté de nos informations<sup>5</sup> à ce sujet, on ne peut qu'avancer des suppositions fondées sur ce que nous savons des procédures ayant cours dans le reste du monde grec et principalement à Athènes. Normalement le texte intégral des décrets prévoyait les conditions de leur exécution, dans le cas qui nous concerne la date, le lieu et les circonstances dans lesquelles

1. Sur la *probouleusis* et en particulier à Athènes, voir R.A. de Laix, *Probouleusis at Athens: a Study of Political Decision-Making* (Berkeley, Los Angeles 1973). En Macédoine, elle est explicitement attestée à Lété (SIG<sup>3</sup> 700, lignes 2-3: Ἀθηαίων οἱ πολιτάρχαι, προβουλευσαμένων τῶν βουλευτῶν εἶπαν) et à Kalindoia (Sismanidēs 76, lignes 2-5: οἱ πολιτάρχαι προβουλευσαμένων τῶν βουλευτῶν | καὶ γενομένης ἐκκλησίας εἶ|παν ἐν τῷ δήμῳ). La même formule [---προβουλευσαμ]ένων τῶν β[ουλευτῶν] devrait sans doute être restituée dans le décret de Thessalonique en l'honneur de [Ser]vilius (IG X 2. 1, \*14, ligne A-B 2; ca. 133 ap. J.-C.). La convocation du Conseil par les magistrats (politarques) est attestée par un décret de Derriopos (N. Vulić, *Spomenik* 71 [1931] 185-86, no 500).

2. Aristote, *Ath. Pol.* 44-45.

3. Pour une situation analogue en Sicile, cf. M.B. Hatzopoulos, 'Ο 'Ελληνισμός τῆς Σικελίας κατὰ τὴν Ρωμαϊκοκρατία (Athènes 1976) 155-56.

4. Cf. SEG 27 (1977) no 261, ligne A 9-10: καὶ τεθῆναι ὄν (scil. νόμον) δεδώκαμεν τοῖς ἐξεσταταῖς.

5. Cf. *infra* p. 33, n. 1.

seraient décernés l'éloge public et la couronne de feuillage, aussi bien que le ou les magistrats responsables de l'application du décret<sup>1</sup>. Deux décrets de Thessalonique pourraient suggérer que la cérémonie de distribution des honneurs votés régulièrement à la fin de chaque année au mois Hyperbérétaios devait se dérouler lors des Dionysia ou des Daisia<sup>2</sup>. Or, si l'on ne connaît pas la date de la première fête en Macédoine, la seconde qui donnait lieu à d'importantes célébrations à Morrylos même<sup>3</sup>, devait avoir lieu au mois macédonien du même nom, qui correspond au mois de mai de notre calendrier. Cette circonstance pourrait fournir une explication au fait qu'on mit si longtemps à réparer l'injustice faite à Paramonos. En effet, après le vote du décret au mois Hyperbérétaios (septembre) de l'année de la stratégie d'Epinikos, Paramonos, huit mois plus tard, s'attendait, sans doute, lors des Daisia, au mois de mai de l'année suivante, à entendre le héraut prononcer son éloge et annoncer l'attribution de la couronne qui lui avait été décernée. Quand il n'en fut rien, il dut s'enquérir et découvrir que "les archontes d'alors n'avaient pas remis (à qui de droit) le décret par l'intermédiaire de leurs propres documents", n'avaient pas transmis à une personne qui n'est pas nommée, mais qui dans un premier temps au moins pourrait être le *mnémon*, le texte du décret par leur propres écritures. Ainsi le texte, qui ne se trouvait ni chez les archontes, qui de toute façon avaient changé depuis le 1er Dios (octobre)<sup>4</sup> ni apparemment aux archives chez le *mnémon*, non seulement n'était pas parvenu à celui qui était responsable de son exécution, mais n'existait plus sauf dans la mémoire de l'intéressé et de ceux qui avaient assisté à la séance de l'Assemblée qui l'avait voté. Face à des magistrats ou d'autres agents de la cité qui déclinaient toute responsabilité Paramonos était dans une impasse. Il ne lui restait qu'un seul recours, attendre

1. Voir les exemples recueillis par W. Larfeld, *Handbuch der griechischen Epigraphik* 2.2. *Handbuch der attischen Inschriften* (Leipzig 1902) 767-78.

2. *IG X 2, 1, 5, L. 9-12 et 12, L. 2-3*; cf. *Syll.*<sup>3</sup> 700, L. 38-40 (Lété) et D. Pantermalis, "Λατρείες και ιερὰ τοῦ Δίου Περιείας", *Ancient Macedonia II* (Thessalonique 1977) 341 (Dion).

3. Voir le deuxième décret de Morrylos, p. 42 ci-dessous, lignes 18-20.

4. Cf. *SEG 27* (1977) 261, lignes 34-35, où il faut lire: ὁ δὲ [α]ἰρε[θ]εῖς γυμνασίαρχος, ὅταν εἰσπορεύηται εἰς | τὴν [ἀ]ρχ[ή]ν, ἀγαγὼν τ[οῦ] Δίου μηνὸς τῆ νομηνίαι ἐκκλησίαν...

l'élection de magistrats assez bien disposés à son égard pour accepter de recommencer la procédure *ab ovo*, élaborant une nouvelle proposition dans le Conseil et la soumettant au vote de l'Assemblée. Les expressions employées aux lignes 7-10 indiquent, comme nous l'avons relevé plus haut, que la réparation de l'injustice ne fut pas immédiate. On pourrait même—bien que le nom de Paramonos soit très courant<sup>1</sup>—hasarder l'hypothèse que justice ne fut faite au généreux donateur que quand son propre fils, Nikanor fils de Paramonos, fut élu parmi les trois archontes<sup>2</sup>.

1. Voir supra p. 24, n. 1.

2. Toute cette reconstitution de la procédure, forcément hypothétique, s'appuie sur des suggestions dont Ph. Gauthier nous a très aimablement fait part dans une lettre du 2 décembre 1988. On pourrait, cependant, à partir du peu que nous savons sur les modalités d'exécution des décrets macédoniens échafauder une autre hypothèse — il faut bien l'avouer, moins vraisemblable — sur la manquement des "archontes d'alors". Il n'y a, à notre connaissance, que trois autres documents macédoniens qui nous fournissent quelques renseignements au sujet de leur exécution: le grand décret de Lété (*Syll.*<sup>3</sup> 700), qui charge de la gravure et de l'exécution de la stèle les politarques et le trésorier; le décret hellénistique de Gazoros (Véligianni 105-114), qui confie cette tâche aux trois ambassadeurs élus *ad hoc* (à notre avis parce que la sympolitie de Gazoros n'avait pas d'exécutif permanent; cf. *BullEpigr* 1965, 239) et le décret de Thessalonique (*JG X* 2.1 1028), qui attribue des responsabilités à l' ἐπι τοὺς ἀγῶνας, mais qui en fait constitue un cas particulier, puisque les honneurs avaient été votés par une autre cité. Dans notre décret la responsabilité de l'érection et de la gravure de la stèle incombe au bénéficiaire lui-même. D'un autre côté le verbe employé pour signifier la transmission du décret n'est pas ἀποστέλλω, comme dans tous les autres décrets macédoniens — à commencer par celui de Paramonos — lorsqu'il est question de l'envoi d'un document au *mnémon*, mais le verbe ἀναδίδωμι, qui est normalement utilisé lorsqu'il s'agit de la remise au destinataire d'un document de la part des représentants officiels de l'entité politique dont il émane. Cela pourrait suggérer que le complément au datif attendu (et absent) du verbe ἀναδίδωμι et en même temps le destinataire du décret n'est autre que Paramonos lui-même, qui est présent à la ligne précédente comme complément du verbe στεφανῶσαι (στεφανῶσαι αὐτόν). Pourrait-on alors supposer que le manquement des "archontes d'alors" ait consisté en leur omission de remettre le texte officiel dûment scellé (διὰ τῶν ἰδίων γραμμῶν) au bénéficiaire lui-même, qui dans la petite cité de Morrylos serait directement responsable de son exécution? Il faut, cependant, reconnaître qu' on a du mal à croire à l'absence totale d'un secrétaire ou autre agent d'exécution. D'autre part, si Paramonos était le destinataire du décret, on comprendrait moins bien le manque de réaction immédiate de sa part. En conclusion, force est de constater qu' il n'y a pas de solution entièrement satisfaisante.

Quelles que soient les incertitudes de l'interprétation du décret dans ses détails, l'intérêt exceptionnel de la leue, même fugace, qu'il jette sur les institutions civiques et peut-être aussi les luttes politiques à l'intérieur des cités macédoniennes du temps des rois, se passe de commentaire.

La date du vote du décret, le 17 du mois Hyperbérétaios, n'est pas sans intérêt à cet égard. Toute une série de décrets macédoniens datant des premières décennies de la domination romaine indiquent qu'au mois Hyperbérétaios, à la fin de l'année civile, les magistrats de leur propre initiative ou sur proposition de particuliers soumettaient au vote des honneurs pour ceux de leurs concitoyens, et avant tout pour les magistrats sortants, qui par leurs actions avaient bien mérité de leur cité<sup>1</sup>. Or il n'y a pas de raison de douter que cette réglementation ne remonte à la période royale. C'est dans ce cadre bien précis d'honneurs annuellement accordés que le concours des archontes, qui avait jadis fait défaut à Paramonos, fut offert par Euxénos, Ménandros et Nikanor.

La suite du décret réserve moins de surprises et difficultés. La formule de résolution [δ]εδόχθαι τῆι Μορρυλίῳν πόλει n'a rien d'étonnant et n'implique nullement — pas plus à Morrylos qu'à Amphipolis<sup>2</sup> ou Pella<sup>3</sup> — que la cité ne disposait ni de Conseil ni d'Assemblée, comme il a été parfois soutenu<sup>4</sup>. Tout comme dans le décret d'Amphipolis, qui reproduit précisément la même formule (δεδοχθαι τῆι πόλει τῆι Ἀμφιπολιτῶν)<sup>5</sup>, l'existence de l'Assemblée est attestée quelques lignes plus haut: ἐπελθὼν ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν (cf. ἐπελθόντες ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν)<sup>6</sup>. S'il restait quelque doute à ce propos, la formule

1. Cf. *IG X 2.1*, \*12; \*13 et un décret inédit d'Anthémonte, dont l'un de nous prépare la publication. Pour Athènes, où la situation est mieux connue dans les détails, voir maintenant Gauthier 115-19.

2. Herzog-Klaffenbach 16, no 7, lignes 19-34.

3. Herzog-Klaffenbach 18, no 7, lignes 1-15.

4. H. Bengtson, "Randbemerkungen zu den koischen Asylieurkunden", *Historia* 3 (1954-1955) 463; cf. M. Errington, *Geschichte Makedoniens* (Munich 1986) 205-12.

5. Herzog-Klaffenbach 16, no 6, ligne 27.

6. Cette observation au sujet d'Amphipolis a été faite par Fanoula Papazoglou ("Sur l'organisation de la Macédoine des Antigonides", *Ancient Macedonia* III [1983] 204, n. 35).

finale *ἐπεχειροτονήθη* devrait le dissiper. Tout comme la formule *ἐπεψηφίσθη* du décret de Gazoros<sup>1</sup>, c'est le terme qui désigne le vote de l'assemblée populaire, dont nous avons plusieurs exemples en Macédoine même, quand il se généralise après la conquête romaine<sup>2</sup>.

La formule de résolution est suivie d'autres attendus. L'invocation du fait que Paramonos "agit en citoyen de manière irréprochable envers eux, se dévouant aux intérêts de la communauté" est de caractère banal et ses variantes se retrouvent en Macédoine même. Ainsi, par exemple, un décret honorifique d'Anthémonte du début de la domination romaine mentionne la contribution du bénéficiaire [τῶι τε] κοινῶι τῆς πατρίδος[ς] καὶ τῶι ἡμετέρῳι συμφέροντι<sup>3</sup>. Les honneurs aussi, ceux qui sont énumérés en premier, du moins, sont des plus ordinaires: l'éloge public (ἐπαινέσαι), la couronne de feuillage (στεφαν[ῶ]σται θαλλίνῳι στεφάνῳι), la gravure et l'exposition du décret à l'emplacement le plus en vue, toutefois aux frais de l'intéressé, car il ne faut pas perdre de vue que Morrylos est une petite cité dont le trésor public ne permet pas d'"extravagances" même aussi modestes (σταθῆναι δὲ τὴν [[σ]τήλην δι' αὐτοῦ ἐν τῶι ἐπιφανεστάτῳι[[τ]όπῳι τοῦ Ἀσκληπείου).

L'éloge public se retrouve à l'époque royale en Macédoine dans un décret de Philippe (ἐπαινέσαι τε αὐτόν)<sup>4</sup> et un autre d'Anthémonte ([ἐπαιν]έσαι τε τὸν Ἰόλλα[ν]<sup>5</sup>), tous les deux inédits, en totalité ou en partie, datant précisément de la même époque, et aussi dans l'autre décret inédit de Morrylos (ἐπαινέ|σαι τὸν Ἀλκέταν)<sup>6</sup>, auquel nous aurons à revenir plus loin. Il en est de même de la couronne, qui est aussi accordée vers la même époque au citoyen de Gazoros Pleistis (στεφαν[ῶ]σουσιν δὲ στεφάνῳι θαλλίνῳι)<sup>7</sup> et à Iollas à Anthémonte

1. Véliγιάννι 107, ligne 26.

2. Robert, "Thessalonique" 195; cf., outre les cas cités par Robert, Démitsas 682 (Charakoma, où à la ligne 22 il faut lire *ἐπεχειροτονήθη*); Sismanidès 76, ligne 51 (Kalindoia) et un décret inédit d'Anthémonte (*supra* n. 59).

3. Cf. *supra* p. 29, n. 2.

4. Voir *supra* p. 19, n. 2.

5. Voir *supra* p. 29, n. 2.

6. Voir. *infra* p. 42, ligne 15.

7. Véliγιάννι 106, lignes 21-22.

(στεφα[ν]ῶ[σαι αὐτόν|θα]λλοῦ στεφ[άνωι]¹). De même, un peu plus tard à Morrylos, il est décrété στεφα|νῶσαι [αὐ]τὸν θ[α]λλοῦ στεφ[άνω]². L'érection de la stèle se retrouve aussi à Gazoros, où trois citoyens désignés *ad hoc* [στήσουσιν δ]ε οἱ αἰρεθέντες | στήλην λιθ[ίην] ἐν Ἀρτέμιδος [ιε]ρῶ ἢ ἂν αἰρῆται Πλη[στ]ις³. Il y a cependant une différence. Alors qu'à Morrylos Paramonos devra assumer lui-même (δι' αὐτοῦ) l'érection de la stèle, à Gazoros c'est le comité des trois citoyens qui s'en occupera et les dépenses nécessaires seront de toute évidence défrayées par la cité. En fait, ce que la cité de Morrylos accorde à Paramonos c'est le droit de l'érection de la stèle à l'emplacement le plus en vue dans le sanctuaire principal de la cité, celui d'Asclépios (ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ | [τ]όποι τοῦ Ἀσκληπείου). La formule de l'érection d'un monument [ἐν τῷ ἐπι]φανεστάτῳ | [τ]όπῳ τοῦ Ἀ[σ]κληπείου revient dans l'autre décret inédit de Morrylos⁴, confirmant la position d'Asclépios en tant que divinité principale de cette cité.

L'exposition du décret à l'emplacement le plus en vue a une valeur d'exemple, sert un but d'éducation civique pourrait-on dire, que notre décret ne manque pas de mentionner expressément: ὅπως καὶ οἱ[ί]λοιποὶ | [τ]ῶν πολιτῶν ἐνβλέποντες ὡς ἀπονέ|μεταί τις χάρις τοῖς τοιούτοις ἀνδράσι|ν | παρορμῶσιν πρὸς τὴν ὁμοίαν αἴρουν. La formule "hortative"<sup>5</sup> est banale à cette époque et —pour se limiter à la Macédoine pré-romaine— se retrouve en des termes identiques à Gazoros: ἵνα καὶ οἱ λ|οιποὶ ὁρῶντες τὴν γεγενημένην εὐεργε|σίαν ὑπὸ τῶν πολιτῶν πρόνοιαν ἔχωσιν τοῦ | διασώζειν τοὺς ἰδίους πολίτας⁶.

En revanche, la dernière clause de notre décret ἀπο|σταλήι δὲ τὸ ψήφισμα εἰ[ί]ς τὸν μνήμονα présente un élément plus original. Un μνήμων est mentionné dans une dédicace de Thessalonique après les

1. Voir *supra* p. 29, n. 2.

2. Voir *infra* p. 42, lignes 14-15.

3. Véligianni 106, lignes 19-21.

4. Voir *infra* p. 42, lignes 17-18.

5. Cf. Robert, *Amyzon* 236.

6. Véligianni 106-107, lignes 22-25; cf., pour une époque postérieure, le décret de Kalindoia (Sismanidès 76, lignes 46-48).

politiques et avant le trésorier de la cité<sup>1</sup>; mais c'est un décret de Gazoros de la période romaine qui nous aide à comprendre le rôle de ce fonctionnaire dans les cités macédoniennes. Après l'invocation de la Bonne Fortune sont cités les noms des expéditeurs du texte: Παρά Σύρου τοῦ Εὐάλκου, Κοζειμάσου τ[οῦ] | Πολυχάρμου, Δουλέου τοῦ Βεΐθου, τῶ[ν] | κληρωθέντων προέδρων, τῆ I τοῦ Ἄρ[ι]τεμισίου μηνός τοῦ QP σεβαστοῦ | τοῦ καὶ FT ἔτους, (Δ)ιοῦλα Ἡρουος | τῶ ἐν Γαζῶρῳ μνήμονι· δόγμα τὸ κυρωθὲν | ὑπό τε τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου ἀπεστάλκαμεν | πρὸς σε καθάπερ ὁ νόμος συντάσσει<sup>2</sup>. Suit le texte du décret.

M. Wörrle dans une étude exhaustive sur les *mnémones* discute aussi ce texte<sup>3</sup>. Il en conclut que l'invocation explicite d'une loi particulière indique qu'il ne s'agit pas d'une déposition de routine d'un décret dans les archives, mais que l'envoi du texte de Gazoros au *mnémon* doit s'expliquer par le contenu particulier du décret, qui concernait des transactions foncières dont la nature notariale les faisait *ipso facto* relever du ressort de ce magistrat. Le nouveau décret de Morrylos prouve qu'il n'en est rien, puisque son envoi au *mnémon* local, exprimé en des termes identiques, ne peut d'aucune manière se rattacher à des transactions de caractère foncier qui relèveraient de par leur nature même du ressort d'un "notaire". Bien plutôt, le *mnémon* apparaît en Macédoine comme le responsable des archives publiques, aussi bien à Morrylos qu'à Gazoros, où, comme l'un de nous essaye de le démontrer ailleurs<sup>4</sup>, il ne s'agit pas d'un envoi des magistrats d'une entité politique supérieure au *mnémon* d'une communauté sujette, mais de transmission à l'intérieur de la même cité. Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas où nous décelons la trace d'une semblable transmission en Macédoine. Il est peut-être possible de reconnaître une clause presque identique dans le deuxième décret de Morrylos: ἀποστα[[λ]ῆν[αι] τῆ [παρὰ τῶν ἀρχόντ]ων τῶ μν[ή]μονι<sup>5</sup>. Un décret de Derriopos du Ier siècle après J.-C. est transmis en des termes similaires à un magistrat

1. IG X 2.1, 129.

2. Vatin 57, lignes 2-9.

3. W. Lambrinudakis-M. Wörrle, "Ein hellenistisches Reformgesetz über das öffentliche Urkundenwesen von Paros", *Chiron* 13 (1983) 33-39.

4. Cf. *supra* p. 25, n. 2.

5. Voir *infra* p. 42, lignes 24-26.

responsable de sa publication dont l'identité n'est pas spécifiée: Παρά Φιλίππου τοῦ Ποσιδίππου, Ὁρέστου | τοῦ Ὁρέστου, Παραμόνου τοῦ Λυκίνου, τῶν ἀποκλη|ρωθέντων προέδρων δόγματος ἀν(α)γ(ρ)αφή!. Le texte de la loi sur le gymnase de Béroia est aussi transmis d'une part au gymnase pour y être gravé sur une stèle et d'autre part aux archives publiques (τεθῆναι ὄν δεδώ|καμεν τοῖς ἐξετασταῖς ἐν τῷ γυμνασίῳ ἀναγραφέν|τα εἰς στήλην ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὸ δημόσιον. ....νόμον....κύριον εἶναι καὶ τεθῆναι εἰς τὰ δημόσια) par les magistrats compétents, les politarques (παρὰ τῶν πολιταρχῶν)<sup>2</sup>. Cette double transmission se retrouve aussi dans le décret de Morrylos, qui d'un côté sera gravé sur une stèle et exposé au sanctuaire d'Asclépios et de l'autre sera envoyé aux archives, affichage et déposition dans les archives publiques étant deux moyens complémentaires pour assurer non seulement la publication mais aussi la conservation des documents officiels<sup>3</sup>. Ce souci et aussi les deux modes de conservation ressortent clairement du décret de Battyna en Orestide où il est stipulé: καὶ στηλογραφηθῆ|ναι αὐτ[ὸ] ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς, εἰς τὸ διηνεκὲς μένειν κείμε|νον, ἐπὶ (=ἐπεὶ) τινα τῶν παλαιῶν ἠφάνισται γραμάτων<sup>4</sup>.

Si notre analyse est exacte, tous les décrets ou lois votés par les assemblées des cités macédoniennes étaient normalement envoyés aux *mnémones*, afin d'être déposés aux archives. Cette transmission était-elle indispensable pour les rendre exécutoires? Se pourrait-il que ce soit à elle que se réfèrent les lignes 10 et 11 du décret? L'emploi d'un verbe différent —ἀναδίδωμι au lieu d' ἀποστέλλω— et, surtout, l'absence de toute mention du destinataire ne nous permettent pas de l'affirmer. Il est vrai que cette hypothèse fournirait une explication au fait que dans notre décret l'ordre d'envoi est explicitement noté de façon

1. N. Vulić, *Spomenik* 71 (1931) 185-86, no 500.

2. *SEG* 27 (1977) no 261, lignes A 9-11, 17-19 et B 110.

3. Sur cet aspect du problème de la publication et de la conservation des actes officiels en Grèce antique, voir les études fondamentales d' A. Wilhelm, "Über die öffentliche Aufzeichnung von Urkunden", *Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde* (Vienne 1909) 257-64 et G. Klaffenbach, "Bemerkungen zum griechischen Urkundenwesen", *SBBerl* 1960 VI, 1-25.

4. Rizakis-Touratsoglou no 186, lignes 34-36; mais c'est la lecture d'Edson (*Notebooks* 312), dont nous avons pu vérifier l'exactitude sur son estampage, que nous suivons ici.

exceptionnelle, alors qu'il manque en général dans les autres décrets macédoniens. Mais le fait que très probablement on retrouve la même clause dans le deuxième décret de Morrylos, étudié ci-dessous, alors qu'il n'y a aucune omission comparable, suggère une autre explication: l'envoi au *mnémon*, ainsi que d'autres éléments des décrets, comme, par exemple, l'invocation, la date, le sujet, n'étaient qu'occasionnellement transcrits dans les textes sur pierre, dont nous tirons nos renseignements<sup>1</sup>. Sa mention dans le décret de Morrylos pourrait refléter tout simplement une habitude locale. Malheureusement, l'état de conservation de l'autre décret de la même cité ne permet pas de vérifier cette hypothèse de façon certaine.

Cependant, l'intérêt de notre décret est loin de s'épuiser dans des questions concernant exclusivement les institutions macédoniennes. C'est son importance pour la topographie d'Ano Apostoloi, le village où il fut découvert, voire pour la géographie historique de toute la Crestonie, qui attira d'abord l'attention des savants et c'est vers elle que nous allons nous tourner maintenant.

La découverte en 1961 du décret des Morryliens vint éclaircir un des points obscurs de la géographie historique de la Macédoine centrale. Cet aspect de l'importance du texte ne manqua pas d'être souligné par le fouilleur du site où il fut trouvé, Madame Photini Zaphiropoulou, qui en publia immédiatement la partie où sont mentionnés la cité des Morryliens et le sanctuaire d'Asclépios, pour en tirer les conclusions qui s'imposaient: il ne pouvait y avoir de doute qu'on venait de localiser la cité de Morrylos et plus particulièrement le sanctuaire principal de cette cité, celui d'Asclépios, où déjà par le passé on avait découvert "des statues hellénistiques, parmi lesquelles deux statuette représentant Asclépios et Epionè"<sup>2</sup>.

Les recherches qui suivirent permirent de confirmer cette conclusion: le village moderne d'Ano Apostoloi (Apostolar) est bel et bien construit sur une partie de la cité antique de Morrylos. Quelques tranchées creu-

1. Cf. Klaffenbach (*supra* n. 86) 20.

2. Photini Papadopoulou, *Deltion* 17 (1961) *Chronika* 207; 27 (1972) *Chronika* 499; *Bull'Epigr* (1964) 253; P. Manos, «Οί αρχαιολογικοί θησαυροί του νομού Κιλίκης», *Aristoteles* 10, fasc. 55 (1966) 57; Ph. Petsas, «Χρονικά Ἀρχαιολογικά», *Makedonika* 7 (1966 - 1967) 309, no 111.

sées par Madame Zapheïropoulou révélèrent dans le village même les restes d'un hypocauste d'époque romaine, des magasins de provisions et d'autres vestiges de constructions antiques, dont il ne fut pas possible de déterminer la destination. Sur le sommet de la colline en forme de "table", qui domine le village, on découvrit "les murs d'un édifice énorme". Les traces de murs anciens visibles un peu partout dans le village et les environs témoignent de la présence d'un centre urbain important<sup>1</sup> (Planches IV-VI).

Lors d'une visite à Ano Apostoloi en octobre 1984, le maître d'école du village M. Eleuthérios Spyridès eut l'amabilité de nous indiquer dans la rue longeant le côté nord de sa maison le site exact de la fouille de 1961 et de la découverte du décret. Il attira aussi notre attention sur le fait que par le passé, durant la construction de cette maison familiale, son père avait découvert "une dizaine de plaques semblables, dont une, après avoir orné la fontaine du village, avait été emportée par un ingénieur, probablement à Athènes, alors que les autres avaient été livrées aux autorités". En effet, deux inscriptions en provenance d'Ano Apostoloi étaient entrées au Musée de Thessalonique en 1933 (nos d'inventaire 1271 et 1272). Si ces inscriptions et les statues signalées par Photoïni Zapheïropoulou appartiennent à la trouvaille rapportée par E. Spyridès, il ne saurait y avoir le moindre doute que la propriété Spyridès et la rue adjacente recouvrent l'ἐπιφανέστατος τόπος de l'Asclépieion de Morrylos, dont la colline avoisinante en direction de l'occident devait former l'acropole.

Bien que les fouilles ne fussent pas renouvelées après 1961, un certain nombre de trouvailles fortuites vinrent enrichir le dossier de Morrylos: deux inscriptions funéraires d'époque hellénistique, mais aussi une borne d'époque romaine avancée, confirmant la survivance de la cité jusqu'au Bas-Empire<sup>2</sup>. On ajoutera au dossier de Morrylos les inscriptions funéraires d'époque romaine découvertes à la bourgade de Mavronéri, située à deux kilomètres au SSE d'Ano Apostoloi, qui devait faire sans doute partie du territoire de Morrylos<sup>3</sup>.

1. On notera la découverte en 1978 d'un tombeau dans le village d'Ano Apostoloi (K. Romiopolou, *Deltion* 33 [1978] *Chronika* 234).

2. Voir *infra* p. 68 et 57.

3. Musée de Kilkis, nos 319-320; 406: inédits.

## LE DECRET D'ALKETAS

Le décret honorant Paramonos pour sa générosité n'est pas l'unique texte épigraphique de cette catégorie trouvé à Morrylos. En fait, avant même d'en prendre connaissance, grâce à la généreuse amabilité de Ch. Edson et aussi du professeur Chr. Habicht, nous avons pu étudier l'estampage d'une autre stèle d'Ano Apostoloi que le grand épigraphiste américain avait copiée, photographiée et estampée au Musée de Thessalonique avant la dernière guerre (Planche X)<sup>1</sup>. Cette stèle nous l'avons retrouvée au Musée de Kilkis en octobre 1984.

II. Musée de Kilkis, no 261; anciennement au Musée de Thessalonique (no 1271), où elle avait été transportée d'Ano Apostoloi en 1933.

Stèle de marbre blanc, incomplète en bas, mutilée à l'angle supérieur gauche, écaillée le long des arêtes latérales antérieures. Surface supérieure plate. Face postérieure assez soigneusement travaillée.

Dimensions maximales:  $0,62 \times 0,32 \times 0,09$ . La surface inscrite a beaucoup souffert de l'érosion. Hauteur des lettres: 0,010; interlignes: 0,005-0,007.

Gravure soignée; le *thêta*, l'*omicron* et l'*oméga* légèrement plus petits que les autres lettres; les barres supérieure et inférieure du *sigma* parallèles; les hastes latérales du *mu* légèrement divergentes; la barre de l'*alpha* toujours brisée; les deux hastes latérales du *pi* égales, sa barre horizontale les dépassant légèrement à droite et à gauche; la haste verticale de l'*epsilon* dépasse légèrement vers le haut et le bas ses barres horizontales; *thêta* à pointe, *zêta* à haste verticale, *xi* sans haste perpendiculaire, *rho* à la boucle pleine, *upsilon* plus haut que les autres lettres, *delta* aussi large que haut. Copie, estampage, photographie (Planches VII-X).

1. Edson, *Notebooks* 511. La copie du savant américain n'est qu'une première esquisse, qu'il comptait compléter par l'étude de l'estampage et des photographies.

- [-----]Η[... ]ΑΣΟΥ ἐν δαπά-  
 [ναις μεγά]λαις ἐπιχορηγῶν τοῖς ἀ[φι]-  
 [κνουμ]ένοις ἐν τε τ[αῖ]ς ἐνδημίαις τῶν ἡ-  
 4 [γο]υμένων καὶ ταῖ[ς] λοιπαῖς ἐπισκηνί-  
 [αι]ς διαδεχόμενος καὶ δαπανῶν ἐκ  
 [τοῦ ἰ]δίου· ν τῶι Ζ ν καὶ Ι ἔτει ἐπιδεξάμε-  
 [νο]ς τιχίσαι τὴν πόλιν μόνος χάριν τοῦ πρ[ο]-  
 8 [ν]οῦ θῆναι τῆς πάντων σωτηρίας ἀγα-  
 γεῖν τε εἰς τὴν ἀγορὰν [σῖτ]ον, ἐποίησεν  
 πρὸς τε τούτοις [δ]α[π]αγῶν μεγάλως  
 βῶς τε ἀγελαίαις ἔδωκεν τοῖς πολεί-  
 12 ταις ὥς τε τῷ θε[ῶ]· δι' ἃ δὴ ἔδοξεν ἐπαινέ-  
 σαι τὸν Ἀλκέταν [ἐπὶ τε τῇ προ]νοία καὶ τῇ  
 πρὸς τοὺς π[ο]λεῖτας [εὐ]νοία καὶ στεφα-  
 νῶσαι [αὐ]τὸν θ[α]λ[λ]οῦ στε[φ]άνω καὶ εἰ-  
 16 κόνι γραπτῇ, τῆθῆναι δὲ αὐτοῦ  
 τὴν εἰκόνα [ἐν τῷ ἐπι]φανεστάτῳ  
 [τό]πῳ τοῦ Ἀ[σ]κληπιεῖου, ἄγεσθαι δὲ  
 [τῆ]ν ἡμέραν αὐ[τῆ]ν ἐ[κ]κάστου Δαι[σί]-  
 20 ου μη[ν]ὸς ἱεράν, ὅτε Ἀλκέτας ἠρέ[θη]  
 εἰς μεγίστας ἀ[ρ]χὰς παρὰ τῶν πολ[ει]-  
 τῶν, ἵνα [κα]ὶ [οἱ λοιποὶ] π[ρ]οθυμότερ[οι]  
 γαίνονται πρὸς τὴν τῆς πόλεως φιλο[τι]-  
 24 [μ]ίαν ὀρῶντες, [τὸ δὲ ψήφισμα] ἀποστα-  
 [λ]ῆν[αί] τε [παρὰ τῶν ἀρχόν]των τῷ μν[ή]-  
 [μονι κ]αὶ ἀναγραφῆναι εἰς τῆ[λ]ην  
 [λιθίν]ην, τεθῆναι δὲ ἐν τῷ ἐπιφα-  
 28 νεστάτῳ τόπῳ. Ἐπεχειροτο-  
 νήθη [-----]

Lignes 2-3: ἀ[φι]κνουμ]ένοις, suggestion que nous devons à Chr. Habicht.  
 Ligne 22: à partir de cette ligne le texte est très effacé. La connaissance du  
 formulaire que suivent les dispositions finales permet la reconstitution des  
 lignes 24-29. Ligne 25: nous avons préféré la restitution ἀρχόντων, dont nous  
 croyons pouvoir distinguer entièrement ou en partie les trois dernières lettres, à  
 πολιταρχῶν, qui serait trop longue pour la lacune. Ligne 27: la restitution  
 λιθίνην se justifie par l'existence même de la stèle. Ligne 29: on pourrait  
 restituer sur l'exemple du décret précédent Ὑπερβερεταίου ΙΖ, mais une autre  
 date serait aussi possible.

Quoique la pierre soit pratiquement entière en haut, le texte du décret est loin d'être complet. Nous conservons une partie des considérants (lignes 1-12), la formule de sanction (ligne 12), l'énumération des honneurs (lignes 12-22), la "formule hortative" (lignes 22-24), la date du vote (lignes 28-29). Par contre, il manque au moins —même si l'on suppose que l'invocation, l'intitulé et la date de la proposition avaient été omis— les noms des *rogatores* et une partie des considérants; ils devaient figurer sur un bloc séparé qui n'a pas été trouvé.

La langue de notre second décret est de nouveau la *koinè* hellénistique. En matière d'orthographe on peut remarquer la confusion occasionnelle de l'*iota* long avec la diphtongue *epsilon iota* (cf. ligne 7:  $\tau\iota\chi\acute{\iota}\sigma\alpha\iota$ ; lignes 11-12 et 14:  $\text{πολείταις}$ ; ligne 23:  $\gamma\epsilon\acute{\iota}\nu\omega\text{ν}\tau\alpha\iota$ ), ainsi que l'omission habituelle mais non générale du *iota* adscrit (cf. —pour ne citer que les exemples sûrs— ligne 12:  $\tau\tilde{\omega}$ ; ligne 13:  $[\text{πρ}\tilde{\omicron}]\nu\acute{\omicron}\iota\alpha\ \kappa\alpha\iota\ \tau\tilde{\eta}$ ; ligne 14:  $[\text{ε}\tilde{\upsilon}]\nu\acute{\omicron}\iota\alpha$ ; ligne 15:  $[\text{στ}\tilde{\epsilon}]\phi\acute{\alpha}\nu\omega$ ; ligne 16:  $\gamma\rho\alpha\text{π}\tau\tilde{\eta}$ ; ligne 20:  $\eta\rho\acute{\epsilon}[\theta\eta]$ ; mais ligne 6:  $\tau\tilde{\omega}\iota$ ).

Si l'orthographe présente des inconséquences, la syntaxe, en revanche, est plus sûre que dans le premier décret. Les incertitudes de la traduction proviennent avant tout des lacunes dues à la perte du début du décret et à l'usure progressive de la pierre à partir de la ligne 20.

### Traduction

*...lors de gros frais contribuant à l'entretien des visiteurs, à l'occasion tant des séjours des autorités que des autres obligations d'hébergement, recevant et dépensant de sa fortune; dans la dix-septième année, ayant pris sur lui de faire entourer la ville d'une muraille, seul pour pourvoir au salut de tous, et d'apporter au marché des céréales, il en fit plus, dépensant largement, et il donna des vaches pâturantes aux citoyens ainsi qu'au dieu. Pour ces raisons donc, il a plu aux citoyens de décerner l'éloge à Alkétas pour son attention et pour sa bienveillance à l'égard des citoyens et de le couronner d'une couronne de feuillage et (de l'honorer) d'un portrait peint, de placer son portrait à l'endroit le plus en vue du sanctuaire d'Asclépios et de célébrer comme sacré ce jour du mois Daisios, quand Alkétas fut élu aux plus hautes charges par les citoyens, afin que les autres deviennent pleins d'ardeur en considérant la libéralité de la cité, de faire envoyer le décret par les archontes au mnémon et de le graver sur une stèle de pierre et de l'exposer à l'endroit le plus en vue. Voté le ...*

Malgré le mauvais état de conservation du décret, son caractère et les lignes générales de son contenu ne sont pas en doute. Il s'agit d'un décret en l'honneur d'un certain Alkétas, citoyen de Morrylos, qui avait offert d'insignes services à sa patrie. Dans la partie conservée des considérants ces services sont classés en deux catégories: d'abord, ceux qui ont été rendus de façon habituelle (exprimés par des participes présents), notamment les contributions d'Alkétas aux dépenses de la cité et, en particulier, aux frais occasionnés par les visites des autorités, et ensuite les services exceptionnels rendus en une année spécifique (exprimés par des aoristes), "la dix-septième année", quand Alkétas finança tout seul la construction des murs de la cité, pourvut à l'approvisionnement du marché en céréales<sup>1</sup>, assurant ainsi le salut des citoyens, et offrit des vaches pâturantes à Asclépios et aux Morryliens. Eu égard à quoi, la cité décerna à Alkétas l'éloge public, la couronne de feuillage et l'exécution de son portrait en peinture ainsi que son exposition au sanctuaire d'Asclépios. A ces honneurs assez courants suit — si notre lecture est juste — un autre beaucoup plus extraordinaire: le jour du mois Daisios où Alkétas fut élu "aux magistratures suprêmes" est déclaré "jour de fête"<sup>2</sup>. Finalement le décret sera envoyé aux archives publiques et gravé sur une stèle pour être exposé "à l'endroit le plus en vue", vraisemblablement du sanctuaire d'Asclépios.

Parmi les honneurs accordés à Alkétas, celui qui frappe par son caractère extraordinaire c'est la consécration comme jour de fête de la journée du mois Daisios, "quand il fut élu aux magistratures suprêmes" pour ses services insignes. En proposant une restitution dans le même sens dans un décret d'Olbia honorant un pilote Amisène, L. Robert soulignait la fréquence relative des décisions analogues et en citait de nombreux exemples datant de la période hellénistique et romaine<sup>3</sup>. Il s'agit dans la plupart des cas de jours de fête commémorant une

1. Cf. Véliigianni 106, lignes 4-6, où *sitos* est utilisé comme terme générique recouvrant aussi bien le blé (πυρῶν) que l'orge (κριθῶν).

2. Sur la signification de *hiéros* en grec, voir E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* II (Paris 1969) 192-198 et, en particulier comme qualificatif du mot 'jour' avec le sens d'"insigne" (195).

3. L. Robert, *Hellenica* II (1946) 58-60. On ajoutera le décret des Dionysiastes de Téos en l'honneur de la prêtresse Hédisté datant de la fin du Ier s. av. J.-C. (*GIBM* 1032; cf. *SEG* 4 (1929) 598, lignes 14-15:... ἀγειν | [δὲ καὶ ἱερὰν] ἡμέραν προσαγορευομένην 'Ἡδίστης...].

importante victoire<sup>1</sup>, un traité<sup>2</sup>, la consécration de statues ou de constructions de caractère religieux<sup>3</sup> ou des événements relatifs à la vie des chefs de la politique romaine<sup>4</sup>. Cependant, deux des décrets dont traite Robert, notamment celui d'Olbia et un décret de Pergame en l'honneur du fameux gymnasiarque Diodoros Pasparos, se rapprochent du décret morrylien parce qu'ils instaurent un jour de fête en l'honneur d'éminents citoyens (ou étrangers) ayant rendu des services à la cité. Ainsi, Olbia institua un jour de fête commémorant le retour, grâce aux efforts surhumains du pilote Amisène, des ambassadeurs et du secours envoyé par Mithridate Eupator, événement d'importance sans doute capitale pour la cité<sup>5</sup>. Pergame consacra le jour de la rentrée de Diodoros d'une ambassade réussie à Rome<sup>6</sup>. La phraséologie de ce dernier décret<sup>7</sup> et, encore plus, celle d'un deuxième décret de Pergame, quelque peu antérieur, en l'honneur du fameux gymnasiarque<sup>8</sup> ne peut manquer de rappeler la formule employée dans les lignes 18-22 du décret d'Alkétas.

La proclamation du jour de l'élection d'Alkétas comme sacré, c'est-à-dire comme un jour de fête, trouve son parallèle le plus proche en Macédoine dans le décret de Lété de 119 av. J.-C. en l'honneur de Marcus Annius enregistrant la décision de cette cité d'instituer des

1. *SIG*<sup>3</sup> 398: décret de Cos après la victoire à Delphes sur les Gaulois (278 av. J.-C.); *OGIS* 332: décret de Pergame pour Attalos III à l'occasion d'une campagne victorieuse.

2. *SIG*<sup>3</sup> 694: décret de Pergame à l'occasion de l'alliance avec Rome (129 av. J.-C.).

3. *I. Magnesia* 100 (*SIG*<sup>3</sup> 695): décret à l'occasion de la consécration du *xoanon* d'Artémis Leukophryéné; J. H. Oliver, "Julia Domna as Athena Polias", *Athenian Studies Presented to W.S. Ferguson* (*HCP* Suppl. 1, 1940) 528: décret d'Athènes sur le culte de Julia Domna; W.H. Buckler, *RevPhil* 1935, 183: consécration d'un autel d'Auguste à Pergame.

4. *Sardis VII* 1, no 8: décret de Sardes, lorsque fut connu que C. Julius Caesar avait pris la toge virile.

5. *IosPE* I<sup>2</sup> 35; cf. les restitutions corrigées et l'interprétation proposée par L. Robert, *Hellenica* II (1946) 58-60.

6. *IGRR* IV 294; cf. L. Robert, *Hellenica* II (1946) 60, avec les nn. 1 et 2 citant la bibliographie ultérieure.

7. *IGRR* IV 249, lignes 29-31: ...κατέστησεν δὲ καὶ τὴν ἡμέραν, καλλίστην ἡγησάμενος εἶναι τὴν ὀγδόην τοῦ Ἀπολλωνίου μηνός, ἐν ἣι τελέσας ἐπιτυχῶς ἐν Ῥώμῃ τὴν πρεσβείαν Διοδώρος ἐπανῆλ]θεν εἰς τὴν πόλιν, ἱεράν τε αὐτὴν ψηφισάμενος ὑπάρχειν διὰ παντός...

8. *IGRR* IV 292, lignes 35-36: εἶναι δὲ καὶ τὴν ὀγδόην τοῦ Ἀπολλωνίου μηνός ἱεράν, ἐν ἧπερ ἀπὸ τῆς | [πρε]σβει[ας] εἰς τὴν πόλιν εἰσῆλθεν.

concours hippiques καθ' ἔτος ἐν τῷ Δαισίῳ μηνί, ὅταν καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις οἱ ἀγῶνες ἐπιτελῶνται<sup>1</sup>. Le choix d'un jour du mois Daisios dans les deux cas ne pourrait être accidentel, mais doit s'expliquer à Morrylos aussi par la célébration à cette date d'une fête des "bienfaiteurs" traditionnelle à toute la Macédoine. Le déroulement de cette fête nous a maintenant été révélé par un décret de Kalindoia en l'honneur d'un prêtre de Zeus, Rome et Auguste mais apparemment aussi des "autres bienfaiteurs"<sup>2</sup>, dont le culte commun nous est également connu par une série d'inscriptions de Thessalonique<sup>3</sup>. C'était une *panégyris* comprenant des jeux, des sacrifices publics et des banquets avec distribution de la viande des victimes et plus généralement de nourriture et de boissons à tous les citoyens rangés par tribus (...καὶ βουθητήσας καὶ ἰδίᾳ καθ' ἕκαστον τῶν πολιτῶν | τὴν πᾶσαν ἑορτήν εὐώχησεν ἐν τοῖς τρικλεινίσι καὶ | κατὰ τὸ κοινὸν ταῖς φυλαῖς ἐπίδοσις ἐποιήσατο λαμ|προτάτας)<sup>4</sup>.

Bien que dans notre documentation épigraphique le culte des "bienfaiteurs" fût jusqu'à aujourd'hui associé à celui de Rome et des bienfaiteurs romains (et plus tard à celui de l'empereur), on n'avait pas manqué de relever que la grande fête de Daisia<sup>5</sup> avait dû préexister à la conquête romaine. Fanoula Papazoglou soulignait même à juste titre la distinction entre "les dieux bienfaiteurs" et "les bienfaiteurs romains" et émettait l'hypothèse que les premiers sont les dieux égyptiens<sup>6</sup>. L'intérêt particulier que portait le roi lui-même à l'organisation de la fête des Daisia à travers le royaume, récemment révélé par une lettre de Persée trouvée à Alkoména<sup>7</sup>, pourrait même suggérer qu'avant l'abolition de la royauté, "les autres bienfaiteurs" associés aux dieux bienfaiteurs étaient avant tout —mais peut-être non exclusivement— les rois morts et héroïsés, dont le culte en tant que

1. *SIG*<sup>3</sup> 700, lignes 38-40.

2. Sismanidès 77, ligne 28: καὶ τοῖς λοιποῖς εὐεργέταις; cf. καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις; cf. καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις dans le décret de Lété.

3. *IG* X 2.1, 4; 5; 133; et 226.

4. Sismanidès 77, lignes 30-33. Le terme ἐπίδοσις ici est équivalent au terme διάδομα, brillamment étudié par L. Robert, "Inscriptions de Didymes et de Milet", *Hellenica* XI-XII (1960) 472-73.

5. Cf. Kalléris I 143 et II 566.

6. Papazoglou, *ANRW* 308 et n. 23.

7. Moretti no 112.

bienfaiteurs et sauveurs de leur peuple est mieux attesté en Macédoine<sup>1</sup> qu'on ne le pense en général<sup>2</sup>. Les sources littéraires nous renseignent sur un culte d'Amintas III à Pydna et de Philippe II à Amphipolis<sup>3</sup>. On connaissait depuis longtemps une dédicace d'Amphipolis, où aux dieux égyptiens Sarapis et Isis se trouve associé le "roi Philippe"<sup>4</sup>, à ne pas douter Philippe II<sup>5</sup>. Depuis peu, nous

1. Pour un culte royal "pammacédonien", voir Diodore 19. 22. 1: θυσίαν ἐπέτελεσε (scil. Πευκέστης, 317 av. J.-C.) μεγαλοπρεπή τοῖς θεοῖς καὶ Ἀλεξάνδρῳ καὶ Φιλίππῳ; cf. Justin 24. 5. 9-11. Voir aussi M.P. Nilsson, *Geschichte der griechischen Religion* II<sup>2</sup> ("Handbuch der Altertumswissenschaft V 2.2."; Munich 1961) 183 et, plus récemment, F.W. Walbank, *CAH* VII. I<sup>2</sup>, 81-100. Pour des cultes des cités particulières, voir ci-après.

2. Cf. encore récemment, Ph. Gauthier, "Histoire grecque et monarchie", *Les Monarchies* (Paris 1986) 56.

3. Ailios Aristeidès 38. 480 (p. 715 Dindorf). La même information sur un culte du père de Philippe est rapportée par une scholie de Démosthène (*OI.* 1.5. Dindorf). La valeur de ces témoignages a été contestée, à notre avis sans raison. Voir les discussions les plus récentes: E. Fredricksmeier, "Divine Honors for Philip II", *TAPA* 109 (1979) 51 et n. 1, avec bibliographie antérieure; *eiusdem*, "On the Back-ground of the Ruler Cult", *Studies Edson* 154 (pour); E. Badian, "The Deification of Alexander the Great", *ibidem* 39-40 (contre).

4. P. Perdrizet, "Voyage dans la Macédoine Première", *BCH* 18 (1894) 41-16, no 1.

5. Outre l'inscription d'Amphipolis, un culte de Philippe est attesté à Philippos (cf. une inscription mentionnant deux *téménè* de Philippe présentée par P. Ducrey au VIII<sup>e</sup> Congrès International d'Épigraphie Grecque et Latine tenu à Athènes en octobre 1982 et publiée maintenant par le même auteur "Des dieux et des sanctuaires à Philippos de Macédoine", *Comptes et inventaires dans la cité grecque: Actes du colloque de Neuchâtel en l'honneur de Jacques Tréheux* [Neuchâtel - Genève 1988] 207-13) et sur l'île voisine de Thasos, où l'on connaît une dédicace à Φίλιππος Σωτήρ (Chr. Dunant et J. Pouilloux, *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos*, II [Paris 1958] 230, no 405 [attribuée à Philippe V]; en 1975, B. Holzman rapportait dans le *Deltion* 30 [1975] *Chronika* 292 la découverte à Thasos d'une autre inscription attestant un culte de Philippe II dans cette île). Quoique l'écriture de ces deux documents soit peu soignée et irrégulière, on pourrait suggérer une datation aux environs du milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et, de toute façon, avant la prise de Thasos par Philippe V en 202. On pourrait objecter que toutes ces cités où le culte de Philippe est attesté soit n'ont jamais fait partie de la Macédoine proprement dite (Thasos) soit n'en faisaient pas encore au moment où le culte fut institué (Amphipolis, Philippos; cf. Pydna pour le culte d'Amintas). Cet argument serait de poids, s'il n'y avait les témoignages littéraires attestant un culte pammacédonien et, depuis peu, l'extraordinaire témoignage archéologique sur le culte royal à la nécropole d'Aigéai (cf. en dernier lieu M. Andronicos, *Vergina* [Athènes 1984] 65; 98; 225; 227; 229; 233). Nous laissons intentionnellement de côté la procession d'Aigéai décrite par Diodore (16. 92. 5), car, contrairement à ce qui a été souvent soutenu, elle ne témoigne pas, comme nous espérons le démontrer ailleurs, d'un culte de Philippe de son vivant.

possédons une autre dédicace, provenant également de la vallée du Strymon, sur laquelle un roi Antigonide seul, probablement Antigone Doson, est qualifié de “sauveur” et de “bienfaiteur”<sup>1</sup>. Il n’est, en effet, pas nécessaire de supposer que le culte des dieux bienfaiteurs associé aux rois héroïsés ait concerné dès son origine les divinités égyptiennes. Un témoignage d’Arrien<sup>2</sup> en effet indique que la célébration du culte des “dieux bienfaiteurs” pendant les Daisia date d’une époque où l’introduction officielle des dieux égyptiens au panthéon macédonien reste improbable<sup>3</sup>. Dans un passage de l’*Anabase*, il décrit une fête célébrée par Alexandre, apparemment le 16 du mois Daisios, qui comportait des “sacrifices traditionnels offerts aux dieux en remerciement pour les événements favorables (τεθυκῶς τοῖς θεοῖς τὰς τε νομιζομένας θυσίας ἐπὶ ξυμφοραῖς ἀγαθαῖς), des banquets (εὐωχεῖτο ἅμα τοῖς φίλοις καὶ ἔπινε) et surtout des distributions des “viande des victimes et de vin à l’armée rangée par *lochoi* et *hékastotyes*” (δοῦναι δὲ λέγεται καὶ τῇ στρατιᾷ ἱερεῖα καὶ οἶνον κατὰ λόχους καὶ ἑκατοστύας). La ressemblance avec la fête décrite par l’inscription de Kalindoia se passerait de commentaire si ce n’était pour attirer l’attention sur la correspondance de la disposition des participants en tribus civiles en temps de paix, en unités militaires pendant une campagne en dehors de Macédoine<sup>4</sup>.

1. D’après une communication de Madame Chaido Koukoulis-Chrysanthaki; cf. la récente découverte à Maronée d’une stèle votive portant l’inscription Διὶ | καὶ βασιλεῖ | Φιλίππῳ σωτήρι (*Ergon* 1986, 45).

2. Arrien, *Anab.* 7.24.4.

3. Il est vrai que les “journaux royaux” mentionnent l’*enkoimésis* de compagnons d’Alexandre dans un sanctuaire de Sarapis à Babylone en 223 (*FGrHist* 117 F3). Quelle que soit l’interprétation de ce passage, elle n’implique pas de toute façon l’adoption officielle du culte de Sarapis par les Macédoniens à cette époque. Sur ce sujet, voir en dernier lieu P. Goukowsky, *Essai sur les origines du mythe d’Alexandre*, I (Nancy 1978) 199-200 et N. G. L. Hammond, “The Royal Journal of Alexander”, *Historia* 37 (1988) 143.

4. La distribution de la viande, des victimes et de vin aux Macédoniens rangés par unités civiles en temps de paix ou militaires en temps de guerre était un des aspects principaux d’une autre fête, en l’honneur de Zeus, qui coïncidait avec l’assemblée de l’*ethnos* (ou de ses représentants) au début de l’année macédonienne au mois de Dios (cf. Diod. 16. 91. 4-6; 17. 16. 3-4, avec les observations de Hatzopoulos [p. 25, n. 2 *supra* 39-41]); à ces passages on peut ajouter la description de la fête célébrée à Persépolis en octobre 317 av. J.-C., que décrit Diodore (19. 22. 1-3) et des cérémonies accompagnant les réunions du *koinon* macédonien à l’époque romaine, que révèle un texte épigraphique

Le deuxième décret de Morrylos nous livre aussi le renseignement précieux que les élections des magistrats dans les cités macédoniennes avaient lieu chaque année au mois Daisios<sup>1</sup>. Il permet même d'émettre l'hypothèse que leur déroulement coïncidait avec la fête de Daisia. Cette combinaison de fête de remerciement aux dieux et héros bienfaiteurs, liée sans doute à l'origine à la nouvelle récolte des céréales, et de période électorale expliquerait de façon satisfaisante l'interdiction faite aux rois macédoniens de faire campagne en dehors des frontières du pays pendant le mois Daisios<sup>2</sup>, qui a son pendant exact dans l'interdiction semblable pesant sur les rois lacédaimoniens en relation avec les Karneia<sup>3</sup>, fête à la fois agraire et politique comme les Daisia<sup>4</sup>.

Nous avons réservé, pour le discuter en dernier le problème le plus délicat que pose le deuxième décret de Morrylos: celui de sa date. Notre embarras est d'autant plus irritant que notre texte comporte en fait une date, cette dix-septième année, qui vit Alkétas redoubler d'ardeur au service de sa cité. Mais quelle dix-septième année, de l'ère "provinciale"

de Béroia étudié par L. Robert, "Hellenica: III. Inscriptions de Béroia", *RevPhil* 13 (1939) 131-32, no 2 (cf. *eiusdem*, *Hellenica* XI-XII [1960] 472) et dont on peut trouver une édition complète dans *SEG* 17 (1960) no 315. La question des assemblées macédoniennes est examinée par de nous dans un autre ouvrage (*supra* n. 40).

1. Jusqu'à maintenant les inscriptions nous avaient simplement révélé que toutes les élections des magistrats avaient lieu en même temps chaque année (cf. *SEG* 27 [1977] no 261, lignes A 22-23: ἡ πόλις αἰρείσθω | γυμνασίαρχον [ἔταν] καὶ τὰς ἄλλας ἀρχάς). Il s'agissait sans doute d'une ἀρχαιρετικὴ ἐκκλησία convoquée chaque année à une date fixe (cf. le décret fragmentaire de Tomis, I. Stoian, "Un décret inédit de Tomis", en roumain, avec résumé français, *Omagiu lui C. Daicovicu* [Bucarest 1960] 509-13: [καὶ στεφανοῦσθαι αὐτῶν καὶ καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἐν τῇ ἀρχαιρετικῇ ἐκκλησίᾳ]; *BullEpigr* 1961, 415). Dans d'autres cités, comme par exemple à Pergame, les prêtres étaient élus en même temps que les autres magistrats (cf. *IGRR* IV 292, lignes 37-39 et les remarques de Gauthier 63).

2. Plut. *Alex* 16. 1-2: Δαισίω γὰρ οὐκ εἰώθεισαν οἱ βασιλεῖς τῶν Μακεδόνων ἐξάγειν τὴν στρατιάν.

3. Hérod. 7. 206. 1 (cf. 8. 72); Thuc. 5. 54. 2-3; 75. 2-76. 1.

4. Sur les Karneia, voir surtout S. Wide, *Lakonische Kulte* (Leipzig 1893) 63-87 et M.P. Nilsson, *Griechische Feste* (Leipzig 1906) 118-24. Le caractère agraire de la fête est surtout lié aux vendanges, son caractère politique ressort de l'évocation des origines légendaires de l'Etat dorien et principalement de la disposition des citoyens par subdivisions civiques (tribus et fratres) pour le festin, comme lors des Daisia macédoniens.

(ou plutôt “nationale”)<sup>1</sup> ou du règne d’un roi? La réponse n’est pas simple d’autant plus que le mauvais état de conservation de la pierre rend incertaine la lecture et, partant, l’interprétation d’un passage crucial du texte (ligne 25), où il nous a semblé déchiffrer le mot “archontes” (ἀρχόντων).

Les critères formels ne peuvent pas être à eux seuls décisifs quand l’écart à évaluer se réduit à moins d’un demi siècle. En effet l’écriture pourrait appartenir aussi bien au deuxième qu’au troisième quart du II<sup>e</sup> siècle. Parmi les inscriptions macédoniennes sûrement datées de cette période celles dont la forme des lettres se rapproche le plus de celles de notre décret sont le *diagramma*<sup>2</sup> et la lettre de Philippe V<sup>3</sup>, datés respectivement de la 35<sup>e</sup> (187) et de la 42<sup>e</sup> (180) année de son règne. Cela est particulièrement vrai de la forme des lettres *thêta*, *omicron*, *oméga*, *sigma*, *mu*, *rho*, *upsilon* et *delta*. L’*alpha* à barre brisée rapproche notre décret plus particulièrement du second de ces deux documents. Ce dernier trait est partagé par une lettre royale datée de la huitième année d’un roi, qui selon l’éditeur est Philippe V, mais selon d’autres savants dont nous partageons l’avis, Persée, ce qui la situerait à la fin de l’année 173 av. J.-C.<sup>4</sup> L’*alpha* à barre brisée mais aussi d’autres nombreux traits communs et en particulier l’*epsilon* à la haste verticale dépassant en haut et en bas les barres horizontales de cette lettre caractérisent aussi la dédicace de Philippe et Alexandre, fils du roi Persée, à Sarapis et Isis<sup>5</sup> et la loi sur le gymnase de Béroia<sup>6</sup>, dont la date est controversée, mais qui, comme l’un de nous le soutient en détail ailleurs, doit dater des toutes dernières années du règne de Philippe V ou plutôt du règne de Persée<sup>7</sup>. Enfin, la forme du *pi* aux hastes égales rappelle celle que l’on rencontre sur un décret de Gazoros, daté par son éditeur en 277/76 av. J.-C., mais, comme l’un de nous le

1. Cf. Fanoula Papazoglou, “Macedonia under the Romans”, dans *Macedonia* 588, n. 5.

2. *IG* X 2.1, 3.

3. Rizakis-Touratsoglou no 87. L’écriture de notre inscription présente aussi plusieurs points communs avec celle de l’alliance entre Rome et Maronée (D. Triantaphyllos, «Συμμαχία Ρωμαίων καὶ Μαρονιτῶν», *Thrakikḗ Epétēris* 4 [1983] 419-46), datant de 167 av. J.-C.

4. Voir Moretti no 112, avec bibliographie antérieure.

5. *IG* X 2. 1, 76.

6. *SEG* 27 (1977) no 261.

7. *Supra* p. 25, n. 2. Voir aussi, maintenant, Papazoglou, “Politarques” 442.

soutient dans le travail cité précédemment, devant dater, lui aussi, de la période des deux derniers Antigonides<sup>1</sup>. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la présence de ces traits, qui se retrouvent aussi dans des textes plus récents, constituent autant un *terminus post quem* qu'un *terminus ad quem*.

L'orthographe non plus ne constitue pas un critère de datation déterminant. L'omission occasionnelle de l'*iota* adscrit, déjà attestée sous Démétrios II<sup>2</sup>, à partir du règne de Philippe V devient fréquente sur des textes officiels macédoniens, tels que le *diagramma* de Thessalonique<sup>3</sup>, le règlement militaire d'Amphipolis<sup>4</sup> ou le décret hellénistique de Gazoros<sup>5</sup>. En Perrhébie voisine c'est déjà la règle dans un décret de 191 av. J.-C.<sup>6</sup> Il en est de même de la confusion occasionnelle de la graphie du son *i* long provenant de différentes origines. Notre décret confond *iota* long et *epsilon iota* de la même façon que le décret de Gazoros confond *epsilon iota*, *êta* et *êta iota*<sup>7</sup>. La graphie des dérivés de τεῖχος avec un simple *iota* en particulier se rencontre, en dehors de Macédoine du moins (en Carie), déjà vers 180 av. J.-C.<sup>8</sup>; celle de πολίτης et de ses dérivés avec *epsilon iota* en Perrhébie voisine déjà vers la fin du III<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>.

1. Véliγιanni 111-12. Pour une datation plus basse se sont déjà exprimés G. Kaftantzis, *Ἱστορία τῆς πόλεως Σερρών Α'* (Athènes 1967) 325; E. Mastrokostas (Cf. F. Papazoglou, "Le territoire de la colonie de Philippos", *BCH* 106 [1982] 100 et n. 53); Chr. Habicht, *Gnomon* 56 (1984) 708 (compte rendu de *SEG* XXX) et tout récemment Ph. Gauthier, "Nouvelles récoltes et grain nouveau: à propos d'une inscription de Gazdros", *IG* 101 (1987) 413 et n. 3. La tendance vers l'égalité des deux hastes du pi se voit déjà dans le traité de Philippe V avec Lysimachie datant de 202/201 av. J.-C. (G.P. Oikonomos, *Ἐπιγραφαὶ τῆς Μακεδονίας* [Athènes 1915] 7, no 1).

2. Moretti no 109, ligne 13: προστάσση; ligne 25: προστάσση.

3. *IG* X 2.1, 3, ligne 17: ποιήση.

4. Moretti no 114, lignes A<sup>2</sup> 5: τῶ βασιλεῖ; A<sup>3</sup> 3: τῶ δὲ χειριστῶ.

5. Véliγιanni 106-107, ligne 20: [ε]ρῶ, ἢ ἄν αἰρήται... (l'éditeur restitue à tort [ε]ρῶ[ι], alors que la photographie ne laisse pas de doute que l'*iota* adscrit n'avait jamais été gravé).

6. Moretti no 95.

7. Véliγιanni 106-107, ligne 12: λητι[ο]υργίας; lignes 20-21: Πληστ[ι]ς (=Πλεῖστις); ligne 25: εἰρέθησαν.

8. Robert, *Amyzon* 235, no 35, ligne 12: προσπεριτιχισμόν.

9. A.S. Arvanitopoulos, «Θεσσαλικαὶ ἐπιγραφαί», *ArchEph* 1916, 21, no 274, ligne 6: Μητροπολιεῖτων.

On est ainsi réduit à avoir recours aux critères internes que présente le texte du décret. Malheureusement, les indications qu'il fournit sont elles aussi contradictoires. La mention des *hégouménoi* et des *épiskéniai* suggère une date postérieure à la conquête romaine. Comme L. Robert l'a brillamment montré, le premier mot est le terme technique qui indique les autorités romaines<sup>1</sup>. Le second terme avec le même sens que dans notre décret apparaît pour la première fois en relation avec les opérations de l'armée romaine en Thessalie en 191 av. J.-C.<sup>2</sup>. Par contre, l'absence complète de référence ou d'allusion aux Romains, même en relation avec des questions de défense, qui après la création de la province étaient normalement du ressort des autorités venues de Rome<sup>3</sup>, nous oriente vers la période antérieure à la création de la province en 148, sinon de l'abolition de la royauté en 168<sup>4</sup>. D'ailleurs, on pourrait soutenir que les termes *hégouménoi* et *épiskéniai* ne sont pas nés avec l'arrivée des Romains, mais qu'il s'agit d'une transposition du vocabulaire "technique" déjà existant et recouvrant des réalités hellénistiques. Or, une recherche dans les textes tant littéraires qu'épigraphiques révèle que le verbe *ἐπισκηῶ* et ses dérivés étaient employés couramment pour désigner le cantonnement des troupes<sup>5</sup> bien avant l'arrivée des Romains et que *ἡγούμενοι* était un terme usuel signifiant "les autorités" autres que romaines<sup>6</sup>. En fait, même dans un royaume "national" comme la Macédoine<sup>7</sup>, il devait y avoir, surtout en temps de guerre, des mouvements de troupes entraînant la nécessité

1. L. Robert, "Recherches épigraphiques: VII. Décret de la Confédération lycienne à Corinthe", *REA* (1960) 325-30 (= *OMS* II 842-46). C'est aussi l'avis que le professeur Chr. Habicht eut l'amabilité de nous communiquer par lettre. Cf. le décret de Thessalonique en l'honneur de Servilius *IG* X 2.1, \*14, ligne C7 (ca. 133 ap. J.-C.).

2. Moretti no 95, lignes 17-18: ...καὶ <τὴν> περὶ τὴν [τ]ῶν ἐπισκήνων ὀρμήν...

3. Cf. le décret de Lété (*SIG*<sup>3</sup> 700).

4. A moins, bien sûr, que l'on ne pense à Andriskos ou à quelque roi étranger, mais l'une ou l'autre hypothèse sont hautement improbables.

5. Cf. Polybe 4. 18.8; 4. 72. 1 etc.

6. Cf. Polybe 2.21.4; 3.4.6; 18.4.2 et *SIG*<sup>3</sup> 627, ligne B20.

7. Sur cette question souvent débattue, voir en dernier lieu l'excellente contribution de L. Mooren, "The Nature of the Hellenistic Monarchy" dans *Egypt and the Hellenistic World* (Louvain 1983) 205-240 (cf. *BullEpigr* 1984, 241).

de pourvoir à l'hébergement de leurs officiers (ἡγούμενοι, ἡγεμόνες)<sup>1</sup> et même au cantonnement des simples soldats<sup>2</sup>. Cela nous ramène au problème des circonstances historiques du vote du décret, qui se situent à la dix-septième année à partir d'un point de temps indéterminé.

Si l'on calcule la dix-septième année d'après l'ère macédonienne, on arrive à l'année 131/30 av. J.-C. Malheureusement, nos sources —qui cependant, il faut bien le reconnaître, sont loin d'être exhaustives— ne rapportent aucune activité militaire dans la région entre la campagne victorieuse de M. Cosconius en Thrace en 135 av. J.-C. et la défaite de Sextus Pompée près d'Argos en Péonie en 119 av. J.-C.<sup>3</sup> Le calcul d'après une ère hypothétique qui aurait son point de départ à la chute de la royauté nous mènerait à la même impasse, étant donné qu'aucune activité militaire n'est attestée pour l'année 152/51 av. J.-C. (ou même 151/50 si l'on calcule à partir de 167, année de la "libération" des Macédoniens)<sup>4</sup>. En revanche, on arrive à un résultat beaucoup plus satisfaisant si l'on comprend "la dix-septième année" comme une année de règne. Dans ce cas, on ne peut dater les faits relatés dans le décret après 205/04 av. J.-C., la dix-septième année de Philippe V, qui était le dernier roi macédonien à atteindre —et à dépasser— un tel nombre d'années de règne. La paix de Phoinikè fut conclue pendant l'été 205, la seizième année du règne de Philippe, mais il est possible que les Macédoniens combattirent contre les Illyriens, les Thraces et les Dardaniens en 204 av. J.-C.<sup>5</sup> Quoique Diodore, d'après Polybe, présente cette dernière guerre comme une expédition gratuite de Philippe<sup>6</sup>, il n'est pas impossible qu'elle fut menée en rétorsion contre une agression dardaniennne, qui aurait pu menacer Morrylos sur la route principale entre la Péonie et la Macédoine maritime par la rive gauche de l'Axios. En fait, la difficulté est ailleurs. Bien que les critères externes et, en particulier, la forme de telle ou telle lettre soient parfois

1. *SIG*<sup>3</sup> 581, ligne 25 (ca. 200-197 av. J.-C.); 556, ligne D4 (207-206 av. J.-C.); 627, lignes B18-19 (183 av. J.-C.).

2. Cf. Welles nos 30 et 70 et *BullEpigr* 1970, 627.

3. Cf. Papazoglou, *ANRW* 312.

4. Cf. E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique II*<sup>2</sup> (Nancy 1982) 387.

5. Voir Papazoglou, *Tribes* 154-55.

6. Diod. 28. 2.

trompeurs, il y a trop d'indices concordants qui déconseillent de dater notre texte au IIIe s. av. J.-C. La série maintenant relativement bien fournie des documents du règne de Philippe V et les quelques documents du règne de Persée, qui commencent à apparaître<sup>1</sup>, indiquent une date antérieure de peu aux toutes dernières années du règne du premier et, vraisemblablement pas avant le deuxième quart du IIe s. av. J.-C. En revanche, la présence des archontes, au lieu des politarques, à la tête de la cité, qui ne peut se concevoir sous sa domination, serait tout à fait à sa place sous le règne de Philippe V. Pour concilier ces données contradictoires, il faudrait supposer que le financement de la construction des murailles et les autres services rendus par Alkétas "en la dix-septième année" remonterait à un passé relativement lointain ou, du moins, que de nombreuses années se seraient écoulées entre ces événements et la gravure de l'inscription.

Afin de n'écarter aucune possibilité, il faudrait mentionner une troisième solution. On pourrait arguer, en effet, que pendant la période royale la datation par années de règne n'est de règle que pour les documents royaux. Les documents civiques n'emploient qu'exceptionnellement la datation par années de règne et, aux rares cas où ils y ont recours, ils la font toujours précéder du nom du roi avec le participe βασιλεύοντος et accompagner d'une datation par éponymes civiques, prêtre et/ou épistate<sup>2</sup>. Si l'on n'adopte pas la suggestion de Ph. Gauthier, on pourrait soutenir que l'expression ἐν τῷ τόσῳ ἔτει se rencontre uniquement dans deux autres documents de cette période: le premier décret de Morrylos (ἐν τῷ πέντε | [κ]αὶ δεκάτῳ ἔτει τῆς Ἐπινίκου στρατηγίας)<sup>3</sup> et dans le décret hellénistique de Gazoros (καὶ ἐκεῖνό τε τὸ ἔτος ἐπεποιήκει τοῦ|το καὶ ἐν τῷ ἕκτῳ ἔτει [ὄ]μ[ο]ίως .....)<sup>4</sup>. Dans le premier cas il est spécifié qu'il s'agit des années d'office d'un stratège régional et il se pourrait qu'il en soit de

1. *IG X 2.1.76*; Koukouli-Chrysanthaki 229-41; Moretti no 112; D. Pantermalis, «Οἱ ἐπιγραφές τοῦ Δίου», *Πρακτικά τοῦ Η' Διεθνoῦς Συνεδρίου Ἑλληνικῆς καὶ Λατινικῆς Ἐπιγραφικῆς*, vol. I (Athènes 1984) 272 et la dédicace ὁ Ἡρακλῆς Πατρώιος ἃ Αἰγέαι (cf. *BullEpigr* 1988, 861), dont on trouve une photographie dans le livre de N.K.Martis, *Ἡ πλαστογράφηση τῆς ἱστορίας τῆς Μακεδονίας* (Athènes 1983) 117.

2. Cf. *supra* p.21 avec les nn. 1 et 2.

3. Cf. *supra* p. 17, lignes 7-8.

4. Véliγιάννι 106-107, lignes 7-8.

même dans le second cas. L'emploi du même système de datation dans deux décrets de la même cité et approximativement de la même période n'a pas de quoi étonner. Malheureusement, cette solution, si elle était correcte, nous priverait pratiquement de tout espoir de transformer cette date exprimée en année d'office en années calculées par rapport à notre ère, étant donné notre ignorance des *fasti* des stratèges régionaux des derniers Antigonides.

On en est ainsi réduit à des hypothèses fondées sur la combinaison de la datation sur critères externes (deuxième ou troisième quart du IIe s. av. J.-C.) et des conclusions tirées à partir du contenu du texte: activité militaire et invasion ou risque d'invasion de la Crestonie, allusion possible à la présence d'autorités romaines. Si l'on considérait ce dernier élément comme déterminant, il faudrait dater notre décret en 130, ce qui en ferait le document explicitement daté le plus ancien de la domination romaine en Macédoine et nous fournirait un renseignement unique sur les menaces que les peuples de la péninsule balkanique commencèrent à faire peser sur l'ancien royaume dès sa réduction en province romaine. Si en revanche, une interprétation du terme ἡγούμενοι dans un contexte non-romain, semblable à celle que nous avons suggérée plus haut, était acceptable, alors le moment historique qui correspondrait le mieux aux données de fond dont nous disposons serait l'année 204 dans le cas où l'on accepte la dix-septième année comme une année de règne ou, dans le cas où la considérerait comme année d'office d'un stratège régional, l'année 170 av. J.-C., la deuxième année de la guerre de Rome contre Persée, quand le dernier des Antigonides combattit contre les Dardaniens<sup>1</sup>, "pour passer son temps" selon Plutarque d'après Polybe<sup>2</sup>, mais bien plus probablement parce que ces ennemis implacables de la Macédoine<sup>3</sup> avaient profité de l'invasion romaine pour menacer les régions limitrophes du royaume et en particulier le long de l'artère principale sur la rive gauche de l'Axios. En effet, avec l'exception possible de la période troublée de la révolte d'Andriskos, pour laquelle toutefois on ne possède aucun renseignement concernant la Crestonie, cette région ne sera de nouveau menacée, du

1. Papazoglou, *Tribes* 168-69.

2. Plut. *Aem.* 9.

3. Cf. Tite-Live 40. 57. 6: *Dardani gens semper infestissima Macedoniae.*

moins selon les sources actuellement disponibles, qu'en 119 av. J.-C., lors de la grande invasion des Scordisques et des Maïdes dans la vallée de l'Axios, qui coûta la vie au gouverneur de la province Sexte Pompée.

Malgré le caractère forcément hypothétique des conclusions auxquelles nous sommes arrivés, notre décret nous fournit des renseignements précieux sur Morrylos qui, combinés aux informations livrées par les sources littéraires et, surtout, par d'autres inscriptions, nous permettent d'esquisser une histoire du développement de cette cité.

### LETTRE HELLENISTIQUE

III. Musée de Kilkis, no 28; en provenance d'Ano Apostoloi. Stèle rectangulaire couronnée d'une simple mouleure brisée aux angles supérieurs, écaillée le long des arêtes latérales, incomplète en bas. La surface principale et les côtés sont soigneusement travaillés.

Dimensions: hauteur conservée: 0,80; largeur: 0,50 en haut et 0,48 en bas; épaisseur: 0,125.

Le texte, qui semble avoir occupé une partie considérable de la surface antérieure, est presque entièrement effacé; seulement en haut et à droite on distingue quelques lettres des trois premières lignes de l'inscription. Hauteur des lettres: 0,008-0,010; interlignes: 0,004 Gravure très soignée, belle écriture hellénistique. Copie, estampage, photographie (Planche XI).

[-----]ῆ ἔγρα[ψεν]  
 [-----]Γ ΛΛ[<sup>2</sup>·3]  
 [-----]ΛΛ[·]  
 [-----]

La forme de la stèle et la disposition des lettres suggèrent qu'il s'agissait d'un texte analogue aux deux autres qui ont été examinés. Cela n'aurait rien d'étonnant, car, quoique son lieu d'invention exacte ne soit pas noté dans le catalogue du Musée de Kilkis, le numéro d'inventaire indique qu'il y est entré en même temps que le premier

décret et qu'il provient probablement lui aussi des fouilles de l'Asclépieion de l'année 1961. Les deux mots, cependant, que l'on reconnaît à la première ligne font penser plutôt à la formule de transmission d'un document royal qu'à un décret p. ex.: ([ 'Ο δεῖνα τῶι δεῖνι τῶν γραμμάτων]¹ ἃ ἔγρα[ψεν | ὁ βασιλεὺς περὶ ---- πέπομφα πρὸς σε τὸ ἀντίγραφον ---])². Il eût été normal qu'un tel document fût exposé à l'ἐπιφανέστατος τόπος avec les décisions émanant des autorités civiques. La perte de ce texte important est d'autant plus regrettable que, d'après la forme des quelques lettres qui survivent, il semble être le plus ancien de la série.

## LA BORNE DES MORRYLIENS

### IV. Musée de Kilkis, no 214.

Stèle grossièrement taillée de pierre brune locale, de forme à peu près rectangulaire découverte fortuitement à Ano Apostoloi en 1984.

Dimensions maximales: 1,25 × 0,55 × 0,22.

Sur la partie supérieure de la surface antérieure inscription en cinq lignes: grandes lettres irrégulièrement disposées: *epsilon* lunaire, *sigma* tantôt angulaire et tantôt lunaire, *oméga* en forme de *W*. Hauteur des lettres: 0,05-0,08; interlignes: 0,025—0,04. Copie, estampage, photographie (Planches XII-XIII).

Ἔορος Μορ-  
[ρ]υλίων  
τῆς μη-  
4 τροπ-  
όλεως.

Il s'agit évidemment d'une borne délimitant le territoire de la *métropolis* des Morryliens.

1. Pour l'emploi du terme γράμματα pour désigner une lettre royale, cf. *SIG*<sup>3</sup> 572, lignes 13-14 (lettre de Philippe V aux Nisyriens) et aussi Polybe 4.67.

2. Pour un exemple de bordereau de ce genre, cf. Moretti no 112 (lettre de Persée trouvée à Alkoména).

Tant par la matière première que par la disposition du texte et la qualité de la gravure, la borne de Morrylos se rapproche de celles de la cité voisine de Bragylai découvertes à Métallikon en 1983 et en 1960 à Eleuthérochori, village situé à 9 kilomètres au nord-ouest de Métallikon<sup>1</sup>. Ces dernières semblent moins frustes. Mais étant donné

1. La première borne est inédite (Musée de Kilkis, no 411); la deuxième (Musée de Kilkis, no 13; photographies: Planches XIV-XV) a été communiquée par E. Mastrokostas au IIe Colloque International sur la Macédoine Antique tenu à Thessalonique en 1973. Cette communication n'a pas été publiée dans les Actes du colloque (*Ancient Macedonia* II [1977]), mais le texte de l'inscription fut reproduit par Th. Sarikakis (II 96) et ensuite par Phanoula Papazoglou ("Gouverneurs de Macédoine", *ŽA* 29 [1979] 240, n. 59; *SEG* 30 [1980] no 573) et par Anna Aichinger ("Die Reichsbeamten der römischen Macedonia der Prinzipsatzepeche", *ArchVest* 30 [1979] 629, no 24). Le texte publié par Sarikakis était le suivant:

Ἦ Ορους ἀπο-  
 [κ]ατέστησε  
 [καὶ τ]ὴν γεγεννη[μέ]-  
 4 νην ὄνην ὑπὸ Φι-  
 λίππου τοῦ βα-  
 σιλέως ὀροθέ[τη]-  
 σε Π. Κλαύδιος Κ[α]-  
 8 πίτων Αὐρηλια-  
 νὸς ἀνθύπατος  
 Βραγυλίοις,  
 Τιβηριοίς, Κισσυνί-  
 12 οίς---

Or, il est évident que ce texte n'est pas satisfaisant. En réalité, le texte de l'inscription se lit comme suit:

Ἦ Ορους ἀπο-  
 κατέστησε κα-  
 τὰ τὴν γεγεννημέ-  
 4 νην <MENHN> ὑπὸ Φι-  
 λίππου τοῦ βα-  
 σιλέως ὀροθεσί-  
 αν Π(ὀπλιος) Κλώδιος Κα-  
 8 πίτων Αὐρηλια-  
 νὸς ἀνθύπατος  
 Βραγυλίοις,  
 Τιβηριοίς, Κισσυνί-  
 12 οίς. Ἦ Ορους [θεμέ]-  
 λιος ἡρῶν.

le caractère des documents et la très médiocre qualité du travail, il serait hasardeux d'en tirer des conclusions sur leur datation relative. Dans le texte de Bragylai il est question d'un rétablissement du bornage effectué par "le roi Philippe" à l'initiative du proconsul P. Clodius Capito Aurelianus, ce qui permet de dater l'inscription sous le règne d'Hadrien<sup>1</sup> (Planches XIV-XV). Par contre, la borne morrylienne n'offre aucun détail de valeur historique et chronologique. Cependant, la formule employée (le génitif de l'ethnique Μορρύλιος suivi du génitif τῆς μητροπόλεως) ne manque pas d'intérêt.

Il est évident que le terme *métropolis* ne peut avoir ici le sens de titre honorifique généralement attribué aux "capitales" (ou cités principales) des provinces romaines de l'Orient hellénique;<sup>2</sup> Morrylos, cité relativement insignifiante de l'Amphaxitide, ne pourrait certes prétendre à une telle distinction. Or, bien qu'originale, la formule de la borne de Morrylos se rapproche de certains cas attestés dans l'épigraphie et la numismatique d'Asie Mineure de l'époque impériale, où l'ethnique d'une cité est suivi du titre de *métropolis* avec comme complément au génitif un deuxième ethnique, celui d'une communauté plus vaste ou d'un peuple. Ainsi une inscription en l'honneur d'Hadrien découverte à l'Olympieion d'Athènes émane du Conseil et du Peuple Κοροπισσέων τῆ[ς] Κιητῶν μητροπόλεως<sup>3</sup>. Les monnaies "pseudo-autonomes" de cette même cité portent la légende ΚΟΡΟΠΙΣΣΕΩΝ ΤΗΣ ΚΙΗΤΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ<sup>4</sup>. Celles de Diocésarès en Cilicie ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΜΗΤΡΟ(πόλεως) ΚΕΝΝΑΤΙΑ(ος) ou ΚΕΝΝΑΤΩΝ<sup>5</sup>; celles de Lamos, également en Cilicie, ΛΑΜΟΥ

1. Aichinger 629, no 24.

2. Sur ce sens, cf. Marquardt I, 343. Sur la variété et la prolifération des titres honorifiques des cités durant la période impériale et sur l'émulation de celles-ci pour leur emploi, cf. L. Robert, "La titulature de Nicée et de Nicomédie: la gloire et la haine", *HSCP* 81 (1977) 1-39.

3. *IG* II<sup>2</sup> 3307 = *OGIS* 574. Koropissos était, selon Strabon (12. 6. 1 C 568), une κόμη-φρούριον des Lycaoniens près de la frontière cappadocienne; cf. A. Wilhelm, "Kietis. Zu Tacitus und Josephus", *AEM* 17 (1894) 1-6.

4. Head<sup>3</sup> 720; Imhoof-Blümner 458 et 462. Cf. les monnaies de Philadelphiea (Head<sup>3</sup> 727; Imhoof-Blümner 480): ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΤΗΣ ΚΙΗΤΙΑΟΣ.

5. Head<sup>3</sup> 720; Imhoof-Blümner 457 et 439, no 4. Cf. aussi celles d'Olba (Head<sup>3</sup> 726-27; Imhoof-Blümner 479).

ΜΗΤΡΟΠΙ(όλεως) ΛΑΜΩΤΙΑΔΟΣ ου ΤΗC ΛΑΜΩΤΙΑΔΟC<sup>1</sup>; celles d'Isaura ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ICAYPΩN<sup>2</sup>.

Cette formule peu usitée semble indiquer un statut exceptionnel pour les cités en question: bien que relativement insignifiantes au niveau de la province, elles apparaissent comme les chefs-lieux, centres civiques, administratifs et politiques de communautés dont l'organisation politique n'avait jusque là pas atteint le stade urbain. Il s'agirait par conséquent de sympolities restreintes, de petites confédérations du type étudié jadis par L. Robert<sup>3</sup>. Elles pourraient se composer soit d'un nombre de petites cités ou de villages groupés autour d'un centre urbain plus important ou même d'associations de villages dont aucun n'avait atteint le stade urbain. Il est significatif en effet, que certaines de ces "métropoles" n'étaient encore du temps de Strabon que des κώμαι-μητροπόλεις modestes, bourgades, chefs-lieux d'une région ou d'un peuple<sup>4</sup>. Ainsi Isaura, par exemple, apparaît-elle d'après le Géographe comme deux *komai* jumelles (Παλαιὰ Ἴσαυρα, Νέα Ἴσαυρα) dont dépendaient de nombreux autres villages<sup>5</sup>. La situation ne devait pas être sensiblement différente à Garsaura, κωμόπολις de la stratégie Garsauritis de la Cappadoce située près de la frontière lycéonienne, qui selon le même auteur aurait été, elle aussi, par le passé μητρόπολις τῆς χώρας<sup>6</sup>.

Le terme *metropolis* au sens de chef-lieu, centre administratif, apparaît pour la première fois dans l'Égypte ptolémaïque: il désigne la capitale du *nome*, unité territoriale et administrative héritée du

1. Head<sup>3</sup> 723; Imhoof-Blümner 465.

2. Head<sup>3</sup> 721; Imhoof-Blümner 465.

3. L. Robert, *Villes d'Asie Mineure* (Paris 1962) 55-66; cf. *eiusdem*, *Hellenica* X (1955) 215-18.

4. On notera pourtant que l'*ethnos* des Κιτήται apparaît pour la première fois sur des monnaies d'argent d'Antiochos IV de Commagène.

5. Strabon 12.6.2 C 568: Τῆς δὲ Λυκαονίας ἐστὶ καὶ ἡ Ἴσαυρικὴ πρὸς αὐτῷ τῷ Ταύρω ἢ τὰ Ἴσαυρα ἔχουσα κώμας δύο ὁμωνύμους, τὴν μὲν Παλαιὰν καλουμένην τὴν δὲ Νέαν εὐερκῆ· ὑπήκοοι δ' ἦσαν ταύταις καὶ ἄλλαι κώμαι συχναί...

6. Strabon 12.2.6 C 537. Garsaura est désignée comme πολίχνιον et φρούριον, tout comme Koropissos d'ailleurs, dans un autre passage du même livre (cf. *supra* n. 165). Sur le statut ultérieur de Garsaura-Archelais, cf. D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century After Christ* (Princeton 1950) 494 et 1354, avec la bibliographie antérieure.

royaume pharaonique<sup>1</sup>. Serait-il possible que les Lagides, tout en adoptant la division administrative pharaonique, aient introduit un terme qui leur était familier par une institution analogue de leur Macédoine natale? Le recours au même terme avec un contenu similaire en Macédoine même, en Asie Mineure et en Egypte, autrement dit dans des régions qui pendant des siècles firent partie des Etats issus de l'expansion macédonienne, suggère une origine commune aussi bien pour le terme que pour l'institution, au moins dans certains de ses aspects.

En conclusion, le terme *métropolis* semble avoir qualifié le chef-lieu d'une région ou d'un peuple, auquel se rattachait un certain nombre de villages dépendants. Le caractère de cette dépendance reste néanmoins à définir. Quelques textes épigraphiques de Macédoine pourraient contribuer à illustrer les liens particuliers qui unissaient un centre civique, bourg ou cité, à un groupe de villages avoisinants.

Nous citerons d'abord un témoignage qui provient de Bragylai, la cité voisine de Morrylos. Une dédicace en l'honneur de l'empereur Hadrien et de Sabine, gravée vraisemblablement en exécution d'un décret, découverte à Métallikon, bourgade située à 18 kilomètres au nord d'Ano Apostoloi/Morrylos, émane de Βραγυλίων ἡ βουλή καὶ ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία<sup>2</sup> (Planche XXXII). La triple formule, qui n'est pas habituelle, suscita l'intérêt de Fanoula Papazoglou, qui proposa d'y reconnaître une variante élargie de la formule ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος, où πόλις indiquerait la ville en tant qu'agglomération urbaine et πολιτεία le territoire municipal de celle-ci<sup>3</sup>. Cependant, comme l'un de nous l'explique en plus grand détail dans un autre travail<sup>4</sup>, un centre urbain ou un territoire municipal ne peuvent constituer des organes délibératifs d'une entité politique. Bien plutôt, πόλις et πολιτεία représentent les deux éléments constitutifs du δῆμος, qui avec la βουλή a voté le décret décidant de la dédicace au couple impérial. Les deux bornes

1. U. Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyrskunde*, I 1 (éd. L. Mitteis et U. Wilcken; Leipzig 1912) 8-12 et 38-43.

2. Musée de Kilis no 17.

3. F. Papazoglou, "Une signification tardive du mot ΠΟΛΙΤΕΙΑ", *REG* 1959, 100-105.

4. Cf. *supra* p. 25, n. 2.

découvertes ultérieurement<sup>1</sup> apportent la preuve que ces deux éléments sont d'une part les Bragylíoi proprement dits et d'autre part les villages avoisinants, les συγκυροῦσαι κῶμαι —pour utiliser un terme courant aussi bien en Macédoine qu'en Egypte— des Tiberíoi et des Kissyníoi<sup>2</sup>.

Le terme συγκυροῦσαι κῶμαι apparaît en effet en Macédoine même sur l'important décret honorifique du début du IIe siècle avant J.-C. voté par les Gazoriens et un groupe de villages (ligne 15: ἔδοξεν Γαζ[ωρίοις] κ[α]ὶ ταῖς συ[νκ]υροῦσαις κῶμαις; cf. lignes 10-14: ...πρ[ο]ενοήσατο τῆ|ς χώρας... καὶ τὰς συ[νκ]υροῦσας κῶμας ἐξ|ήτησεν διασ[ῶ]ι[σ]ται)<sup>3</sup>. Il est intéressant de noter que, comme le signale l'éditeur de ce texte<sup>4</sup>, le terme συγκυροῦσαι κῶμαι est utilisé en Egypte précisément dès la haute époque hellénistique pour qualifier les villages rattachés à la *metropolis* d'un nome<sup>5</sup>. Deux autres inscriptions plus tardives de la même région nous révèlent que Gazoros était le centre administratif et l'élément constitutif le plus important d'une unité politique composite, qui comprenait quatre autres membres et était aussi connu sous le nom de *Pentapolis*<sup>6</sup>.

L'inscription de Gazoros ne laisse aucun doute que ce genre d'organisation "politique" ne constitue pas une innovation de la période romaine, mais faisait partie des traditions macédoniennes. Le fait que des structures analogues se retrouvent en Thessalie, où Pharsalos par exemple, à partir du IIIe siècle av. J.-C. au moins, accorde la pleine égalité civique τοῖς καὶ οὐς ἐξ ἀρχᾶς συμπολιτευομένοις καὶ συμπολ[ε]μισάντε]σσι habitant les villages de sa χώρα, suggère que nous avons affaire à des traditions communes aux régions rurales de la

1. *Supra* p. 58, n. 1.

2. *Ibidem*, lignes 10-12: Βραγυλίους, Τιβηρίους, Κισσυνίους.

3. Véligianni 106.

4. Véligianni 108 (commentaire aux lignes 13-15).

5. P. Lond. 604. 2: κωμογραμμ(ατεῦς) Κροκοδείλων πόλεως καὶ τῶν σ]υγκυροῦσῶν κωμῶν; P. Tebt. 305. 4: Τεπ(ύνας) κ[α]ὶ τῶ(ν) συγκυρο(ῦσῶν) κωμῶν.

6. J. Roger, "L'enceinte basse de Philippos. Dédicaces impériales", *BCH* 62 (1938) 37-41 (cf. *BullEpigr* 1939, 179); cf. Ch. Edson, "Notes on the Thracian 'Phoros'", *CP* 42 (1947) 94-96 (cf. *BullEpigr* 1948, 101, p. 163; 1984, 259) et l'inscription signalée *supra* p. 37.

Grèce du Nord<sup>1</sup>. Morrylos, comme Bragylai ou Gazoros à l'époque hellénistique, est à la fois le nom d'une unité politique composite et aussi de son centre administratif et de son membre le plus important, d'où le besoin d'avoir recours au terme de *métropolis* pour éviter le danger de confusion. Malheureusement, alors que nous connaissons les noms des συγκυροῦσαι κῶμαι de Bragylai et de Gazoros, nous ignorons, du moins pour le moment, ceux de Morrylos. On peut cependant émettre l'hypothèse que l'une d'entre elles était située aux environs du village moderne de Mavronéri<sup>2</sup>.

### LE SANCTUAIRE D'ASCLEPIOS

Aussitôt que le rapport de la fouille de 1961 fut publié, Jeanne et Louis Robert attirèrent l'attention sur une vieille trouvaille épigraphique inédite conservée alors au Musée de Thessalonique<sup>3</sup>. Elle y avait été étudiée, copiée, photographiée et estampée par Charles Edson peu avant la dernière guerre<sup>4</sup>. Selon l'indication de l'inventaire, elle provenait d'Ano Apostoloi et était entrée au musée en 1933 dans des circonstances qui ne sont pas spécifiées. Cependant, son numéro d'entrée (1272) ne laisse pas de doute qu'elle ne fit partie du même lot que le décret d'Alkéτας qui portait le numéro précédent (1271).

V. Musée de Kilkis, no 262; anciennement au Musée de Thessalonique (no 1272), où elle avait été transportée d'Ano Apostoloi en 1933.

Plaque rectangulaire de marbre blanc cristallin à gros grains, légèrement ébréchée aux angles supérieur droit et inférieur gauche.

Dimensions: 0,515 × 0,645 × 0,11.

1. Cf. Moretti no 96, avec les justes remarques de M. Wörle, "Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens, II. Ptolemaios II und Telmessos", *Chiron* 8 (1978) 245, n. 231. Pour les sympolities de la Grèce centrale, voir L. Robert, *Villes d'Asie Mineure* (Paris 1962) 62-63, avec références.

2. Cf. *supra* p. 40.

3. *BullÉpigr* 1964, 253; cf. *RevPhil* 1939, 145.

4. Edson, *Notebooks* 512.

Le texte de l'inscription est encadré d'une moulure. Belle écriture soignée de la haute époque impériale. On notera les *apices*, l'absence de lettres lunaires et de ligatures, les hastes divergentes du *mu*, les différentes variantes des *omégas* et, surtout, l'*upsilon* aux hastes fleuris et la forme originale de l'*epsilon* du mot 'Υγεία, dont la barre inférieure est curviligne. Hauteur des lettres: Ligne 1: 0,048; Ligne 2: 0,040 (Y: 0,060); Ligne 3: 0,035; Ligne 4: 0,030. Interlignes: Lignes 1-2: 0,025; Lignes 2-3: 0,020; Lignes 3-4: 0,025; Lignes 4-5: 0,030. Copie, estampage, photographie (Planche XVII).

J. et L. Robert, *BullEpigr* 1964, 253; cf. L. Robert, "Inscriptions de Philippes publiées par Mertzidès", *RevPhil* (1939) 145, D. Kanatsoulis, *Μακεδονική Προσωπογραφία, Supplément (Thessalonique 1967) 31, no 1767 et Hammond 179.*

Ἄσκληπιῶ καὶ  
 Ἑγεία καὶ Μορ-  
 ρυλίοις Σωσίας  
 4 Σωσιπόλεως Ἰώρι-  
 ος ἐκ τῶν ἰδίων. *hedera*

#### Traduction

*A Asclépius et à Hygie et aux Morryliens, Sosias fils de Sosipolis, Iorien, à ses propres frais.*

L'importance exceptionnelle de cette dédicace consiste dans la mention de deux ethniques rarissimes: *Morrylios* et *Iorios*. Le premier confirme l'identification du site d'Ano Apostoloi, où l'inscription a été trouvée, avec la cité de Morrylos, qui est le destinataire de la dédicace. Le deuxième sera examiné dans la section suivante de notre étude, où nous tenterons de localiser la petite cité d'Ioron<sup>1</sup>. Mais l'intérêt de la dédicace ne s'épuise pas dans des questions de géographie historique. Nous avons déjà relevé qu'elle présente un parallèle frappant d'offrande simultanée à la cité de Morrylos et à son principal sanctuaire avec celle de Paramonos et d'Alkéatas dans les décrets que nous venons d'étudier<sup>2</sup>. Le fait est d'autant plus intéressant que près de trois siècles séparent la dédicace de ces deux textes. En effet, si nos décrets datent de

1. Cf. *infra* p. 96-99

2. *Supra* p. 17, lignes 5-6 et p. 42, lignes 11-12.

la première moitié du IIe siècle avant J.-C., la dédicace, d'après la forme des lettres, doit dater de la fin du Ier siècle après J.-C.<sup>1</sup> Ce parallélisme dénote une permanence remarquable, à laquelle nous aurons à revenir en examinant la statuaire hellénistique de Morrylos<sup>2</sup>.

Le culte du dieu guérisseur est très largement répandu dans le royaume macédonien et ce dès la période classique. Dans une autre étude, l'un de nous soutient l'hypothèse qu'à la suite d'une réforme de Philippe II, les prêtres d'Asclépios devinrent les éponymes de toutes les cités de la Macédoine proprement dite<sup>3</sup>. Cependant, dans le cas de Morrylos, il s'agit de toute évidence, de bien autre chose que d'un culte introduit par décision administrative. Asclépios ne fournit pas simplement un éponyme officiel et sans doute commode; il est, avec Hygie, le véritable patron et dieu tutélaire de la cité. En dehors de Morrylos, un important culte d'Asclépios, notamment, dans certains cas, avec le rituel d'*enkoimésis*, est attesté à l'époque hellénistique à Amphipolis<sup>4</sup>, à Dion<sup>5</sup>, à Pella<sup>6</sup>, à Thessalonique<sup>7</sup> et à Béroïa<sup>8</sup>. Or dans cette dernière ville aussi, Hygie figure aux côtés d'Asclépios (et d'Apollon) comme destinataire des dédicaces.

1. Cf. les ornements très caractéristiques de la lettre *upsilon* que l'on retrouve dans une inscription de Serrès (CIG 2007b; cf. la photographie publiée dans Kaftantzis 89, no 16), qui doit dater du Ier s. ap. J.-C. (D. Kanatsoulis, «Τὸ κοινὸν τῶν Μακεδόνων», *Makedonika* 3 [1953-1955] 71, avec références).

2. Cf. *supra* p. 39 et *infra* p. 69-77.

3. Cf. *supra* p. 25 n. 2.

4. Kaftantzis 370-71, no 606.

5. D. Pantermalis, «Λατρείες καὶ ἱερὰ τοῦ Δίου Πιερίας», *Ancient Macedonia II* (1977) 336-37; *eiusdem*, *Deltion* 29 (1973-1974) [1980] *Chronika* 699.

6. Voir en dehors de Herzog-Klaffenbach 18, no 7 et *SEG* 24 (1969) no 538 (où, dans le corpus des inscriptions de Bottiée et de Piérie, en préparation par L. Gounaropoulou et M.B. Hatzopoulos, nous restituons Ἀσκληπι[ῶ] καὶ Ὑγεί[α] Ἄναξίδοτος [τοῦ δεινός] | ἐπὶ ἱερῶς [τοῦ δεινός]), une base de statue avec une dédicace métrique inédite, trouvée au cimetière de Palaia Pella, dans le voisinage immédiat de l'ἀγίασμα qui semble prolonger un culte antique.

7. Cf., quoique son origine ne soit pas sûre, le relief inscrit de la Collection Papailiaki (Ph. Petsas, *Deltion* 24 [1969] *Chronika* 944 et pl. 330).

8. A.M. Woodward, "Inscriptions from Beroea in Macedonia", *BSA* 18 (1911-1912) 144-46, no 3; cf. le relief votif d'Asclépios et d'Hygie (?) rapporté par G. Daux, "Chronique des fouilles en 1948", *BCH* 73 (1949) 531-32, fig. 15.

Un autre document épigraphique, découvert apparemment durant la fouille de 1961 à l'emplacement de l'Asclépieion morrylien, ajoute certains indices concernant la date de l'introduction et la portée du culte d'Asclépios dans la région.

#### VI. Musée de Kilkis, no 30.

Plaque de forme irrégulière en pierre locale de couleur grisâtre mutilée en haut et à droite, découverte à Ano Apostoloi. Son numéro d'inventaire indiquerait qu'elle provient, elle aussi, des fouilles de l'Asclépieion en 1961.

Dimensions maximales conservées:  $0,50 \times 0,32 \times 0,10$ .

La surface antérieure irrégulièrement (ou naturellement) aplatie préserve les traces, par endroit évanides, de quelques mots gravés sur neuf lignes: *alpha* à barre droite, *zêta* à haste verticale, *kappa* aux hastes obliques courtes, *nu* aux hastes inégales, *sigma* lunaire, *upsilon* en forme de *V*, *oméga* très ouvert; hauteur des lettres: 0,020-0,025; la partie droite de la ligne 4 est occupée par deux mots superposés, gravés peu profondément en lettres plus petites (0,015); interlignes irréguliers. Copie, estampage, photographie (Planche XVI).

[...<sup>4</sup>...] νικος  
 εὐχ[ή]ν. *vacat*  
 Εὔλανδρος  
 4 εὐχήν, εὐχήν.  
 [.]Α[...] εὐχήν.  
 ΡΑ[---]  
 Ζωίλος *vac.*  
 8 [Λ]ηταῖος εὐχήν,  
 ν εὐχ[ή]ν *vac.* ΛΑ

Il s'agit vraisemblablement d'une plaque votive, portant une série de noms suivis du mot εὐχήν (voeu). L'écriture peu soignée et inégale et la disposition irrégulière des lignes indiquent le caractère spontané —malgré l'uniformité de la formule— de la dédicace improvisée sans doute à l'occasion d'une visite au sanctuaire de Morrylos. Ce caractère "familier" est souligné par la gravure du simple nom —sans patronyme— des dédicants, qui doivent appartenir à la population de la cité même. Seul le dernier, Zoilos, un pèlerin étranger, ressent le

besoin d'ajouter son ethnique *Ληταῖος*. La présence à l'Asclépieion de Morrylos d'un citoyen de Létè, cité de la Mygdonie, située à une trentaine de kilomètres au sud-est de Morrylos<sup>1</sup>, confirme le prestige et le rayonnement de ce sanctuaire, dont la dédicace de l'Iorien Sosias le fils de Sosipolis nous avait déjà apporté un témoignage pour une époque plus tardive. En effet, la forme des lettres de notre inscription indiquent une date relativement haute, vraisemblablement dans l'époque hellénistique. La présence du *sigma* lunaire ou angulaire à deux hastes, ne contredit pas cette conclusion, car il apparaît en Macédoine depuis la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle avant. J.-C.<sup>2</sup>

La formule employée (*ὁ θεῖνα εὐχίην*) est typique d'une catégorie d'inscriptions votives qui, gravées sur des *ex voto*, abondent en particulier —mais non exclusivement— dans les sanctuaires des dieux guérisseurs. L'inscription de Morrylos, qui n'est même pas un *ex voto*, mais presque un simple graffito, constitue un témoignage modeste d'une pieuse pensée. Cependant, elle atteste l'introduction du culte d'Asclépios dans les régions reculées de la Macédoine centrale dès le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., faisant de l'Asclépieion de Morrylos un des plus anciens du pays, dont le rayonnement dépassait les limites strictement locale<sup>3</sup>.

1. Sur Létè, voir Papazoglou, *Cités* 162-64; D. Kanatsoulis, *Ἡ ἀρχαία Λητή* (Thessalonique 1961), avec bibliographie antérieure; Hammond 184-86.

2. F. Papazoglou, "Inscription hellénistique de Lyncestide", *ŽA* 20 (1970) 106-111; cf. *eiusdem*, "Un témoignage inaperçu sur Monounios l'Illyrien", *ŽA* 21 (1971) 183-84; M.B. Hatzopoulos, "The Oleveni Inscription and the Dates of Philip II's Reign", *Philip II, Alexander the Great and the Macedonian Heritage* (sous la direction de W.L. Adams et E.N. Borza, Washington 1982) 23 et n. 5. Deux nouvelles inscriptions, d'Aigéai et d'Orestide respectivement, sont tout récemment venues enrichir le dossier des lettres lunaires en Macédoine préromaine: Saatsoglou-Paliadéli 103, no 8, pl. 21 b; Rizakis-Touratsoglou no 74, pl. 27.

3. Sur la portée et la diffusion du culte d'Asclépios en Macédoine, cf. Düll 106-12.

## LES MONUMENTS FUNERAIRES

VII. Musée de Kilkis, no 400.

Plaque funéraire en pierre locale grisâtre de forme irrégulière, découverte fortuitement à Ano Apostoloi en 1984 et livrée au musée par Th. Karypidès.

Dimensions maximales:  $0,44 \times 0,43 \times 0,07$ .

L'inscription est gravée sur la surface principale sommairement dégrossie. Ecriture quelque peu irrégulière, mais qui pourrait remonter au IIIe s. av. J.-C.: *alpha* à barre rectiligne, horizontale ou légèrement inclinée, *omicron* plus petit que les autres lettres, *mu* aux hastes inclinées, *rho* et *upsilon* aux hastes verticales allongées vers le bas. Hauteur des lettres: 0,05-0,09; interlignes: 0,02-0,03. Copie, estampage, photographie (Planche XVIII).

Ἄδύρα  
Ἀντιγό-  
βου.

VIII. Musée de Kilkis, no 136.

Cippe funéraire en pierre locale grisâtre, découvert fortuitement à Ano Apostoloi en 1966.

Dimensions: hauteur maximale: 0,65; largeur: 0,15 (en bas), 0,20 (en haut); épaisseur maximale: 0,16.

La forme légèrement asymétrique de la pierre suggère qu'elle provient d'un emploi. Ecriture soignée du IIe siècle av. J.-C.: absence d'*apices*, *alpha* à barre rectiligne, horizontale ou inclinée, *gamma* aux hastes égales, *delta* plus large que haut, *omicron* occasionnellement plus petit que les autres lettres, *rho* et *upsilon* aux hastes allongées vers le bas. Hauteur des lettres: 0,02-0,05; interlignes: 0,005-0,010. Copie, estampage, photographie (Planche XIX).

Ἄντ-  
ίγou-  
ος Νι-  
4 κάν-  
δρου.

## LA STATUAIRE DE MORRYLOS

Toute la statuaire d'Ano Apostoloi était considérée comme perdue. Les "statuettes hellénistiques" signalées par le passé<sup>1</sup> avaient déjà disparu lors de la fondation du Musée de Kilkis en 1971. Elles n'y furent, ni transportées ni enregistrées dans son inventaire. En 1961, il ne fut pas possible, malgré le concours de M.P. Manos, ancien "épimélète extraordinaire" de Kilkis, de les identifier dans les dépôts du Musée de Thessalonique, où elles avaient dû entrer de même que les inscriptions découvertes dans le terrain Spyridès en 1933. Une enquête entreprise en Octobre 1987 dans les Archives de la XVI<sup>e</sup> Ephorie des Antiquités préhistoriques et classiques au Musée de Thessalonique, avec l'aimable autorisation de l'Ephore Madame Julie Vokotopoulou, nous mit pour la première fois sur leurs traces. Nous avons retrouvé les rapports de la Gendarmerie de Mavronéri concernant la confiscation d'une dizaine de fragments importants de statues en marbre, découverts en mars 1936 lors du labourage du jardin attenant à la maison de Samson Sidéropoulos, habitant d'Ano Apostoloi. Les trouvailles, sommairement décrites mais appréciées à leur juste valeur par les gendarmes, furent transférées à l'ancien Musée de Thessalonique (Yéni Djami) fin avril de la même année par les soins de l'Ephore N. Kotzias<sup>2</sup>. Les comptes rendus du Comité Archéologique de Thessalonique, dans sa réunion du 18 juin de la même année, qui accorda une rémunération de 2.000 drachmes au propriétaire du champ, fournissent une liste complète des antiquités en question<sup>3</sup>:

"1. Tête d'Asclépios intacte en marbre, de dimensions plus grandes que nature.

2. Torse de statue d'Asclépios en marbre; la tête, le pied droit et les deux bras manquent. Taille: moitié de la grandeur nature.

1. Cf. *supra* p. 39 et n. 2.

2. Les documents mentionnés ci-dessus se trouvent dans le volume de 1936 des Archives de la XV<sup>e</sup> Ephorie d'Antiquités (Musée de Thessalonique).

3. La liste qui suit est une traduction de la liste rédigée en grec par N. Kotzias.

3. Idem; la tête (rapportée) les bras et une partie de la jambe droite manquent.
4. Statuette de femme drapée en marbre; la tête rapportée et les deux bras manquent.
5. Main de statuette en marbre tenant une phiale.
6. Tête féminine, amputée du nez à la racine, à la place duquel un clou a été fiché.
7. Plinthe en marbre, surmontée de pieds masculins conservés jusqu' à la cheville.
8. Idem, surmontée de pieds d'un enfant conservés (jusqu'à la cheville).
9. Idem, représentation similaire; près du pied droit, petit serpent.
10. Jambe de statue en marbre, pliée au genou, brisée à mi-hauteur de la cuisse et au dessous de la cheville.
11. Quelques morceaux indéterminés en marbre."

Partant de ces données, il nous fut relativement aisé d' identifier dans le dépôt des sculptures du Musée de Thessalonique la plupart de ces pièces, qui figuraient dans l'inventaire du musée sans indication de provenance. Nous en présentons ici un catalogue succinct et une série de photographies, exécutées par les soins de la XVIe Ephorie.

#### CATALOGUE DES SCULPTURES

##### 1. Musée de Thessalonique, no 1018.

Tête colossale d'homme barbu en marbre blanc, le nez brisé; coiffure à mèches courtes, irrégulièrement bouclées autour du visage. Hauteur conservée: 0,433 m. Photographie: Planche XX.

##### 2. Musée de Thessalonique, no 1013.

Tête féminine en marbre blanc, amputée du nez. Chevelure arrangée dans une forme de "Melonenfrisur" peu marquée (ondulée, relevée vers l'arrière), dont les détails sont fort érodés. Le modelé du cou marque une faible inclinaison vers la droite de la tête qui est légèrement tournée du même côté. Entre les yeux, trou rond soigneusement percé, ayant

probablement servi à rattacher le nez brisé à la racine. Epiderme du visage épaufré par endroits (bout du menton, joue droite, arc sourcilier droit). Ulcération profonde juste au dessus de la racine du nez. Grandeur naturelle; hauteur conservée: 0,238 m. Photographie: Planche XXI.

3. Musée de Thessalonique, no 1090.

Statuette incomplète d'Asclépios en marbre blanc. Manquent la tête rapportée le bras droit cassé au dessus du coude et le pied droit avec la partie correspondante de la base. Pondération accentuée gauche, jambe droite légèrement fléchie; bras gauche plié à angle droit, le poing posé sur la hanche. Asclépios porte un long manteau drapé haut, découvrant le torse et l'épaule droite. Le manteau, négligemment retenu sur le haut du bras gauche, se ramasse en bourrelet plissé sous l'aisselle droite, puis traverse le torse en diagonale et recouvre le coude gauche. L'attribut du dieu guérisseur —bâton autour duquel s'enroule un serpent— devait être fixé sous l'aisselle droite et aboutir sur la partie manquante de la base. Hauteur conservée: 0,75 m. Hauteur de la base: 0,05 m. Photographie: Planche XXII.

Présenté (avec photographie) dans *LIMC* II 1, p. 880, no 174.

4. Musée de Thessalonique, nos 947 et 1165 (réunis).

Statuette acéphale d'Asclépios en marbre blanc, brisée en deux morceaux maintenant recollés. Manquent, en dehors de la tête avec le cou, la plus grande partie du bras droit, brisé au dessus du coude et jusqu' au poignet, l'avant-bras avec la main gauche et le bout antérieur du pied droit avec la partie correspondante de la base. La partie gauche de la base, avec le pied correspondant et le bout inférieur du bâton et de l'himation, brisés (inv. no 1165) et aujourd'hui recollés. Des trous pratiqués dans les surfaces brisées du pied droit, de la base et du pan de l'himation indiquent sans doute quelque tentative de restauration. Hauteur conservée: 0,76 m. Photographie: Planche XXIII.

Asclépios est représenté debout de face, les pieds légèrement écartés, portant un long manteau richement drapé bas, appuyé sur un long bâton autour duquel s'enroule un serpent, fixé sous l'aisselle gauche. Pondération droite à hanchement accentué: l'appui extérieur marqué est contrebalance, par la main droite posée sur la hanche. Le manteau, retenu sur l'épaule gauche, laisse à découvert l'épaule droite et tout le torse athlétique jusqu'au ventre; il vient se rabattre sur la hanche droite, où il forme un épais bourrelet drapé, qui remonte en diagonale devant le ventre et vers l'aisselle gauche. Un pan du manteau est rabattu sur le ventre et couvre de sa pointe la cuisse gauche portée en avant par la flexion du genou.

LIMC II I, p. 889 no 326

5. Musée de Thessalonique, no 224.

Statuette de femme drapée en marbre blanc, incomplète. Manquent les deux avant-bras, à l'origine rattachés par des tenons, et la tête, à l'origine rapportée. Attitude frontale, statique; pondération droite avec hanchement limité; léger fléchissement du genou gauche et relevé du même pied. La figure porte un long chiton ionien richement drapé, ceint au dessous des seins, surmonté d'un grand manteau. Ce dernier recouvre l'épaule gauche et se rabat par un bourrelet (repli) richement plissé croisant le bas ventre de droite à gauche et formant un grand rabat triangulaire sur la cuisse gauche. Les avant-bras dégagés devaient sans doute être portés vers l'avant en quelque action téléurgique: Hygie abreuvant le serpent dans une phiale.

Hauteur conservée: 1,08 m. Photographie: Planche XXIV.

6. Musée de Thessalonique, no 1158.

Phinthe rectangulaire de statuette en marbre blanc, amputée du coin antérieur droit. Au centre, les pieds nus, légèrement écartés, d'une figure masculine, brisés à la hauteur des chevilles. Près du pied gauche, qui est probablement le pied d'appui, on reconnaît un omphalos tronqué; à droite du pied droit, tronçon cylindrique du corps d'un serpent (?).

Surface uniformément érodée. Hauteur: 0,08 m; longueur: 0,175 m; largeur: 0,15 m. Photographie: Planche XXV. 1.

## 7. Musée de Thessalonique, no 6583.

Phinthe rectangulaire de statuette en marbre blanc, brisée en deux morceaux aujourd' hui recollés. La partie postérieure, irrégulièrement brisée, manque. Sont conservés les bouts des pieds nus d'une figure masculine: le pied droit est brisé à la hauteur de la cheville; du pied gauche, qui est probablement celui d'appui, manque la partie postérieure brisée à angle oblique au niveau du tarse postérieur. Surface légèrement érodée. Hauteur: 0,05 m; longueur: 0,48 m; Largeur: 0,29 m. Photographie: Planche XXV. 2.

## 8. Musée de Thessalonique, no 6839.

Main droite de statuette féminine en marbre blanc tenant une phiale à omphalos: manque une partie de la lèvre de la phiale. A la racine du pouce, perforation ayant servi à fixer la main. Longueur: 0,097 m. Photographie: Planche XXVI.

La statuaire de Morrylos, qui appartient dans son ensemble à l'époque pré-romaine constitue un apport de grande valeur au mince dossier de nos connaissances sur la petite cité crestonienne. Son intérêt ne s'arrête pourtant pas là. L'existence d'ateliers de sculpture et d'artistes macédoniens à l'époque impériale n'avait pas manqué d'être signalée des 1960 par Manolis Andronicos<sup>1</sup>. Cette hypothèse timidement avancée alors pour la première fois, a trouvé une confirmation éclatante grâce aux études d' A. Rüsç<sup>2</sup>, de J. Touratsoglou et de Photeini Zapheirou<sup>3</sup>, de G. Bakalakis<sup>4</sup>, de

1. M. Andronicos, "Portrait de l'ère républicaine". *Mon Piot* 51 (1960) 51-52.

2. A. Rüsç. "Das kaiserzeitliche Porträt in Makedonien". *JdI* 84 (1969) 59-196.

3. Ph. Zapheirou, "Τὸ ἥρωσ τοῦ Κιλκίς"; Jean Touratsoglou, "Πατερῖνος Ἀντιγόνου, ἥρωσ (Ἵστεροελληνιστικὴ στήλη ἀπὸ τῆ Βέρου)", *Kernos* (Mélanges en l'honneur de G. Bakalakis, Thessalonique 1972) 43-52.

4. G. Bakalakis, "Vorlage und Interpretation von römischen Kunstdenkmälern in Thessaloniki" (*AA* 1973, 671-84).

Maria Alexandrescu-Vianu<sup>1</sup>, de D. Pantermalis<sup>2</sup>, et de Maria Lagogianni<sup>3</sup>. Les origines de ces ateliers, dont la répartition géographique n'est pas encore définitivement établie<sup>4</sup>, demeurent obscures. En effet, quelques sculptures de la basse période archaïque<sup>5</sup> et, surtout, les vestiges d'une architecture monumentale datant des premières décennies du Ve s. av. J.-C.<sup>6</sup> fournissent de vagues indices sur la créativité d'ateliers artistiques en Macédoine en plein développement depuis la fin du VIe s. av. J.-C. sous l'influence des ateliers égéens, notamment ioniens<sup>7</sup>. Leur survivance et leur développement aux Ve et IVe s. sous l'influence croissante de l'art attique est devinée plutôt qu'attestée par quelques rares trouvailles "sporadiques et isolées"<sup>8</sup>.

Paradoxalement, le hasard des fouilles ne permettait que d'entrevoir les étapes suivantes de cette évolution — notamment dans le domaine de la sculpture monumentale —, occultant ainsi les maillons intermédiaires, qui ont conduit jusqu' à l'épanouissement de la période impériale. En fait, ce n'est qu' au travers de la riche récolte de monuments architecturaux, de peintures, de mosaïques, de terres cuites et d'objets d'arts mineurs mis au jour d'un bout à l'autre de la Macédoine dans les dernières décennies qu'on devinait le développement

1. M. Alexandrescu-Vianu, "Les stèles funéraires de la Macédoine romaine", *Dacia* N.S. 19 (1975) 183-200.

2. Pantermalis, *Macedonia* 208-221.

3. Maria Lagogianni, Πορτραίτο σὲ ταφικά μνημεία τῆς Μακεδονίας κατὰ τὴν περίοδο τῆς Ρωμαϊοκρατίας (Diss. Thessalonique 1983), surtout p. 78-85. Cf. Sokolowska 261-66.

4. En dehors de Thessalonique et de Béroia, dont les riches trouvailles illustrent la physionomie.

5. Andronicos, *Macedonia* 92-94.

6. Andronicos, *Macedonia* 93-94.

7. Sur l'influence ionienne dans l'art de la Grèce "du nord", voir surtout H. Biesantz, *Die thessalische Grabreliefs* (1965) 166-173; G. Bakalakis, *Ἑλληνικά Ἀνάγλυφα* (Thessalonique 1969) 48-50; Th Stéphanidou-Tiveriou, "Ἐπιτύμβια στήλη ἀπὸ τὸ Δῖον Περίας" *Deltion* 30 (1975) *Méletai* 40-41; *eiusdem*. "Στήλη λυρωδοῦ ἀπὸ τὴν Ποτειδαία". *ArchEph* 1980. 47-51 (avec bibliographie complète); K. Kostoglou-Despoini, *Προβλήματα τῆς παριανῆς πλαστικῆς τοῦ 5ου αἰ. π.Χ.* (Thessalonique 1979); Chr. Saatsoglou-Paliadéli, *Τὰ ἐπιτάφια μνημεία ἀπὸ τῆ Μεγάλη Τοῦμπα τῆς Βεργίνης* (Thessalonique 1984) 82.

8. Andronicos, *Macedonia* 99.

parallèle d'une sculpture qui nous échappait. Or, voici que la statuaire de Morylos vient apporter un premier témoignage imposant de la physionomie de cet art dans un coin reculé de la Crétoie hellénistique.

L'analyse stylistique et morphologique de ces sculptures dépasse de loin les limites que cette étude s'est posée. Il est évident, que nous avons affaire à un ensemble unique de sculptures d'époque hellénistique provenant d'une cité macédonienne d'importance relativement mineure et, par là, témoignant de la vie religieuse et plus généralement culturelle et de la production artistique dans l'arrière-pays de la Macédoine à l'époque préromaine.

Le lieu de trouvaille des statues, les attributs (bâton au serpent, omphalos, phiale) que l'on reconnaît sur les statues nos 4, 6 et 8, ainsi que nos conclusions sur l'importance du culte d'Asclépios à Morylos ne laissent aucun doute sur le fait qu'il s'agit de représentations du dieu guérisseur et de membres de sa famille, peut-être même d'un groupe des Asclépiades: les dimensions variables des statuettes de Morylos et des bases conservées n'interdisent pas cette hypothèse.

Parmi ces statues, les deux têtes (nos 1 et 2) présentent, à notre avis, un intérêt spécial. Oeuvres remarquables d'époque hellénistique au modelé fin et expressif, elles sont exécutées avec soin et inspiration, sans doute par le même artiste. La forme sinueuse et sensuelle de la bouche et, surtout, le modelage ombragé des cavités oculaires et des arcades sourcilières trahissent une descendance directe de prototypes créés dans la tradition du pathos scopasique. Aussi, l'identité plus que probable des deux figures avec les divinités tutélaires de Morylos renvoie-t-elle naturellement aux statues d'Asclépios et d'Hygie que Scopas avait exécutées pour le temple d'Athéna Aléa à Tégée<sup>1</sup>, dont les types statuaires sont vainement cherchés par les spécialistes parmi les types iconographiques conservés de ces divinités. Vu la taille plus grande que nature de la figure d'Asclépios, on serait même tenté d'y voir le groupe des statues culturelles de l'Asclépiion de Morylos. Les deux statues masculines sont des variantes de l'image très répandue, bien qu'extraordinairement uniforme, d'Asclépios debout appuyé sur un bâton, dont les prototypes furent créés au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. dans les

1. Pausan. 8. 47.

grands centres culturels du dieu guérisseur et largement copiés et diffusés jusqu'au IIIe s. ap. J.-C. dans les sanctuaires secondaires, comme dans les lieux publics des cités hellénistiques et romaines. Ainsi qu'il arrive fréquemment. Les statuettes morryliennes ne se distinguent que par l'attitude — pondération et hanchement — et la disposition du drapé. On reconnaîtra dans la statuette no 3 aux formes juvéniles une variante du type dit Giustini au drapé haut et austère, dont le prototype est daté au premier quart du IVe s. av. J.-C.<sup>1</sup> La statuette no 4 à la silhouette sinieuse reproduit le type dit Este, lequel avait également connu une grande diffusion. Le prototype de la série, dont la postérité a connu maintes ramifications, et attribué soit à Bryaxis, l'élève de Scopas, soit à Céphiosdote le Jeune et Timarchos, les fils de Praxitèle, soit, avec plus de justesse à notre avis, à Scopas lui-même<sup>2</sup>.

La statue féminine acéphale (no 5) est probablement celle d' Epionè ou, plutôt celle d' Hygie;<sup>3</sup> de même que la petite main tenant une phiale (no 8), qui devait appartenir à une figure de taille manifestement plus petite.

Les statues de Morrylos ne peuvent manquer de rappeler le groupe des Asclépiades découvert dans le complexe des grandes thermes de Dion en Piérie et exposé dans le musée local<sup>4</sup>. Les détails concernant ce groupe sans doute unique, constitué de six statues et datant de l'époque impériale, resteront inconnues avant la publication d'au moins quelques bonnes photographies<sup>5</sup>. En attendant, on ne peut que signaler

1. Sur la datation de ce type abondamment représenté dans la statuaire grecque et romaine, l'origine de son prototype (Athènes ou atelier de bronzier du nord-est du Péloponnèse) et sur l'identité probable de son créateur, voir en dernier lieu B. Holzmann, S. V. Asklépios, *LIMC* II 1, p. 893-94.

2. Voir en dernier lieu, B. Holzmann, s. v. Asklépios, *LIMC* II 1, p. 895, avec la bibliographie antérieure.

3. Sur les problèmes de l'iconographie rare et douteuse de l'épouse d'Asclépios, la mère des héros-médecins Podaleirios et Machaon, voir en dernier lieu, F. Croissant, s. v. Epione, *LIMC* I 1, p. 807-809.

4. Découverts entre 1971 et 1984. Voir les comptes rendus succincts publiés par D. Pantermalis dans *Praktika* 1981, 64; *Ergon* 1981, 29; 1982, 24; 1984, 33.

5. On aperçoit l'ensemble au premier plan d'une photographie d'une salle du Musée de Dion publiée dans *Ergon* 1983, fig. 39. Une bonne photographie en couleur de la statue de Podaleirios parut sur la couverture du calendrier de 1984 de la Société d'Etudes Macédoniennes (Thessalonique).

l'importance de la présence en Macédoine d'une statuaire si riche et variée relative au culte d'Asclepios<sup>1</sup>. Or, malgré l'écart chronologique qui sépare les statues morryliennes du groupe de Dion, il est évident qu'une étude comparée par des spécialistes compétents ne manquera sans doute pas d'offrir une riche moisson de renseignements sur la formation et l'évolution de l'iconographie des divinités guérisseuses en Macédoine hellénistique et romaine.

## APERÇU HISTORIQUE

Quand Morrylos fait son entrée dans l'histoire, c'est déjà une cité macédonienne et elle s'exprime en langue grecque. La Morrylos cretonienne, préhellénique, dans la mesure où elle a existé, reste, faute de recherches systématiques, entièrement inconnue. L'histoire de la petite cité commence pour nous avec les plus anciens documents découverts à Ano Apostoloi, les décrets, les dédicaces et épitaphes hellénistiques. Ils sont l'oeuvre des descendants de ces colons macédoniens que Philippe II envoya en masse dans les cités nouvelles fondées dans la partie transaxienne de ses états, afin de constituer *ex multis gentibus nationibusque unum regnum populumque*.<sup>2</sup> Le transfert massif d'habitants du vieux royaume est manifeste dans l'onomastique que révèlent les documents épigraphiques de Morrylos. Nous connaissons les noms de 17 Morryliens (cf. la Table Onomastique, ci-dessous, p. 112). Tous ont un nom ou/et un patronyme qui établissent un rapport certain ou probable avec "le berceau de la puissance macédonienne". Il est encore plus significatif qu'on ne rencontre qu'une seule personne (Adyra) au nom incontestablement préhellénique et que même celle-là a un patronyme (Antigonos) typiquement macédonien, trahissant un état avancé d'assimilation.

1. Pour les sculptures recueillies dans la partie septentrionale de la Macédoine, voir, en dernier lieu, Sokolowska 198-201.

2. Just. 8. 6. 2; sur la politique démographique de Philippe II, voir en dernier lieu J.R. Ellis, "Population Transplants by Philip II", *Makedonika* 9 (1969) 11-17, avec bibliographie.

Dès la fondation de la nouvelle cité, les Macédoniens avaient dû prendre possession de l'acropole ainsi que des sources, auprès desquelles devait se développer le sanctuaire d'Asclépios, et constituer une petite communauté urbaine destinée à devenir le centre et le point de contrôle du plat pays à l'entour (Planche XXVII). La position stratégique de Morrylos à proximité de l'axe nord-sud traversant la plaine transaxienne<sup>1</sup> lui donna une certaine importance et son sanctuaire d'Asclépios lui assura un rayonnement régional, au point que les théores de Delphes jugèrent bon de l'inclure dans leur itinéraire. Cependant, aujourd'hui comme alors, l'élevage de bovins constituait la principale richesse du pays (Planche XXVIII) et c'est de troupeaux de vaches que nous parlent ses décrets. Morrylos restait essentiellement un gros bourg, chef-lieu d'un canton agricole. Ce n'est peut-être qu'au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. que l'agglomération fut entourée de remparts. On entend à peine parler de Morrylos pendant la période romaine, mais il ne saurait y avoir de doute que la ville subsista en tant que centre urbain, puisqu'elle maintint son statut de cité au moins jusqu'à l'époque du Bas-Empire.

Nous savons peu de choses sur l'organisation civique de Morrylos. Le centre urbain avait une assemblée, sans doute un conseil et des magistrats, dont les plus importants jusqu'à la généralisation des "politarches" à l'époque romaine<sup>2</sup> étaient les trois "archontes". Il y avait des archives publiques dont le responsable était le *mnémon*. Il se peut que les villages, qui avec le centre urbain constituaient la communauté élargie des Morryliens, aient aussi possédé leur assemblée, présidée peut-être par un magistrat. Sous la royauté du moins, même au niveau modeste de notre gros bourg, l'activité politique était intense et les clivages partisans ne semblent pas avoir été inconnus, vraisemblablement animés par des rivalités personnelles que nous laissons entrevoir le décret en l'honneur de Paramonos. Les élections au mois de Daisios devaient donner lieu à une émulation acharnée et les récompenses pour les services rendus au mois d'Hyperbérétaïos, à la fin de l'année civique, n'étaient pas votées sans des manœuvres de coulisses et peut-être aussi d'après controverses.

1. Sur l'importance et le parcours de cette route, voir *infra* p. 101-111

2. Cf. *supra* p. 21-22.

Egalement intense semble avoir été la vie religieuse de la petite cité, centrée autour du sanctuaire d'Asclépios. Y avait-il des rites de purification aux eaux des sources près du sanctuaire? Célébraient-on une grande *panégyris* annuelle attirant des pèlerins des cités plus ou moins lointaines telles Ioron et Lété, pendant laquelle des vaches "sacrées" étaient sacrifiées et consommées lors des frairies bucoliques? On ne saurait l'affirmer faute de documents suffisamment explicites, mais l'hypothèse est légitime. Les circonstances dans lesquelles les Saints Apôtres, à qui le village actuel doit son nom, vinrent détrôner le dieu guérisseur et sa parèdre Hygie se dissimulent dans l'obscurité qui recouvre la cité à l'époque de l'antiquité finissante et que seules des fouilles systématiques pourraient peut-être dissiper (Planche XXIX).



## II. AUTRES CITES DE LA CRESTONIE



Morrylos apparaît dans Ptolémée —avec Klitai et Antigoneia Psaphara— parmi les cités “méditerranéennes” de la *Paraxia*, région située, d’après les tables du Géographe, entre la Chalcidique et l’Emathie<sup>1</sup> (Planche XXX). Le nom de cette région, inconnue par ailleurs, réapparaît dans un passage précédent du même auteur consacré à la description des cités et des localités côtières de la Macédoine entre la Chalcidique et la Pallène<sup>2</sup>, et semble correspondre à la partie de la Chalcidique qui s’étend de la côte méridionale de la péninsule de Sithonie jusqu’au cap Gigonis. On en déduit, non sans raison, que Klitai, Morrylos et Antigoneia (*Antigoneia Psaphara*) devaient être situées dans l’arrière-pays de la Chalcidique occidentale. Le nom de *Paraxia* fut en conséquence corrigé en *Paractia* par Tafel<sup>3</sup>, suivi de C. Müller: ce serait le nom du littoral de l’Acté, qu’on distinguerait par cette appellation du reste de la Chalcidique<sup>4</sup>. On fit aussi le rapprochement avec le récit de Tite-Live concernant les opérations de C. Marcius en Chalcidique en 169 av. J.-C., où, à côté de Cassandree et d’Aineia, *Antigonea* et *Clitae* sont mentionnées<sup>5</sup>, et qui

1. Ptol. 3. 12. 34-36

2. Ptol. 3. 12. 10.

3. Tafel 35-36.

4. Müller 496 (commentaire à la ligne 3): Παρακτία *autem* (*nam sic cum Tafelio legendum pro Παραξία*) *est ora* τῆς ἀκτῆς *regionis* (St. Byz.: Ἄκτῆ... ἡ περὶ τὸν Ἄθω χώρα) *quae habitabatur* ξυμμίκτοις ἔθνεσι βαρβάρων διγλώσσων (Thuc. 4, 109) *et a qua reliqua trifidae peninsulae pars Chalcidices nomine distinguitur.*

5. Tite-Live 44. 10-11:... *omissaque Thessalonicae oppugnatione Aeniam inde petunt. Quindecim milia passuum ea urbs abest, adversus Pynnam posita, fertilis agro. Pervastatis finibus eius legentes oram Antigoneam perveniunt... Ab Antigonea classis profecta ad agrum Pallenensem excensionem ad populandum fecit. Finium is ager Cassandrensium erat, longe fertilissimus omnis orae quam praeterevcti fuerant... Hac virium accessione animus crevit praetori, ut Cassandream oppugnaret.*

semblait confirmer la localisation de ces cités “paraxiennes” (ou plutôt “paractiennes”) en Chalcidique<sup>1</sup>. Quant à Morrylos, au témoignage de Ptolémée on rapprocha la liste des peuples de Macédoine de Pline, où les *Morylli* sont cités parmi ceux qui occupent le *gremium terrarum* au sud des monts Rhodope, Scopijs et Orbélos et à l’est de l’Axios<sup>2</sup>.

La publication de la liste des théorodoques de Delphes en 1921<sup>3</sup> offrit un nouveau témoignage bien plus digne de foi et bien plus ancien que Pline ou Ptolémée sur Morrylos<sup>4</sup>: deux citoyens de cette cité, les frères Hadymos et Séleukos fils d’Argaios, y sont désignés comme les théorodoques du sanctuaire delphique<sup>5</sup>. Malgré la composition de cette liste suivant un ordre géographique en général clairement reconnaissable<sup>6</sup>, la position de Morrylos n’en fut pas mieux établie. La cité y figure à la suite d’un groupe de cités de la Macédoine orientale (Amphipolis, Philippes, Oisymè, Néapolis, Sapai)<sup>7</sup> suivie de Klitai, d’Akanthos, de Thasos et d’Assara(?)<sup>8</sup>, d’où les théores poursuivent leur itinéraire vers la Thrace égéenne et propontique (Maronée, Skaptè Hylè, Lysimachie, Bisanthè, Périnthe, Byzance)<sup>9</sup>. Plassart crut

1. Le témoignage de [Skymnos] (v. 631) renforcerait cette hypothèse: Antigoneia était d’après lui une cité ἐν τῇ μεσογείῳ de la Chalcidique, située selon toute apparence entre Aineia et Cassandree. On pourrait supposer que la cité possédait un port sur le Golfe Thermaïque, dont l’importance finit par l’emporter dans la période romaine, d’où l’éponymie ἡ ψαφάρᾶ (la sablonneuse, des sables) attribuée à la cité par Ptolémée (3. 12. 35, d’après la lecture améliorée proposée par Beloch, *GG IV*<sup>2</sup> 1, 274, n. 1). Sur la localisation probable du site d’Antigoneia, cf. en dernier lieu, Zahrnt 155, avec références.

2. Pline, *NH* 4. 10 (35).

3. Plassart 1-85.

4. La liste delphique daterait, selon Plassart (p. 39-44), du premier quart du IIe s. av. J.-C. G. Daux (“Listes delphiques des théorodoques”, *REG* 1949, 1-30) propose de “remonter les trois premières colonnes de la liste de trente ou quarante ans”; cf. *BullEpigr* 1950, 127 (p. 166).

5. Plassart 18, ligne III 84. Les vestiges du patronyme préservés sur la pierre (ΑΡΓΑΪΟΥ, selon Plassart 18) permettent de reconstituer le gén. ἸΑΡΓΑΪΟΥ plutôt qu’ΑΡΠΑΛΟΥ que proposait I. Russu (“Notes épigraphiques I”, *Dacia* 11-12 (1945-1947) 270, no 12; cf. *BullEpigr* 1950, 49).

6. Cf. l’analyse de la disposition géographique de la liste entreprise par Plassart (p. 46-67).

7. Plassart 18, lignes III 78-84.

8. Plassart 18, lignes III 84-90.

9. Plassart 18, lignes III 91-99.

reconnaitre “un second groupe de villes de Chalcidique, Morrylos, Klité, Akanthos, Assara”, au milieu desquelles figurerait l’île de Thasos<sup>1</sup>. L’ordre géographique aurait été légèrement perturbé.

Il est intéressant de noter que dans la liste delphique: (1) Morrylos figure de nouveau accolée à Klitai exactement comme chez Ptolémée; (2) la localisation d’Antigoneia —la troisième cité “paraxienne” de Ptolémée— en Chalcidique occidentale se trouve confirmée<sup>2</sup>. Dans ces conditions, il était naturel que ni Plassart<sup>3</sup> ni E. Oberhummer<sup>4</sup> ni Fanoula Papazoglou<sup>5</sup>, plus tard, ne ressentissent le besoin de réviser l’opinion reçue sur la localisation de Morrylos en Chalcidique.

Le premier décret de Morrylos découvert à Ano Apostoloi en 1961<sup>6</sup> révéla que le texte de Ptolémée aussi bien que la liste delphique étaient trompeurs, ou plutôt avaient été mal interprétés. Zahrnt<sup>7</sup> et Hammond<sup>8</sup>, presque simultanément, en tirèrent les conséquences: Morrylos n’était pas une cité de la Chalcidique. Le dernier savant l’attribua de nouveau à la *Paraxia* qu’il identifia à l’*Amphaxitis* de Polybe et de Strabon<sup>9</sup>.

Le problème de l’Amphaxitide est trop vaste pour être discuté ici à propos de Morrylos. L’un de nous le fait en détail dans une autre étude<sup>10</sup>. Qu’il suffise d’en résumer ici la conclusion générale.

Ptolémée, combinant sans discernement et sans esprit critique des sources —sans doute aussi cartographiques— d’auteurs et d’époques différentes, superpose dans sa description de la Macédoine centrale l’*Amphaxitis* et la *Paraxia*, qui ne sont que des variantes du même terme géographique, ainsi que la *Mygdonia*, terme qui avait eu une

1. Plassart 56.

2. Dans la liste delphique (lignes III 75-77), Antigoneia figure parmi les autres cités de la côte orientale du Golfe Thermaïque, Aineia et Cassandrée, qui précèdent Amphipolis.

3. Plassart 56, n. 2.

4. E. Oberhummer, s. v. ‘Moryllos’, *RE* 16 (1933) 326-27.

5. Papazoglou, *Cités* 305.

6. Musée de Kilkis, no 27; cf. *supra* p. 17-40.

7. Zahrnt 205-206.

8. Hammond 179.

9. Hammond 179 et 167.

10. Cf. *supra* p. 25, n. 2.

signification analogue à une époque plus reculée. En effet, à partir du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., l'Amphaxitide désigne toutes les terres macédoniennes à l'est de l'Axios et à l'ouest de la chaîne montagneuse qui s'étend du mont Kerdyllion au mont Dysoron et qui sépare le bassin de l'Axios et du Gallikos de celui du Strymon. Au Ve siècle les terres, à l'époque, macédoniennes entre ces deux frontières naturelles étaient connues sous le nom de Mygdonie. Ce qui ne manqua pas d'ajouter à la confusion des géographes tardifs était le fait que la Mygdonie pouvait avoir un sens plus restreint et désigner une partie seulement de cette vaste région, les deux autres étant la Crestonie et l'Anthémonte. Cette dernière région, qui est la plus facile à définir, correspondait à la vallée du fleuve Vassilikiotikos (anciennement Anthémous) et était séparée de la Mygdonie par le mont Chortiatis (anciennement Kissos). La Mygdonie au sens étroit comprenait les bassins des lacs Bolbè et Koroneia ainsi que les bassins du cours inférieur du Gallikos (anciennement Echédoros) et de la rive gauche de l'Axios. La Crestonie s'étendait au nord de la Mygdonie entre l'Axios et la chaîne montagneuse Kerdyllion-Dysoron jusqu'au lac Doïrani. Cette définition de la Mygdonie, la Crestonie et l'Anthémonte n'est pas si éloignée de celle à laquelle était arrivé Hammond dans sa géographie historique de la Macédoine<sup>1</sup>. Un point de désaccord concerne la frontière entre les deux premières régions, que le savant anglais situe aux environs de Kriston et Potamia<sup>2</sup>, à 4 kilomètres au sud de Kilkis, alors qu'à notre avis elle devait passer quelques 25 kilomètres plus au sud, à la hauteur des défilés du Gallikos. La chaîne des collines, s'élevant jusqu'à 600 mètres de part et d'autre du défilé, devait séparer la plaine côtière de la Mygdonie de la plaine intérieure de la Crestonie, région "méditerranéenne".

Ces considérations permettent d'élucider le problème de la localisation de Klitai et d'Antigoneia (Psaphara), les deux cités que Ptolémée énumère avec Morrylos. Ce n'est sans doute pas une coïncidence si cet auteur, après avoir distribué les cités non côtières de l'Amphaxitide entre la Chalcidique et la Mygdonie, reste avec Klitai, Morrylos et Antigoneia Psaphara, qu'ignorant la Crestonie, il laisse à la

1. Hammond 176-91.

2. Hammond 181.

Paraxie, autrement dit sans attribution particulière. En effet, alors que rien ne nous autorise sur la base du renseignement de Ptolémée à arracher Antigoneia Psaphara à la Crouside<sup>1</sup>, où tant la liste des théorodokes que le récit de Tite-Live la situent sûrement, il y a de bonnes raisons pour placer Klitai non point près de Cassandrée en Chalcidique, mais en Crestonie, dans le voisinage de Morrylos.

## KLITAI

Comme Zahrnt fut le premier à le souligner<sup>2</sup>, le lieu-dit *ad Clitas*, mentionné par Tite-Live, n'est en toute probabilité qu'une localité de l'*ager Cassandrensis*, dont le nom reflète peut-être la formation du terrain<sup>3</sup>. La cité Klitai mentionnée tant par la liste delphique que par Ptolémée dans le même contexte que Morrylos, doit être la voisine proche de cette dernière cité, éloignée d'elle d'à peine quelques kilomètres, s'il faut prêter foi aux coordonnées du Géographe<sup>4</sup>.

Un passage de Pline l'Ancien, dont l'importance est passée inaperçue, confirme, à notre avis, les données de Ptolémée. Pline rapproche *Clitae* de Macédoine d'un *lacus nitrosus* produisant de grandes quantités de nitre pur sous forme cristalline (*proximum salii*), connu sous l'appellation *chalestricum*<sup>5</sup>. Il s'agit évidemment du χαλαστραϊον.

1. Certes, les coordonnées de Ptolémée situent Antigoneia (Ptol. 3. 42. 35: 50° 45', 40° 10') non loin de Morrylos (*ibidem* : 50° 30', 40° 15'); il est pourtant notable que ces coordonnées, comparées à celles de Cassandrée (*ibidem*: 51° 05', 40°), indiquent un emplacement également compatible avec les données de Tite-Live (*supra* n. 199), qui ne démentit guère l'ordre de la liste delphique.

2. Zahrnt 194-95.

3. Κλιτύς-κλίται.

4. Ptol. 3. 12. 35: Morrylos 50° 30', 40° 15'; *ibidem*: Klitai 50° 20', 40° 20'.

5. Pline, *NH* 31. 107-108: *optimum copiosumque (sc. nitrum) in Clitis Macedoniae, quod vocant Chalestricum, candidum purumque, proximum sali. lacus est nitrosus exiliente e medio dulci fonticulo. ibi fit nitrum circa canis ortum novenis diebus totidemque cessat ac rursus innatat et deinde cessat. quo apparet soli naturam esse quae gignat, quoniam compertum est nec soles proficere quicquam, cum cesset, nec imbres. mirum et illud, scatebra fonticuli semper emicante lacum neque augeri neque effluere. his autem diebus quibus gignitur si fuere imbres, salsius nitrum faciunt, aquilones deterius, quia validius commovent limum.*

νίτρον<sup>1</sup> ou simplement χαλαστραϊόν<sup>2</sup>, mélange naturel de nitrates largement employé comme détergent dès le Ve s. av. J.-C.<sup>3</sup>, produit par le lac de Chalastra<sup>4</sup>, à proximité de la cité homonyme de la Mygdonie située près de l'embouchure de l'Axios<sup>5</sup>. Lors de la fondation de Thessalonique, Chalastra fut absorbée par la nouvelle cité, dont elle devint une simple *komé*<sup>6</sup>. Son emplacement exact reste douteux. Elle est généralement localisée aux environs de Pyrgos (Koulakia, pendant un temps renommé Chalastra), gros village situé sur les terrains marécageux de l'embouchure actuelle de l'Axios, à quelques quatre ou cinq kilomètres de la côte. Or cette région, qui fait partie du littoral alluvial actuel, n'a fourni aucun vestige antique. La date de sa formation reste matière à controverse, étant rattachée au grand problème des changements géomorphologiques qui marquent les cours des fleuves et l'évolution de la plaine centrale macédonienne<sup>7</sup>.

1. Etym. M. s.v. Χαλάστρη και Χαλάστρα: πόλις ἢ λίμνη τις ἐν Μακεδονίᾳ ὅθεν ἔκαιον τὸ νίτρον· ἐξ ἧς τὸ Χαλαστραϊόν νίτρον κέκληται. Cf. Schol. in Platonem p. 159 (éd. Ruhnken): πόλις τῆς Μακεδονίας, καὶ λίμνη, ἐνθα τὸ Χαλαστραϊόν νίτρον γιγνώμενον διὰ ἐννεαετηρίδος πηγύτων, ὁμοίως δὲ καὶ λυέται.

2. Platon, *Rép.* 429d-430a; cf. Plut. 134e.

3. En effet, le mot χαλαστραϊόν, apparaît comme synonyme du mot générique βόμματα = savon, détergent (cf. les références citées dans la note précédente). Selon Pline (*NH* 31. 115), le *chalestraeum* était employé dans la boulangerie, au lieu de sel.

4. Cf. Etienne de Byz. s.v. Χαλάστρα (corrigé d'après le témoignage de la Souda, probablement emprunté à Hécatée (fr. 116), selon Hammond 147 et 151): Χαλαστραϊόν νίτρον, ἀπὸ Χαλάστρας τῆς ἐν Μακεδονίᾳ λίμνης.

5. Hérod. 7.123:... πλέων δὲ ἀπίκετο ἔς τε τὴν προειρημένην Θέρμην καὶ Σίνδον τε πόλιν καὶ Χαλάστρην ἐπὶ τὸν Ἄξιόν ποταμόν; cf. Strabon 7 fr. 20: ὁ δὲ ἐκδιῶσι μεταξὺ Χαλάστρας καὶ Θέρμης.

6. Strabon 7 fr. 24.

7. Hammond 142-49. La récente étude de M. Zahrnt, "Die Entwicklung des makedonischen Reiches bis zu den Perserkriegen", *Chiron* 14 (1984) 325-68, conclut à une vaste extension du Golfe Thermaïque à l'époque classique, qui est difficilement compatible avec les témoignages historiques et les données archéologiques; voir déjà les réserves de Ch. Edson ("Strepsa", *CP* 50 [1955] 174 et n. 77) sur les vues semblables de Struck. On notera avec intérêt la prolifération récente d'études concernant les problèmes de l'évolution géomorphologique de la plaine côtière de la Macédoine (cf. M. Zahrnt, *op. cit.* 335, n. 33) et la révision originale de la question proposée en dernier lieu par E. Kirsten et Ilona Opelt ("Die Entstehung der Kampania von Thessalonike durch die Mündungsveränderungen von Haliakmon, Loudias und Axios im Altertum und Mittelalter", *Δώρημα στὸν Ἱ. Καραγιαννόπουλο, Byzantina* 13 [1985] 217-60).

Ainsi, l'identification de Koulakia avec Chalastra, proposée en premier lieu par Cousinéry<sup>1</sup> et généralement répétée jusqu'à nos jours<sup>2</sup>, ne peut être tenue pour acquise. En fait, dès 1908, A. Struck, dans le cadre de sa théorie de l'évolution du golfe Thermaïque, suggérait un emplacement de Chalastra plus près de la bordure montagneuse de la plaine mygdonienne et proposait de reconnaître le lac homonyme dans le lac amer Adschi Gölü, situé "entre l'Axios et le Gallikos, près du village Jajdschilar", dont la richesse en "sel blanc" était décrite par Hadschi Chalfa. Adschi Gölü est le nom turc de Pikrolimni (= lac amer), dont le village Jajdschilar (aujourd'hui Xylokératéa) se trouve à 2,5 kilomètres de distance vers le nord-est<sup>3</sup> (Planche XXXI.2).

Il est intéressant de noter que les vestiges d'habitations pré-istoriques dans la région de l'embouchure de l'Axios et du Gallikos ne dépassent dans aucun cas vers le sud une ligne en direction SE-NO allant de Kalamaria, près de Thessalonique, à Sindos (Tékéli) et de là à Géphyra (Topsin)<sup>4</sup> (Carte 1). C'est une donnée sur laquelle on peut s'appuyer

1. Cousinéry 61; cf. la bibliographie ultérieure citée dans Struck 7, n. 1.

2. Cf. Tafel 277-78; E. Oberhammer, s.v. Chalastra (1), *RE* 3 (1899) 2038; Hammond 151-52; Papazoglou, *Cités* 149.

3. Struck 8. Cf. M. Chadji Chalfa, *Rumeli und Bosna geographisch beschrieben...*, traduit du turc par J. von Hammer (Vienne 1812) 81: "Der See Jajdschiler, eine Tagreise nordwestlich von Salonik; 3 Miglien im Umfange. Das Wasser ist bitter, und es leben keine Fische darin. Im Sommer setzt sich rund herum, auf einen halben Pfeilschuss weit, weisses Saltz an, womit die Bewohner Handel treiben, und das jährlich vom Aerarium verpachtet wird. Nahe dem See liegt das Dorf Aschik, dessen Einwohner Christen und Moslem sind"; cf. la description de Pikrolimni fournie par von Hahn (Hahn, *Drin* 71, no 5: "Der Saltzsee Atzi Gjöl"). En fait, l'identification proposée par Struck implique (sans pour autant qu'il le signale) la correction —à bon droit, à notre avis— des données de Chadji Chalfa à l'aide des données géographiques. Il n'existe point de lac Jajdschiler dans la région ni de village nommé Aschik; par contre, le "lac Amer" (Pikrolimni), situé à 24 km au nord-ouest de Thessalonique, était connu sous le nom turc d'Adschi Gölü et Jajdschilar était le nom turc de Xylokératéa, village situé non loin de la rive nord du lac. La confusion de Chadji Chalfa est presque évidente et l'interprétation proposée par Struck plus que vraisemblable. On notera que Hammond (151), ayant voulu se tenir à la lettre des données de Chadji Chalfa, aboutit à l'impasse et finit par proposer une identification qui ne semble guère convaincante.

4. Cf. les cartes des sites et des données préhistoriques compilées par W.A. Heurtley (*Prehistoric Macedonia* [Cambridge 1939] XXII); D.H. French (*Index of Prehistoric Sites of Central Macedonia* [Athens 1967]) et, en dernier lieu, K. Wardle (dans *Macedonia* 32-33).

pour soutenir que durant les périodes archaïque et classique le littoral ne devait pas encore s'être avancé considérablement au sud de cette ligne. Ainsi, le lit dit "ancien" de l'Axios fournirait-il la limite à partir de laquelle se fit depuis lors l'expansion des terres alluviales en direction du sud-ouest.

C'est à l'intersection de cette ancienne ligne du littoral avec le lit "ancien" de l'Axios qu'il faudra chercher Chalastra, cité côtière à l'embouchure de ce fleuve à l'époque d'Hérodote. La découverte récente d'une impressionnante nécropole archaïque près du village moderne appelé Sindos (anciennement Tékéli)<sup>1</sup> a suggéré, non sans raison, au fouilleur de proposer l'identification du site Anchialos-Sindos plutôt avec Chalastra qu'avec Strepsa ou Sindos<sup>2</sup>. Etant donné que pour des raisons que l'un de nous expose dans une autre étude<sup>3</sup>, Strepsa ne doit pas être cherchée au nord-ouest mais au sud-est de Thessalonique et que Sindos disparaît de nos sources dès l'époque archaïque<sup>4</sup>, alors que le site d'Anchialos continue à être occupé longtemps après cette époque<sup>5</sup>, la localisation de Chalastra à la table d'Anchialos, qui est située précisément à l'intersection de l'ancienne ligne du littoral et du lit ancien de l'Axios<sup>6</sup> et qui témoigne d'une vie économique intense durant les périodes archaïque et classique<sup>7</sup>, doit être considérée pratiquement comme acquise<sup>8</sup>. L'emplacement de Chalastra se rapprocherait ainsi considérablement du lac Amer, auquel une route directe le relie depuis la plus haute antiquité et qui semble avoir été intégré à la vie économique de la cité alors côtière: situé à une

1. Voir *Ergon* 1981, 18-20; 1982, 21-23; *Praktika* 1981A, 40-41, pl. 54-55; 1982, 63-65, pl. 48 et, en dernier lieu, Despoini 12.

2. Despoini 12.

3. Hatzopoulos, "Strepsa", surtout 54-60.

4. L'unique mention de Sindos est dans Hérod. 7.123; cf. Ch. Edson, "Notes on the Thracian Phoros", *CP* 42 (1947) 104-105.

5. Voir, en dernier lieu, Despoini 11.

6. On notera l'importance de la découverte, lors de récentes tranchées effectuées en 1982 par Madame Despoini au tumulus d' Anchialos, d'une couche de sable de l'Axios sous le stratum néolithique (Aik. Despoini « Ἀνασκαφή στῆ Σίνδο», *Praktika* 1982, 64).

7. Cf. Hammond 183, avec la bibliographie antérieure, et French 42, s.v. Ankhialos (Ingliz).

8. Hatzopoulos, "Strepsa" 60, n. 161.

quinzaine de kilomètres du littoral antique, il n'était pas moins exploité par les habitants de la seule cité voisine, qui monopolisait le commerce du nitre, donnant au lac et au minerai son nom.

Tout récemment, E. Kirsten, partant de la publication d'un important fragment sur papyrus du texte original de Strabon concernant Pella<sup>1</sup> et des données archéologiques issues de la fouille de la nécropole à Sindos-Tékéli, procéda à une révision globale de la topographie et de l'hydrographie du Golfe Thermaïque durant l'antiquité et proposa une intéressante "reconstruction du paysage (Naturlandschaft) de la Basse Macédoine"<sup>2</sup>. En ce qui concerne le cours inférieur et l'embouchure de l'Axios, l'éminent érudit ne manque pas de souligner (a) la valeur de la ligne des tumulus préhistoriques et protohistoriques le long de la bordure montagneuse de la plaine mygdonienne en tant que ligne de démarcation de la ligne côtière<sup>3</sup> et (b) le caractère alluvial de la région qui s'étend au sud de cette ligne et, par conséquent, l'absurdité de l'identification de Chalastra avec Pyrgos-Koulakia<sup>4</sup>. Il sut encore (c) mettre en valeur l'identification évidente du lac Amer (Pikrolimni) tant avec l'Adschi Gölü de Struck qu'avec le *lacus Chalestricus* de Pline, *NH* 31.107, judicieusement proposée par A. Struck<sup>5</sup>. Par contre, l'hypothèse de Kirsten que la table d' Anchialos (avec la nécropole adjacente de Sindos-Tékéli) et le tumulus de Géphyra-Topsin doivent être identifiées avec Strepsa et Chalastra respectivement<sup>6</sup> est, à notre avis, insoutenable pour les raisons exposées ci-dessus.

La fondation de Thessalonique marqua la fin de Chalastra ou, du moins, son effacement politique et économique. La liste des théorodoques de Delphes au début du IIe siècle av. J.-C. ne la mentionne plus. Par contre, elle nomme Klitai à la suite de Morrylos<sup>7</sup>, qui n'est

1. B. Krebber, «Ναυστολόγοι bei Strabon: ein neues Papyrusfragment», *ZPE* 9 (1972) 204-221.

2. Kirsten 217-60.

3. Kirsten 226.

4. Kirsten 225; cf. notre analyse, *supra* p. 88-90.

5. Kirsten 225; cf. *supra* p. 89, avec la n. 3.

6. Kirsten 224-25.

7. Cf. *supra* p. 84.

distante que de 6 ou 7 kilomètres de Pikrolimni. Le voisinage de Klitai et de Morrylos et, par conséquent, aussi de Pikrolimni permet de formuler l'hypothèse que cette cité, qui ne fait son apparition qu'après l'effacement de Chalastra, aurait succédé à cette dernière dans l'exploitation du nitre. Le passage de Pline mentionné au début de ce chapitre en offre la confirmation avec la précision complémentaire que le lac se trouvait dans le territoire de Klitai (*in Clitis Macedoniae*).

L'état actuel de nos connaissances ne permet pas d'établir avec certitude une localisation plus précise de Klitai<sup>2</sup>. Certains tumulus et "tables" situés à petite distance (0,5-4 km) de la bordure du lac (Xérochori-Kiordjine<sup>3</sup>, Philadelphiana-Naresh<sup>4</sup> ou, plus probablement, Xylokératéa-Yajdschilar<sup>5</sup>) pourraient indiquer l'emplacement de la petite cité, dont le territoire devait inclure le bassin du lac (Planches XXXI.1 et 2). Quelques vestiges d'époque hellénistique et romaine recueillis au village Palaion Hagionérion-Verlantza<sup>6</sup>, situé à six kilomètres de Pikrolimni, pourraient être mis en rapport avec elle. En tout cas, le territoire limitrophe de Morrylos ne devait pas dépasser vers le sud les abords septentrionaux de ce bassin.

## BRAGYLAI

Une découverte épigraphique récente<sup>7</sup> permet aussi l'identification du village Métallikon avec Bragylai, autre petite cité de la Crestonie, partageant avec Morrylos et Klitai la partie occidentale de cette région.

1. Pline, *NH* 31. 107; cf. *supra*, p. 87 n. 5.

2. L'identification de Klitai à Lété suggérée dans un passage obscur de Kirsten (225) ne peut pas être soutenue aujourd'hui.

3. Rey 61-64; French 42.

4. Rey 64-67; French 29, 42 et 64.

5. Rey 60-61; French 40.

6. Relief funéraire du IIIe s. av. J.-C. (Musée de Thessalonique, no 2266; voir *BCH* [1955] Chron. 279; *BullEpigr* 1956, 157; Ph. Petsas, «' Αρχαιολογικά Χρονικά 1966-1967», *Makedonika* 9 [1969] 305, no 96); cf. l'inscription fragmentaire Musée de Kilkis, no 467 (inédit).

7. Musée de Kilkis no 17 (*SEG* 12 [1955] 349): Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν | Ἀδριανὸν Σεβαστὸν καὶ Σαβείναν | Σεβαστὴν Βραγυλιῶν ἢ βουλή καὶ ἡ πόλις καὶ ἡ | πολιτεία, *supra*, p. 61 et n. 12.

L'emplacement de Bragylai doit sans doute être cherché dans la table située à quelques centaines de mètres au sud-ouest de Métallikon, dont l'importance n'avait pas manqué d'attirer l'attention des pionniers des recherches macédoniennes<sup>1</sup> (Planches XXXII-XXXIII).

La position de Bragylai dans la liste des théorodoques de Delphes après Idoméni et Astréa et avant Charakoma et Lété<sup>2</sup> suggère qu'elle se trouvait sur une route importante qui reliait la vallée de l'Axios (Idoméni) à la Mygdonie septentrionale (Lété), en passant par Charakoma, dont l'emplacement reste à déterminer. Cette route, dont la première partie suivait probablement la rive occidentale du lac Doïrani, devait croiser l'Echédoros à quelque point au sud de Bragylai<sup>3</sup>, pour aboutir par le défilé de Dervéni à la plaine côtière de la Mygdonie. L'emplacement de l'ancienne Lété près du village du même nom (anciennement Aivati) à la sortie septentrionale de ce défilé<sup>4</sup>, nous oblige à chercher Charakoma soit sur la route menant de Lété à la vallée de l'Echédoros par Drymos et Néa Santa, soit, sur les premiers contreforts du mont Dysoron. Le nom même de cette cité (χαράκιον=camp fortifié) constitue, en effet, un indice important pour sa localisation. Comme *Parembolê* (terme de signification toute proche, *Castra* ou *Praesidium* en latin) commandait l'entrée à la plaine de Pélagonie par le col de Diavaton<sup>5</sup>, de la même façon Charakoma devait commander l'entrée de l'Aphaxitide soit en provenance de Crestonie, dans la première hypothèse, soit en provenance de la vallée du Strymon, dans la seconde. Car tout en admettant avec Hammond que la rugosité du terrain rend cette traversée difficile, nous ne pouvons que souligner l'existence plus que probable d'une route, d'importance sans

1. W. Cooksey et A.M. Woodward ("Macedonia. IV. Mounds and Other Sites in the Region of Salonika", *BSA* 23 [1918-1919] 60) signalent la présence à l'est de la ligne ferroviaire Sarigöl-Kilindir, environ à 1600 m au SSE des ruines de Janesh, qui occupait l'emplacement de l'actuelle bourgade de Métallikon, "un site élevé qui paraît être un tumulus préhistorique dont le sommet avait été aplani et occupé aux temps historiques"; cf. Rey 56: "douteux".

2. Plassart 18, lignes III 68-74.

3. Peut-être à la latitude de Kolchis (Achtsé Klissé), où l'on signale l'existence d'un fort paléochrétien et byzantin (cf. *infra* p. 104 n. 4).

4. Sur l'emplacement de Lété, cf. *supra* p. 67 n. 1.

5. Hammond 42.

doute secondaire, qui traversant le col escarpé de Lachanas, relie la vallée du Strymon à celle de l'Echédoros et de l'Axios<sup>1</sup>. L'identification le long de ces deux routes d'une série de sites témoignant la présence d'installations importantes depuis la période préhistorique jusqu'à l'époque paléochrétienne corrobore cette hypothèse.

En effet, le voyageur s'engageant vers le col de Lachanas en partant de Lété notera:

1. le grand tumulus de Drymos (Drimiglava)<sup>2</sup> sur la route de Néa Santa en direction de la Crestonie et en direction du col de Lachanas et de la vallée du Strymon;
2. le tumulus situé au kilomètre 20 de la route Thessalonique-Serrès, au sud-ouest du village Assiros (Guvezné)<sup>3</sup>;
3. la table de Palaichora (Gnoina), riche en céramique préhistorique sous un *stratum* étendu d'époque hellénistique<sup>4</sup>;
4. le tumulus près de Krithéa (Yénikeui), situé "sur un escarpement rocheux au bord du ravin de Kuru Déré" (Xiropotamos)<sup>5</sup>, donnant de la céramique préhistorique, hellénique et romaine<sup>6</sup> (Planches XXXIV- XXXIX);
5. le tumulus préhistorique surmonté d'une chapelle (Saint-Georges),

1. Sur cette route, cf. Hammond 194.

2. French 9-10 et 58 (avec références bibliographiques).

3. Rey 119-20 (no 3); cf. French 6.

4. Casson, "Mounds" 61. Léon Rey (Rey 114 n. 3) conteste l'existence de céramique préhistorique sur la table de Gnoina et propose d'y voir une "ville ou camp romain"; selon le même auteur (Rey 121, n. 1), il s'agirait probablement de la "colline au sommet plat" signalée et décrite par Leake "au pied de la chaîne septentrionale, en face de Drimiglava" (Leake III 233).

5. Casson, "Mounds" 61. Ce site avait échappé aux recherches de Léon Rey (Rey 56, 1<sup>o</sup>); l'"escarpement rocheux" serait, d'après lui (Rey 121, n. 1), "le Dévé Kran, plus connu sous le nom de Gibraltar"; il en rapproche (*ibidem*) la crête rocheuse de "Strézi", aperçue par Leake au delà de Drimiglava, aux confins du vallon de Langadas, "on either side of which there is a passage over some lofty downs into the great plain of Thessalonica" (Leake III 233).

6. Casson, "Mounds" 61; *eiusdem*, "Note" 294 (c); Rey 56; French 16 et 64. Casson (*Macedonia* 17, n. 2) souligne l'importance des deux derniers sites (Gnoina et Yénikeui) et insiste sur l'existence de céramique du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. témoignant leur survivance dans la période hellénistique.

situé au 34ème kilomètre de la route Thessalonique-Serrès, juste à l'est de ce point<sup>1</sup>;

6. le tumulus situé au kilomètre 41 de la même route, au bas du village Vertiskos (Bérovo)<sup>2</sup>.

Le fait que l'itinéraire suivi par les théorodoques laisse supposer que Charakoma se trouvait sur une route menant de Bragylai en Crestonie à Lété en Mygdonie, en combinaison avec les données archéologiques et épigraphiques, qui ne laissent pas de doute sur l'existence d'une cité à Drymos aux époques hellénistique et romaine nous a convaincu que c'est là, à l'extrémité nord-ouest de la Mygdonie, qu'il convient de situer Charakoma<sup>3</sup>,

Ainsi, la route principale reliant le bassin du lac Doïrani au fond du Golfe Thermaïque et à Thessalonique dans l'antiquité suivrait approximativement le tracé adopté ultérieurement par la voie ferrée et, traversant l'Echédoros aux environs de Néa Santa et de Mandrès rejoindrait la route de Lachanas et le vallon de Langadas par Drymos et Lété, pour retrouver la plaine côtière de la Mygdonie par la défilé de Dervéni (Carte 2).

Le tracé de la partie méridionale de cette route est reconnu dans les sources byzantines concernant les opérations d'Alexis Comnène en 1077–1080 dans la plaine du bas Axios, qu'une récente étude de la géographie historique de la région vient de mettre en valeur<sup>4</sup>. Le passage de Niképhoros Bryennios portant sur les mouvements de l'adversaire d'Alexis, le duc de Dyrrhachion Niképhoros Basilakios<sup>5</sup>, en donne les détails.

1. Casson, "Note" 295; Casson, "Mounds" 61; Rey 116 n. 3 (2<sup>e</sup>, "douteux"); French 17 et 61 (Lefkochori). On notera la découverte à Lefkochori d'un trésor de monnaies byzantines (Ph. Petsas, «Χρονικά Ἀρχαιολογικά 1966-1967», *Makédonika* 9 [1969] 309, no 114), et d'une stèle funéraire d'époque impériale (Musée de Kilkis, no 207; inédit).

2. Casson, "Mounds" 61; Rey 116, n. 3 (3<sup>e</sup>, "douteux").

3. Voir provisoirement Hammond 185 et *TIR* s.v. Harakoma. Naus étudions en détail les vestiges de Drymos dans *Recherches sur les marches orientales des Téménides II. Mygdonie occidentale et Péonie inférieure*, qui paraîtra dans la série MEAETHMATA.

4. Voir Kirsten, surtout la partie 2 (237-52) rédigée par Ilona Oppelt ("Das Mündungsgebiet des Axios-Vardar in byzantinischer Zeit").

5. Niképhoros Bryennios 4.19 (éd. P. Gautier)

Partant de Thessalonique, Basilakios évita de prendre le chemin direct vers l'ouest par la Voie Egnatienne et sut tourner la position d'Alexis, installé à l'estuaire de l'Axios<sup>1</sup>, en le prenant à revers de nuit: Ἐπει δὲ πρὸς τὸν δυτικὸν ὀρίζοντα ὁ ἥλιος ἦν, ἤδη ταῖς σάλπιγγι σημανας τὸν ἐξιτήριον ἐξῆει τῆς πόλεως. Καταλιπὼν δὲ τὴν εὐθείαν ὁδόν, ἔν' οὕτως λάθη τὸν μικροῦ δεῖν ἀλάθητον, διὰ τῆς λεγομένης Λιτῆς διελθὼν, ἐπει πρὸς τὸν ποταμὸν γέγονεν ὃν Γαλλικὸν καλοῦσιν ἐγγῶριοι, διαπεράσας τοῦτον ἐγγύς που τοῦ φρουρίου τοῦ Ἄετοῦ καλουμένου καὶ τὸν ἐκεῖσε ὑπερβὰς αὐλακα ἐχώρει διὰ τῆς πεδιάδος. Or, l'analyse du trajet proposée par Iona Oppelt<sup>2</sup> ne laisse aucun doute que Basilakios, avançant vers le nord par le défilé de Dérvéni vers Lété, s'engagea vers le nord-ouest en direction de Drymos<sup>3</sup> pour rejoindre le bassin du Gallikos aux environs de Néa Santa, passant sous la crête rocheuse de Déné Kran, qui doit sans doute être identifiée avec le fort d'Aétos<sup>4</sup> de Niképhoros Bryennios<sup>5</sup> (Planches XL-XLIII).

## IORON

La présence d'un Iorien, Sosias le fils de Sosipolis, à Morrylos<sup>6</sup> suggère l'hypothèse que cette cité, connue jusqu'à une époque récente uniquement par Ptolémée<sup>7</sup>, ne saurait en être trop éloignée. La publication d'une série d'inscriptions découvertes à Béroia en 1940 nous fit connaître un deuxième Iorien, Torkouatos fils de Lysimachos, époux

1. Sur l'emplacement exact du camp d'Alexis Komnénos, voir I. Oppelt dans Kirsten 240-43.

2. Kirsten 244-45.

3. A la sortie nord-ouest de Drymos, la voie pavée ottomane en direction de Mandrès est parfaitement préservée sur plusieurs centaines de mètres (planches 000-000).

4. "Mont d'Antigoni (anciennement Rachmani)", selon I. Oppelt (Kirsten 245).

5. La suite de l'itinéraire de Basilakios proposée par I. Oppelt et l'identification par cet auteur de l'αὐλαξ de Niképhoros Bryennios avec les Sténa Gallikou (Kirsten 245) paraît, à notre opinion, fort douteuse.

6. Musée de Kilkis, no 262; cf. *supra* p. 63-66.

7. Ptol. 3. 12. 26.

d'Isidora fille d'Antigonos, honoré par le *synédriou* macédonien<sup>1</sup>. Dès lors il n'était plus question de mettre en doute la tradition manuscrite de Ptolémée<sup>2</sup>, bien que l'on ne pût pour autant prétendre à déterminer l'emplacement de la cité qui apparaît sur la liste du Géographe parmi les peuples et les régions de la Macédoine septentrionale: l'Almopie, l'Eordée, Astraia, la Péonie, la Sintique<sup>3</sup>. Cependant, si l'on devait chercher le territoire des Iorioi entre la Sintique — la plaine du Strymon entre les lacs Kerkinitis et Prasias avec Héraclée, Tristolos et Parthicopolis<sup>4</sup>— et la Péonie avec Dobéros, non loin d'Idoménaï<sup>5</sup>, on se retrouverait dans la région des monts Kroussia<sup>6</sup>, qui constituaient sans doute la limite nord-est de la Crestonie, en formant la paroi méridionale de la vallée encaissée connue sous le nom de Parorbélie,

1. Musée de Béroia, no 18. Cf. O. Walter, "Archäologische Funde (Makedonien)", *AA* 57 (1942) 183, no 18 (*BullEpigr* 1942, no 96); cf. F. Papazoglou, *ŽA* 2 (1955) 369: Κατά τὸ δόξαν | τοῖς συνέδροις | Τορκουῶτων Λυσιμάχου Ἰώριον Ἰσιδώρα Ἀντιγόνου ἡ γυνὴ αὐτοῦ.

2. Cf. Müller 509.

3. Ptol. 3.12.21-27.

4. Ptol. 3.12.27; cf. Hammond 196-97.

5. Ptol. 3.12.25. Sur l'emplacement relatif de Dobéros et d'Idoménaï voir, en dernier, lieu Hammond 169-70, 172 et 200-201 (avec références).

6. Hammond (194) propose — à juste titre, à notre avis — d'identifier cette chaîne au mont Dysoron, qui était, d'après Hérodote 5.17.2, la limite orientale de la Macédoine sous Amyntas et Alexandre Ier. Il est intéressant de noter qu'une mention des forêts — sans aucun doute importantes — de Dysoron (τὴν δὲ [ὑλ]ην τὴν ἐν Δυσώρῳ) fut ingénueusement reconnue par L. Missitzis ("A Royal Decree of Alexander the Great on the Lands of Philippi", *AncW* 12 [1985] 3-14) dans la fameuse "lettre" d'Alexandre découverte en 1936 à Philippes et récemment publiée par C. Vatin ("Lettre adressée à la cité de Philippes par les ambassadeurs auprès d'Alexandre", *Πρακτικά τοῦ Η' Διεθνοῦς Συνεδρίου Ἑλληνικῆς καὶ Λατινικῆς Ἐπιγραφικῆς*, vol. I [Athènes 1984] 259-70; cf. les remarques de l'un de nous dans *BullEpigr* 1987, 714). Cependant, contrairement à Missitzis (*op. cit.* 12-13), nous ne croyons pas que le contexte impose de chercher le mont Dysoron "in a site which the Philippians must have owned" plutôt qu'à la bordure ou à proximité relative des limites du territoire de Philippes. L'interdiction provisoire imposée de façon générale (μηθένα πωλεῖν) par le roi à la vente du bois pourrait bien refléter quelque litige concernant les droits d'exploitation des forêts de Dysoron entre Philippes et une autre cité limitrophe (par exemple Amphipolis ?) ou, plus probablement, l'exercice d'une prérogative royale sur l'exploitation de cette matière première d'importance stratégique (voir l'article récent d'E.N. Borza, "Timber and Politics in the Ancient World: Macedon and the Greeks", *ProcPhilSoc* 131 [1987] 47).

qui relie le bassin du lac Doïrani à la plaine strymonienne<sup>1</sup>. Or Hammond, dans son examen des principales routes menant en Macédoine centrale depuis l'est reconnu une première reliant l'embouchure du Strymon au bassin du lac Bolbè par le défilé de Rentina<sup>2</sup> et une autre qui, remontant la rive gauche du Strymon, atteint le lac Prasias (Boutkovou) et la vallée d'Ammoudopotamos (Koumli) formée par le mont Kerkinè et les contreforts septentrionaux du mont Dysoron<sup>3</sup>. De là, deux voies d'accès s'ouvraient sur l'Amphaxitide: l'une par le défilé de Dov Tépé au bassin du lac Doïrani et la Crestonie occidentale et l'autre par Kentrikon, le long des contreforts occidentaux des monts Krouisia, à travers la Crestonie orientale vers Lété et la Mygdonie<sup>4</sup> (Carte 2).

Or, justement sur le flanc sud du mont Dysoron, sur la colline Tortséli, entre les villages de Kentrikon (Sneftsé) et de Palatianon (Sarayli), viennent d'être mis à jour les vestiges d'un centre urbain important dominant les riches terres adjacentes<sup>5</sup> (Planches XLIV-XLV). La position stratégique sur une voie de pénétration importante de cette cité inconnue de la Macédoine hellénistique et romaine (Planches XLVI-XLVIII) a été soulignée par Ph. Petsas<sup>6</sup> et N.G.L. Hammond, qui donne une description succincte du site et de ses vestiges<sup>7</sup>. Néanmoins, la découverte sur une colline voisine d'une statue du jeune Dionysos vêtu d'une peau de panthère, accoudé sur un tronc d'arbre autour duquel s'enroule un serpent<sup>8</sup>, suggéra, à bonne raison, à Hammond l'hypothèse qu'on devait se trouver à proximité du fameux

1. Strabon 7 fr. 36; cf. Hammond 199-200.

2. Hammond 194-96; cf. également, 184 et 186.

3. Hammond 194-95.

4. *Ibidem*.

5. Photini Zaphiropoulou, «Τὸ ἥρωο τοῦ Κιλκίς», *Kernos* (Mélanges en l'honneur de G. Bakalakis; Thessalonique 1972) 43-52, avec les références citées p. 43, n. 1 et 4. On ajoutera le rapport d'une fouille complémentaire entreprise en 1977 par L. Parlama (*Deltion* 32 [1977] *Chronika* 207-210).

6. Ph. Petsas, *Deltion* 22 (1967) *Chronika* 403.

7. Hammond 181-82.

8. Sur ces découvertes, cf. *Deltion* 17 (1961) *Chronika* 207-208 et P. Manos, «Οἱ ἀρχαιολογικοὶ θησαυροὶ τοῦ νομοῦ Κιλκίς», *Aristoteles* 10, fasc. 55 (1966) 60.

sanctuaire crestonien de Dionysos<sup>1</sup>, dont les phénomènes miraculeux sont rapportés par l'auteur inconnu du traité *Περὶ θαυμασιῶν ἀκροαμάτων*<sup>2</sup>.

Tout récemment, Em. Voutiras a rapproché du Dionysos crestonien, divinité de la fécondité de la terre, le Dionysos Paionikos, attesté sur une base inscrite d'époque impériale, découverte en un endroit malheureusement inconnu du nome de Kilkis, donc dans la Crestonie antique<sup>3</sup> (Planche XLIX). Voutiras remarque en outre, que le culte de Dionysos devait avoir un caractère analogue en d'autres parties de la Macédoine et notamment à Thessalonique. Il évoque en particulier le culte mystique —et mystérieux— de Zeus Dionysos Gongylos<sup>4</sup>.

1. Hammond 181-82. La découverte, lors d'une reprise de la fouille à Palatianon (Ph. Petsas, *Deltion* 22 [1967] *Chronika* 400-403), d'un fragment de grand vase avec représentation d'une scène dionysiaque (*ibidem* 401, fig. 22 et pl 306στ) —Dionysos, Pan, Héraklès, aulétride— constitue probablement un indice supplémentaire de l'importance du culte de Dionysos dans la région.

2. [Aristote] *Mir.* 122: Φασὶ δὲ καὶ ἐν τῇ Κραστονίᾳ παρὰ τὴν Βισαλτῶν χώραν..., καὶ τόπον τινὰ εἶναι ὅσον πλεθριαῖον, εἰς ὃν ὃ τι ἂν εἰσέλθῃ ζῶον ἀποθνήσκει. ἔστι δὲ καὶ ἄλλο αὐτόθι ἱερὸν Διονύσου μέγα καὶ καλόν, ἐν ᾧ τῆς ἑορτῆς καὶ τῆς θυσίας οὐσης λέγεται, ὅταν μὲν ὁ θεὸς εὐετηρίαν μέλλῃ ποιεῖν, ἐπιφαίνεσθαι μέγα σέλας πυρός... ὅταν δ' ἄκαρπιαν μὴ φαίνεσθαι τοῦτο τὸ φῶς, ἀλλὰ σκότος ἐπέχειν τὸν τόπον ὡσερ καὶ τὰς ἄλλας νύκτας. Contrairement à Hammond (181-82), nous croyons qu'il n'y a pas lieu de chercher à identifier l'emplacement du sanctuaire de Dionysos au lieu où les animaux trouvaient une mort subite, dont il est question dans le passage concernant les *mirabilia* de la Crestonie.

3. Em. Voutiras. "Μία νέα μαρτυρία γιὰ τοὺς Παίονες". *Studies in Greek Linguistics, Proceedings of the 8th Annual Meeting of the Department of Linguistics, Faculty of Philosophy, Aristotelian University of Thessaloniki, 27-29 April 1987*. (A Festschrift for John Chadwick; Thessalonique 1987) 167-173. Il faut toutefois relever que le dédicant de la base publiée par Voutiras (Musée de Kilkis no 209, voir planche XLIX), loin de porter "les noms épichoriques très probablement péoniens" *Δαγέας Σωιτάγρου* (*op. cit.* 169), est bien plutôt un *Δαρέας Σωπάτρου*. Nous rapprochons *Δαρέας* de l'anthroponyme *Δαβρείας-Δαβρέας*, qui se rencontre exclusivement en Macédoine (cf. *Rizakis-Touratsoglou* 193 et, en dernier lieu, *BullEpigr* 1988, 847). Ainsi, aucun des trois membres de cette famille, dont nous connaissons les noms ne porte un anthroponyme que l'on serait en droit de qualifier de péonien.

4. Em. Voutiras, *op. cit.* 169 avec références. L'auteur a toutefois omis de signaler —sans doute par scrupule— que cette épithète de Dionysos est également attestée en Crestonie. En effet, ainsi que tout visiteur du petit Musée de Kilkis peut le constater, une intéressante stèle (no 46) découverte en 1961 à Kentrikon, village situé à petite distance au NNW de la colline Tortséli, témoigne d'un culte local de Διόνυσος Γονγύλων à l'époque impériale.



### III. LES ROUTES DE LA CRESTONIE



Ainsi se dégagent-ils un peu plus clairement les contours et le relief de la Crestonie antique. Une assez vaste contrée d'économie agricole et surtout pastorale, riche mais peu urbanisée, partagée entre les territoires de, probablement, guère plus de quatre cités seulement: Klitai au sud-ouest, Bragylai au nord-ouest, Ioron au nord-est et Morrylos au centre.

A l'écart des grands axes de communication jusqu'à la conquête romaine, la Crestonie était néanmoins traversée par un certain nombre de routes d'importance secondaire, que révèle surtout la liste des théorodoques de Delphes (Carte 2).

La route la plus importante à l'époque hellénistique traversait la Crestonie du nord-ouest en direction du sud-est, d'Astréa en Péonie à Bragylai, probablement par le bassin du lac Doïrani, et de là à Charakoma à l'entrée de la Mygdonie pour descendre à Lété, située à l'entrée occidentale du bassin du lac Koroneia-Langadas. En effet, il paraît que les difficultés du terrain le long du cours moyen de l'Axios en aval d'Idomenai —défilé des Tziganes, vastes étendues marécageuses le long de la rive gauche du fleuve et l'existence plus que probable dès la haute antiquité des lacs Artzani et Amatovo— rendaient la traversée de cette partie de la plaine impraticable, du moins durant la plus grande partie de l'année<sup>1</sup>, et dictaient un trajet quelque peu allongé mais bien plus aisé et sûr.

Une route secondaire, dont nous avons établi l'existence lors de notre discussion sur Ioron<sup>2</sup>, partait du bassin du lac Prasiás au nord-est et par Palatianon-Ioron et Eukarpia rejoignait la précédente, peut-être à la latitude de Kilkis.

1. Cf. Casson, *Macedonia* 152; cf. Hammond 178, qui soutient que les deux lacs —ou au moins, le lac Artzani— n'existaient pas à la période romaine. Qu'il existât ou pas de vrais lacs, il est difficile de croire que le terrain ne fût pas largement marécageux, complètement inondé durant de longs mois consécutifs.

2. *Supra* p. 96-99.

L'annexe de la section macédonienne de la liste des théorodques de Delphes, qui mentionne Klitai et Morrylos<sup>1</sup>, témoigne d'une autre route secondaire. Partant sans doute de Chalastra, elle atteignait Klitai dans le bassin de Pikrolimni et de là, par Morrylos, rejoignait la route principale qui, venant de Bragylai, se dirigeait vers Charakoma.

Plus difficile à établir est la route suivie par les théores pour se rendre de Thessalonique à Idoméni sans la mention d'aucune étape intermédiaire. Cependant, il ne serait pas déraisonnable d'y reconnaître la partie méridionale du grand axe le long de l'Axios, qui à l'époque romaine joignait le Golfe Thermaïque au bassin du Danube et que nous décrivont la *Tabula Peutingeriana*<sup>2</sup> et le Géographe de Ravenne<sup>3</sup>. L'établissement de cette voie de communication directe entre Thessalonique et Idomenai ne fut probablement effectué qu'à la fin de la période hellénistique et surtout à l'époque romaine, grâce aux techniques avancées de construction des voies qui surent surmonter les difficultés géomorphologiques du terrain signalées ci-dessus. Partant elle aussi de Thessalonique, la route atteignait Idoméni (Idomenai) après être passée par les stations intermédiaires de *Gallicum*, distante de XVI m.p. de Thessalonique, et de *Tauriana*, distante de XVII m.p. de Gallicum et de XX m.p. d'Idoméni. Il est notable que Gallicum aussi bien que Tauriana semblent être des installations relativement nouvelles, créées sans doute pour servir aux besoins des communications.

Malheureusement, ces deux stations intermédiaires ne sont pas connues par ailleurs. Hammond, qui est le dernier à avoir examiné cette question, situe Gallicum à un point entre Palaion Hagionérion (Verlantza) et Pikrolimni et Tauriana à Polykastron<sup>4</sup>. Sans mettre en doute l'orientation générale de l'itinéraire proposé par le savant anglais, nous estimons nécessaire d'y apporter quelques modifications.

1. Plassart 18, lignes 84-85; cf. *supra* p. 84-85.

2. *Tab. Peut.* VIII 1.

3. *Geogr. Rav.* 196. 3-7 (Gallicum); cf. K. Miller, *Itineraria Romana* (Stuttgart 1916) 493-94, figs. 148-150, 519-20, fig. 162, et 573.

4. Hammond 172; cf. 178 et 179. Récemment, S. Kissas («Προανασκαφικές έρευνες στην περιοχή Ζωοδόχου Πηγής οικισμού Κολχίδας δήμου Κιλκίς», IIIe Colloque d'Art et d'Archéologie byzantine et post-byzantine [Athènes 1983] 37-38 [résumé]; cf. A.

La première difficulté concerne les chiffres transmis par la *Tabula*: 53 *m.p.* ou 79,5 kilomètres est un chiffre impossible pour la distance totale entre Thessalonique et Idoménaï à Hissar Kalè entre Marvinci et Gradiska (Grčiste)<sup>1</sup>, qui par la route moderne est de 90 kilomètres environ et qui ne pourrait s'approcher du chiffre requis que si on la mesurait à vol d'oiseau. Deuxièmement, il ne serait pas raisonnable de séparer la station Gallicum du fleuve Gallikos, qui est le nom plus récent de l'Echédoros.

En fait, la route romaine ne devait pas différer sensiblement de la route ottomane que décrivent les plus anciens des voyageurs<sup>2</sup> et qui par endroits conservait les traces des activités édifices romaines<sup>3</sup>. Elle partait de Salonique, atteignait le khan du Gallikos, situé à la sortie sud du défilé de ce fleuve, contournait le lac de Pikrolimni par le sud et l'ouest, passait par Mikrokampos (Ali Hodjalar) et par Palaion Gynaikokastron (Avret Hissar), laissait à sa droite les villages Kastanéa (Gerbasel) et Mégali Vrysi (Armoutsi) et, traversant l'émissaire du lac

Konstantakopoulou, *Ἱστορικὴ Γεωγραφία τῆς Μακεδονίας* [Ioannina 1984] 247) proposa l'identification de Gallicum avec les restes d'une installation fortifiée d'époque paléochrétienne et byzantine signalée sur la colline de Zoodochos Pigi, à 1500 m à l'est du village Kolchis, sur la rive gauche du Gallikos, qui devait contrôler "la route qui par Lété ou Langadas menait à Kilkis en traversant l'ancien village Akčeklise, sur la rive droite du Gallikos". Ni l'orientation générale de cette voie ni, surtout, la distance entre Kolchis et Thessalonique, qui est d'au moins 33 km à vol d'oiseau, ne semblent soutenir cette hypothèse.

1. Sur le site d'Idomenai, voir Papazoglou, *Cités* 132-33; Hammond 169-70 et 172 (qui propose de voir deux cités homonymes sur le cours de l'Axios, "Eidomene" dans le voisinage de Gevgéli et "Idomenai" à Hissar Kalè, juste au sud de Marvinci). Sur les fouilles récentes effectuées à Hissar-Marvinci, voir, en dernier lieu V. Sokolowska, "Stadion Stone from Hissar Marvinci", *Archaeologia Jugoslavica* 22-23 (1982-83) 81-87 (avec la bibliographie antérieure) et, surtout, *eiusdem*, *Isar-Marvinci and the Vardar Valley in Ancient Times* (Skopje 1986; en "macédonien" avec un résumé en anglais), qui situerait Idoménaï à Miletkovo plutôt, sur la rive droite de l'Axios, juste en face de Marvinci; l'étude de l'intéressante borne stadiaire d'époque hellénistique présentée par cet auteur (cf. *BullEpigr* 1987, 679) ne manquera sans doute pas d'éclaircir maints points de la géographie historique de la région.

2. Hahn, *Belgrad* 194-95; Tozer 378-86. Cf. Schinas 366-67.

3. Voir Hammond 172-73 (avec références).

Doïrani, passait par le khan d'Artzani et atteignait la rive orientale de l'Axios à Koumli Keui<sup>1</sup>. De là, par Gradiska, elle arrivait au site antique d'Idoménaï à Hissar Kalè<sup>2</sup>.

Cependant, cette route sans doute importante (voie A) qui figure sur la carte de Cousinéry, de Tozer et de Struck n'était pas la seule. J.G. von Hahn, qui ne manque pas de la signaler<sup>3</sup>, indique pour le même trajet une deuxième voie, qui ne différait essentiellement que dans la section Salonique-Avret Hissar: remontant directement vers Asprovrysi (Akbunar) et Néa Santa (Woléwod), qu'elle laissait à quelque distance, elle traversait le Gallikos à 1 kilomètre environ de Schech Khan, à la sortie nord du défilé du Gallikos, avant de tourner vers Gynaikokastron (Planches L-LI)<sup>4</sup>, ou de remonter vers Kilkis (voie B). L'emplacement de Schech Khan, qui ne figure sur aucune des cartes que nous avons examinées, reste quelque peu vague. Il serait situé à 10' (ca. 1 km)<sup>5</sup> ou 15' (ca. 1,5 km)<sup>6</sup> au sud-est du passage du Gallikos. On notera que de ce point, un chemin muletier plus direct remontait la rive gauche du Gallikos pour quelques 3/4 d'heure (ca. 4 km), traversait le fleuve au point où son cours tourne de l'est vers le sud et joignait Doïrani par Mandrès (Ambar Keui), Kilkis, Kourou Tschesmé, Cherson (Hoursowo), Kalindria (Kilin Déré) et par le long défilé qui aboutit sur la rive sud du lac homonyme<sup>7</sup>. Par contre, l'importante

1. Village à 70 maisons, situé à 15' au nord du pont de bois de Gevgéli, sur la rive gauche de l'Axios (Hahn, *Belgrad* 124). D'après Kiepert (cité *loc. cit.* n. 1) Koumli-Keui était le nom turc du village appelé Stojakowo par les Bulgares, à moins que ce ne fussent là les appellations des deux parties d'un village, dont l'une était musulmane et l'autre chrétienne au nom bulgare.

2. Cf. Tozer 382-84, avec une table des distances entre stations.

3. Hahn, *Belgrad* 194: "I. Strasse von Salonik nach Welese".

4. Hahn, *Drin* 69: "I. Weg von Welesa (Köprülü) nach Salonik" (cf. *eiusdem*, *Belgrad* 194, n. 2, sur les informations du Baron von Baum, consul général à Salonique). Au nord d'Avret Hissar, cette voie coïncidait avec la voie A. Cf. la voie Thessalonique-Strumnitsa par Doïrani décrite par Schinas (365-66).

5. Hahn, *Drin* 69.

6. Hahn, *Drin* 70.

7. Hahn, *Drin* 70: "3. Reitweg von Salonik nach Doïran". Les détails de la dernière partie de cette voie, qui est celle de la ligne ferroviaire Thessalonique-Serrès, paraissent dans Schinas 368-70.

route carrossable de Thessalonique à Koumanovo par Doïrani<sup>1</sup> suivait le cours de la voie Thessalonique-Wélésa (voie B) jusqu'à Avret Hissar, d'où elle se dirigeait directement vers le nord et joignait Doïrani par Mégali Sterna (Tzigountza), Héliophyton (Ratès), Akritis et Vladia.

Quant à la distance totale de Salonique à Gradiska, elle était selon Cousinéry de 18 lieues<sup>2</sup> (c'est à dire de 88 kilomètres), selon Tozer de 13 heures 55'<sup>3</sup> (c'est à dire environ 42 milles de poste ou 89 km) et selon von Hahn de 14 heures 30'<sup>4</sup> (environ 44 milles de poste ou 92 km).

Ayant établi ces voies sur la carte (Carte 2), nous cherchâmes à situer Gallicum et Tauriana, prenant en considération les distances signalées par la *Tabula* d'un côté et les données archéologiques de l'autre signalées dans la bibliographie. Si l'on juge d'après d'autres exemples puisés dans les itinéraires romains, la première station, Gallicum, doit tenir son nom de la proximité d'un pont, d'un bac ou d'un gué de ce fleuve. Or, la traversée du Gallikos à la sortie sud du défilé (khan de Gallikos) employée par la voie A se trouvait à environ 18 km. de Thessalonique, distance sensiblement inférieure aux XVI *m.p.* (24 km) transmis par la *Tabula* pour la distance entre Gallicum et Thessalonique. Par contre, la traversée à la sortie nord des Sténa Gallikou (où le lit du fleuve, probablement plus important alors, était moins large), juste au nord-ouest de Schech Khan, située à 4 1/2 heures (environ 27 km) de Salonique, qu'empruntait la voie B, correspond à peu près à la distance transmise. Aussi, la station Gallicum devrait être cherchée avec Edson<sup>5</sup> aux environs du village Philadelphia (Naresh). L'occupation de ce point en toute évidence stratégique du cours de l'Echédoros dès la haute antiquité est indiquée par la présence, sur la rive droite de la rivière et à la latitude du pont ferroviaire, d'une "table" et d'un tumulus fortement mutilé par l'érosion naturelle; ils commandent d'une part l'entrée nord de l'étroit défilé de l'Echédoros et d'autre part le passage creusé dans la falaise en direction nord-ouest par

1. Hahn, *Drin* 69: "2. Fahrweg von Salonik bis Kumanowa". Pour les détails de la partie Avret Hissar-Doïrani, voir Schinas, *op. cit.* 366.

2. Cousinéry 59.

3. Tozer 386, n. 3; selon l'auteur, on mesurerait 3 à 3 1/2 milles par heure.

4. Hahn, *Drin* 69.

5. Ch. Edson, "Strepsa" (Thucydides 1.61.4)", *CP* 50 (1955) 189, n. 139.

le défilé de Philadelphia<sup>1</sup> à travers lequel le chemin s'engageait en direction de *Tauriana*. Si l'on y reconnaît l'emplacement de Gallicum il devient évident que la partie méridionale de la voie directe romaine entre Thessalonique et Idoménaï n'était qu'un raccourci évitant aux voyageurs le détour par Lété et Charakoma, que l'ancienne route imposait avant d'atteindre le passage du Gallikos près de Néa Santa ou de Mandrès. En effet, au nord-ouest de Thessalonique la voie romaine longeait, d'après Edson, les contreforts méridionaux de la chaîne de collines qui prolonge le massif du Kissos (Chortiatis) vers le nord-ouest et tournait par la suite dans la gorge de l'Echédoros pour traverser la rivière<sup>2</sup>.

La station suivante, *Tauriana*, est selon la *Tabula Peutingeriana* à une distance de XX *m.p.* ou de 30 kilomètres d'Idoménaï et de XVII *m.p.* (25 km.) de Gallicum. Sur la route ottomane A, la première distance nous mènerait aux rives nord du lac Artzani. Par contre, en admettant que Gallicum était situé aux environs de Philadelphia et en suivant la voie ottomane vers Gradiska-Idoménaï en direction nord-ouest, la distance indiquée par la *Tabula* nous mène au bon milieu de la vaste et fertile plaine de l'Axios. Deux éminences qui dominent le paysage rural ne manquent pas d'attirer l'attention du voyageur aujourd'hui comme jadis: la colline isolée de Palaion Gynaikokastron surmontée par le fort Byzantin du même nom<sup>3</sup> à l'emplacement d'une agglomération datant de l'âge de fer ancien, et, environ 6 km plus au nord, la colline inexplorée de Kalabak.

La première localité, située à environ 20 km de Philadelphia et de la sortie nord de la gorge du Gallikos, où nous proposons de localiser Gallicum, est l'objet de récentes recherches de la XVI<sup>e</sup> Ephorie d'Antiquités de Thessalonique, qui ont mis au jour au sud-est du fort une vaste nécropole de l'âge de fer ancien à l'emplacement d'un

1. Rey 64-71 avec photographies et cartes topographiques; French 29 et 42 avec bibliographie complète.

2. Les restes de cette voie ont été reconnues par Edson (Edson, "Strepsa" 189, n. 139) dans "the remains of an ancient causeway and bridge not far from the village Gradobor", qu'avaient signalé Cooksey et Woodward (Cooksey-Woodward 55).

3. Tafel, *Thessalonica* 279-81.

cimetière d'époque romaine<sup>1</sup>. Situé à 2 km au nord-ouest du village Chorygi (Kéretz), le rocher de Kalabak est souvent signalé par les voyageurs du XIXe siècle comme site d'ancienne cité. La première description en est fournie par Tozer<sup>2</sup>: "From the bare heights opposite<sup>3</sup> there rose, at a point directly to the south-east, a rocky hill with a castellated appearance... The summit itself, when seen near at hand, resembles a huge altar, but there is no church upon it. It is dedicated to St. Lazarus: the Turks call it Kalabak". Cooksey et Woodward, en 1918-1919, notaient que "the prominent rocky outcrop of Kalabak (or Pic de Krecevo)", qui s'élevait au sud-est du lac Artzani, était occupé par quelque sorte de bourgade ("settlement") dans l'antiquité classique. Ils signalaient aussi la découverte de monnaies et l'abondance de tessons de céramique hellénique<sup>4</sup>. Ces remarques sont répétées, après autopsie en 1966, par French, qui spécifie: "site on the slopes round —and on the top of— a flat table of rock, isolated on a ridge overlooking the valley to the N and visible from a large distance all round; ca 1½ km N of the road from Métalliko to Polykastro and ca 2 km NW of Chorygi; no visible water supply, grass-grown"<sup>5</sup> (Planches LII-LV).

La distance de Gradiska-Idoménaï à Kalabak est d'environ 36 km à vol d'oiseau, à Palaion Gynaikokastron de 42 km. Celle de Naresh-Gallicum à Kalabak est d'environ 24 km. à vol d'oiseau, tandis qu' à Palaion Gynaikokastron elle est de 18 km. Cependant, étant donné l'erreur manifeste du total des distances marquées sur la *Tabula*, qui est

1. Voir la brochure de Thomi Savvopoulou, «'Αρχαιολογικά εθρήματα στο Π. Γυναϊκόκαστρο», publiée par l'Ephorie de Thessalonique et le Comité d'Education Populaire (N.E.A.E.) du nome de Kilkis en Septembre 1985.

2. Tozer 384.

3. Tozer traitait dans la plaine alluviale de l'Axios du nord-ouest.

4. Cooksey - Woodward, 60, no 6; cf. Casson, *Macedonia* 152-53: "at Kalabak, which serves as another control post, is an ancient site believed to be, at least on the surface, of the classical period". N. Schinas (Schinas 368-69) souligne à juste titre l'importance stratégique et militaire de cette colline dominant la vallée riche en pâturages au nord-ouest de Métallikon, qui relie la plaine de l'Axios à celles de Serrès d'une part, et de Mélénikon de l'autre.

5. French 15 (s.v. Khorugi-Kiritzi), avec la bibliographie antérieure. On rapporte dans le quotidien *Ta Néa* du 13 Novembre 1984 la destruction de "ruines d'époque classique" inexplorées sur une colline du village Chorygi, lors de récents travaux de reboisement.

d'au moins 10 km inférieur à la distance actuelle<sup>1</sup>, il est impossible, avant la découverte d'indications plus concrètes de se prononcer en faveur de l'identité de l'une de ces deux localités avec Tauriana.

La présence de deux stations inconnues, Gallicum et Tauriana, et l'absence de toute cité macédonienne connue entre Thessalonique et Idoménaï s'expliquent par le tracé même de cette route stratégique, pourrait-on dire, qui, pour être aussi directe que possible, n'hésite pas à éviter les centres urbains.

Le tracé précisément de cette route permet d'expliquer quelques singularités de l'itinéraire des théores de Delphes qui visitent les cités de la Crestonie en deux temps séparés. Leur premier parcours inclut sur l'"aller" Idoménaï uniquement, qui vient immédiatement après Thessalonique (donc par la voie A ou B), et seulement sur le "retour", par Astréa en Péonie, Bragylai, Klitai et Morrylos font partie d'un parcours entre les Sapaïoi sur la frontière thrace et Akanthos en Chalcidique, alors qu'Ioron est entièrement absent. En effet, la route Thessalonique-Idoménaï que nous venons de décrire, passe à une distance considérable au nord de Klitai et de Morrylos (Ano Apostoloi). Les théores ont jugé plus simple d'emprunter à une autre occasion la petite route directe, qui de Chalastra mène à Klitai et à Morrylos. Ioron était trop insignifiant et surtout trop loin de l'un comme de l'autre parcours pour que les théores de Delphes assument les dépenses et subissent les inconvénients qu'aurait imposés une visite de cette petite cité.

Ces constructions, élaborées forcément quelque peu abstraitement sur un état de connaissances particulièrement pauvre à cause de l'indigence des sources littéraires mais aussi des publications épigraphiques et archéologiques en général, avaient comme but de mettre un peu d'ordre sur la carte de la Crestonie, région presque ignorée de la Macédoine. Elles ne constituent pourtant, au mieux, que des hypothèses de travail, qu'il faudra confronter aux nouvelles découvertes au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

1. *Supra* p. 105.

## TABLE DES DISTANCES

<i>Tabula Peutingeriana</i>	Distances à vol d'oiseau	
<i>Thessalonica</i>	Thessalonique	Thessalonique
XVI <i>m.p.</i> (≈ 24 km)	± 20 km	± 20 km
<i>Gallicum</i>	Philadelphiana	Philadelphiana
XVII <i>m.p.</i> (≈ 26 km)	± 18 km	± 25 km
<i>Tauriana</i>	Gynaikokastron	Kalabak
XX <i>m.p.</i> (≈ 80 km)	± 42 km	± 35 km
<i>Idomenai</i>	Gradiska	Gradiska
Total		
LIII <i>m.p.</i> (≈ 79,5 km)	± 80 km	± 80 km.

## ONOMASTIQUE MORRYLIENNE

Ἄδυμος Ἀ[ρ]χαιίου	Plassart III 84	Ile s.*
Ἄδύρα Ἀντιγόνου	Musée de Kilkis 404	IVe-IIIe s.
Ἀλκέτας	Musée de Kilkis 261	III-IIe s.
Ἀντίγονος, f. Ἄδύρα	Musée de Kilkis 404	IVe-IIIe s.
Ἀντίγονος Νικάνδρου	Musée de Kilkis 136	IVe-IIIe s.
Ἀ[ρ]χαιῖος, ff. Ἄδυμος, Σέλευκος	Plassart III 84	Ile s.
Ἐϋλανδρος	Musée de Kilkis 30	IIIe-IIe s.
Ἐϋξενος Σάμου	Musée de Kilkis 27	IIIe-IIe s.
Μένανδρος Ὀλώιχου	Musée de Kilkis 27	IIIe-IIe s.
Νικάνδρος, f. Ἀντίγονος	Musée de Kilkis 136	IVe-IIIe s.
Νικάνωρ Παραμόνου	Musée de Kilkis 27	IIIe-IIe s.
Ὀλώιχος, f. Μένανδρος	Musée de Kilkis 27	IIIe-IIe s.
Παράμονος Σαμαγόρου	Musée de Kilkis 27	IIIe-IIe s.
Παράμονος, f. Νικάνωρ	Musée de Kilkis 27	IIIe-IIe s.
Σαμαγόρας, f. Παράμονος	Musée de Kilkis 27	IIIe-IIe s.
Σᾶμος, f. Ἐϋξενος	Musée de Kilkis 27	IIIe-IIe s.
Σέλευκος Ἀ[ρ]χαιίου	Plassart III 84	Ile s.
--νικος	Musée de Kilkis 30	IIIe-IIe s.

\* Dans tous les cas, il s'agit de l'ère préchrétienne.

## ΜΟΡΡΥΛΟΣ ΠΟΛΗ ΤΗΣ ΚΡΗΣΤΩΝΙΑΣ

### ΜΟΡΡΥΛΟΣ

Ἡ ἐπισήμανση στὰ κατάλοιπα τοῦ Ch. Edson ἑνὸς ἐκτύπου ἑλληνιστικοῦ ψηφίσματος ἀπὸ τοὺς Ἄνω Ἀποστόλους κίνησε τὸ ἐνδιαφέρον μας γιὰ τὰ ἐπιγραφικὰ εὐρήματα τοῦ χωριοῦ αὐτοῦ. Τὸ ἐνδιαφέρον μας ἐπέτεινε ἡ πληροφορία ὅτι καὶ ἄλλο ψήφισμα ἑλληνιστικῶν χρόνων ποὺ ἀνέφερε τὴν πόλη τῶν Μορρυλίων εἶχε ἀνακαλυφθεῖ στὸ ἴδιο χωριὸ τὸ 1961. Χάρη στὴν συναδελφικὴ γενναιοδωρία τῆς κ. Φωτεινῆς Ζαφειροπούλου καὶ στὴν ὑποστήριξη τῆς Προϊσταμένης τῆς ΙΣΤ' Ἐφορείας κ. Ἰουλίας Βοκοτοπούλου μᾶς δίδεται σήμερα ἡ εὐκαιρία νὰ παρουσιάσομε συνθετικὴ μονογραφία βασισμένη στὸ σύνολο τῶν εὐρημάτων τοῦ μικροῦ ἀλλὰ ἐνδιαφέροντος αὐτοῦ ἀρχαιολογικοῦ χώρου.

### Ἡ ΠΟΛΗ ΚΑΙ ΟΙ ΘΕΣΜΟΙ ΤΗΣ

Μὲ τὸ πρῶτο ψήφισμα ἡ Μόρρυλος τιμᾶ μὲ δημόσιο ἔπαινο καὶ θάλλονο στέφανο τὸν Παράμονο Σαμαγόρα, ἐπειδὴ δώρησε στὴν ἴδια τὴν πόλη καὶ τὸν Ἀσκληπιὸ ἀγελάδα, ἀπὸ τὴν ὁποία μὲ τὴν πάροδο τοῦ χρόνου σχηματίσθηκε ὀλόκληρη ἀγέλη. Ἰδιαιτέρου ἐνδιαφέρον παρουσιάζει τὸ γεγονὸς ὅτι τὸ ψήφισμα αὐτὸ ἀποσκοπεῖ στὴν ἐφαρμογὴ παλαιότερου ψηφίσματος μὲ ἀνάλογο περιεχόμενο, τοῦ ὁποίου οἱ ἀποφάσεις δὲν ἐκτελέσθηκαν ποτὲ ἀπὸ ὑπαιτιότητα τῶν τότε ἀρχόντων. Τὸ ψήφισμα τοῦ Παραμόνου μᾶς ἀποκαλύπτει ὅτι ἐπὶ Φιλίππου Ε' ἡ Μόρρυλος στὰ πλαίσια τοῦ μακεδονικοῦ βασιλείου διέθετε ὅλους τοὺς χαρακτηριστικοὺς θεσμοὺς τῆς ἑλληνικῆς πόλεως: ἐνιαύσιους ἀρχοντες, ἐκκλησία τοῦ δήμου καὶ, ἀσφαλῶς, βουλὴ καὶ ἰδιαιτέρη νομοθεσία. Ἡ παρουσία τῆς κεντρικῆς ἐξουσίας παραμένει ἰδιαιτέρα διακριτικὴ. Οἱ στρατηγοί, κατὰ πᾶσαν πιθανότητα ἐπὶ κεφαλῆς τῶν μεγάλων πολιτικῶν ὑποδιαιρέσεων τοῦ βασιλείου, ἀναφέρονται μόνον ὑπὸ τὴν ιδιότητά τους ὡς ἐπωνύμων γιὰ τὴν χρονολόγηση τῶν

γεγονότων. Ἡ σημασία τοῦ ψηφίσματος συνίσταται ὄχι μόνον στο γεγονός ὅτι μᾶς γνωρίζει τὰ πολιτειακά ὄργανα μιᾶς μέσου μεγέθους πόλεως τῆς μακεδονικῆς ἐνδοχώρας κατὰ τοὺς ἑλληνιστικούς χρόνους, ἀλλὰ καὶ στο ὅτι μᾶς ἀποκαλύπτει, ἔστω καὶ ἀχνά, μία πτυχή τοῦ πολιτικοῦ βίου τῶν Μακεδόνων στο τοπικὸ ἐπίπεδο.

Μὲ τὸ δεύτερο ψήφισμα, τοῦ ὁποῖου δυστυχῶς δὲν σώζεται ἡ ἀρχή, τιμᾶται κάποιος Ἄλκετας γιὰ τὶς ποικίλες ὑπηρεσίες ποὺ παρέσχε στὴν πόλη καί, ἰδιαίτερα, ἐπειδὴ κάποιον συγκεκριμένο ἔτος χρηματοδότησε τὴν κατασκευὴ τοῦ τείχους τῆς Μορρύλου, φρόντισε γιὰ τὸν ἐπισιτισμὸ τῆς καὶ προσέφερε ἀγελάδες στὴν πόλη καὶ τὸν Ἀσκληπιό. Σὲ ἀναγνώριση τῶν εὐεργετημάτων αὐτῶν ἡ Μόρρυλος τιμᾶ τὸν Ἄλκετα μὲ δημόσιο ἔπαινο, θάλλινο στέφανο, «εἰκόνα γραπτὴν» (προσωπογραφία) καί, ἰδίως, μὲ τὴν ἀνακήρυξη ὡς ἱερῆς τῆς ἡμέρας ἐκείνης τοῦ μηνὸς Δαισίου κατὰ τὴν ὁποίαν ὁ εὐεργέτης αὐτὸς ἐξελέγη «εἰς μεγίστας ἀρχάς». Κάποιες νύξεις στο κείμενο σχετικὰ μὲ τὴν παροχὴ καταλύματος σὲ στρατεύματα καὶ τὴν ἀνάγκη τειχισμού τῆς πόλεως σχετίζονται κατὰ πᾶσαν πιθανότητα μὲ πολεμικὲς ἐπιχειρήσεις, οἱ ὁποῖες προσδίδουν ἰδιαίτερο ἐνδιαφέρον στο ψήφισμα. Δυστυχῶς, ἡ χρονολόγηση τῶν γεγονότων αὐτῶν δὲν εἶναι δυνατὸν νὰ γίνῃ μὲ ἀσφάλεια. Ἐναλόγως πρὸς τὸν τρόπο μὲ τὸν ὁποῖον ἐρμηνεύεται ἡ ἐνδειξη «ἐν τῷ Ζ καὶ Ι ἔτει» μποροῦν νὰ τοποθετηθοῦν τὸ 204, τὸ 170 ἢ τὸ 130 π.Χ.

Ἀπὸ τοῦς Ἄνω Ἀποστόλους προέρχονται ἄλλα δύο ἐπιγραφικὰ κείμενα: μία βασιλικὴ (;) ἐπιστολὴ ἑλληνιστικῶν χρόνων, ἀπὸ τὴν ὁποίαν σώζονται ἐλάχιστα γράμματα, καὶ ἓνας «ὄρος» ὄψιμων αυτοκρατορικῶν χρόνων. Ἡ τελευταία αὐτὴ ἐπιγραφὴ παρουσιάζει μεγάλο ἐνδιαφέρον, διότι μᾶς ἀποκαλύπτει τὴν ἐσωτερικὴ δομὴ τῆς πόλεως Μορρύλου, ἡ ὁποία συνίσταται σὲ ἓνα ἀστικὸ κέντρο, τὴν «μητρόπολιν» τῶν Μορρυλιῶν, καὶ σὲ ἄγνωστο ἀριθμὸ κωμῶν, τῶν ὁποίων δὲν γνωρίζομε τὰ ὀνόματα. Ἀνάλογη διάρθρωση διαπιστώνεται καὶ σ' ἄλλες μικρὲς πόλεις τοῦ ἐσωτερικοῦ τῆς Μακεδονίας, ἰδιαίτερα στὴν Κρηστωνία, εἶναι δὲ πιθανὸν ὅτι οἱ σχετικοὶ θεσμοὶ διαδόθηκαν μὲ τὴν μακεδονικὴ κατάρκτηση στὰ ἑλληνιστικὰ βασίλεια τῆς Ἀνατολῆς.

#### ΤΟ ΙΕΡΟ ΤΟΥ ΑΣΚΛΗΠΙΟΥ

Δύο ἀναθηματικὲς ἐπιγραφές, ἀλλὰ καὶ ἀναφορὲς τῶν ψηφισμάτων δὲν ἀφήνουν ἀμφιβολία ὅτι τὸ ἱερὸ τοῦ Ἀσκληπιοῦ ἦταν τὸ σημαντι-

κότερο τῆς πόλεως καὶ ὅτι οἱ πανηγύρεις ποὺ τελοῦντο ἐκεῖ προσεῖλκυαν πλήθη ὄχι μόνον ἀπὸ τῆς γύρω κώμης, ἀλλὰ καὶ ἀπὸ τῆς γειτονικῆς πόλεως, ὅπως ἡ Λητή καὶ τὸ Ἴωρον.

#### ΤΑ ΕΠΙΤΥΜΒΙΑ ΜΝΗΜΕΙΑ

Ἀπὸ τοὺς Ἄνω Ἀποστόλους προέρχονται ἐπίσης δύο ἐπιτύμβιες στήλεις ἑλληνοιστικῶν χρόνων, οἱ ὁποῖες συμπληρώνουν τὴν εἰκόνα γιὰ τὴν σύνθεση τοῦ πληθυσμοῦ τῆς Μορρύλου. Δίπλα στὰ χαρακτηριστικὰ μακεδονικὰ ὀνόματα ἐμφανίζεται καὶ τὸ μοναδικὸ προελληνικὸ ἀνθρωπωνύμιο τῆς πόλεως (Ἄδύρα).

#### Η ΠΛΑΣΤΙΚΗ ΤΗΣ ΜΟΡΡΥΛΟΥ

Στοὺς Ἄνω Ἀποστόλους τὸ 1933, μαζί με δύο ἐπιγραφές στὶς ὁποῖες ἀναφερθήκαμε ἤδη, ἦλθε στὸ φῶς σειρά ἀγαλμάτων, τῶν ὁποίων ὅμως τὰ ἴχνη κατόπιν ἐξαφανίσθηκαν, με ἀποτέλεσμα νὰ θεωροῦνται μέχρι σήμερα χαμένα. Οἱ ἔρευνές μας στὰ ἀρχεῖα καὶ τῆς ἀποθήκης τοῦ Μουσείου τῆς Θεσσαλονίκης μᾶς ἐπέτρεψαν νὰ τὰ ἐντοπίσουμε καὶ πάλι. Πρόκειται γιὰ ἔργα ἑλληνοιστικῆς ἐποχῆς ποὺ παριστάνουν τὸν Ἀσκληπιὸ καὶ μέλη τῆς οἰκογενείας του, πιθανότατα δὲ γιὰ σύνταγμα Ἀσκληπιαδῶν. Ἡ σημασία τῶν ἔργων αὐτῶν εἶναι κεφαλαϊώδης γιὰ τὴν κατανόηση τῆς ἀναπτύξεως καὶ ἐξελίξεως τῆς πλαστικῆς στὴν Μακεδονία, γιὰ τὴν ὁποία τόσο λίγα ἦσαν μέχρι σήμερα γνωστά.

#### ΙΣΤΟΡΙΚΗ ΑΝΑΣΚΟΠΗΣΗ

Ὅταν ἡ Μόρρυλος ἐμφανίζεται στὸ προσκῆνιο τῆς ἱστορίας εἶναι ἤδη μακεδονικὴ πόλη καὶ οἱ κάτοικοί της μιλοῦν τὴν ἑλληνικὴ. Ἡ προελληνικὴ, κρησιωνικὴ Μόρρυλος, ἐὰν ὑπῆρξε, παραμένει τελείως ἄγνωστη ἐλλείψει συστηματικῶν ἐρευνῶν. Ἡ ἱστορία τῆς μικρῆς πόλεως ἀρχίζει γιὰ μᾶς με τὰ πρῶτα ἐπιγραφικὰ τεκμήρια ποὺ ἀνακαλύφθηκαν στοὺς Ἄνω Ἀποστόλους: τὰ ψηφίσματα, τὰ ἀναθήματα καὶ τὰ ἐπιτύμβια μνημεῖα τῶν ἑλληνοιστικῶν χρόνων. Εἶναι ἔργα τῶν ἀπογόνων τῶν Μακεδόνων ἐποίκων ποὺ ὁ Φίλιππος ἐγκατέστησε στὶς νεοῖδρυμένες πόλεις τῶν πέραν τοῦ Ἀξιοῦ κτήσεών του γιὰ νὰ δημιουργήσει «ἀπὸ πολλὰ γένη καὶ ἔθνη ἓνα βασίλειο καὶ ἓνα λαό», ὅπως γράφει ὁ Ἰουστίνος. Ἡ μαζικὴ μεταφορὰ κατοίκων ἀπὸ τὸ Παλαιὸ Βασίλειο ἐμφαίνεται στὸ ὀνοματολόγιο ποὺ ἀποκαλύπτουν τὰ ἐπιγραφικὰ κείμενα τῆς Μορρύλου. Μᾶς εἶναι γνωστά τὰ ὀνόματα 17 Μορρυλίων.

“Όλοι έχουν όνομα ή/και πατρώνυμο που τους συνδέει άσφαλώς ή πιθανώς με την κοιτίδα του βασιλείου. Είναι επίσης χαρακτηριστικό ότι άπαντά μόνον ένα πρόσωπο (‘Αδύρα) με προελληνικό άνθρωπωνύμιο, αλλά ό τι και αυτό έχει πατρώνυμο τυπικά μακεδονικό (‘Αντίγονος), γεγονός που μαρτυρεί προχωρημένο στάδιο άφομοιώσεως.

Ήδη από την ίδρυση της πόλεως οι Μακεδόνες θά έθεσαν υπό τον έλεγχο τους την άκρόπολη και τις πηγές στις παρυφές της, κοντά στις όποιες άναπτύχθηκε το ιερό του ‘Ασκληπιού, και θά συνέστησαν μία μικρή άστική κοινότητα, ή όποία έμελλε νά άναδειχθεί σέ κέντρο έλέγχου της γύρω χώρας. ‘Η έπίκαιρη θέση της Μορρύλου κοντά στον άξονα που διέσχισε την πεδιάδα της ‘Αμφαξίτιδος από Βορρά προς Νότο της προσέδωσε κάποια στρατηγική σημασία, ενώ το ιερό του ‘Ασκληπιού της έξασφάλισε τοπική άκτινοβολία στην Κρηστωνία και την δυτική Μυγδονία, με άποτέλεσμα οι θεωροί του δελφικού ιερού νά την περιλάβουν στο δρομολόγιό τους. ‘Οπωσδήποτε, τότε όπως και σήμερα, ή κτηνοτροφία άποτελοΰσε την κυριότερη πηγή πλούτου του τόπου. Είναι χαρακτηριστικό ό τι ψηφίσματα της πόλεως άναφέρονται σέ άγέλες βοών. ‘Η Μόρρυλος παρέμεινε οΰσιαστικά μία μεγάλη κωμόπολη, κέντρο άγροτικής περιοχής. Μόνον κατά τον Β΄ π.Χ. αιώνα φαίνεται ό τι τειχίσθηκε ό οικισμός. Οι μαρτυρίες για την Μόρρυλο κατά την ρωμαϊκή περίοδο είναι έλάχιστες, αλλά δέν ύπάρχει άμφιβολία ό τι ό άστικός χαρακτήρας του οικισμού και το καθεστώς της πόλεως διατηρήθηκαν έως τους ύστερους αυτοκρατορικούς χρόνους.

‘Ελάχιστα είναι γνωστά για την πολιτεία της Μορρύλου. Το άστικό κέντρο διέθετε έκκλησία του δήμου, άναμφίβολα βουλή και “άρχοντες”, οι όποιοι μέχρι την γενίκευση της πολιταρχίας έφεραν την γενική αυτήν όνομασία. Διέθετε δημόσιο άρχείο, του όποιου προϊστάτο ό “μνήμων”. Είναι πιθανόν ό τι και οι κώμες, οι όποιες μαζί με το άστικό κέντρο, την «μητρόπολη», άποτελοΰσαν την ευρύτερη κοινότητα των Μορρυλιών, διέθεταν επίσης τοπικές έκκλησίες, των όποιών θά προήδρευε κάποιος άξιωματούχος. Κατά τους χρόνους της άνεξαρτησίας του βασιλείου ό πολιτικός βίος ήταν έντονος και φαίνεται ό τι δέν ήσαν άγνωστες οι έριδες, οι όποιες όφείλονταν σέ προσωπικές άντιζηλίες, όπως διαφαίνεται από το ψηφισμα προς τιμήν του Παραμόνου. Οι εκλογές τον Δαίσιο μήνα θά παρείχαν άφορμή για όξεις άνταγωνισμού, ενώ ή άπονομή τιμών τον μήνα ‘Υπερβερεταίο, στο τέλος του πολιτικού έτους, δέν ψηφίζόταν χωρίς παρασκηνιακές μεθοδεΰσεις και σκληρές άντιπαράθεσεις.

Ἐξ ἴσου ἔντονος φαίνεται ὅτι ἦταν ὁ θρησκευτικός βίος τῆς μικρῆς πόλεως, ὁ ὁποῖος ἐπικεντρωνόταν στό ἱερό τοῦ Ἄσκληπιοῦ. Παρά τήν ἔλλειψη σαφῶν στοιχείων δὲν ἀποκλείεται νά ἐτελοῦντο καθαρμοί στίς πηγές κοντά στό ἱερό ἢ νά ἐορταζόταν κάθε χρόνο μεγάλη πανήγυρις, ἡ ὁποία προσεῖλκυε πλήθη πιστῶν ἀπό τίς γύρω πόλεις, ὅπως τὸ Ἴωρον καί τήν Λητή, καί κατὰ τήν ὁποίαν οἱ «ἱερεῖς ἀγελάδες» θυσιάζονταν γιά τήν εὐωχία τοῦ πλήθους. Οἱ συνθήκες ὑπὸ τίς ὁποῖες οἱ Ἅγιοι Ἀπόστολοι, στοὺς ὁποίους τὸ σημερινὸ χωριὸ ὀφείλει τὸ ὄνομά του, ὑποκατέστησαν τὸν ἱατρὸ θεοῦ καί τήν πάρεδρό του Ὑγεία κρύβονται στό σκοτάδι πού καλύπτει τήν πόλη κατὰ τὸ τέλος τῆς ἀρχαιότητος καί πού μόνον συστηματικὴ ἀνασκαφὴ θά μποροῦσε νά διαλύσει.

#### ΑΛΛΕΣ ΠΟΛΕΙΣ ΤΗΣ ΚΡΗΣΤΩΝΙΑΣ

Μέχρι πρόσφατα, ἡ μελέτη τῶν φιλολογικῶν πηγῶν εἶχε ὀδηγήσει στό συμπέρασμα ὅτι ἡ Μόρρυλος ἔπρεπε νά ἀναζητηθεῖ σὲ περιοχὴ τῆς Χαλκιδικῆς πρὸς τὸν Ἄθω, τήν ὁποίαν ὁ Πτολεμαῖος ἀποκαλεῖ *Παραξία* ἢ, σύμφωνα μὲ διόρθωση πού προτείνεται, *Παρακτία*. Τὸ συμπέρασμα αὐτὸ φάνηκε νά ἐπιβεβαιώνεται ἀπὸ τὴν δημοσίευση τοῦ καταλόγου τῶν θεωροδόκων τῶν Δελφῶν, ὅπου ἡ Μόρρυλος ἐμφανιζόταν στὴν ἴδια ὁμάδα πόλεων μὲ τίς Κλίτες, τὴν Ἀκανθο, τὴν Θάσο καί τὰ Ἀσσαρα(ς). Ἡ ἀνακάλυψη τὸ 1961 τοῦ πρώτου ψηφίσματος τῶν Μορρυλιῶν στοὺς Ἄνω Ἀποστόλους ἀπέδειξε ὅτι οἱ ἀρχαῖες μαρτυρίες εἶχαν ἐσφαλμένα ἐρμηνευθεῖ καί ἔπρεπε νά ἐξετασθοῦν ἐξ ἀρχῆς.

#### ΚΛΙΤΑΙ

Οἱ πληροφορίες τῶν ἀρχαίων πηγῶν γιά τὴν πόλη αὐτὴν καί ἰδίως γιά τὴν λίμνη πού ὑπῆρχε στὴν περιοχὴ τῆς καί ἀπὸ τὴν ὁποίαν ἐξαγόταν τὸ «χαλαστραῖον νίτρον», ἐρμηνευόμενες ὀρθὰ καί σὲ συνδυασμὸ μὲ περιγραφῆς νεότερων περιηγητῶν ὀδηγῶν στὴν ταῦτιση τῆς λίμνης αὐτῆς μὲ τὴν σημερινὴ Πικρολίμνη καί τὴν ἀναζήτηση τῶν Κλιτῶν ὄχι στὴν Χαλκιδική, ἀλλὰ στὴν Κρηστωνία, συγκεκριμένα στὴν «τράπεζα» τῆς Ξυλοκερατέας, σὲ μικρὴ ἀπόσταση ἀπὸ τὴν Μόρρυλο.

## ΒΡΑΓΥΛΛΑΙ

Ἄλλη σχετικὰ πρόσφατη ἐπιγραφικὴ ἀνακάλυψη ἐπέτρεψε τὴν ταύτιση τῆς Κρηστωνικῆς πόλεως τῶν Βραγυλῶν μὲ τὸν ἀρχαιολογικὸ χῶρο τοῦ Μεταλλικοῦ. Ἡ ἀνακάλυψη αὐτὴ διευκόλυνε τὴν κατανόηση καὶ διαγραφή τοῦ δρομολογίου τῶν θεωρῶν τῶν Δελφῶν ἀπὸ τὶς Ἰδομενεὺς ἐπὶ τοῦ Ἀξιοῦ καὶ τὴν Ἀστρέα τῆς Παιονίας στὴν Λητὴ τῆς Μυγδονίας μέσῳ Βραγυλῶν καὶ Χαρακώματος. Ἡ τελευταία αὐτὴ πόλη ταυτίζεται πιθανότατα μὲ τὸν ἀρχαιολογικὸ χῶρο τοῦ Δρυμοῦ, στὴν βορειοδυτικὴ ἐσχάτια τῆς Μυγδονίας.

## ΙΩΡΟΝ

Τὸ Ἴωρον ἦταν μέχρι σήμερα γνωστὸ ἀπὸ τὸν Πτολεμαῖο καὶ ἀπὸ ἐπιγραφή τῆς Βεροίας, στὴν ὁποίαν οἱ σύνεδροι τῶν Μακεδόνων τιμοῦσαν ἕναν πολίτη τῆς πόλεως αὐτῆς. Ἡ ἐμφάνιση ἐνὸς ἄλλου Ἰωρίου σὲ ἀναθηματικὴ ἐπιγραφή τοῦ Ἀσκληπείου τῆς Μορρύλου ἀποτελεῖ ἔνδειξη ὅτι ἡ πόλη αὐτὴ, ἡ ὁποία στὸν Πτολεμαῖο ἀναφέρεται μεταξὺ τῆς Παιονίας καὶ τῆς Σιντικῆς, πρέπει νὰ ἀναζητηθεῖ στὴν Κρηστωνία, ἀπὸ τὶς πόλεις τῆς ὁποίας προέρχονταν κατὰ κύριο λόγο οἱ προσκυνητὲς τοῦ ἱεροῦ. Ὁ ἀρχαιολογικὸς χῶρος ὁ ὁποῖος ἀνταποκρίνεται περισσότερο στὰ δεδομένα αὐτὰ εἶναι ὁ λόφος Τορτσέλι, μεταξὺ τῶν χωριῶν Κεντρικοῦ καὶ Παλατιανοῦ, στὶς δυτικὲς παρυφῆς τοῦ ὄρους Δυσῶρου. Ἡ σημασία τοῦ Ἰώρου ὀφειλόταν ἀφ' ἐνὸς στὴν ἐπίκαιρη θέση του, πὺ ἐξασφάλιζε τὸν ἔλεγχο ἐπὶ τῆς στρατηγικῆς ὁδοῦ πὺ ἀπὸ τὴν Σιντικὴ καὶ τὴν Παρορβηλία ὁδηγοῦσε στὴν Κρηστωνία καὶ τὴν Μυγδονία, καὶ ἀφ' ἑτέρου στὸ ἱερὸ τοῦ Διονύσου, τὸ ὁποῖο μαρτυρεῖται ἐκεῖ καὶ τὸ ὁποῖο πρέπει νὰ ταυτίζεται μὲ τὸ διάσημο ἱερὸ τοῦ θεοῦ πὺ οἱ φιλολογικὲς πηγὲς τοποθετοῦν στὴν Κρηστωνία.

## ΤΟ ΟΔΙΚΟ ΔΙΚΤΥΟ ΤΗΣ ΚΡΗΣΤΩΝΙΑΣ

Ἡ Κρηστωνία ἦταν κατὰ τὴν ἀρχαιότητα μία ἐκτεταμένη περιοχὴ μὲ ἀγροτικὴ καὶ ἰδίως κτηνοτροφικὴ οἰκονομία, πλοῦσια ἀλλὰ μὲ λίγα ἀστικά κέντρα, ἡ ὁποία κατανεμόταν στὶς χῶρες τεσσάρων πόλεων: τῶν Κλιτῶν στὰ νοτιοδυτικά, τῶν Βραγυλῶν στὰ βορειοδυτικά, τοῦ Ἰώρου στὰ βορειοανατολικά καὶ τῆς Μορρύλου στὸ κέντρο. Ἡ περιοχὴ παρέμεινε μέχρι τὴν ἑλληνιστικὴ ἐποχὴ στὸ περιθώριο τῶν με-

γάλων οδικῶν ἀρτηριῶν. Μία ὁδός, γνωστὴ ἀπὸ τὸν κατάλογο τῶν θεωροδόκων, διέσχισε τὴν Κρηστῶνία ἀπὸ τὰ βορειοδυτικὰ πρὸς τὰ νοτιοανατολικά, ὀδηγώντας ἀπὸ τὴν Ἄστρέα τῆς Παιονίας πρὸς τὴν Λητὴ καὶ τὴν Μυθονία μέσφ Βραγυλῶν. Μία δευτέρη ὁδός διακλαδωνόταν ἀπὸ τὴν πρώτη στὸ ὕψος τοῦ Κιλκίς καὶ διὰ τοῦ Ἰώρου ὀδηγοῦσε πρὸς τὴν λεκάνη τῆς λίμνης τῆς Δοϊράνης. Μία τρίτη ὁδός, τοπικῆς μόνον σημασίας, μὲ ἀφετηρία τὴν Χαλάστρα ὀδηγοῦσε στὶς Κλίτες καὶ τὴν Μόρρυλο καὶ ἀπὸ ἐκεῖ κατευθυνόταν πρὸς τὴν Βράγυλο, ὅπου συναντοῦσε τὴν κυρία ἀρτηρία. Δυτικότερα, μία ὁδός κατὰ μῆκος τοῦ Ἄξιου συνέδεε κατ' εὐθείαν τὴν Θεσσαλονίκη μὲ τὶς Ἰδομενές. Γνωστὴ ἤδη ἀπὸ τὴν ἑλληνιστικὴ ἐποχὴ, ἀναπτύσσεται περισσότερο κατὰ τὴν ρωμαϊκὴ, ὅποτε δημιουργοῦνται καὶ οἱ ἐνδιάμεσοι σταθμοὶ Gallicum καὶ Tauriana. Ἡ σύγκριση μὲ ὁδοιπορικὰ τῶν νεότερων χρόνων ἐπιτρέπει τὴν τοποθέτηση τῶν σταθμῶν αὐτῶν, τοῦ πρώτου στὰ Φιλαδελφιάνα, στὴν διάβαση τοῦ Γαλλικοῦ, τοῦ δευτέρου στὸ Παλαιὸ Γυναικόκαστρο ἢ στὸν λόφο Καλαμπάκ, κοντὰ στὸ χωριὸ Χωρῦγι.

Τὰ συμπεράσματα αὐτὰ διατυπωμένα μὲ ἐπιφυλάξεις λόγφ τῆς πενίας τῶν φιλολογικῶν πηγῶν, ἀλλὰ καὶ τῶν ἐπιγραφικῶν καὶ ἀρχαιολογικῶν γενικότερα δημοσιεύσεων, ἀποσκοποῦν νὰ βάλουν κάποια τάξη στὸν χάρτη τῆς Κρηστῶνίας, τῆς ἄγνωστης σχεδὸν αὐτῆς περιοχῆς τῆς Μακεδονίας. Ἀποτελοῦν, στὴν καλλίτερη περίπτωση, χρήσιμες ὑποθέσεις ἐργασίας πού θὰ πρέπει νὰ διασταυρωθοῦν καὶ νὰ ἐπανελεγχθοῦν κάθε φορὰ πὸ ἀρχαιολογικὲς ἀνακαλύψεις θὰ φέρνουν στὸ φῶς νέα στοιχεῖα.



## INDEX

Dans les index I à VI, les chiffres renvoient au numéro des inscriptions, séparé par une virgule du numéro de la ligne où figure le mot d'entrée; quand ils renvoient aux pages, ils sont précédés de la lettre P; lorsque un texte de plusieurs lignes y est cité, la ligne est indiquée par un numéro séparé par une virgule du numéro de la page.

### I. ANTHROPONYMES GRECS

- 'Αδύρα 'Αντιγόνου: VII, 1
- 'Αλέξανδρος: θυσία ἐπετέλεσε μεγαλοπρεπή τοῖς θεοῖς καὶ 'Αλεξάνδρῳ καὶ Φιλίπῳ: P 47, n. 1
- 'Αλκέτας: ἐπαινέσαι τὸν 'Αλκέταν: P 35, II, 13; ὅτε 'Αλκέτας ἤρέ[θη]: II, 20
- 'Αναξίδωτος: 'Αναξίδωτος [τοῦ δεῖνος]: P 65, n. 6
- 'Αντίγονος: βασιλεύοντος 'Αντιγόνου ἔτους ἐβδόμου: P 21, n. 1; βασιλεύοντος 'Αντιγόνου ἔτους ἐνός καὶ τεσσαρακοστοῦ: P 21, n. 2; 'Αντίγονος Νικάνδρου: VIII, 1-3; 'Αδύρα 'Αντιγόνου: VII, 2-3.
- 'Αρκεσίνης: ἐπιστατοῦντος Πανταύχου τοῦ 'Αρκεσίνου: P 21, n. 1
- "Αρπαλος: 'Αρπάλου: P 84, n. 5
- 'Αργαῖος: 'Αργαίου: P 84, n. 5
- "Αρχων: ἐφ' ἱερέως "Αρχωνος: P 12, n. 9
- 'Ασκληπιάδης: Τιμωνίδου τοῦ 'Ασκληπιάδου: P 22, n. 1
- 'Ασκληπιόδωρος: ἐφ' ἱερέως 'Ασκληπιοδώρου: P 12, n. 8
- Αὔρηλιανός: Πι(όπλιος) Κλώδιος Καπίτων Αὔρηλιανός ἀνθύπατος: P 58, n. 1
- Βίθυς: Δουλέους τοῦ Βεΐθους: P 37
- Γαιτέας: Γαιτέου τοῦ Παῖλλου: P 21, n. 1
- Δαβρέας: P 99, n. 3
- Δαβρείας: P 99, n. 3
- Δαγάς Σωιτάγρου (fausse lecture pour Δαρέας Σωπάτρου): P 99, n. 3
- Δαρέας: Δαρέας Σωπάτρου: P 99, n. 3
- Δημήτριος: Δημητρίου τοῦ Σωπάτρου: I, 4
- Διόδωρος: [Διόδωρος ἐπανήλ]θεν εἰς τὴν πόλιν: P 45, n. 7
- Διούλας: (Δ)ιούλα "Ηρουσος: P 37
- Δούλης: Δουλέους τοῦ Βεΐθους: P 37
- 'Επίνικος: τῆς 'Επινίκου στρατηγίας: I, 8, P 28, P 54
- Εὐάλκης: Σύρου τοῦ Εὐάλκου: P 32
- Εὐλανδρος: VI, 3
- Εὔξενος: Εὔξενος Σάμου: I, 1
- Ε[...]λος: Ε[...]λου τοῦ Διονυσοφάνου: P 21, n. 1

- Ἡδίστη: προσαγορευο[μένη] Ἡδίστη[ς]: P 44, n. 3  
 Ἡρους: Διοῦλα Ἡρουνο: P 37  
 Ζωίλος: Ζωίλος [Α]ηταῖος: VI, 7  
 Ἰόλλας: [ἐπαιν]έσαι τε τὸν Ἰόλλα[ν]: P 35  
 Ἰππίας: P 12, n. 5  
 Ἰπποκράτης: Ἰπποκράτου τοῦ Νικοκράτου: P 21 n. 7  
 Καπίτων: Π(όπλιος) Κλώδιος Καπίτων Αὐρηλιανός: P 58, n. 1  
 Κλαῦδιος (fausse lecture): P 58, n. 1  
 Κλώδιος: Π(όπλιος) Κλώδιος Καπίτων Αὐρηλιανός ἀνθύπατος: P 58, n. 1  
 Κοζεμιάσης: Κοζεμιάσου [του] Πολυχάρμου: P 37  
 ΛΡπταιοῦ: voir Ἄργαῖος: P 84, n. 5  
 Λυκῖνος: Παραμόνου τοῦ Λυκίνου: P 38  
 Λυσιμάχος: ἐφ' ἱερέως τοῦ Λυσιμάχου Τιμησί[ου]: P 12, n. 9; ἐφ' ἱερέως Λυσιμάχου:  
 P 21, n. 2; Τορκουάτων Λυσιμάχου Ἰώριον: P 97, n. 1  
 Μένανδρος: Μένανδρος Ὀλωίχου: I, 1; Μένανδρος: P 12, n. 5  
 Μέσση[τυλλος?]: Μεσση[τύλλου?] τοῦ Μητροδώρου: P 22, n. 1  
 Μητροδώρος: Μεσση[τύλλου?] τοῦ Μητροδώρου: P 22, n. 1  
 Νικάνδρος: VIII, 3-5  
 Νικάνωρ: Νικάνωρ Παραμόνου: I, 2  
 Νικόδημος: P 12, N. 5  
 Νικοκράτης: Ἰπποκράτου τοῦ Νικοκράτου: P 21, n. 7  
 Νικόλαος: ἱερέως Νικολάου τοῦ Πausανίου: P 21, n. 1  
 Ξενίας: ἐπιστάτου Ξενίου τοῦ Ὀργέως: P 21, n. 2  
 Ὀλώιχος: Μένανδρος Ὀλωίχου: I, 1  
 Ὀργης: ἐπιστάτου Ξενίου τοῦ Ὀργέως: P 21, n. 2  
 Ὀρέστης: Ὀρέστου τοῦ Ὀρέστου: P 38  
 Πάτιλλος: Γαιτέου τοῦ Παῦλλου: P 21, n. 1  
 Παίσιων: P 12, n. 5  
 Πάνταυχος: ἐπιστατοῦντος Πανταύχου τοῦ Ἀρκε[σί]νου: P 21, n. 1  
 Παράμονος: Νικάνωρ Παραμόνου: I, 2; Παράμονος Σαμαγόρου: I, 3; Παραμόνου τοῦ  
 Λυκίνου: P 38  
 Πausανίας: ἱερέως Νικολάου τοῦ Πausανίου: P 21, n. 1  
 Πευκέστης: P 47, n. 1  
 Πληῆστις: ἢ ἀν αἰρήται Πληῆστις: P 36  
 Πλεῖστις: Πληῆστις: P 51, n. 7  
 Πολυχάρμος: Κοζεμιάσου [του] Πολυχάρμου: P 37  
 Π(όπλιος): Π(όπλιος) Κλώδιος Καπίτων Αὐρηλιανός ἀνθύπατος: P 58, n. 1  
 Ποσειδίππος: Φιλίππου τοῦ Ποσειδίππου: P 38  
 Πρωτογένης: [Πρωτογεν[.]]: P 21, n. 1  
 Σαμαγόρας: Παράμονος Σαμαγόρου: I, 3; Σαματόρου corrigé en Σαμα(γ)όρου: P 24, n. 3;  
 Σαμαγόρας-Σημαγόρης: P 24, n. 4  
 Σαματόρου: voir Σαμαγόρας  
 Σάμος: Εὐξενος Σάμου: I, 1  
 Σημαγόρης: P 24, n. 3-4  
 Σύρος: παρά Σύρου τοῦ Εὐάλκου: P 37

- Σωΐταγρος (fausse lecture): P 99, n. 3  
 Σωπάτρος: Δημητρίου τοῦ Σωπάτρου: I, 4; Δαρῆας Σωπάτρου: P 99, n. 3  
 Σωσίας: Σωσίας Σωσιπόλεως Ἰώριος: V, 3  
 Σωσίπατρος: Σωσίπατρος ὁ ὑπε[π]ιστάτης: P 20, n. 5  
 Σωσιπόλις: Σωσίας Σωσιπόλεως Ἰώριος: V, 4  
 Τιμήσιος: ἐφ' ἱερῶς τοῦ Λυσιμάχου Τιμησί[υ]: P 20, n. 9  
 Τιμωνίδης: Τιμωνίδου τοῦ Ἀσκληπιάδου: P 22, n. 1  
 Τορκουάτος: Τορκουάτον Λυσιμάχου Ἰώριον: P 97, n. 1  
 Φίλιππος: παρά Φιλίππου τοῦ Ποσιδίππου: P 38; θυσίαν ἐπετέλεσε μεγαλοπρεπῆ τοῖς θεοῖς καὶ Ἀλεξάνδρῳ καὶ Φιλίπῳ: P 47, n. 1; Διὶ καὶ βασιλεῖ Φιλίπῳ σωτήρι: P 48, n. 1; κατὰ τὴν γεγεννημένην<MENHN>ὑπὸ Φιλίππου τοῦ βασιλέως ὀρθοθεσίαν: P 58, n. 1  
 [4.5..]νικος: VI 1

## II. EMPEREURS ET TITRES IMPERIAUX

- Ἄδριανός: Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν Ἄδριανὸν Σεβαστόν: P 92, n. 7  
 Αὐτοκράτωρ: Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν Ἄδριανὸν Σεβαστόν: P 92, n. 7  
 Καίσαρ: Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν Ἄδριανὸν Σεβαστόν: P 32, n. 7  
 Σαβίνα: Σαβείναν Σεβαστήν: P 92, n. 7  
 Σεβαστός: Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν Ἄδριανὸν Σεβαστόν: P 92, n. 7; Σαβείναν Σεβαστήν: P 92, n. 7  
 Τραϊανός: Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν Ἄδριανὸν Σεβαστόν: P 92, n. 7

## III. NOMS DE DIEUX ET EPIHETES DIVINES

- Ἀπόλλων: πρόσοδον Ἀπόλλωνι: P 26, n. 3  
 Ἄρτεμις: [Ἄρ]τέμιδι Κυν[η]γῶ καὶ τῇ πόλει: P 27, n. 1; [ἐν Ἄρτεμιδ]ος ἱερῶ: P 36  
 Ἀσκληπιός: τῷ Ἀσκληπιῷ: I, 6; Ἀσκληπιῶ καὶ Ὑγείᾳ: V, 1; Ἀσκληπι[ῶ] καὶ Ὑγείᾳ: P 65, n. 6  
 Δεσπότης: θεῶ δεσπότη Πλούτωνι: P 27, n. 1  
 Ζεὺς: Διὶ καὶ βασιλεῖ Φιλίπῳ σωτήρι: P 48, n. 1  
 Ἰσις: Εἰσιδι Λοχία καὶ τῇ πόλει: P 27, n. 1  
 Κυνηγός: [Ἄρ]τέμιδι Κυν[η]γῶ: P 27, n. 1  
 Λοχία: Εἰσιδι Λοχία καὶ τῇ πόλει: P 27, n. 1  
 Πλούτων: θεῶ Δεσπότη Πλούτωνι: P 27, n. 1  
 Ὑγεία: Ἀσκληπιῶ καὶ Ὑγείᾳ: V, 2; Ἀσκληπι[ῶ] καὶ Ὑγείᾳ: P 65, n. 6

## VI. NOMS DE MOIS

- Ἀπελλαῖος: Ἀπελλαίου ΙΘ: P 21, n. 7  
 Ἀπολλώνιος: τὴν ὀγδόην τοῦ Ἀπολλωνίου μηνός: P 45, n. 7; εἶναι δὲ καὶ τὴν ὀγδόην τοῦ Ἀπολλωνίου μηνός ἱεράν: P 45, n. 8  
 Ἀρτεμῖσιος: τῆ Ι τοῦ Ἀρ[τ]εμεισίου μηνός: P 37  
 Γορπῖσιος: Γορπῖσιος ἐνάτη ἐπὶ δέκα: P 21, v. 2  
 Δαῖσιος: [τῆ] ἡμέραν αὐ[τὴν] ἐ[κ]άστου Δαι[σί]ου μην[ός]: II, 19-20; ἐν τῷ Δαισίῳ μηνί: P 46; Δαισίῳ γὰρ οὐκ εἰώθεισαν οἱ βασιλεῖς τῶν Μακεδόνων ἐξάγειν στρατιάν: P 49, n. 2  
 Δῖος: τοῦ Δίου μηνός τῆι νομηνιαί: P 32, n. 4  
 Ὀλώσιος: Ὀλωῖου ἐνάτη ἀπὸντος: P 21, n. 1  
 Πάνημος: Πανήμου Κ: P 20, n. 5  
 Ὑπερβερεταῖος: Ὑπερβερεταίου ΙΖ: I, 23, P 42

## V. NOMS GEOGRAPHIQUES

- Ἄετός: ἐγγύς που τοῦ φρουρίου τοῦ Ἄετοῦ καλουμένου: P 96  
 Ἄθως: ἡ περὶ τὸν Ἄθω χώρα: P 83, n. 4  
 Ἀκτῆ: Ἀκτῆ... ἡ περὶ τὸν Ἄθω χώρα: P 83, n. 4  
 Ἀμφοπολίται: δεδόχθαι τῆι πόλει τῆι Ἀμφοπολιτῶν: P 34  
 Βραγύλιος: Βραγυλίσις, Τιβηρίσις, Κισσυνίσις: P 58, n. 1, P 62, n. 2; Βραγυλίῳ ἢ βουλή καὶ ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία: P 61, P 92, n. 7  
 Γάζωρος: τῶ ἐν Γαζῶρῳ μῆμονι: P 37  
 Γαλλικός: ἐπεὶ πρὸς τὸν ποταμὸν γέγονεν ὃν Γαλλικὸν καλοῦσιν ἐγχώριος: P 96  
 Διοκαισαρεῖς: Διοκαισαρέων μητρο(πόλεως) Κεννάτιδ(ος): P 59; Διοκαισαρέων μητρο(πόλεως) Κεννατῶν: P 59  
 Δύσωρον: τὴν δὲ [ὑλ]ῆν τὴν ἐν Δυ[σῶρ]ῳ: P 97, n. 6  
 Ἐανῆ (= Αἰανή): καὶ τῆ πόλει Ἐανῆ: P 27, n. 1  
 Θέρμη: ἔς τε τὴν προειρημένην Θέρμην καὶ Σίνδον τε πόλιν καὶ Χαλάστρην ἐπὶ τὸν Ἄξιόν ποταμόν: P 88, n. 5; ὁ δὲ ἐκδίδωσι μεταξύ Χαλάστρας καὶ Θέρμης: P 88, n. 5  
 Ἰσαυρα: Παλαιὰ Ἰσαυρα: P 60; Νέα Ἰσαυρα: P 60; ἡ τὰ Ἰσαυρα ἔχουσα κόμας δύο ὁμωνύμους, τὴν μὲν Παλαιὰν καλουμένην τὴν δὲ Νέαν εὐερκῆ: P 60, n. 5  
 Ἰώριος: Σωσίας Σωσιπόλεως Ἰώριος: V 4-5; Τορκουᾶτον Λυσιμάχου Ἰώριον: P 97, n. 1  
 Κεννάτις: Διοκαισαρέων μητρο(πόλεως) Κεννάτιδ(ος): P 59  
 Κιῆται: P 60, Κοροπισσέων τῆς Κιητῶν μητροπόλεως: P 59  
 Κιητις: Φιλαδελφῶν τῆς Κιητιδος: P 59  
 Κισσυνίσιος: Βραγυλίσις, Τιβηρίσις, Κισσυνίσις: P 58, n. 1; 62, n. 2  
 Κοροπισσεῖς: Κοροπισσέων τῆ[ς] Κιητῶν μητροπόλεως: P 59  
 Κροκοδεῖλον πόλις: κωμογραμμ(ατεῖς) Κροκοδεῖλον πόλεως καὶ τ[ῶν] σ[υ]γκυρουσῶν κωμῶν: P 62, n. 5

- Λάμος: Λάμου μητροπ(όλεως) Λαμώτιδος: P 59-60; Λάμου μητροπόλεως τῆς Λαμώτιδος: P 59-60
- Λιτή: διά τῆς λεγομένης Λιτῆς διελθών: P 96
- Ληταῖος: 67; [Λ]ηταῖος: VI, 8; Ληταίων οἱ πολιτάρχαι: P 31, n. 1
- Λυκαονία: τῆς δὲ Λυκανονίας ἔστι καὶ ἡ Ἰσαυρική: P 60, n. 5
- Μακεδών: οἱ βασιλεῖς τῶν Μακεδόνων: P 49, n. 2
- Μητροπολίται: Μητροπολεϊτῶν: P 51, n. 9
- Μορρύλιος: 59; [δ]εδόχθαι τῆι Μορρυλίων πόλει: I, 12, P 34; ὄρος Μορ[ρ]υλίων τῆς μητροπόλεως: IV, 1-2; Ἰασκληπιῶ, Ἰγεία καὶ Μορρυλίοις: V, 2-3
- Νέα Ἰσαυρα: voir Ἰσαυρα
- Παλαιά Ἰσαυρα: voir Ἰσαυρα
- Παρακτία: P 83, n. 4
- Παραξία: P 83, n. 4
- Ῥώμη: τελέσας ἐπιτυχῶς ἐν Ῥώμῃ τὴν πρεσβείαν]: P 45, n. 7
- Σίνδος: ἔς τε τὴν προειρημένην Θέρμην καὶ Σίνδον τε πόλιν καὶ Χαλάστρην ἐπὶ τὸν Ἀξιὸν ποταμὸν: P 88, n. 5
- Ταῦρος: πρὸς αὐτῷ τῷ Ταύρῳ: P 60, n. 5
- Τιβήριοι: Βραγυλίοις, Τιβηρίοις, Κισσυνίοις: P 58, n. 1; P 62, n. 2
- Φιλαδελφεῖς: Φιλαδελφῶν τῆς Κιτήτιδος: P 59, n. 4
- Χαλάστρα: Χαλάστρη καὶ Χαλάστρα: πόλις ἢ λίμνη τις ἐν Μακεδονίᾳ: P 88, n. 1; πόλις τῆς Μακεδονίας καὶ λίμνη: P 88, n. 1; χαλαστραῖον νίτρον, ἀπὸ Χαλάστρας τῆς ἐν Μακεδονίας λίμνης: P 88, n. 4; ἔς τε τὴν προειρημένην Θέρμην καὶ Σίνδον τε πόλιν καὶ Χαλάστρην ἐπὶ τὸν Ἀξιὸν ποταμὸν: P 88, n. 5; ὁ δὲ ἐκδίδωσι μεταξὺ Χαλάστρας καὶ Θέρμης: P 88, n. 5
- Χαλαστραῖος: χαλαστραῖον νίτρον: P 87-88; ἔξ ἧς τὸ Χαλαστραῖον νίτρον κέκληται: P 88, n. 1; ἔνθα τὸ Χαλαστραῖον νίτρον γινόμενον διὰ ἐννεαετηρίδος πῆγνυται: P 88, n. 1; χαλαστραῖον: P 88, n. 3; χαλαστραῖον νίτρον, ἀπὸ Χαλάστρας τῆς ἐν Μακεδονίᾳ λίμνης: P 88, n. 4
- Χαλάστρη: P 88, n. 1; voir aussi Χαλάστρα

## VI. SIGNES NUMERIQUES

- F: τοῦ καὶ FT ἔτους: P 37
- Z: τῶι Z καὶ I ἔτει: II, 6
- Θ: ἔτους Θ καὶ K: P 20, n. 5; Ἀπελλαίου ΙΘ: P 21, n. 7
- I: τῆ I τοῦ Ἀρ[τ]εμεισίου μηνός: P: 37; τῶι Z καὶ I ἔτει: II, 6; Ὑπερβερεταίου IZ: I, 23, P 42
- K: Πανήμου K: P 20, n. 5; ἔτους Θ καὶ K: P 20, n. 5
- Q: τοῦ QP σεβαστοῦ: P 37
- P: τοῦ QP σεβαστοῦ: P 37
- T: τοῦ καὶ FT ἔτους: P 37

## VII. VOCABULAIRE GREC

Les différentes formes de l'article et la copule καί n'ont pas été répertoriés. Le vocabulaire des textes littéraires n'a pas été recensé de façon exhaustive.

- ἀγαθός: ἐπὶ ξυμφοραῖς ἀγαθαῖς: P 48  
 ἀγελαῖος: βοῦν ἀγελαίαν: I, 6; βοῦς ἀγελαία: 26; βοῦς τε ἀγελαίας: 26, II, 11  
 ἀγέλη: ἐκ τῶν ἀγελῶν καὶ τῶν θρεμμάτων: P 26, n. 3  
 ἀγίασμα: P 65, n. 6  
 ἀγορά: ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς: P 53; ἀγαγεῖν τε εἰς τὴν ἀγορὰν [σίτ]ον: II 2, 9  
 ἄγω: [ἀγαγῶν] τ[οῦ] Δίου μηνὸς τῆς νομηνίας ἐκκλησίαν: P 32, n. 4; ἀγαγεῖν τε εἰς τὴν ἀγορὰν [σίτ]ον: II, 9; ἄγεσθαι δὲ [τῆ]ν ἡμέραν αὐ[τὴν] ἐκαστοῦ Δαι[σί]ου μην[υ]νός ἱεράν: II, 18; ἄγειν [δὲ καὶ ἱεράν] ἡμέραν: P 44, n. 2  
 ἀγών: ὁ ἐπὶ τοῖς ἀγῶνας: P 33, n. 1; ὅταν καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις οἱ ἀγῶνες ἐπιτελῶνται: P 46  
 αἰρέσεις: πρὸς τὴν ὁμοίαν αἰρεσίν: II, 21, P 36  
 αἰρῶ: ὁ δὲ [α]ίρ[ε]θ[ε]ῖς γυμνασίαρχος: P 32, n. 4; [στή]σουσιν δὲ οἱ αἰρεθέντες στήλην: P 36; ἢ ἂν αἰρήται Πληστίς: P 36; ὅτε Ἄλκετας ἠρέθθη: II, 20, P 43; ἢ πόλις αἰρείσθω γυμνασίαρχον [ὅταν] καὶ τὰς ἄλλας ἀρχάς: P 49, n. 1, P 51, n. 5; εἰρήθησαν: P 51, n. 7  
 αἰτησις: P 3.  
 ἄλλος: ὅταν καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις οἱ ἀγῶνες ἐπιτελῶνται: P 46; καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις: P 46, n. 2; ἢ πόλις αἰρείσθω γυμνασίαρχον [ὅταν] καὶ τὰς ἄλλας ἀρχάς: P 49, n. 1  
 ἄμα: εὐωχεῖτο ἄμα τοῖς φίλοις: P 48  
 ἀμεμψιμοιρήτως: πολιτε[ύ]εται ἀμεμψιμοιρήτως: I, 13  
 ἄν: ἢ ἂν αἰρήται Πληστίς: P 36; P 51, n. 4  
 ἀναγραφὴ: δόγματος ἀν(α)γ(ρ)αφῆ: P 38  
 ἀναγράφω: ἀναγραφέντα εἰς στήλην: P 38; ἀναγραφῆναι εἰστέλ[η]ν λιθίνην: II, 26  
 ἀναδίδωμι: P 38; μὴ ἀναδεδοκένα: I, 10-11, P 31, P 33, n. 1  
 ἀνήρ: τοῖς τοιούτοις ἀνδράσ[ι]ν: I, 20, P 36  
 ἀνθύπατος: Π(όπλιος) Κλώδιος Καπίτων Αὐρηλιανὸς ἀνθύπατος: P 58, n. 1  
 ἀντίγραφον: [πέποιμα πρὸς σε τὸ ἀντίγραφον]: P 57  
 ἄπειμι: Ὀλωΐου ἐνάτει ἀπιόντος: P 21, n. 1  
 ἀπό: ἀπὸ τῆς [πρε]σβε[ί]ας εἰς τὴν πόλιν εἰσῆλθεν: P 45, n. 8  
 ἀποκαθιστῶ: P ἀποκαταστήναι δεῖ: 26, n. 3  
 ἀποκαθιστῶ: ὄρους ἀποκατέστησε: P 58, n. 1  
 ἀποκληρῶ: τῶν ἀποκληρωθέντων προέδρων: P 38  
 ἀπονέμω: ὡς ἀπονέμεται τις χάρις: I, 19-20, P 36  
 ἀποστέλλω: P 38; ἀποσταλῆναι δὲ τὸ ψήφισμα: I, 21-22, P 33, n. 1, P 36; δόγμα τὸ κυρωθῆναι ὑπὸ τε τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου ἀπεστάλκαμεν πρὸς σε: P 37; ἀποστα[λ]ῆν[αι] τε [παρὰ τῶν ἀρχόν]των τῷ μ[ή]μονι: 37, II, 24-25

- ἀρχαιρετικός: ἀρχαιρετικὴ ἐκκλησία: P 49, n. 1; ἐν τῇ ἀρχαιρετικῇ ἐκκλησίᾳ: P 49, n. 1  
 ἀρχή: ὅταν εἰσπορευῆται εἰς τὴν [ἀ]ρχ[ή]ν: P 32, n. 4; ὅτε Ἐλκείας ἠρέθη εἰς μεγίστας  
 ἀ[ρ]χάς: Π, 21; ἡ πόλις αἰρείσθω γυμνασίαρχον [ὄταν] καὶ τὰς ἄλλας ἀρχάς: P 49, n.  
 1; τοῖς καὶ οὓς ἐξ ἀρχῆς συμπολιτευομένοις καὶ συμπολ[εμεισάντες]: P 62  
 ἄρχων: οἱ ἄρχοντες εἶπα[ν]: Π, 2; τοὺς τότε ἄρχοντας: I, 10, P 31; ἀποστα[λ]ήν[αι] τε  
 [παρὰ τῶν ἀρχόντων] τῶ μνήμονι: P 37, Π, 25, P 50  
 Ἄσκληπιεῖον: ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ [τ]όπῳ τοῦ Ἄσκληπείου: I, 18, P 35, P 36; [ἐν τῷ  
 ἐπι]φανεστάτῳ [τό]πῳ τοῦ Ἄ[σ]κληπείου: P 36, Π, 18  
 αὐλαξ: P 96, n. 5  
 αὐτός: στεφανῶσαι αὐτόν: I, 5, P 30, P 33, n. 1; πρὸς αὐτούς: I, 13; ἐπαινέσαι τε αὐτόν: I,  
 15; δι' αὐτοῦ: I, 17, P 35, P 36; στεφα[ν]ῶ[σ]αι αὐτόν: P 36; στεφανῶσαι [αὐ]τόν: P 36;  
 Π, 15; στηλογραφηθῆναι αὐτό[ν] P 38; τεθῆναι δὲ αὐτοῦ τὴν εἰκόνα: Π, 16; ἄγεσθαι δὲ  
 [τὴν] ἡμέραν αὐ[τὴν] ἐ[κ]άστου Δαι[σί]ου μ[η]ν[ι]ός ἱεράν: Π, 19; ἱεράν τε αὐτὴν  
 ψηφισάμενος ὑπάρχειν διὰ παντός: P 45, n. 7; [στεφα]νοῦσθαι αὐτό[ν]: P 49, n. 1; ἡ  
 γυνὴ αὐτοῦ: P 57, n. 1  
 αὐτόν: ἐπιδι[δ]ούς αὐτόν: I, 14  
 ἀφανίζω: ἐπὶ τινα τῶν παλαιῶν ἠφάνισται γραμμάτων: P 38  
 ἀφικνοῦμαι: ἐπιχορηγῶν τοῖς ἀφικνουμένοις: Π, 2-3  
 βασιλεύς: Διὶ καὶ βασιλεῖ Φιλίππῳ σωτήρι: P 48, n. 1; οἱ βασιλεῖς τῶν Μακεδόνων: P 49,  
 n. 2; τῶ βασιλεῖ: P 51, n. 4; [τῶν γραμμάτων] ἃ ἔγραψεν ὁ βασιλεύς: P 57; κατὰ τὴν  
 γεγεννημένην<MENN>ὑπὸ Φιλίππου τοῦ βασιλέως ὀροθεσίαν: P 58, n. 1  
 βασιλεύω: βασιλεύοντος: P 54; βασιλεύοντος Ἄντιγόνου ἔτους ἐβδόμου: P 21, n. 1;  
 βασιλεύοντος Ἄντιγόνου ἔτους ἐνός καὶ τεσσαρακοστοῦ: P 21, n. 2  
 βουθυτῶ: καὶ βουθυτῆας: P 46  
 βουλευτής: προβουλευσαμένων τῶν βουλευτῶν εἶπαν: P 31, n. 1; προβουλευσαμένων τῶν  
 βουλευτῶν καὶ γενομένης ἐκκλησίας εἶπεν: P 31, n. 1; [---προβουλευσαμ]ένων τῶν  
 β[ουλευτῶν]: P 31, n. 1  
 βουλῆ: P 61; δόγμα κυρωθὲν ὑπὸ τε τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου: P 37; Βραγυλιῶν ἡ βουλὴ  
 καὶ ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία: P 61, P 92, n. 7; ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος: P 61  
 βοῦς: βοῦν ἀγελαιαν: I, 6; βοῦς ἀγελαια: P 26; βοῦς τε ἀγελαιας: P 26, Π, 11  
 γίγνομαι: ἐκ γενομένης ἐπιγονῆς: I, 7; γενομένης ἐκκλησίας: P 31, n. 1; τὴν γεγεννημένην  
 εὐεργεσίαν: P 36; ἵνα [κα]ί [οἱ λοιποὶ] π[ροθυ]μότερ[οι] γείνωνται: Π, 23, P 43; κατὰ  
 τὴν γεγεννημένην<MENN> ὑπὸ Φιλίππου τοῦ βασιλέως ὀροθεσίαν: P 58, n. 1  
 γράμμα: διὰ τῶν ἰδίων γραμ[μ]άτων: I, 11, P 31, P 33, n. 1; ἐπὶ τινα τῶν παλαιῶν  
 ἠφάνισται γραμμάτων: P 38; [τῶν γραμμάτων] ἃ ἔγραψεν ὁ βασιλεύς: P 57  
 γραπτός: εἰκόνι γραπτῆ: Π, 16, P 43  
 γράφω: ἃ ἔγραψεν: Π, 1, P 57  
 γυμνασίαρχος: ὁ δὲ [α]ί[ρ]ε[θ]εῖς γυμνασίαρχος: P 43, n. 4; ἡ πόλις αἰρείσθω  
 γυμνασίαρχον [ὄταν] καὶ τὰς ἄλλας ἀρχάς: P 49, n. 1  
 γυμνάσιον: ἐν τῷ γυμνασίῳ: P 38  
 γυνή: ἡ γυνὴ αὐτοῦ: P 97, n. 1  
 δαπάνη: ἐν δαπά[ν]ις μεγά[λ]αις: Π, 1-2  
 δαπανῶ: δαπανῶν ἐκ [τοῦ] ἰθῆίου: Π, 5; [δ]α[π]ανῶν μεγάλως: Π, 10  
 δέ: σταθῆναι δὲ τὴν στήλην: I, 16, P 35; ἀποσταλῆ δὲ τὸ ψηφίσμα: I, 22, P 36; ὁ δὲ  
 [α]ί[ρ]ε[θ]εῖς γυμνασίαρχος: P 32, n. 4; στεφανώσσειν δὲ στεφάνῳ θαλλίνῳ: P 35;

- [στήσουσιν δ]ὲ οἱ αἰρεθέντες στήλην: P 36; ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὸ δημόσιον: P 38; τεθῆναι δὲ αὐτοῦ τὴν εἰκόνα: Π 16; ἄγεσθαι δὲ [τῆ]ν ἡμέραν αὐ[τῆ]ν: Π, 18; [τὸ δὲ ψήφισμα] ἀποστα[λ]ῆν[αι]: Π, 25; τεθῆναι δὲ ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ: Π, 27; ἄγειν [δὲ καὶ ἱερὰν ἡμέραν: P 44, n. 3; κατέστησεν δὲ καὶ τὴν ἡμέραν: P 45, n. 7; εἶναι δὲ καὶ τὴν ὀγδόην τοῦ Ἐπολλωνίου μηνὸς ἱερὰν: P 45, n. 8
- δεῖ: ἀποκαταστήναι δεῖ: P 26, n. 3
- δέκα: Γορπιαῖον ἐνάτη ἐπὶ δέκα: P 21, n. 2
- δέκατος: ἐν τῷ πέντε [κ]αὶ δεκάτῳ ἔτει: I, 5, P 28, P 54
- δῆ: δι' ἃ δὴ ἔδοξεν: Π, 12
- δῆμος: P 61; εἶπαν ἐν τῇ δῆμῳ: P 31, n. 1; ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος: P 61; δόγμα κυρωθὲν ὑπὸ τε τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου: P 37
- δημόσιον: ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὸ δημόσιον: P 38; τεθῆναι εἰς τὰ δημόσια: P 38
- διά: διὰ τῶν ἰδίων γραμμμάτων: I, 11, P 31, P 33, n. 1, P 35; δι' αὐτοῦ: I, 27, P 36; δι' ἃ δὴ ἔδοξεν: Π, 12; διὰ παντός: P 45, n. 7
- διαδέχομαι: διαδεχόμενος καὶ δαπανῶν ἐκ [τοῦ ἰ]δίου: Π, 5
- διασφῶ: πρόνοιαν ἔχωνσιν τοῦ διασώζειν: P 36; καὶ τὰς συ[ν]κυροῦσας κώμας ἐξήτησεν διασφ[ω]σ[α]ι: P 62
- δίδομι: ἐδεδόκει τῇ πόλ[ει]: I, 5; ἔδωκεν τοῖς πολεῖταις ὡς τε τῷ θεῷ: P 26, Π, 11; τεθῆναι ὄν δεδωκάμεν τοῖς ἐξετασταῖς: P 31, n. 4, P 38; δοῦναι δὲ λέγεται καὶ τῇ στρατιᾷ ἱερεῖα καὶ οἶνον: P 48
- διηνεκῆς: εἰς τὸ διηνεκές: P 38
- δικαστῆς: οἱ δ[ικ]α[σ]ταί: P 20, n. 5
- δόγμα: δόγμα τὸ κυρωθὲν ὑπὸ τε τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου: P 37; δόγματος ἀν(α)γ(ρ)αφῆ: P 38
- δοκῶ: δοχ[θ]έντος τῇ πόλει: I, 8-9, P 30; [δ]εδόχθαι τῇ Μορρυλίων πόλει: I, 12, P 34; δεδόχθαι τῇ πόλει τῇ Ἀμφιπολιτῶν: P 34; δι' ἃ δὴ ἔδοξεν: Π, 12; ἔδοξεν Γαζ[ω]ρίοις κ[α]ὶ ταῖς συ[ν]κυροῦσας κώμας: P 62; κατὰ τὸ δόξαν τοῖς συνέδροις: P 97, n. 1
- δύο: ἡ τὰ Ἴσαυρα ἔχουσα κώμας δύο ὁμωνύμου: P 60, n. 5
- ἐβδόμος: ἔτους ἐβδόμου: P 21, n. 1
- εἰκόν: εἰκόνι γραπτῇ: Π, 15-16; τεθῆναι δὲ αὐτοῦ τὴν εἰκόνα: Π, 17
- εἰμί: νόμον... κύριον εἶναι: P 38; καλλίστην ἠγησάμενος εἶναι: P 45, n. 7; εἶναι δὲ καὶ τὴν ὀγδόην τοῦ Ἐπολλωνίου μηνὸς ἱερὰν: P 45, n. 8
- εἰς: ἀποσταλῆναι δὲ τὸ ψήφισμα εἰς τὸν μῆνιμον: I, 22, P 36; εἰς τὴν [ἀ]ρχ[ῆ]ν: P 32, n. 4; ἀναγραφέντα εἰς στήλην: P 38; εἰς τὸ δημόσιον: P 38; τεθῆναι εἰς τὰ δημόσια: P 38; εἰς τὸ διηνεκές: P 38; ὅτε Ἀλκέτας ἠρέ[θη] εἰς μεγίστας ἀ[ρ]χάς: Π, 21; εἰστήλ[ην λιθίνην]: Π, 26; [Διόδωρος ἐπανήλ]θεν εἰς τὴν πόλιν: P 45, n. 7; εἰς τὴν πόλιν εἰσῆλθεν: P 45, n. 8
- εἰς: ἔτους ἑνὸς καὶ τεσσαρακοστοῦ: P 21, n. 2
- εἰσέρχομαι: εἰς τὴν πόλιν εἰσῆλθεν: P 45, n. 8
- εἰσπορεύομαι: ὅταν εἰσπορεύηται: P 32, n. 4
- εἴωθα: οὐκ εἴωθεισαν οἱ βασιλεῖς τῶν Μακεδόνων ἐξάγειν τὴν στρατιάν: P 49, n. 2
- ἐκ, ἐξ: ἐξ ἧς: I 6; ἐκ γενομένης ἐπιγονῆς: I, 6; ἐκ τῶν ἀγγελῶν καὶ τῶν θρημμάτων: P 26, n. 3; ἐκ [τοῦ ἰ]δίου: Π, 5; τοῖς καὶ οὐς ἐξ ἀρχῆς συμπολιτευομένοις καὶ συμπολι[μει-σάντε]σσι: P 62; ἐκ τῶν ἰδίων: P 64,5

- ἕκαστος: καθ' ἕκαστον: P 46  
 ἕκαστος: [ἐ]κάστου Δαι[σί]ου μη[ν]ός: Π, 19; [καθ' ἕκαστον ἔνιαυ]τόν: P 49, n. 1  
 ἕκατοστάς: κατὰ λόγους καὶ ἕκατοστάς: P 40  
 ἐκεῖνος: καὶ ἐκεῖνο τὸ ἔτος ἐπεποιήκει: P 54  
 ἐκκλησία: ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν: I, 5, P 27, P 34; καὶ γενομένης ἐκκλησίας: P 31, n. 1;  
 ἀγαθῶν τ[οῦ] Δίου μηνὸς τῆι νομηνίαι ἐκκλησίαν: P 32, n. 4; ἀρχαιρετικῆ  
 ἐκκλησία: P 49, n. 1; ἐν τῇ ἀρχαιρετικῇ ἐκκλησίᾳ: P 49, n. 1; ἐν τῇ ἀρχαιρετικῇ  
 ἐκκλησίᾳ: P 49, n. 1  
 ἔκτος: ἐν τῷ ἔκτῳ ἔτει: P 28  
 ἐμβλέπω: οἶ[ι] λοιποὶ [τ]ῶν πολιτῶν ἐνβλέποντες: I, 19, P 36  
 ἐν: ἐν τῷ πέντε [κ]αὶ δεκάτῳ ἔτει: I, 7, P 28, P 54; ἐν πᾶσιν: I, 14; ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ  
 [τ]όπῳ: I, 17, P 35, P 36; ἐν τῷ ἔκτῳ ἔτει: P 28, P 54; εἶπαν ἐν τῷ δήμῳ: P 31, n. 1;  
 [ἐν Ἄρτεμιδος [ἰε]ρῷ; [ἐν τῷ ἐπι]φανεστάτῳ [τό]πῳ: P 36, I, 17; τῷ ἐν Γαζῶρῳ  
 μνήμονι: P 37; ἐν τῷ γυμνασίῳ: P 38; ἐν διαπ[ά]ναις μεγάλαις: Π, 1; ἐν τε τ[αῖ]ς  
 ἐνδημίασι: Π, 3; τεθῆναι δὲ ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ: Π, 27; ἐν ἡ: P 45, n. 7; ἐν  
 Ἄ[ρ]ωμῃ: P 45, n. 7; ἐν ἡπερ: P 45, n. 8; ἐν τῷ Δαισίῳ μηνί: P 46; ἐν τοῖς τρικλεινοῖς:  
 P 46; ἐν τῇ ἀρχαιρετικῇ ἐκκλησίᾳ: P 49, n. 1; τὴν ἐν Δυ[σώ]ρῳ: P 97, n. 6  
 ἐνατος: Γορπιαίου ἐνάτη ἐπὶ δέκα: P 21, n. 2; Ὀλωίου ἐνάτη ἀπίοντος: P 21, n. 1  
 ἐνδημία: ἔν τε τ[αῖ]ς ἐνδημίασι τῶν ἡ[γ]ο]υμένων: Π, 3  
 ἐνιαυτός: [καθ' ἕκαστον ἔνιαυ]τόν: P 49, n. 1  
 ἐξάγω: ἐξάγειν τὴν στρατίαν: P 49, n. 2  
 ἐξετασταί: δεδώκαμεν τοῖς ἐξετασταῖς: P 31, n. 4, P 38  
 ἑορτή: τὴν πᾶσαν ἑορτὴν εὐώχησεν: P 46  
 ἐπαινῶ: ἐπαινέσαι τε αὐτόν: I, 15, P 35; [ἐπαιν]έσαι τε τὸν Ἰόλλα[ν]: P 35; ἐπαινέσαι τὸν  
 Ἄλκεταν: P 35, Π, 12-13  
 ἐπανερχομαι: [Διοδώρος ἐπανῆλ]θεν εἰς τὴν πόλιν: P 45, n. 7  
 ἐπεὶ: ἐπεὶ Παράμονος Σαμαγόρου: I, 3; ἐπεὶ πολιτε[ύ]εται: I, 12; ἐπὶ τινα τῶν παλαιῶν  
 ἡφάνισται γραμμάτων: P 38  
 ἐπέρχομαι: ἐπελθὼν ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν: I, 5, P 27, P 34; ἐπελθόντες ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν:  
 P 34  
 ἐπί: ἐφ' ἱερέως: P 20, n. 8, P 20, n. 9, P 21, n. 2; ἐπὶ τοὺς ἀγῶνας: P 33, n. 1; ἐπὶ ἱερέως:  
 P 65, n. 6; ἐπὶ τῆς Δημητρίου τοῦ Σωπάτρου στρατηγίας: I, 3; ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν: I, 5,  
 P 34; Γορπιαίου ἐνάτη ἐπὶ δέκα: P 21, n. 2; ἐπὶ στρατηγούτος Ἰποκράτου τοῦ  
 Νικοκράτου: P 21, n. 7; ἐπὶ τῆς Ἐπινίκου στρατηγίας: P 28; ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς: P 38; [ἐπὶ  
 τε τῇ προ]νοίᾳ: Π, 13; ἐπὶ ζυμφοραῖς ἀγαθαῖς: P 48  
 ἐπιγονή: ἐκ γενομένης ἐπιγονῆς: I, 7, 26  
 ἐπιδέχομαι: ἐπιδεξάμε[ν]ος τιχίσαι τὴν πόλιν: Π, 6-7  
 ἐπιδίδωμι: ἐπιδιδ[δ]οὺς αὐτόν: I, 13-14  
 ἐπίδοσις: P 46, n. 4; ἐπίδοσις ἐποιήσατο λαμπροτάτας: P 46  
 ἐπισκηνία: καὶ ταῖ[ς] λοιπαῖς ἐπισκην[ί]αις: Π, 4-5  
 ἐπίσκηνος: καὶ τὴν περὶ τὴν [τ]ῶν ἐπισκηνῶν ὁμήν: P 52, n. 2  
 ἐπίσκηνώ: P 52  
 ἐπιστάτης: ἐπιστάτου Ξενίου τοῦ Ὀργέως: P 21, n. 2  
 ἐπιστατῶ: ἐπιστατοῦντος Πανταύχου τοῦ Ἀρκε[σί]νου: P 21, n. 1  
 ἐπιτελῶ: ὅταν καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις οἱ ἀγῶνες ἐπιτελῶνται: P 46; θυσίαν ἐπέτελεσε

- μεγαλοπρεπή: P 47, n. 1  
 επιτυχῶς: τελέσας επιτυχῶς: P 45, n. 7  
 ἐπιφανής: ἐπιφανής τόπος: P 40; ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ [τό]πῳ: I, 17, P 35, P 36; [ἐν τῷ ἐπι]φανεστάτῳ [τ]όπῳ: P 36, II, 17-18; ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ: II, 27-28; ἐπιφανέστατος τόπος: P 57  
 ἐπιχειροτονῶ: ἐπιχειροτονήθη: I, 23, P 35 et n. 2; II, 28-29  
 ἐπιχορηγῶ: ἐπιχορηγῶν τοῖς ἀφικνουμ]ένοις: II, 2  
 ἐπιψηφίζω: ἐψηφίσθη: P 35  
 ἔτος: ἐν τῷ πέντε [κ]αὶ δεκάτῳ ἔτει: I, 8, P 28; ἔτους Θ καὶ Κ: P 20, n. 6; βασιλεύοντος Ἐπιγόνου ἔτους ἐβδόμου: P 21, n. 1; βασιλεύοντος Ἐπιγόνου ἔτους ἐνός καὶ τεσσαρακοστοῦ: P 21, n. 2; ἐν τῷ ἔκτῳ ἔτει: P 28, P 54; τοῦ QP σεβαστοῦ τοῦ καὶ FT ἔτους: P 37; τῷ Ζ καὶ Ι ἔτει: II, 6; καθ' ἔτος: P 46, καὶ ἐκεῖνο τὸ ἔτος ἐπεποιήκει: P 54  
 εὐεργασία: τὴν γεγενημένην εὐεργασίαν: P 36  
 εὐεργέτης: ὅταν καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις οἱ ἀγῶνες ἐπιτελῶνται: P 46; καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις: P 46, n. 2  
 εὐνοια: τῇ πρὸς τοὺς π[ο]λείτας ]εῦ]νοία: II, 14, P 43  
 εὐχή: εὐχὴν: VI, 2, 4, 5, 8, 9  
 εὐωχῶ: τὴν πᾶσαν ἑορτὴν εὐώχησεν: P 46; εὐωχεῖτο ἅμα τοῖς φίλοις: P 48  
 ἔχω: πρόνοιαν ἔχωνσιν τοῦ διασωίξιν τοὺς ἰδίους πολίτας: P 36  
 ζητῶ: καὶ τὰς συ[κκυρο]ύσας κόμας ἐζήτησεν διασῶ[μ]ι[σ]ται: P 62  
 ἦ: ἢ ἂν αἰρήται Πληστis: P 36, P 51, n. 4  
 ἡγεμών: ἡγεμόνες: P 53  
 ἡγοῦμαι: καλλίστην ἡγούσμενος: P 45, n. 7  
 ἡγούμενος: ἐν τε τ[α]ῖς ἐνδημίαις τῶν ἡ[γο]υμένων: II, 3-4, P 55; οἱ ἡγούμενοι: P 52-53  
 ἡμέρα: ἀγεσθαι δὲ [τῆ]ν ἡμέραν αὐ[τῆ]ν ἐκάστον Δαι[σί]ου μη[ν]ός ἱεράν: II, 19; ἄγειν [δὲ καὶ ἱεράν] ἡμέραν προσαγορευο[μένην] Ἡδίστης]: P 44, n. 3; κατέστησεν δὲ καὶ τὴν ἡμέραν: P 45, n. 7  
 ἡμέτερος: τῷ ἡμετέρῳ συνφέροντι: P 35  
 ἦρῶν: ὄρος θεμέλιος ἦρῶν: P 58, n. 1  
 θάλλινος: θαλλίνῳ στεφάνῳ: I, 9-10; P 18, P 16, P 29, P 30; στεφάνῳ θαλλίνῳ: P 35  
 θαλλός: [θα]λλοῦ στεφ[άν]ου]: P 36; θ[α]λλοῦ στε[φ]άνου: P 36, II, 15  
 θεμέλιος: ὄρος [θεμέ]λιος ἦρῶν: P 58, n. 1  
 θεός: ὡς τε τῷ θεῷ: P 26, II, 12; θεῷ Δεσπότη Πλούτων: P 27, n. 1; θυσίαν ἐπέτελεσε μεγαλοπρεπῆ τοῖς θεοῖς καὶ Ἀλεξάνδρῳ καὶ Φιλίπῳ: P 47; θεθκῶς τοῖς θεοῖς τὰς τε νομιζομένας θυσίας: P 48  
 θρέμμα: ἐκ τῶν ἀγγελῶν καὶ τῶν θρεμμάτων: P 26, n. 3  
 θυσία: θυσίαν ἐπέτελεσε μεγαλοπρεπῆ: P 47, n. 1; θεθκῶς τοῖς θεοῖς τὰς τε νομιζομένας θυσίας: P 48  
 θύω: θεθκῶς τοῖς θεοῖς τὰς τε νομιζομένας θυσίας: P 48  
 ἰδίᾳ: καὶ ἰδίᾳ καθ' ἕκαστον τῶν πολιτῶν: P 46  
 ἴδιος: διὰ τῶν ἰδίων γραμ(μ)άτων: I, 11, P 31, P 33, n. 1; τοὺς ἰδίους πολίτας: P 36; ἐκ [τοῦ] ἰ]δίου: II, 6; ἐκ τῶν ἰδίων: P 64, 5  
 ἱερεῖον: δοῦναι δὲ λέγεται καὶ τῇ στρατιᾷ ἱερεῖα καὶ οἶνον: P 48  
 ἱερεὺς: ἐφ' ἱερέως: P 20, n. 8, P 20, n. 9, P 21, v. 2; ἱερέως: P 21, n. 1; ἐπὶ ἱερέως: P 65, n. 6  
 ἱερόν: [ἐν Ἄρτεμ]δος ἱερόν: P 36, P 51, n. 5

- ἱερός: ἀγεσθαί δὲ [τὴν] ἡμέραν αὐ[τὴν ἐ]κάστου Δαι[σί]ου μη[ν]ός ἱεράν: Π, 20; ἀγειν [δὲ  
 καὶ ἱεράν] ἡμέραν: P 44, n. 3; ἱεράν τε αὐτὴν ψηφισάμενος ὑπάρχειν διὰ παντός:  
 P 45, n. 7; εἶναι δὲ καὶ τὴν ὀγδόην τοῦ Ἐπολλωνίου μηνός ἱεράν: P 45, n. 8
- ἴνα: ἴνα καὶ οἱ λοιποὶ ὀρθῶντες τὴν γεγενημένην εὐεργεσίαν ὑπὸ τῶν πολιτῶν πρόνοιαν  
 ἔχωσιν: P 36; ἴνα [κα]ῖ [οἱ λοιποὶ] π[ρ]οθυμότερ[οι] γείνωνται: Π, 22
- ἴσθημι: σταθῆναι δὲ τὴν [σ]τήλην: I, 17, 35; [στή]σουσιν δὲ ὃ αἰρεθέντες στήλην: P 36
- καθάπερ: καθάπερ ὁ νόμος συντάσσει: P 37
- καθίστημι: κατέστησεν δὲ καὶ τὴν ἡμέραν: P 45, n. 7
- καλός: καλλίστην ἡγησάμενος: P 45, n. 7
- κατά: τοῖς κατὰ κοινὸν συμφέρουσιν: I, 14-15
- κατὰ: καθ' ἔτος: P 46; καθ' ἕκαστον: P 46; κατὰ τὸ κοινόν: P 46; κατὰ λόχους καὶ  
 ἑκατοστάς: P 48; [καθ' ἕκαστον ἐνιαυτόν]: P 49, n. 1; κατὰ τὴν γεγενημέ-  
 νην<MENHN> ὑπὸ Φιλίππου τοῦ βασιλέως ὀροθεσίαν: P 58, n. 1; κατὰ τὸ δόξαν  
 τοῖς συνέδροις: P 97, n. 1
- κείμει: εἰς τὸ διηκεῖς μένειν κείμενον: P 38
- κληρῶ: τῶν κληρωθέντων προέδρων: P 37
- κλίται: P 87, n. 3
- κλιτύς: P 87, n. 3
- κοινόν: κατὰ τὸ κοινόν: P 46
- κοινός: τοῖς κατὰ κοινὸν συμφέρουσιν: I, 14; [τῶι τε] κοινῶι τῆς πατρίδος: P 35
- κριθή: κριθῶν: P 44, n. 1
- κύριος: νόμον... κύριον εἶναι: P 38
- κυρῶ: δόγμα τὸ κυρῶθέν: P 37
- κῶμη: P 59, n. 3; κῶμαι-μητροπόλεις: P 60; ἢ τὰ Ἴσαυρα ἔχουσα κῶμας δύο ὁμονύμους:  
 P 60, n. 5; συγκυροῦσαι κῶμαι: P 62, P 63; ἔδοξεν Γαζ[ω]ρίοις κ[α]ῖ ταῖς  
 συ[ν]κυρούσαις κῶμαις: P 62; καὶ τὰς συ[ν]κυροῦσας κῶμας ἐξήτησεν δια-  
 σ[ω]θ[ῆ]σαι: P 62; Κροκοδείλων πόλεως καὶ τῶν σ[υ]νκυρουσῶν κωμών: P 62, n. 5;  
 Τεπ(ύνεως) κ[α]ῖ τῶ(ν) συ[ν]κυρο(υσῶν) κωμών: P 62, n. 5
- κωμόπολις: P 60
- κωμογραμματεύς: κωμογραμμ(ατεύς) Κροκοδείλων πόλεως καὶ τῶν σ[υ]νκυρουσῶν  
 κωμών: P 62, n. 5
- λαμπρός: ἐπιδόσεις ἐποιήσατο λαμπροτάτας: P 46
- λέγω: οἱ ἄρχοντες ἐπιγ[α]ν: I, 2; Σωσίπατρος ὁ ὑπε[ρ]ιστάτης καὶ οἱ δ[ικ]ασταὶ  
 Μένανδρος, Νικόδημος, Ἰππίας, Παῖσων εἶπαν: P 20, n. 5; Ληταίων οἱ πολιτάρχαι  
 προβουλευσαμένων τῶν βουλευτῶν εἶπαν: P 31, n. 1; οἱ πολιτάρχαι προβουλεύ-  
 σαμένων τῶν βουλευτῶν καὶ γενομένης ἐκκλησίας εἶπαν: P 31, n. 1; δοῦναι δὲ λέγεται  
 καὶ τῇ στρατιᾷ: P 48
- λειτουργία: λητι[σ]ουργίας: P 51, n. 2
- λίθινος: στήλην λιθίνην: P 36; εἰστήλ[η]ν λιθίνην: Π, 27
- λοιπός: ὅπως καὶ οἱ[ῶ] λοιποὶ τῶν πολιτῶν: I, 18, P 36; ἴνα καὶ οἱ λοιποὶ ὀρθῶντες τὴν  
 γεγενημένην εὐεργεσίαν ὑπὸ τῶν πολιτῶν πρόνοιαν ἔχωσιν: P 36; καὶ ταῖ[ς] λοιπαῖς  
 ἐπισκην[ῆ]αις: Π, 4; ἴνα [κα]ῖ [οἱ λοιποὶ] π[ρ]οθυμότερ[οι] γείνωνται: Π, 22; καὶ τοῖς  
 λοιποῖς εὐεργέταις: P 46, n. 2
- λόχος: κατὰ λόχους: P 48
- μεγαλοπρεπής: θυσίαν ἐπέτελεσε μεγαλοπρεπῆ: P 47, n. 1

- μεγάλως: δαπανῶν μεγάλως: Π, 10  
 μέγας: ἐν δαπά[ναις] μεγάλαις: Π, 2; εἰς μεγίστας ἀ[ρ]χάς: Π, 21  
 μένω: εἰς τὸ διηκεῖς μένειν κείμενον: P 38  
 μεσόγειος: ἐν τῇ μεσογείῳ: P 84, n. 1  
 μή: μὴ ἀναδεδοκέαι: I, 10, 31  
 μηθεῖς: μηθένα πωλῶν: P 97, n. 6  
 μῆν: τοῦ Δίου μῆνός τῆι νομηνιαί: P 32, n. 4; τῆι I τοῦ Ἄρ[τ]μεισίου μῆνός: P 37; [τῆ]ν  
 ἡμέραν αὐ[τῆ]ν ἐ[κ]άστου Δαι[σί]ου μη[ν]ός: Π, 20; τὴν ὀγδόην τοῦ Ἄπολλωνίου  
 μῆνός: P 45, n. 7 et n. 8; ἐν τῷ Δαισίῳ μῆνι: P 46  
 μητρόπολις: ὄρος Μορ[ρ]υλίων τῆς μητροπόλεως: IV, 3-5, P 59; Κοροπισσέων τῆ[ς]  
 Κιητῶν μητροπόλεως; Διοκαισαρέων μητρο(πόλεως) Κεννάτιδ(ος): P 59; Διοκαι-  
 σαρέων μητρο(πόλεως) Κεννατῶν: P 59; Λάμου μητροπ(όλεως) Λαμώτιδος: P 59-60;  
 Λάμου μητροπ(όλεως) τῆς Λαμώτιδος: P 59-60; μητροπόλεως Ἰσαύρων: P 60; κῶμαι-  
 μητροπόλεις: P 60; μητρόπολις τῆς χώρας: P 60  
 μνήμονα: μνήμων: P 36; ἀποσταλῆι δὲ τὸ ψήφισμα εἶ[ι]ς τὸν μνήμονα: I, 22, 36; τῷ ἐν  
 Γαζάρῳ μνήμονι: P 37; ἀποστα[λ]ῆ[ν]αι τε [παρὰ τῶν ἀρχόν]των τῷ μνήμονι: P 37,  
 Π, 25-26  
 μόνος: ἐπιδεξάμε[νο]ς τιχίασι τὴν πόλιν μόνος: Π, 7  
 νέος: Νέα Ἰσαυρα: P 60; ἡ τὰ Ἰσαυρα ἔχουσα κώμας δύο ὁμωνύμους, τὴν μὲν Παλαιάν  
 καλουμένην τὴν δὲ Νέαν: P 60, n. 5  
 νομίζω: τεθικῶς τοῖς θεοῖς τὰς τε νομιζόμενας θυσίας: P 48  
 νόμος: καθάπερ ὁ νόμος συντάσσει: P 37; νόμον... κύριον εἶναι καὶ τεθῆναι εἰς τὰ  
 δημόσια: P 38  
 νίτρον, χαλαστραῖον: P 87-88  
 νομηνιαί: τοῦ Δίου μῆνός τῆι νομηνιαί: P 32, n. 4  
 ὄγδοος: τὴν ὀγδόην τοῦ Ἄπολλωνίου μῆνός ἱεράν: P 45, n. 8  
 οἶνος: δοῦναι δὲ λέγεται καὶ τῆ στρατιᾷ ἱερεῖα καὶ οἶνον: P 48  
 ὁμοιος: πρὸς τὴν ὁμοίαν αἴρε[σ]ιν: I, 21, P 36  
 ὁμοίως: ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὸ δημόσιον: P 38; καὶ ἐν τῷ ἕκτῳ ἔτει [δ]μ[ο]σίως: P 54  
 ὁμώνυμος: ἡ τὰ Ἰσαυρα ἔχουσα κώμας δύο ὁμωνύμους: P 60, n. 5  
 ὄπως: ὄπως καὶ οἱ λοιποὶ [τῶν πολιτῶν ἐνβλέποντες: I, 18, P 36  
 ὄρμη: καὶ <τὴν> περὶ τὴν [τῶν ἐπισκῆτων ὄρμην: P 52, n. 2  
 ὄροθησια: κατὰ τὴν γεγεννημένην<MENHN> ὑπὸ Φιλίππου τοῦ βασιλέως ὄροθησίαν:  
 P 58, n. 1  
 ὄροθητῶ: ὄροθέτησε (fausse lecture): P 58, n. 1  
 ὄρος: ὄρος Μορ[ρ]υλίων τῆς μητροπόλεως: IV, 1; ὄρους ἀποκατέστησε: P 58, n. 1; ὄρος  
 [θεμέ]λιος ἥρῳον: P 58, n. 1  
 ὄρω: ἵνα καὶ οἱ λοιποὶ ὀρῶντες τὴν γεγεννημένην εὐεργεσίαν: P 36; πρὸς τὴν τῆς πόλεως  
 φιλο[τιμ]ίαν ὀρῶντες: Π, 24  
 ὄταν: ὄταν εἰσπορευῆται: P 32, n. 4; ὄταν καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις οἱ ἀγῶνες  
 ἐπιτελῶνται: P 46; ἡ πόλις αἰρείσθω γυμνασίαρχον [ὄταν] καὶ τὰς ἄλλας ἀρχάς: P 49,  
 n. 1  
 ὄτε: ὄτε Ἄλκετας ἠρέ[θη]: Π, 20  
 ὄς: τεθῆναι ὄν δεδώκαμεν τοῖς ἐξετασταῖς: P 31, n. 4, P 38; δι' ἃ δὴ ἔδοξεν: Π, 12; ἐν ἡ: P  
 45, n. 7; ἃ ἔγρα[ψεν]: III, 1 57

- ὄσπερ: ἐν ἧπερ: P 45, n. 8  
 οὐς: τοῖς καὶ οὐς ἐξ ἀρχᾶς συμπολιτευομένοις καὶ συμπολ[εμισάντες]σσι: P 62  
 οὗτος: ἐποίησεν πρὸς τε τούτους: Π, 10  
 παλαιός: ἐπὶ τινα τῶν παλαιῶν ἠφάνισται γραμάτων: P 38  
 παλαιός: παλαιά Ἰσαυρα: P 60; ἢ τὰ Ἰσαυρα ἔχουσα κάμας δύο ὁμωνύμους, τὴν μὲν Παλαιὰν καλουμένην: P 60, n. 5  
 παρά: παρά Σύρου τοῦ Εὐάλκου, Κοζειμάσου [του] Πολυχάρμου, Δουλέους τοῦ Βεΐθους, τῶ[ν] κληρωθέντων προέδρων: P 37; ἀποστα[λη]ν[αί] τε [παρά τῶν ἀρχόν]των τῶ μν[ήμονι]: P 37, Π, 25; παρά Φιλίππου τοῦ Ποσιδίππου, Ὀρέστου τοῦ Ὀρέστου, Παραμόνου τοῦ Λυκίνου, τῶν ἀποκληρωθέντων προέδρων: P 38  
 παρορμῶ: παρορμῶσιν πρὸς τὴν ὁμοίαν αἵρεσιν: I, 21, P 36  
 πᾶς: τῆς πάντων σωτηρίας: Π, 8; διὰ παντός: P 45, n. 7; τὴν πᾶσαν ἐορτὴν εὐώχησεν: P 46  
 πατρις: [τῶι τε] κοινῶι τῆς πατρίδος: P 35  
 πέμω: [πέπομφα πρὸς σε τὸ ἀντίγραφον]: P 57  
 πέντε: ἐν τῷ πέντε [κ]αὶ δεκάτῳ ἔτει: I, 7, P 28, 54  
 περὶ: καί<τῆν> περὶ τὴν [τ]ῶν ἐπισκῆνων ὁρμήν: P 52, n. 2; ἃ ἔγραψεν ὁ βασιλεὺς περ[ί...]: P 57  
 πίνω: εὐωχεῖτο ἅμα τοῖς φίλοις καὶ ἔπινε: P 40  
 πλείων: ἐπιγονῆς πλείονος: I, 7  
 ποιά: ἐποίησεν πρὸς τε τούτους: Π, 9; ἐπιδόσεις ἐποιήσατο λαμπροτάτας: P 46; ποιήση: P 51, n. 3; καὶ ἐκεῖνο τὸ ἔτος ἐπεποιήκει: Π 54  
 πόλις: P 61; ἐδεδόκει τῇ πόλει: I, 5; δο[χ]θέντος τῇ πόλει: I, 9, P 30; [δ]εδόχθαι τῇ Μορρυλίων πόλει: I, 12, P 34; καὶ τῇ πόλει Ἐανῆ: P 27, n. 1; Εἰσιδι Λοχία καὶ τῇ πόλει: P 27, n. 1; [Ἄρ]τέμιδι Κυν[η]γῶ καὶ τῇ πόλει: P 27, n. 1; δεδόχθαι τῇ πόλει τῇ Ἀμφιπολιτῶν: P 34; τιχίσαι τὴν πόλιν: Π, 7; πρὸς τὴν τῆς πόλεως φιλο[τιμ]ίαν ὄρωντες: Π, 23; [Διόδωρος ἐπανῆλ]θεν εἰς τὴν πόλιν: P 45, n. 7; εἰς τὴν πόλιν εἰσῆλθεν: P 55, n. 8; ἢ πόλις αἰρείσθω γυμνασίαρχον [δταν] καὶ τὰς ἄλλας ἀρχάς: P 49, n. 1; Βραγυλίων ἢ βουλή καὶ ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία: P 61, P 92, n. 7; κωμογραμμ(ατεὺς) Κροκοδείλων πόλεως καὶ τῶν σ[υν]κυρουσῶν κωμῶν: P 62, n. 5  
 πολιτάρχης: Ληταῖων οἱ πολιτάρχαι προβουλευσαμένων τῶν βουλευτῶν εἶπαν: P 31, n. 1; οἱ πολιτάρχαι προβουλευσαμένων τῶν βουλευτῶν καὶ γενομένης ἐκκλησίας εἶπαν ἐν τῷ δήμῳ: P 31, n. 1; παρά τῶν πολιταρχῶν: P 38; πολιταρχῶν: P 42; τῶν πολιταρχῶν: P 38  
 πολιταρχῶ: πολιταρχούντων Τιμωνίδου τοῦ Ἀσκληπιάδου Μεσσα[τύλλου?] τοῦ Μητροδῶρου: P 22, n. 1  
 πολιτεία: P 61; Βραγυλίων ἢ βουλή καὶ ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία: P 61, P 92, n. 7  
 πολιτεύομαι: ἐπεὶ πολιτεύεται: I, 12-13  
 πολιτής: P 51; οἱ[ι] λοιποὶ [τ]ῶν πολιτῶν: I, 19, P 36; ἔδωκεν τοῖς πολεῖταις: P 26, Π, 11-12, P 43; τὴν γεγεννημένην εὐεργεσίαν ὑπὸ τῶν πολιτῶν: P 36; διασώζειν τοὺς ἰδίους πολίτας: P 36, τῇ πρὸς τοὺς π[ο]λείτας [εὐ]νοία: I, 14; ἠρέ[θη] εἰς μεγίστας ἀ[ρ]χάς παρά τῶν πολ[ε]ιτῶν: I, 21- 22; καθ' ἕκαστον τῶν πολεῖτῶν: P 46  
 πολίχινιον: P 60, n. 6  
 πρεσβεία: τελέσας ἐπιτυχῶς ἐν Ῥ[ώμ]ῃ τὴν πρεσβείαν: P 45, n. 7; ἀπὸ τῆς [πρε]σβεί[ας] εἰς τὴν πόλιν εἰσῆλθεν: P 45, n. 8  
 προβουλεύομαι: προβουλευσαμένων τῶν βουλευτῶν εἶπαν: P 31, n. 1; προβουλεσα-

- μένων τῶν βουλευτῶν καὶ γενομένης ἐκκλησίας: P 31, n. 1; [---προβουλευσαμ]ένων τῶν β[ουλευτῶν]: P 31, n. 1
- πρόγραμμα: P 31
- πρόεδρος: τῶν κληρωθέντων προέδρων: P 37; τῶν ἀποκληρωθέντων προέδρων: P 38
- πρόθυμος: ἵνα [κα]ῖ [οἱ λοιποὶ] π[ροθυ]μότεροι γείνωνται: II, 22
- πρόνοια: πρόνοιαν Ἐχῶσιν τοῦ διασάειζεν τοὺς ἰδίους πολίτας: P 36; [ἐπὶ τε τῇ προ]νοία: II, 13, P 43
- προνοῶ: χάριν τοῦ πρ[ον]οηθῆναι τῆς πάντων σωτηρίας: II, 8; πρ[ο]νοηόσατο τῆς χώρας: P 62
- πρός: πρὸς αὐτούς: I, 13; πρὸς τὴν ὁμοίαν αἴρε[σ]ιν: I, 21, 36; ἀπεστάκαμεν πρὸς σε: P 37; ἐποίησεν πρὸς τε τοῦτοις: II 10; τῇ πρὸς τοὺς π[ο]λείτας [εὐ]νοία: II, 14; πρὸς τὴν τῆς πόλεως φιλο[τιμ]ίαν ὀρῶντες: II, 23; πέπομα πρὸς σε: P 57; πρὸς αὐτῷ τῷ Ταύρῳ: P 60, n. 5
- προσαγορεύω: προσαγορευο[μένην] Ἡδίστ[ης]: P 44, n. 3
- πρόσδοδος: πρόσδοδον Ἐπόλλωνι ἐκ τῶν ἀγελῶν καὶ θρεμμάτων: P 26, n. 3
- προσπεριτειχισμός: προσπεριτειχισμὸν: P 51, n. 8
- προστάσσω: προσταστάση: P 51, n. 2
- πυρός: πυρῶν: P 44, n. 1
- πωλῶ: μηθένα πωλεῖν: P 97, n. 6
- σᾶμα: P 24
- σεβαστός: τοῦ QP σεβαστοῦ τοῦ καὶ FT ἔτους: P 37
- σήμα: P 24
- σῖτος: ἀγαγεῖν τε εἰς τὴν ἀγορὰν [σῖτ]ον: II, 9
- στεφανος: θαλλίνωι στεφάνωι: I, 10, 16, P 29, P 30; στεφάνωι θαλλίνωι: P 35; [θα]λλοῦ στεφ[άνωι]: P 36; [θα]λλοῦ στεφ[άνωι]: P 36, II, 15, 43
- στεφανῶ: στεφαν[ῶ]σιν αὐτὸν θαλλίνωι στεφάνωι: I, 9, P 30, P 33, n. 1, P 35; στεφαν[ῶ]σαι θαλλίνωι στεφάνωι: I, 15-16; στεφανῶσουσιν δὲ στεφάνωι θαλλίνωι: P 35; στεφ[αν]ῶ[σαι αὐτὸν θα]λλοῦ στεφ[άνωι]: P 36; στεφανῶσαι [αὐ]τὸν [θα]λλοῦ στεφ[άνωι]: P 36, II, 14-15; [στεφ]ανῶσθαι αὐτόν: P 49, n. 1
- στήλη: σταθῆναι δὲ τὴν [σ]τήλην: I, 17, P 35; [στή]σουσιν δὲ οἱ αἰρεθέντες στήλην λιθίνην: P 36; ἀναγραφέντα εἰς στήλην: P 38; εἰστήλη[ν λιθίνην]: II, 26
- στηλογραφῶ: στηλογραφηθῆναι αὐτ[ὸ] ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς: P 38
- στρατηγία: ἐπὶ τῆς Δημητρίου τοῦ Σωπάτρου στρατηγίας: I, 4; τῆς Ἐπινίκου στρατηγίας: I, 8, 28, 54
- στρατηγῶ: ἐπὶ στρατηγούντος Ἰπποκράτου τοῦ Νικοκράτου: P 21, n. 7
- στρατιά: δοῦναι δὲ λέγεται καὶ τῇ στρατιᾷ: P 48
- στρατιά: ἐξάγειν τὴν στρατιάν: P 49, n. 2
- σύ: πρὸς σε: P 37
- συγκυρῶ: συγκυροῦσαι κῶμαι: P 62, P 63; ἔδοξεν Γαζ[ωρίου] κ[α]ῖ ταῖς συ[κ]υροῦσαις κώμαις: P 62; καὶ τὰς συ[κ]υροῦσας κώμας ἐξήτησεν διασ[θ]ῆ[σαι]: P 62; Κροκοδείλων πόλεως καὶ τῶν συ[κ]υροῦσῶν κωμῶν: P 62, n. 5; Τεπ[τ]ίνεως κ[α]ῖ τῶν συ[κ]υρο[υ]σῶν κωμῶν: P 62, n. 5
- συμπολεμῶ: οὐς ἐξ ἀρχῆς συμπολιτευομένοις καὶ συμπολ[ε]μεισάντε[σσι]: P 62
- συμπολιτεῦσαι: οὐς ἐξ ἀρχῆς συμπολιτευομένοις καὶ συμπολ[ε]μεισάντε[σσι]: P 62
- συμφέρω: τοῖς κατὰ κοινὸν συμφέρουσι: I, 14-15; [τῶι τε] κοινῶι τῆς πατρίδος: καὶ

- τῶι ἡμετέρῳι συνφέροντι: P 35
- συμφορά: ἐπὶ ξυμφοραῖς ἀγαθαῖς: P 48
- σύνεδρος: κατὰ τὸ δόξαν τοῖς συνέδροις: P 97, n. 1
- συντάσσω: καθάπερ ὁ νόμος συντάσσει: P 37
- σωτήρ: Διὶ καὶ βασιλεῖ Φιλίπῳ σωτήρι: P 48, n. 1
- σωτηρία: προ]νηθῆναι τῆς πάντων σωτηρίας: P 48, 8
- τε: ὡς <ε>ε τῶι Ἀσκληπιῶι: I, 6; ἐπαινεῖσαι τε αὐτόν: I, 15, P 35; βοῦς τε ἀγελαίαις: P 26, II, 11; ἔδωκεν τοῖς πολέταις ὡς τε τῷ θεῷ: P 26, II, 12; [τῶι τε] κοινῶι τῆς πατρίδο[ς] καὶ τῶι ἡμετέρῳι συνφέροντι: P 35; [ἐπαιν]έσαι τε τὸν Ἰόλλα[ν]: P 35; ὑπὸ τε τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου: P 37; ἀποστα[λ]ῆν[αι] τε [παρὰ τῶν ἀρχόντων τῷ μν[ήμονι]: P 37, II, 25; ἐν τε τ[αῖς] ἐνδημίαις τῶν ἡ[γο]υμένων καὶ ται[ς] λοιπαῖς ἐπισκηνί[αις]: II, 3; ἀγαγεῖν τε εἰς τὴν ἀγορὰν [σίτ]τον: II, 9; ἐποίησεν πρὸς τε τούτοις: II, 10; [ἐπὶ τε τῇ προ]νοίᾳ: II 13; ἱεράν τε αὐτὴν ψηφισάμενος: P 45, n. 7
- τειχίζω: ἐπιδεξάμε[νος] τιχίσαι τὴν πόλιν: II, 7, 43
- τείχος: P 51
- τελῶ: ἐν ἡι τελέσαι ἐπιτυχῶς ἐν Ῥ[ώμ]ῃ τὴν πρεσβείαν]: P 45, n. 7
- τεσσαρακοστός: ἔτους ἐνὸς καὶ τεσσαρακοστοῦ: P 21, n. 2
- ταμίαις: ταμῶν Γαιτέου τοῦ Παῦλου, Ε[...]λου τοῦ Διονυσοφάνου: P 21, n. 1
- τίθημι: τεθῆναι ὄν δεδοκάμεν τοῖς ἔξεσταταῖς: P 31, n. 4, P 38; τεθῆναι εἰς τὰ δημόσια: P 38; τεθῆναι δὲ αὐτοῦ τὴν εἰκόνα: II, 16; τεθῆναι δὲ ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ: II, 27
- τις: ἀπονέμεται τις χάρις: I, 20, P 36; ἐπὶ τινα τῶν παλαιῶν ἡφάνισται γραμάτων: P 38
- τοιούτος: ἀπονέμεται τις χάρις τοῖς τοιούτοις ἀνδράσι]: I, 20, 36
- τόπος: ἐπιφανῆς τόπος: P 40; ἐν τῶι ἐπιφανεστάτῳ [τ]όπωι: I, 18, P 35, P 36; [ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ [τ]όπῳ]: P 36; ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ: II, 28; ἐπιφανεστάτος τόπος: P 57
- τότε: τοὺς τότε ἄρχοντας: I, 10, P 31
- τρικλίνιον: ἐν τοῖς τρικλεινοῖς: P 46
- ὕλη: τὴν δὲ [ὑλ]ῆν τὴν ἐν Δι[σώρ]ῳι: P 97, n. 1
- ὑπάρχω: ἱεράν τε αὐτὴν ψηφισάμενοι ὑπάρχειν διὰ παντός: P 45, n. 7
- ὑπε[π]ιστάτης: Σωσίπατρος ὁ ὑπε[π]ιστάτης: P 20, n. 5
- ὑπό: τὴν γεγεννημένην εὐεργεσίαν ὑπὸ τῶν πολιτῶν: P 36; δόγμα τὸ κυρωθὲν ὑπὸ τε τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου: P 37; κατὰ τὴν γεγεννημένην <MENHN> ὑπὸ Φιλίππου τοῦ βασιλέως ὀροθεσίαν: P 58, n. 1
- φίλος: εὐωχεῖτο ἅμα τοῖς φίλοις: P 48
- φιλοτιμία: πρὸς τὴν τῆς πόλεως φιλο[τιμ]ίαν ὀρῶντες: II, 23-24
- φρούριον: P 59, n. 3; P 60, n. 6
- φυλῆ: ταῖς φυλαῖς ἐπιδόσεις ἐποιήσατο λαμπροτάτας: P 46
- χαράκωμα: P 93
- χάριν: χάριν τοῦ προ]νηθῆναι τῆς πάντων σωτηρίας: II, 7
- χάρις: ἀπονέμεται τις χάρις: I, 20, P 36
- χειριστής: τῶι δὲ χειριστῆ: P 51, n. 4
- χώρα: P 62; μητρόπολις τῆς χώρας: P 60; προ]βουνοῖσάτο τῆς χώρας: P 62
- ψαφαρός: ἡ ψαφαρά: P 84, n. 1
- ψηφίζω: ἱεράν τε αὐτὴν ψηφισάμενος ὑπάρχειν διὰ παντός: P 5, n. 7
- ψηφισμα: μὴ ἀναδεωκεῖναι τὸ ψηφισμα: I, 11, P 31; ἀποσταλῆι δὲ τὸ ψηφισμα: I, 22,

- P 36; ψηφίσματα Γορπιαίου ἐνάτη ἐπὶ δέκα: P 21, n. 2; [τὸ δὲ ψηφίσμα] ἀποστα[λ]ῆν[αι] τε παρὰ τῶν ἀρχόντων τῶ μν[ή]μονι: II, 24  
 φνῆ: ὄνην: fausse lecture: P 58, n. 1  
 ὡς: ὡς τ<ετ>ε τῶι Ἴ�σκληπιῶι: I, 6; ὡς τε τῶ θεῶ: P 26, I, 12; ἐνβλέποντες ὡς ἀπονέμεται τις χάρις: I, 19, P 36

## VII. INDEX GENERAL

Les mots "Macédoine" "Crestonie" et "Morrylos" ne sont pas repertoriés.

- Achtsé Klissé: voir Kolchis  
 Acté; péninsule de la Chalcidique: 83  
 Adshi Gölü, nom turc de Pikrolimni: 89, 91  
 Adyra fille d'Antigonos: 77  
 Aétos, fort byzantin au nord de Drymos: 96  
*Ager Cassandrensis*: 87  
 Aigéai, cité de Macédoine: culte de Philippe II: 47, n. 5 dédicace de Persée: 54, n. 1; stèle funéraire: 67, n. 2  
 Aineia: cité de Macédoine: 84, n. 1; dans Tite-Live: 83; dans la liste des théorodques de Delphes: 85, n. 2  
 Aīvati: voir Lété  
 Akanthos, cité de la Chalcidique: dans la liste des théorodques de Delphes: 84-85, 110  
 Akbunar, voir Asprovrysi  
 Akceklise: voire Achtsé Klissé  
 Akritas, village du nome de Kilkis: 107  
 Alexandre Ier, roi des Macédoniens: limites orientales de son royaume: 97, n. 6  
 Alexandre III, le Grand, roi de Macédoiens: célébration des Daisia: 48; ses compagnons: 48, n. 3; "lettre" à Philippos: 97, n. 6  
 Alexandre, fils de Persée: dédicace aux dieux égyptiens: 50  
 Alexandrescu-Vianu (Maria), érudite roumaine: 74  
 Alexis Commène, empereur byzantin: opérations dans la plaine du bas Axios: 95-96  
 Ali Hodjalar: voir Mikrokampos  
 Alkétas, bienfaiteur de Morrylos: 26, 43, 44, 45, 49, 54, 63, 64  
 Alkoména, *komè* de Derriopos: lettre de Persée: 46, 50, 57, n. 2  
 Allantion, cité de Macédoine: située dans l'Amphaxitide selon Papazoglou: 25, n. 3  
 Almopie, région de Macédoine: 97  
*alpha*: forme de la lettre: 22-23, 28, 41, 50, 66, 68

- Amatovo, lac de Macédoine: 103
- Ambar Keui: voir Mandrès
- Amer, lac: voir Pikrolimni
- Amisos: cité d'Asie Mineure: pilote honoré dans un décret d'Olbia: 44-45
- Ammoudopotamos, rivière de Macédoine, anciennement Koumli: 98
- Amphaxitide, subdivision administrative de la Macédoine: 59, 93, 98, définition: 25 et n. 3, 85-86
- Amphaxitis*: voir Amphaxitide
- Amphipolis, cité de Macédoine: 84, 97; datation des décrets: 21; dédicace: 22, n. 1; archontes: 22, n. 3; loi sur les éphèbes: 23; *diagramma* de Philippe V: 23; capitale de subdivision administrative: 25; assemblée: 27; décret d'époque romaine: 29, n. 2; Assemblée et Conseil: 34 et n. 6; culte de Philippe II: 47 et n. 5; dédicace aux dieux égyptiens 47; règlement militaire: 51; culte d'Asclépios: 65; dans la liste des théorodques de Delphes: 84
- Amyntas Ier, roi des Macédoniens: limites orientales de son royaume: 97, n. 6
- Amyntas III, roi des Macédoniens: culte à Pydna: 47, n. 3 et n. 5
- Amyntas, père d'Holoichos: 23, n. 6
- Anchialos, village du nome de Thessalonique: 90; tumulus: 90, n. 6
- Andronicos (Manolis), archéologue grec: 73
- Andriskos, prétendant au trône de Macédoine: 52, n. 4, 55
- année: de règne: 20-21, 28, 49-50, 54-55
- Annius, Marcus, questeur romain: 20, 45
- Ano Apostoloi (Apostolar): village du nome de Kilkis, site antique identifié à Morrylos: 9, 17, 39-40, 41, 56, 57, 61, 63, 64, 66, 68, 69, 77, 85, 110
- Anthémonte, région de la Macédoine: 25, n. 3, 86
- Anthémonte, cité de Macédoine: dédicace: 22; décret hellénistique: 29, n. 2, 34, n. 1, 35; décret d'époque romaine: 35 et n. 2
- Anthémous (Anthémonte), fleuve de Macédoine: 86
- Antigone Doson, roi des Macédoniens: 48
- Antigonea*: voir Antigoneia
- Antigoneia (Psaphara), cité de Macédoine: localisation: 86-87; située dans l'Amphaxitide selon Hammond: 25, n. 3; dans Ptolémée: 83, 87, n. 1; dans [Skymnos]: 84, n. 1; dans la liste des théorodques de Delphes: 85 et n. 2
- Antigoni: escarpement rocheux, anciennement Rachmani, emplacement du fort byzantin d'Aéto; voir aussi Dévè Kran
- Antigonides: 28, 51, 55
- Antigonos: père d'Adyra: 77
- Antigonos, père d'Isidora: 97
- Antiochos IV, roi de Commagène: 60, n. 5
- Apollon: culte à Béroia: 65
- Apostolar: voir Ano Apostoloi
- Archives de la XVIe Ephorie des Antiquités: 69 et n. 2
- archives publiques: à Morrylos: 26, 32, 37-39, 78
- archontes: magistrats à Morrylos: 19, 21, 22, 24, 28, 31, 32, 33, 50, 54, 78; à Anthémonte: 22; à Amphipolis: 22, n. 5

- Argaios, père d'Hadymos et de Séleukos: 84  
 Argilos, cité de Macédoine: onomastique: 23, n. 6  
 Argos, cité de Péonie: défaite de Sextus Pompée: 53  
 Armoutsi: voir Mégali Vrysi  
 Artémis: Taurobolos: dédicace à Amphipolis: 22, n. 1; Leukophryéné: à Magnésie du Méandre: 45, n. 3  
 Artzani, lac de Macédoine: 103 et n. 1, 108, 109; khan: 106  
 Asandros fils de Ménandros, de Béroia: 23, n. 5  
 Aschik: nom d'un village selon Chadji Chalfa, en fait le nom du lac amer Adschi Gölü: 89, n. 3  
 Asclépiades: 75-76: voir aussi Asclépios, Hygie, Epionè, Machaon et Podaleirios  
 Asclépieion: de Morrylos: 40, 57, 66-67, 75  
 Asclépios: divinité principale à Morrylos: 19, 25, 26, 27, 36, 38, 39, 64-67, 75-80; à Cos: 27, 43, 44; prêtre éponyme en Macédoine: 65 et n. 8, 66; statues: 69-72  
 Asie Mineure: documents hellénistiques: 28, n. 1; *métropolis*: 59 institutions administratives: 61  
 Asprovrysi, village du nome de Thessalonique, anciennement Akbunar: 106  
 Assara (?), cité de la Chalcidique: dans la liste des théorodques de Delphes: 84-85  
 Assemblée: à Morrylos: 19, 26, 32, 33, 78; à Béroia: 24; à Amphipolis: 27; à Philippes: 27; à Athènes: 30; en Macédoine: 31, 35; à Gazoros: 35; de l'*ethnos* macédonien: 48, n. 4  
 Assiros, village de nome de Thessalonique, anciennement Guvezné: site antique: 94  
 Astraia: voir Astréa  
 Astréa, cité de Péonie: dans la liste des théorodques de Delphes: 93, 103, 110  
 Athéna Aléa, à Tégée: 75  
 Athènes: recompenses aux bienfaiteurs: 30, 34; épistate des prytanes et proèdres: 31; procédures d'exécution des décrets: 31; *probouleusis*: 31, n. 1; décret sur le culte de Julia Domna: 45, n. 3; Olympieion: 89; type statuaire d'Asclépios: 76, n. 1  
 Attalos III, roi de Pergame: honoré dans un décret de Pergame: 45, n. 1  
 Atzi Gjöl: nom donné à Pikrolimni par J.G. von Hahn: 89, n. 3  
 Aurelianus: voir Clodius, P., Capito Aurelianus  
 Auguste: autel à Pergame: 45, n. 3; prêtre de Zeus, Rome et Auguste: 46  
 Avret Hissar: voir Palaion Gynaikokastron  
 Axios, fleuve de Macédoine: 84, 86, 88, 89, 94, 96, 105 et n. 1, 106, 108, 109, n. 3 et 4; limite occidentale de l'Amphaxitide: 25 et n. 3; route le long de sa rive gauche: 53, 55-56, 93, 104; lit ancien: 90, n. 6, 91; difficultés du terrain le long de sa rive gauche: 103  
 Babylone: culte de Sarapis: 48, n. 3  
 Bakalakis (G.), archéologue grec: 73  
 Basilakios: voir Niképhoros Basilakios  
 Battyna, village d'Orestide: décret d'époque romaine: 22, n. 3, 38  
 Baum, baron von, consul général d'Autriche à Salonique: 106, n. 4  
 Béroia, cité de Macédoine: onomastique: 23, n. 4, 23, n. 5, 24, n. 1; stratège éponyme: 21, 24; loi sur le gymnase: 21, 28, 38, 50; dédicace à la cité et à Isis: 27, n. 1; inscription relative aux réunions du *koinon* macédonien: 48, n. 4; culte d'Asclépios: 65; statuaire: 74, n. 4; inscriptions découvertes en 1940: 96; musée: 97, n. 1

- Bérovo: voir Vertiskos
- bienfaiteurs: fête: 46, 49; culte à Kalindoia et Thessalonique: 46-48; épithète d'Antigone Doso: 48
- Bisanthè, cité de Thrace: dans la liste des théorodoques de Delphes: 84
- Bolbè: lac de Macédoine: 86, 98
- Boutkovou, lac: voir Prusias
- Bragylai, cité de Macédoine: 63, 103; située dans l'Amphaxitide selon Hammond: 25, n. 3; borne: 58, 59; dédicace à Hadrien et à Sabine: 61-62; localisée à Métallikon: 92-93; dans la liste des théorodoques de Delphes: 93, 96, 103, 104, 110
- Bryaxis: sculpteur grec: 76
- Bryennios: voir Niképhoros Bryennios
- Byzance, cité de Thrace: dans la liste des théorodoques de Delphes: 84
- Capito: voir Clodius, P., Capito Aurelianus
- Caesar, C. Julius: voir César
- Carie: graphie dans les inscriptions: 51
- Cassandree, cité de la Chalcidique: 87; décrets: 20 et n. 1, 21; dans Tite-Live: 83; dans [Skymnos]: 84, n. 1; dans la liste des théorodoques de Delphes: 85, n. 2; dans Ptolémée: 87, n. 1
- Cassandrensis*, ager: 87
- Casson (S.), savant britannique: 94, n. 6
- Castra*: station de la Voie Egnatienne en Macédoine: 93
- Céphisodote, fils de Praxitèle, dit le Jeune: sculpteur grec: 76
- César: honoré dans décret de Sardes: 45, n. 4
- Chaitai, fausse lecture pour Klitai: située dans l'Amphaxitide, selon Hammond: 25, n. 3
- Chalastra, cité de Macédoine: 88, 104; lac: 88; localisation: 89-91, 110
- Chalastra, village du nome de Thessalonique, anciennement Koulakia, aujourd'hui Pyrgos: 88
- Chalcidique, région de Macédoine: 20, n. 1; 25, n. 3, 110; dans Ptolémée: 83-84, 86; dans [Skymnos]: 84, n. 1; dans la liste des théorodoques de Delphes: 85
- chalestracum*: mélange de nitrates employé dans la boulangerie: 85, n. 3
- chalestricum*: mélange de nitrates employé dans la boulangerie: 87
- Chalestricus, lacus: 91
- chancellerie macédonienne: 18
- Charakoma, cité de Macédoine: 35, n. 2, 92-96, 103, 104, 108
- Cherson, village du nome de Kilikis, anciennement Hoursowo: 106
- Chortiatis, montagne de Macédoine, l'antique Kissos: 86, 108
- Chorygi, village du nome de Kilikis, anciennement Kéretz ou Kiritzi: 109 et n. 5
- Chrysofonos, père de Samos: 23, n. 4
- Cilicie: Diocésarée en Cilicie: 59; Lamos en Cilicie: 59
- Clitae*: 83, 87, 92; voir aussi Klitai
- Clodius, P., Capito Aurelianus: 59
- Collection Papailiaki, à Thessalonique: 65, n. 7
- Commagène: monnaies d'Antiochos IV: 60, n. 4
- Comnène: voir Alexis Comnène
- Conseil: à Athènes: 30; en Macédoine: 31; en Derriopos: 31, n. 1; à Morrylos 33, 78; des

- Koropisseis: 59
- Cooksey (W.), érudit britannique: description de Kalabak: 109
- Cos: décrets de cités macédoniennes: 20; théores: 27; décret après la victoire sur les Gaulois à Delphes: 45, n. 1
- Cosconius, M., gouverneur de Macédoine: 53
- couronne, de feuillage: 17, 19, 25, 26, 30, 32, 35, 43, 44
- Cousinéry (M.E.M.), voyageur français: identification de Chalastra: 89; la carte de Macédoine: 106; sur la distance Thessalonique-Gradiska: 107
- Crousidae, région de la Chalcidique: 87
- Daisia, fête macédonienne: distribution des honneurs: 32, 46, 48, 49 et n. 4
- Daios, mois du calendrier macédonien: 32, 43, 44, 46, 48, 49, 78
- Danube: 104
- Dardiens: guerre contre Philippe V: 53; guerre contre Persée: 55
- datation: des décrets en Macédoine: 20-21; des documents publics à Morrylos: 24, 55
- Daux (G.), savant français: datation de la liste des théorodques de Delphes: 84, n. 4
- Delphes: théorodques: à Béroia: 23, n. 5; en Macédoine: 78, 84-85, 91, 93, 95, 103, 104, 110; défaite des Gaulois: 45, n. 1
- Délos: décret de Thessalonique: 20
- delta*: forme de la lettre: 41, 50, 68
- Démétrios II, roi des Macédoniens: graphie sous son règne: 51
- Démétrios, fils de Sopatros, stratège: 19, 24, 25, 27-29
- Derriopos, région de la Haute Macédoine: décret, politarques: 31, n. 1, 37-38
- Dervéni, défilé reliant la plaine côtière de la Mygdonie avec la dépression du lac Koroneia: 93, 95, 96
- Despoini (Aikatéirini), archéologue grecque: fouilles à Sindos: 90, n. 6
- Dévé Kran, escarpement rocheux, connu aussi sous le nom de Gibraltar: 94, n. 5, 96; voir aussi Antigoni et Aétos
- diagramma*: de Philippe V à Amphipolis: 23, 50; de Philippe V à Thessalonique: 51
- Diavaton, col commandant l'entrée de la plaine de Pélagonie: 93
- dikastés*: à Thessalonique: 23, n. 5; 29, n. 1
- Diocésarée, cité de Cilicie: 59
- Diodoros Paspas: gymnasiarque à Pergame: 45
- Dion: culte d'Asclépios: 65; groupe des Asclépiades: 76-77; musée: 76, n. 5
- Dionysastes: décret de Téos: 44, n. 3
- Dionysia: fête à Thessalonique: 32
- Dionysos: statue découverte à Palatianon: 98; son sanctuaire crestonien: 98-99; représentation sur un vase découvert à Palatianon: 99, n. 1; Paionikos: 99; Zeus Dionysos Gongylos à Thessalonique: 99
- Dios: mois du calendrier macédonien: 20, 32, 48, n. 3
- Dobéros, cité de Péonie: 97 et n. 5
- Doïrani, lac de Macédoine: 86, 95, 98, 103, 106
- Doïrani, ville de Yougoslavie: 106 et n. 4, 107 et n. 1
- Domna: voir Julia Domna
- Doson: voir Antigone Doson
- Dov Tépé, défilé: 98

- Drimiglava: voir Drymos
- Drymos, village du nome de Thessalonique, anciennement Drimiglava: 93, 94, n. 4-5; site antique: 94, 95 et n. 3; identifié à Charakoma: 95; dans les opérations de Basilakios: 96 et n. 3
- Dyrrhachion: 95
- Dysoron, montagne de Macédoine: 98; limite orientale de l'Amphaxitide: 25, 86, 93; identifiée aux monts Krouisia: 97, n. 6
- Echédoros, fleuve de Macédoine: 86, 93, 94, 95, 105, 107-108; limite de l'Amphaxitide selon Hammond: 25, n. 3; arrose les pâturages de Morrylos: 26, 36; voir aussi Gallikos
- Edessa, cité de Macédoine: onomastique: 23, n. 4
- Edson (Ch.), savant américain: estampages et copies des inscriptions de Macédoine: 9, 38, 41, 63; sur l'extension du Golfe Thermaïque: 88, n. 7; sur la station Gallicum: 107
- Egnatienne: voir Voie Egnatienne
- Egypte: *métropolis*: 60-62; organisation administrative des Lagides: 61
- égyptien: dieux égyptiens: 46-48
- Eidomene: voir Idoméni
- Eleuthérochori: village du nome de Kilkis: 58; borne des Bragylioi: 58
- Elimée, région de la Haute Macédoine: 27, n. 1
- éloge, public: honneur à Morrylos: 19, 32, 35, 43, 44
- Emathie, région de Macédoine: dans Ptolémée: 83
- enkoimésis*: 48, n. 3; dans le culte d'Asclépios: 65
- Eordée, région de Macédoine: 97
- Eporie d'Antiquités de Thessalonique (XVIe): archives: 69 et n. 2; recherches à Palaion Gynaikokastron: 108
- Epinikos, stratège: 19, 24-25, 27-29, 32
- Epioné: statue à Morrylos: 39, 76 et n. 4
- épiskéniai*: à Morrylos: 52
- épistate, des prytanes, à Athènes: 31; éponyme: 54
- éponyme: prêtre: 20, 21, 54, 65; stratège: 21, 24, 28; épistate: 54
- epsilon*: forme de la lettre: 41, 50, 57; *epsilon iota*; confusion avec *iota*: 43, 54; confusion avec *êta* et *êta iota*: 51
- ère: "nationale": 20, 50; "provinciale": 49
- êta*: confusion avec *epsilon iota* et *êta iota*: 51; *êta iota*: confusion avec *êta* et *eta iota*: 51
- ethnos*: macédonien: assemblées: 48, n. 3; des Κιῆται: 60, n. 4
- Eukarpia, village du nome de Kilkis: 103
- Europos, cité de Macédoine: située dans l'Amphaxitide selon Papazoglou: 25, n. 3
- Euxénos, nom d'homme en Macédoine: 24
- Euxénos, fils de Samos, archonte à Morrylos: 19, 23, 26, 29, 34
- ex voto*: 67
- formule hortative: voir hortative, formule
- fratrie: à Sparte: 49, n. 4
- French (D.H.), savant britannique: description de Kalabak: 105
- gamma*: forme de la lettre: 68
- Gallikos, fleuve de Macédoine: anciennement Echédoros: 25, n. 3, 26, 86, 89, 93, 94, 95,

- 96, 105, 106, 107, 108; khan du Gallikos: 105, 107; défilé du Gallikos: 106, 107, 108; passage du Gallikos: 107-108: voir aussi Sténa Gallikou
- Gallicum, station de la voie romaine Thessalonique-le Danube: 104-112
- Garsaura, bourg de Garsauritis: *métropolis* de la région: 60 et n. 6
- Garsauritis, région de Cappadoce: sa *métropolis* Garsaura: 60 et n. 6
- Gazoros, cité de la vallée du Strymon: 63, 63: décret hellénistique: 20, 23, 28, 29, n. 2: 33, n. 1, 35, 36, 50-51 et n. 1, 54, 62; décret d'époque romaine: 22, n. 3, 37
- Gaulois: défaite à Delphes: 45, n. 1
- Gauthier (Ph.), savant français: correction et interprétation du premier décret de Morrylos: 9, 18, 28, 33, n. 1, 54
- Géphyra, village du nome de Thessalonique, anciennement Topsis: habitation préhistorique: 89; identification du site proposée par Kirsten: 51
- Gerbase: voir Kastanéa
- Gevgéli: ville de Yougoslavie: 105, n. 1
- Gibraltar: voir Devé Kran
- Gigonis, cap de la Chalcidique: 83
- Gnoina: voir Palaichora
- Gongylos: épithète de Zeus Dionysos à Thessalonique: 99
- Gortyne, cité de Crète: onomastique: 24, n. 3
- Gortynia, cité de Macédoine: dans l'Amphaxitide selon Papazoglou: 25, n. 3
- Gradiska, village yougoslave près du site d'Idoméni: 105, 106, 108; distance de Thessalonique: 107; distance de Kalabak: 109
- Grciste: voir Gradiska
- Guvezné, voir Assiros
- gymnase: loi sur le gymnase de Béroia: 21, 25, 38, 50
- gymnasiarque: à Pergame: 45
- Habicht (Chr.), savant allemand: 30, 41, 42, 52, n. 1
- Hadschi Chalfa, voyageur turc: 89
- Hadymos, fils d'Argaios, théorodoque à Morrylos: 34
- Hadrien, empereur romain: bornage sous son règne: 59; inscription des Koropisseis en son honneur: 59; inscription de Bragylai en son honneur: 61-62
- Hagionéri: voir Palaion Hagionérian
- Hahn (G.), von, voyageur autrichien: routes de Macédoine: 106; sur la distance Thessalonique-Gradiska: 107
- Hammond (N.G.L.), savant britannique: définition de l'Amphaxitide: 25, n. 3, 85; localisation de Morrylos: 85; définition de la Mygdonie: 86; sur Chalastra dans Hécatée: 88, n. 4; interprétation d'un passage de Chadji Chalfa 89, n. 3; sur l'absence d'une route antique passant par le col de Lachanas: 93-94; identification des monts Krousia au mont Dysoron: 97, n. 6; étude des routes de Macédoine centrale: 98; sur la position stratégique de Palatianon: 98; sur le sanctuaire de Dionysos en Crestonie: 90-99; identification de Gallicum et de Tauriana: 104
- Haute Macédoine, administration: 25; voir aussi *méris* IVE
- Hécatée, géographe grec: sur Chalastra: 88, n. 4
- Hédistè, prêtresse à Téos: 44, n. 3
- hégouménoi*: à Morrylos: 52

*hékatoctys*: 48

Héliophyton, village du nome de Kilkis, anciennement Ratès: 107

Héraclée (Sintique), cité de Macédoine: 97

Héraklès: représentation sur un vase découvert à Palatianon: 99, n. 1

Hérodote, historien grec: sur l'emplacement de Chalastra: 90

Hygie: à Morrylos: 64, 65 et n. 8; 72, 75, 76, 79

Hiérapytna: cité de Crète: onomastique: 24, n. 3

Hippokratès, fils de Nikokratès, stratège éponyme à Béroia: 24

Hissar Kalé, emplacement d'Idoméni: 105, 106

Holleaux (M.), savant français: remarques sur la forme de la lettre *alpha*: 22, n. 6

Holoïchos, nom d'homme macédonien: 23 et n. 6

Holoïchos, fils d'Amyntas, à Argilos: 23, n. 6

Holoïchos, père de Ménandros: 19, 23, 26

hortative, formule: 36, 43

hypépistate: 29, n. 1

Hyperbérétaios: mois du calendrier macédonien: 19; vote des honneurs: 32; 34, 78

Idoméni, cité de Macédoine: 97, 103, 110; située dans l'Amphaxitide selon Papazoglou:

25, n. 3; dans la liste des théorodoques de Delphes: 93, 104, 110; son emplacement:

97, n. 5, 105, n. 1, 106; dans les itinéraires romains: 104-105; route Thessalonique-

Idoméni: 108, 110; distance Tauriana-Idoméni: 108; distance de Kalabak: 109

Idomenia: voir Idoméni

Illyriens: guerre contre les Macédoniens: 53

Iollas: honoré dans un décret d'Anthémonte: 29, n. 2, 35

Iorios: voir Ioron

Ioron, cité de Macédoine: 64, 67, 79, 96-99, 103, 110

*iota*: confusion avec *epsilon iota*: 43, 51; omission de l'*iota* adscrit: 43, 51 et n. 5

Isaura, cité d'Asie Mineure: 60

Isidora, fille d'Antigonos: 97

Isis: culte à Amphipolis: 47; dédicace des fils de Persée: 50

Jajdschiler, nom d'un lac salé selon Chadji Chalfa, en fait confusion avec le nom du village Jajdschilar: 89, n. 3

Jajdschilar: voir Xylokératéa

Janesh, nom du village en ruines dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par Métallikon: 93, n. 1

Julia Domna: culte à Athènes: 45, n. 3

Julius, C., Caesar: voir César

Kalabak, colline et site antique près de Chorygi: 108-109

Kalamaria, faubourg de Thessalonique, habitation préhistorique: 89

Kalindioia, cité de Macédoine: décret d'époque romaine: 22, n. 3, 29, n. 2, 31, n. 1; 35, n. 2, 36, n. 6, 46, 48; culte des bienfaiteurs: 46

Kalindria, village du nome de Kilkis, anciennement Kilindir, ou Kilin Déré: 106; ligne ferroviaire Sarigöl-Kilindir: 93, n. 1

*kappa*: forme de la lettre: 66

Karneia: fête lacédémonienne: 49 et n. 4

Karypidès (Th.), habitant d'Ano Apostoloi: 68

- Kastanéa, village du nome de Kilkis, anciennement Gerbasel: 105
- Kentrikon, village du nome de Kilkis, anciennement Sneftse: site antique: 98; stèle découverte en 1961: 99, n. 4
- Kerdylion, montagne de Macédoine: limite orientale de l'Amphaxitide: 25, 86
- Kerkinè, montagne de Macédoine: 98
- Kerkinitis, lac de Macédoine: 97
- Kilin Déré: voir Kalindria
- Kilindir: voir Kalindria
- Kilkis, nome: découverte d'une dédicace à Dionysos: 99
- Kilkis, ville de Macédoine: 86, 103, 104, n. 4, 106; musée: 17, 41, 56, 57, 58, n. 1, 63, 66, 68, 69, 92, n. 6-7, n. 1, 96, n. 6, 99, n. 3 et 4
- Kiordjine: voir Xérochori
- Kiritzi: voir Chorygi
- Kirsten (E.), savant autrichien, étude de la topographie du Golfe Thermaïque: 91, identification erronée de Klitai à Lété: 92, n. 2
- Kissos, montagne de Macédoine, aujourd'hui Chortiatis: 86
- Kissynioi: *komè* de Bragylai: 62
- Klitai, cité de Macédoine: 86, 103; correction de Chaitai: 25, n. 3; dans Ptolémée: 83; dans la liste des théorodotes de Delphes: 84-85, 87-92, 104, 110
- Klitè: voir Klitai: 85
- Koinè*: dans le premier décret de Morrylos: 18; dans le deuxième décret de Morrylos: 43
- Koinon*, macédonien: réunion: 48, n. 4
- Kokre: village de Yougoslavie méridionale: 27, n. 1
- Kolchis, village du nome de Kilkis, anciennement Achtsè Klissè ou Akceklise: 93, n. 1, 104, n. 4
- komè*: *komai* jumelles: 60; Chalastra, *komè* de Thessalonique: 88 voir aussi κόμη
- Koroneia, lac de Macédoine, appelé aussi lac de Langadas: 86, 103
- Koropissos: bourgade de Lycaonie: 59, n. 3, 60, n. 6
- Kotzias (N.), archéologue grec: 69 et n. 3
- Koulakia, village de nome de Thessalonique, aujourd'hui Pyrgos: 88; identification avec Chalastra: 89-90
- Koumanovo: ville de Yougoslavie: 107
- Koumli Keui, village au nord du pont de Gevgéli appelé aussi Stojakowo: 106, n. 1
- Kourou Tschesmé: 106
- Krecevo: Pic de Krecevo, autre appellation de Kalabak: 109
- Kriston, village du nome de Kilkis, anciennement Sarigöl: 86; ligne ferroviaire Sarigöl-Kilindir: 93, n. 1
- Krithéa, village du nome de Thessalonique, anciennement Yénikeui: site antique: 94 et n. 6
- Krousia, montagnes de Macédoine: limite nord-est de la Crestonie: 97, 98; identifiées au mont Dysoron par Hammond: 97, n. 6
- Kuru Déré: voir Xiropotamos
- lac Amer: voir Pikrolimni
- Lacédémoniens: rois Lacédémoniens: 49
- Lachanas, village du nome de Thessalonique: route passant par le col de Lachanas: 93-94, 95

- lacus Chalestricus*: 91  
*lacus nitrosus*: 87  
 Lagides: organisation administrative de l'Égypte: 61  
 Lagogianni (Maria): érudite grecque: 74  
 Langadas, village du nome de Thessalonique: 94, n. 5, 104, n. 4  
 Langadas: lac de Langadas: voir Koroneia  
 Lefkochori, village du nome de Kilkis: trésor de monnaies byzantines: 95, n. 1  
 Lète, cité de Macédoine: 67, n. 1, 94, 103, 105, 108; décret: 20, 22, n. 3, 29, n. 2, 31, n. 1, 33, 45-46, 46, n. 2, 52, n. 3; citoyen à Morrylos: 66-67, 79; identification erronée avec Klitai: 92, n. 2; dans la liste des théorodques de Delphes: 93, 95; dans les opérations de Basilakios: 96  
 Lète, village du nome de Thessalonique, anciennement Aivati: 33  
 Leake (W.M.), voyageur britannique: description de la table de Gnoia: 94, n. 4; observation de Strézi: 94, n. 5  
 Leukophryéné: voir Artémis Leukophryéné  
*lochos*: 48  
 loi: sur le gymnase de Béroia: 21, 28, 38, 50; sur les éphèbes d'Amphipolis: 23; sur la récompense des bienfaiteurs, à Ahtènes: 30  
 Lycaoniens: 59, n. 3; frontière: 60  
 Lysimachie, cité de Thrace: dans la liste des théorodques de Delphes: 84  
 Lysimachos, père de Torkouatos: 96  
 Machaon, fils d'Asclépios: 76, n. 4  
 Maïdes, peuplade thrace: invasion de la Macédoine: 56  
 Mandrès, village du nome de Kilkis, anciennement Ambar Keui: 95, 96, n. 3, 108  
 Manos (M.P.), ancien "épimélète extraordinaire": 69  
 Maronée, cité de Thrace: dédicace au roi Philippe: 48; traité avec Rome: 50, n. 3; dans la liste des théorodques de Delphes: 84  
 Marcius, C., général romain: opérations en Chalcidique: 83  
 Marcus: voir Annius, Marcus  
 Marvinci, village yougoslave près du site d'Idoménaï: 105 et n. 1  
 Mavronéri, village du nome de Kilkis: site probable d'une *komè* de Morrylos: 63; gendarmerie: 69  
 Mégali Sterna, village du nome de Kilkis, anciennement Tzigountza: 107  
 Mégali Vrysi, village du nome de Kilkis, anciennement Armoutsis: 105  
 Mélénikon, village de Bulgarie: 109, n. 4  
*méris*, IVe: onomastique: 23, n. 5, 23, n. 6, 23, n. 7, 24, n. 1  
 Ménandros, nom d'homme macédonien: 23 et n. 5; en Haute Macédoine: 23, n. 5; à Béroia: 23, n. 5  
 Ménandros, théorodque de Delphes à Béroia: 23, n. 5  
 Ménandros, *dikastès* à Thessalonique: 23, n. 5  
 Ménandros, fils d'Holoïchos, archonte à Morrylos: 19, 23, 26, 29, 34  
 Ménandros, père d'Asandros: 23, n. 5  
 Métallikon, village du nome de Kilkis: 109 et n. 4; borne des Bragylioi: 58; inscription en l'honneur d'Hadrien: 61; identifié à Bragylai: 92-93  
*métropolis*: des Morryliens: 57, 59-63; en Asie Mineure: 59-61; en Égypte ptolémaïque:

- 60-62; en Macédoine: 63
- Mikrokampos, village du nome de Kilkis, anciennement Ali Hodjalar: 105
- Milet, cité d'Ionie, onomastique: 24, n. 3
- Miletkovo, village de Yougoslavie: 105, n. 1
- Missitzis (L.), étudit grec: édition d'une inscription de Philippes: 97, n. 6
- Mithridate, Eupator, roi du Pont: secours à Olbia: 45
- mnémon*, magistrat préposé aux archives publiques: à Morrylos: 19, 25, 32, 33, n. 1; 37-39, 43, 78; à Gazoros: 37
- mu*: forme de la lettre: 50, 64, 68
- Müller (C.), savant allemand: 83
- Musée de Béroia: 97, n. 1
- Musée de Dion: 76, n. 5
- Musée de Kilkis: 17, 41, 56, 57, 58, n. 1, 63, 66, 68, 69, 92, n. 6-7, 95, n. 1, n. 6, n. 3 et 4
- Musée de Thessalonique: 40, 41, 63, 69, 92, n. 6, 70-73; l'ancien musée: 69 et n. 2
- Mygdonie, région de la Macédoine: 25, n. 3, 67, 85-86, 88, 93, 95, 103
- Naresh: voir Philadelphiana
- Néa Santa, village du nome de Kilkis, anciennement Woléwod: 93, 94, 95, 96, 106, 108
- Néapolis, cité de Macédoine: dans la liste des théorodques de Delphes: 84
- Nikanor: nom d'homme macédonien: 23 et n. 7; dans la IVE *meris*: 23, n. 7; à Béroia: 23, n. 7
- Nikanor, fils de Paramonos, archonte à Morrylos: 19, 23, 26, 29, 33, 34
- Niképhoros Basilakios, duc de Dyrhachion: opérations contre Alexis Comnène: 95-96
- Niképhoros Bryennios, auteur byzantin: sur les opérations d'Alexis Comnène: 95, 96
- Nikokratès, père d'Hippokratès: 24
- Nisyriens: lettre de Philippe V: 57, n. 1
- nome*: terme administratif de l'Égypte ptolémaïque: 60
- nu*: forme de la lettre: 66
- Oberhummer (E.), savant allemand: localisation de Morrylos: 85
- Oisymè, cité de Macédoine: dans la liste des théorodques de Delphes: 84
- Olba, cité d'Asie Mineure: 59, n. 5
- Olbia, cité du Pont-Euxin: décret: 44-45
- oméga*: forme de la lettre: 23, 41, 50, 57, 64, 66
- omicron: forme de la lettre: 23, 41, 50, 68
- Oppelt (Ilona), érudite autrichienne: analyse des mouvements de Basilakios: 96 et n. 4 et 5
- Orbélos, montagne de la Macédoine: 84
- Orestide, région de la Haute Macédoine: 38, 67, n. 2
- Olympion, sanctuaire à Athènes: inscription en l'honneur d'Hadrien: 59
- Palaia Pella, village de Macédoine à l'emplacement de la cité antique du même nom; inscription: 65, n. 6
- Palaichora, village du nome de Thessalonique, anciennement Gnoina: site antique: 94 et n. 4 et 5
- Palaion Gynaikokastron, village du nome de Kilkis, anciennement Avret Hissar: 105, 106 et n. 4, 107 et n. 1, 108; distance d'Idoménaï: 109; distance de Philadelphiana: 110
- Palaion Hagionérion, village du nome de Kilkis, anciennement Verlantza: 92, 104
- Palatianon, village du nome de Kilkis, anciennement Sarayli: site antique: 98-99, 103

- Pallène, péninsule de la Chalcidique: 83
- Pan, représentation sur un vase découvert à Palatianon: 99, n. 1
- panégyris*: dans le culte des bienfaiteurs: 46, 79
- Pantermalis (D.), archéologue grec: 74
- Papailiaki: voir Collection Papailiaki
- Papazoglou, Fanoula, savant yougoslave: sa définition de l'Amphaxitide: 25, n. 3; sur l'Assemblée d'Amphipolis: 34, n. 6; interprétation d'une inscription de Métallikon: 61; localisation de Morrylos: 85
- Paractia, correction erronée du terme géographique *Paraxia* transmis par Ptolémée: 83
- Paramonos, nom macédonien: 24 et n. 1; à Europos: 24, n. 1; à Miéza: 24, n. 1; dans la *Ive méris*: 24, n. 1; à Béroia: 24, n. 1
- Paramonos, fils de Samagoras, donateur d'une vache à Morrylos: 19, 23-27, 29-30, 32-36, 41, 64, 78
- Paramonos, père de Nikanor, probablement identique au précédent: 19, 23, 26, 33
- Paraxia*, région de Macédoine dans Ptolémée: 33; variante d'Amphaxitide selon Hammond: 25, n. 3; voir aussi Paraxie
- Paraxie, subdivision administrative de la Macédoine: identique à l'Amphaxitide: 25, n. 3, 86-87; voir aussi *Paraxia*
- Parembolè*, station de la Voie Egnatienne en Macédoine: 93
- Parorbélie, région de Macédoine: 97
- Parthicopolis, cité de Macédoine: 97
- Pasparos: voir Diodoros Pasparos
- Paul-Emile, général romain: organisation de la Macédoine: 22
- Pélagonie: 93
- Pella, cité de Macédoine: décret: 20, 21; capitale de subdivision administrative: 25; Assemblée et Conseil: 34; culte d'Asclépios: 65
- Péloponnèse: du Nord; origine d'un type statuaire d'Asclépios: 76, n. 1
- Pentapolis*: unité politique composite de la vallée du Strymon: 62
- Péonie, contrée rattachée à la Macédoine: 97; son extension selon Thucydide: 25, n. 3; Argos de Péonie: 53; route entre la Péonie et la Macédoine: 53; Astréa en Péonie: 203, 110
- Pergame, cité d'Asie Mineure: décret: 45 et n. 1-2; autel d'Auguste: 45, n. 3; élections: 49, n. 1
- Périnthe, cité de Thrace: onomastique: 24, n. 3; dans la liste des théorodouques de Delphes: 84
- Perrhèbie: inscription: 51
- Persée, roi des Macédoniens: dédicace à Amphipolis: 22, n. 2; années de règne: 28, lettre à Alkoména: 46, 50, 57, n. 2; loi sur le gymnase de Béroia sous son règne: 50; documents de son règne: 54; guerre contre Rome: 55
- Persépolis: fête en octobre 317 av. J.-C.: 48, n. 4
- Petsas (Ph.), archéologue grec: sur la position stratégique de Palatianon: 98
- Pharsalos, cité de Thessalie: rapports avec ses *komai*: 62
- Philadelphèia, cité d'Asie Mineure: 59, n. 4
- Philadelphiana, village du nome de Thessalonique, anciennement Naresh: site possible de Klitai: 93; site probable de Gallicum: 107; son défilé: 108; distance de Kalabak: 109

- Philippe, le roi: 59
- Philippe II, roi des Macédoiens: conquête d'Amphipolis: 21; culte à Amphipolis: 47 et n. 5; culte à Philippes: 47, n. 5; réforme institutionnelle: 65
- Philippe V, roi des Macédoiens: lettre à Archippos: 22, 50; *diagramma* à Amphipolis: 23, 50; son ami et frère de lait Samos: 24; années de règne: 28, 53; lettre à Alkoména: 50; loi sur le gymnase de Béroia sous son règne: 50; graphie sous son règne: 51; guerre contre Illyriens, Thraces et Dardaniens: 53; documents de son règne: 54; lettre aux Nisyriens: 57, n. 1; politique démographique: 77, n. 3
- Philippe, fils de Persée, dédicace aux dieux égyptiens: 50
- Philippes, cité de Macédoine: décrets: 19, 21, 35; assemblée: 27; culte de Philippe II: 47, n. 5; dans la liste des théorodques de Delphes: 84; "lettre" d'Alexandre le Grand: 57, n. 6
- Phoinikè, cité d'Épire: paix de Phoinikè: 53
- pi*: forme de la lettre: 23, 41, 50
- Piérie: région de Macédoine: 76
- Pikrolimni: lac amer dans le nome de Thessalonique: 89 et n. 3, 90-92, 104, 105
- Plassart (A.), savant français: sa publication de la liste des théorodques de Delphes: 84-85
- Pleistis, honoré dans un décret de Gazoros: 35
- Pline (l'ancien), écrivain romain: description de la Macédoine: 84-85; localisation de Klitai: 87, 92; sur le *chalestraeum*: 85, n. 3
- Podaleirios, fils d'Asclépios: 76, n. 4 et 5
- politarches en Macédoine: 21, 24, 54, 77; en Derriopos: 31, n. 1; à Lété: 33, n. 1; à Thessalonique: 36-37; à Béroia: 38
- Polybe: historien grec: emploi du terme *Amphaxitis*: 85
- Polykastron, village du nome de Kilkis: 104, 109
- Pompée, Sextus, gouverneur de Macédoine: défaite en Péonie: 53, 56
- Potamia, village du nome de Kilkis: 86
- Praesidium*, station de la Voie Egnatienne en Macédoine: 93
- Prasias, lac de Macédoine: 97, 98, 103
- Praxitèle, sculpteur grec, père de Céphissodote et de Timarchos: 76
- prêtre: éponyme: 20, 21, 54, 65
- Prilep: ville de Yougoslavie: 27, n. 1
- probouleusis*: à Athènes: 30-31; en Macédoine: 31, n. 1
- proèdres: à Athènes, 30-31
- prytanes: à Athènes: 31
- Ptolémée, géographe grec: sur Morrylos, Klitai et Antigoneia Psaphara: 83-87; sur Ioron: 96-97
- Pydna, cité de Macédoine: culte d'Amyntas III: 47 et n. 5
- Pyrgos, village du nome de Thessalonique, anciennement Koulakia: 88, 91
- Rachmani: voir Antigoni
- Ratès: voir Héliophyton
- région: subdivision administrative de la Macédoine: 25
- Rentina, village du nome de Thessalonique: son défilé: 98
- Rey (Léon), archéologue français: conteste l'existence de céramique préhistorique sur la

- table de Gnoina: 94, n. 4; n'a pas exploré le site de Krithéa: 94, n. 5
- rho*: forme de la lettre: 41, 50, 63
- Rhodope, montagne de la Thrace: 84
- Robert (Jeanne), érudite française: dédicace de Morrylos: 63
- Robert (L.), savant français: discussion sur les offrandes de bêtes vivantes: 26; commentaire de décrets d'Olbia et de Pergame: 44-45; interprétation du terme *hégouménoi*: 52; étude de petites confédérations d'Asie Mineure: 60; dédicace de Morrylos: 63
- rogatores*: des décrets en Macédoine: 20, 21, 22, 43
- Romains: conquête de Macédoine: 21-22, 24-25, 35, 52; bienfaiteurs romains: 46; autorités romaines désignées par le terme *hégouménoi*: 52; armée romaine en Thessalie: 52; domination romaine en Macédoine: 55; guerre contre Persée: 55
- Rome: ambassade de Diodoros Pasparos: 45; alliance avec Pergame: 45, n. 2; prêtre de Zeus, Rome et Auguste: 46; alliance avec Maronée: 50, n. 3
- Rüsch (A.), savant allemand: 73
- Sabine, femme de l'empereur Hadrien: inscription de Bragylai en son honneur: 61
- Saint Georges, chapelle sur le site antique du 34ème kilomètre de la route Thessalonique-Serrès: 94-95
- Salonique: voir Thessalonique
- Samagoras, nom d'homme macédonien: 24
- Samagoras, père de Paramonos: 19, 23, 65
- Samos: nom d'homme macédonien attesté à Edessa: 23 et n. 4, 24
- Samos, ami et frère de lait de Philippe V: 24
- Samos, fils de Chrysogonos: 23 et n. 4
- Samos, père d'Euxénos: 19, 23, 26
- Sapai, cité de Thrace (?), dans la liste des théorodques de Delphes: 84, 110
- Sarapis: culte à Amphipolis: 47; culte à Babylone: 48, n. 3; dédicace des fils de Persée: 50
- Sarayli: voir Palatianon
- Sardes: décret en l'honneur de César: 45, n. 4
- Sarigöl: voir Kriston
- satrapes: sur des documents hellénistiques d'Asie Mineure: 28, n. 1
- sauveur: épithète d'Antigone Doson: 48
- Schech Khan: 106, 107
- Schinas (N.), géographe grec: 109, n. 4
- Scopas, sculpteur grec: 75-76
- Scopius, montagne de la Macédoine: 84
- Scordisques, peuplade des Balkans: invasion de la Macédoine: 56
- Seleukos, fils d'Argaios, théorodque à Morrylos: 84
- Serrès, ville de Macédoine: 109, n. 4; inscription: 65, n. 1; route Thessalonique-Serrès: 94; ligne ferroviaire Thessalonique-Serrès: 106, n. 7
- Servilius: honoré à Thessalonique: 31, n. 1, 52, n. 1
- Sextus Pompée: voir Pompée Sextus
- Sicile: institutions, 31, n. 3
- Sidéropoulos (Samson), habitant d'Ano Apostoloi: 69
- sigma*: forme de la lettre: 41, 50, 57, 66, 67

- Sindos, cité de Macédoine: sa localisation: 90 et n. 4
- Sindos, village du nome de Thessalonique, anciennement Tékéli: habitation préhistorique: 89; nécropole archaïque: 90-91
- Sintique, région de Macédoine: 57
- Sithonie, péninsule de la Chalcidique: 83
- sitos*: signification du terme: 44, n. 1
- Skapté Hylè, cité de Thrace: dans la liste des théorodques de Delphes: 84 [Skymnos], auteur d'un périple: 84, n. 1
- Sneftse: voir Kentrikon
- Société d'Etudes Macédoniennes (Thessalonique): 76, n. 5
- Sopatros, père de Démétrios: 24, 25, 27-28
- Sosias, fils de Sosipolis, d'Iron: 64, 67, 96
- Sosipolis, père de Sosias, d'Iron: 64, 67, 96
- Spyridès (Eleuthérios), maître d'école à Ano Apostoloi: 40
- St Lazarus: saint à qui est dédiée la colline de Kalabak: 109
- stèle: à Morrylos: 19, 26, 36, 43, 44; opisthographe à Amphipolis: 22-23; responsabilité de l'érection: 33, n. 1; à Gazoros: 36; à Béroia: 38
- Sténa Gallikou: 96, n. 5, 107; voir aussi Gallikos
- Stojakowo, appellation bulgare du village Koumlj Keui: 106
- Strabon, géographe grec: le terme *Amphaxitis*: 85; publication d'un important fragment sur papyrus: 91
- stratégie: stratégie de Démétrios fils de Sopatros: 19, 24, 27-28; stratégie d'Epiniokos: 19, 27, 32; stratégie éponyme à Béroia: 21, 24; à la tête des subdivisions administratives: 25, 27-29, 55
- stratégie: voir stratégie
- Strepsa, cité de Macédoine: sa localisation: 90-91
- Strézi, crête rocheuse: aperçue par Leake: 94, n. 5
- Struck (A.), savant allemand: extension du Golfe Thermaïque: 88, n. 7; 89; correction tacite d'une confusion de Chadji Chalfa et identification du *lacus Chalestricus*: 89, n. 3, 91; sa carte de Macédoine centrale: 106
- Strumnitsa, ville de Yougoslavie: 106, n. 4
- Strymon, fleuve de Macédoine: 86; limite orientale de l'Amphaxitide: 25; dédicace découverte dans la vallée: 48, 93, 94; les cités de sa plaine: 97-98
- sympolitie: de Gazoros: 22, n. 3; en Grèce centrale: 63, n. 1
- synédriou*: macédonien: 97
- Tabula Peutingeriana*: 104-105, 107-103, 110-111
- Tafel (T.L.F.), savant allemand: correction du terme *Paraxia*: 83
- Tauriana: station de la voie romaine Thessalonique-le Danube: 104-112
- Tauropolos: voir Artémis Tauropolos
- Tégée, cité d'Arcadie: temple d'Athéna: 75
- Tékéli, village du nome de Thessalonique, aujourd'hui Sindos: habitation préhistorique: 89; nécropole archaïque: 90-91
- téménos: de Philippe à Philippos: 47, n. 5
- Téos, cité d'Asie Mineure: décret des Dionysiastes: 44, n. 3
- Thasos: culte de Philippe II: 47, n. 5; conquête par Philippe V: 47, n. 5; dans la liste des

- théorodoques de Delphes: 84-85
- théores: de Cos: 27; de Delphes: 78, 84, 110
- théorodoque: de Delphes à Béroia: 23, n. 5; à Macédoine: 84-85, 87, 91, 93, 95, 103, 104
- Thermaïque, Golfe: 84, n. 1, 85, n. 2, 95, 104; son extension à l'époque classique: 88, n. 7, 91
- Thessalie: structures politiques: 62
- Thessalonique: cité de Macédoine: 89 et n. 3, 94, n. 5, 95, 96, 106, n. 4, 110; décret hellénistique trouvé à Délos: 20, 33 n. 1; dates sur les décrets: 21; onomastique: 23, n. 5; capitale de subdivision administrative: 25; décrets d'époque romaine: 29, n. 2, 31, n. 1, 32, 52, n. 1; *probouleusis*: 31. n. 1; dédicace, mentionnant un *mnémon*: 36-37; culte des bienfaiteurs: 46; *diagramma* de Philippe V: 51; culte d'Asclépios: 65; statuaire: 74, n. 4; fondation: 85, 95; route Thessalonique-Serrès: 94; culte de Zeus Dionysos Gongylos: 99; dans la liste des théorodoques de Delphes: 104, 110; dans les itinéraires romains 104-105; dans les itinéraires ottomans: 106; ligne ferroviaire Thessalonique-Serrès: 106, n. 7; route Thessalonique-Koumanovo: 107; route Thessalonique-Wélésa: 107; distance Thessalonique-Gradiska: 107; distance Thessalonique-Gallicum: 107; route Thessalonique-Idoménaï; 108, 110; musées: 40, 41, 63, 69 et n. 2, 92, n. 6, 70-73
- thêta*: forme de la lettre: 23, 41, 50
- Thrace: onomastique: 24, n. 3; campagne victorieuse de M. Cosconius: 53; dans la liste des théorodoques de Delphes: 84
- Thraces: guerre contre les Macédoniens: 53
- Thucydide: sur l'extension de la Péonie: 25, n. 3
- Tibérioi, *komè* de Bragylai: 62
- Timarchos, fils de Praxitèle: sculpteur grec: 76
- Tite-Live, historien romain: description des opérations de l'armée romaine en Chalcidique: 83, 87 et n. 1
- Topsin, village du nome de Thessalonique, aujourd'hui Géphyra: habitation préhistorique: 89; identification du site par Kirsten: 91
- Torkouatos, fils de Lysimachos, d'Iron: 96
- Tortséli, colline de Palatianon-Kentrikon: 99, n. 4
- Touratsoglou (I.), archéologue grec: 73
- Tozer (H.F.), voyageur britannique: 106; sur la distance Thessalonique-Gradiska: 107; description de Kalabak: 109 et n. 3
- trésorier: à Thessalonique: 37
- tribus: à Kalindoia: 46; à Sparte: 49, n. 4
- Tristolos, cité de Macédoine: 97
- troupeaux sacrés: 26
- Tziganes, défilé des: 103
- Tzigountza: voir Mégali Sterna
- upsilon*: forme de la lettre: 23, 41, 50, 64, 65, n. 1; 66, 68
- vache: don à Asclépios et à Morrylos: 19, 25, 26, 30, 44, 79; élevage: 78
- Vassilikiotikos, fleuve de Macédoine, anciennement Anthémous: 86
- Verlantz: voir Palaion Hagionérion
- Vertiskos, village du nome de Thessalonique, anciennement Bérovo; site antique: 95
- Vladia, village de Yougoslavie: 107

- Voie Egnatienne: 96
- Vokotopoulou (Julie), archéologue grecque: 969
- Voutiras (Em.), érudit grec: sur Dionysos Paionikos: 99
- Wélésa, aujourd'hui Titov-Vélès, ville de Yougoslavie: 107
- Woléwod: voir Néa Santa
- Woodward (A.M.), savant britannique: description de Kalabak: 109
- Wörrle (M.), savant allemand: étude sur les *mnémones*: 37
- Yéni Djami, l'ancien musée de Thessalonique: 69
- Yénikeui: voir Krithéa
- xi*: forme de la lettre: 41
- Xérochori, village du nome de Thessalonique, anciennement Kiordjine: site possible de Klitai: 92
- Xiropotamos, ravin près de Krithéa, anciennement Kuru Déré: 94
- xoanon*: d'Artémis Leukophryénè: 45, n. 3
- Xylokératéa: village du nome de Kilkis, anciennement Jajdschilar: 89 et n. 3; site possible de Klitai: 92
- Zahrnt (M.), savant allemand: localisation de Morrylos: 85; localisation de *Clitae*: 87; extension de Golfe Thermaïque: 68, n. 7
- Zapheïropoulou (Photeini), archéologue grecque: 9, 39-40, 73
- zêta*: forme de la lettre: 22, 41, 66
- Zeus: prêtre de Zeus, Rome et Auguste: 46; fête en Macédoine au mois de Dios: 48, n. 4; culte de Zeus Dionysos Gongylos à Thessalonique: 99
- Zoilos, de Lété: dédicant à Morrylos: 66-67
- Zoodochos Pigi, colline près du village Kolchis: 104, n. 4

## LISTE DES PLANCHES

- I. Décret de Paramonos. Musée de Kilkis no 27.
- II-III. Décret de Paramonos: détails.
- IV. Colline en forme de "table" dominant le village d'Ano Apostoloi.
- V. La "table" d'Ano Apostoloi vue du sud.
- VI. Vestiges d'antiquités sur la "table" d'Ano Apostoloi.
- VII. Décret d'Alkétas. Musée de Kilkis no 261.
- VIII-IX. Décret d'Alkétas: détails.
- X. Décret d'Alkétas: estampage de Ch. Edson (*Institute for Advanced Study*, Princeton).
- XI. Musée de Kilkis no 28.
- XII. Borne de Morrylos. Musée de Kilkis no 214.
- XIII. Borne de Morrylos: détail.
- XIV-XV. Borne de Bragyloi. Musée de Kilkis no 13.
- XVI. Stèle votive; Musée de Kilkis no 262.
- XVII. Plaque votive; Musée de Kilkis no 30.
- XVIII. Epitaphe d'Adyra; Musée de Kilkis no 400.
- XIX. Epitaphe d'Antigonos; Musée de Kilkis no 136.
- XX. Tête d'homme barbu. Musée de Thessalonique no 1018.
- XXI. Tête féminine. Musée de Thessalonique no 1013.
- XXII. Statuette acéphale d'Asclépios. Musée de Thessalonique no 1190.
- XXIII. Statuette acéphale d'Asclépios. Musée de Thessalonique nos 947 et 1165.
- XXIV. Statuette de femme drapée. Musée de Thessalonique no 224.
- XXV. 1. Plinthe de statuette. Musée de Thessalonique no 1158.
- XXV. 2. Plinthe de statuette. Musée de Thessalonique no 6583.
- XXVI. Main droite de statuette féminine. Musée de Thessalonique, no 6839.
- XXVII. La plaine d'Ano Apostoloi vue du sommet de l'acropole de Morrylos.
- XXVIII. Vache pâturante dans le village d'Ano Apostoloi.
- XXIX. La fontaine d'Ano Apostoloi.
- XXX. La carte de Ptolémée. Codex Vaticanus Graecus 82 (photographie d' Alison Franz).

- XXXI. 1. La table de Xylokératéa.  
 XXXI. 2. Vue de la bordure nord-est de Pikrolimni avec le village Xylokératéa.  
 XXXII. Dédicace des Bragyliens. Musée de Kilkis no 17.  
 XXXIII. La table de Métallikon.  
 XXXIV-XXXV. Le tumulus de Krithéa.  
 XXXVI. Vue du sommet du tumulus de Krithéa vers le nord-ouest.  
 XXXVII. Site d'époque historique au nord-est du tumulus de Krithéa.  
 XXXVIII. Vestiges antiques sur la colline de la planche XXXVII.  
 XXXIX. Le ravin du Xiropotamos.  
 XL. Route ottomane au nord-ouest de Drymos.  
 XLI-XLII. Le Dévé Kran vu du sud-est.  
 XLIII. Vue de la sortie sud du col de Lachanas  
 XLIV. Kentrikon. La colline Tortséli vue du nord-est.  
 XLV. Kentrikon. La colline Tortséli vue de l'est.  
 XLVI. Vue du sommet de la colline Tortséli vers l'ouest. La route de Kentrikon.  
 XLVII. Vue du sommet de la colline Tortséli vers le nord-ouest.  
 XLVIII. Kentrikon. Les vestiges de l'héeroon sur la colline Tortséli.  
 XLIX. 1 et 2. Dédicace à Dionysos Paionikos; Musée de Kilkis no 209.  
 L-LI. Le fort byzantin de Gynaikokastron (Avret Hissar).  
 LII-LIII. La colline rocheuse de Kalabak près du village Chorygi.  
 LIV. 1. Vestiges d'un tombeau sur le flanc sud de Kalabak.  
 LIV. 2. Le rocher de Kalabak vu du nord.  
 LV. Vue du sommet de Kalabak vers la plaine de l'Axios.

Tous les clichés sont des auteurs, à l'exception

(1) des nos XX-XXVI, qui sont d'Emm. Stéphanidès (Thessalonique), et (2) du no XXX, que nous devons à l'amabilité d'Alison Frantz et à l'intérêt de G. Bowersock, à qui nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements.

## LISTE DES CARTES

1. Tumulus et tables de la plaine macédonienne.
2. Les routes de la Crestonie.

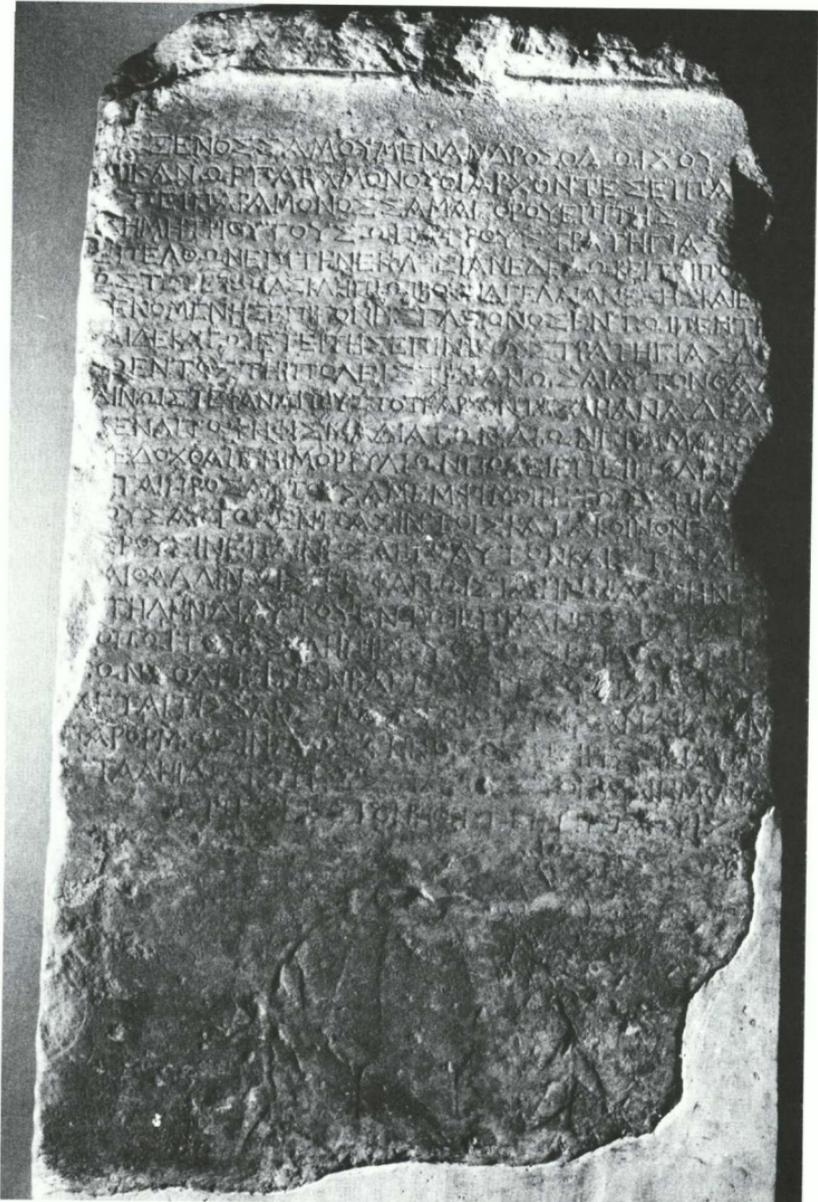
## TABLE DES MATIERES

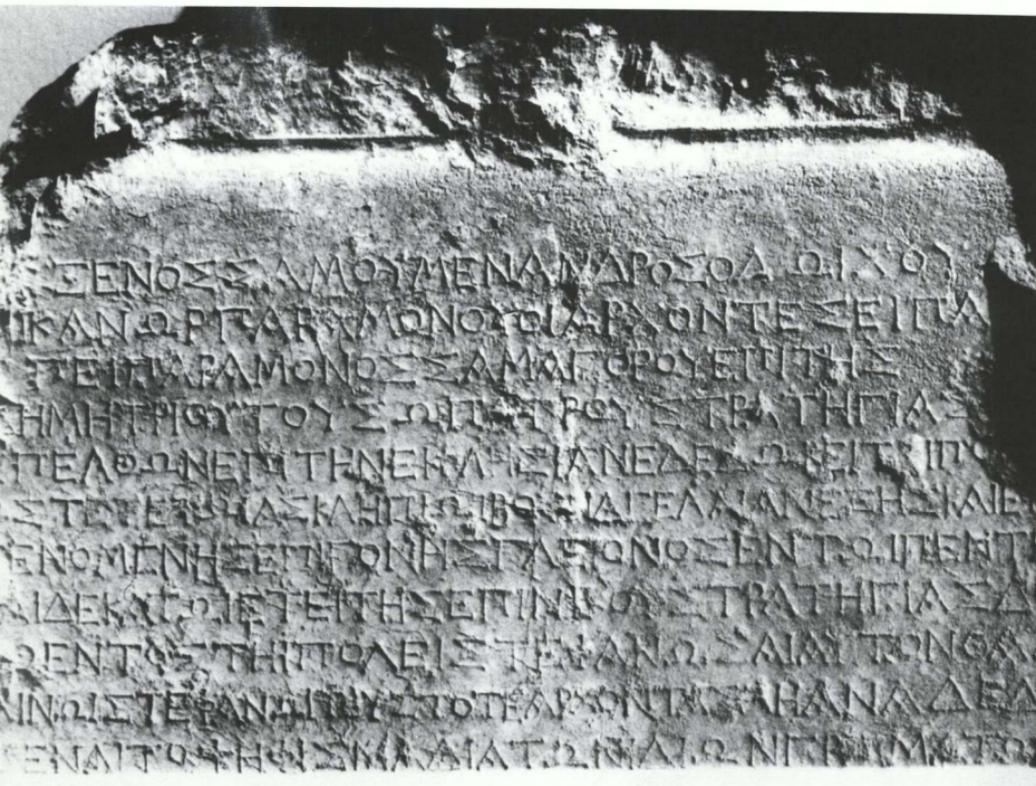
AVANT-PROPOS .....	9
ABREVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES .....	11
I. MORRYLOS .....	15
Le décret de Paramonos .....	17
Le décret d'Alkéτας .....	41
Lettre hellénistique .....	56
La borne des Morryliens .....	57
Le sanctuaire d'Asclépios .....	63
Les monuments funéraires .....	68
La statuaire .....	69
Aperçu historique .....	77
II. AUTRES CITES DE LA CRESTONIE .....	81
Klitai .....	87
Bragylai .....	92
Ioron .....	96
III. LES ROUTES DE LA CRESTONIE .....	101
LISTE ONOMASTIQUE .....	112
ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΠΕΡΙΛΗΨΗ .....	113
INDEX .....	121
LISTE DES PLANCHES	
LISTE DES CARTES	
PLANCHES	



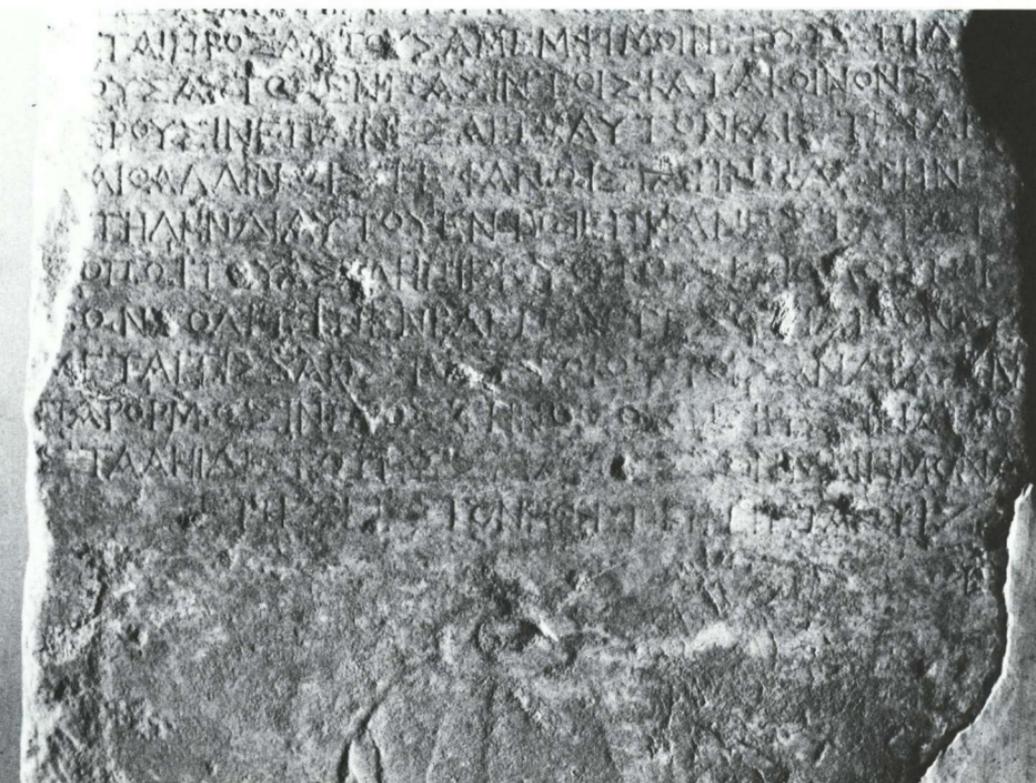
## PLANCHES

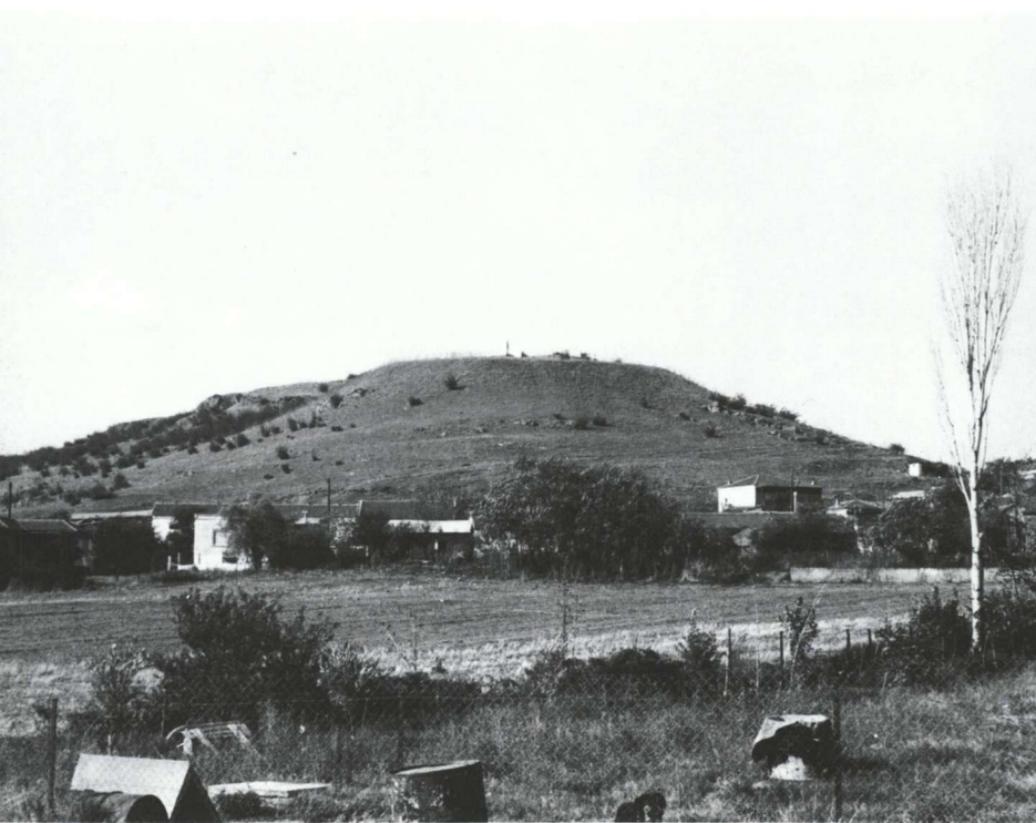




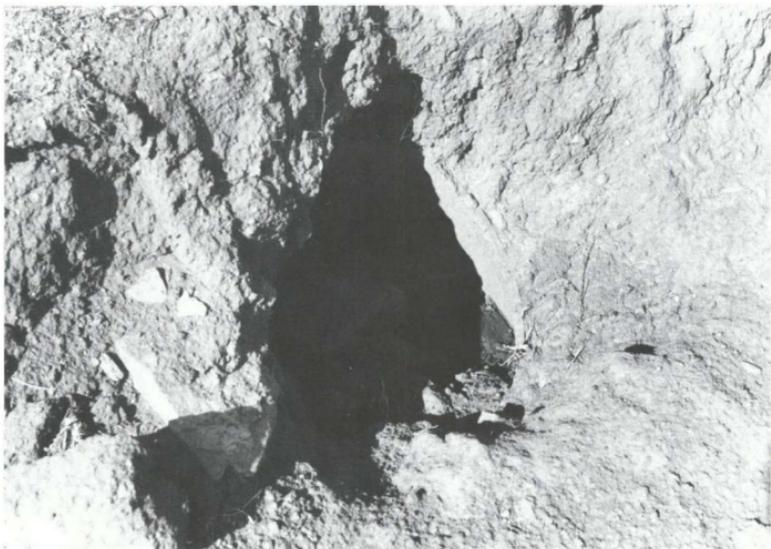


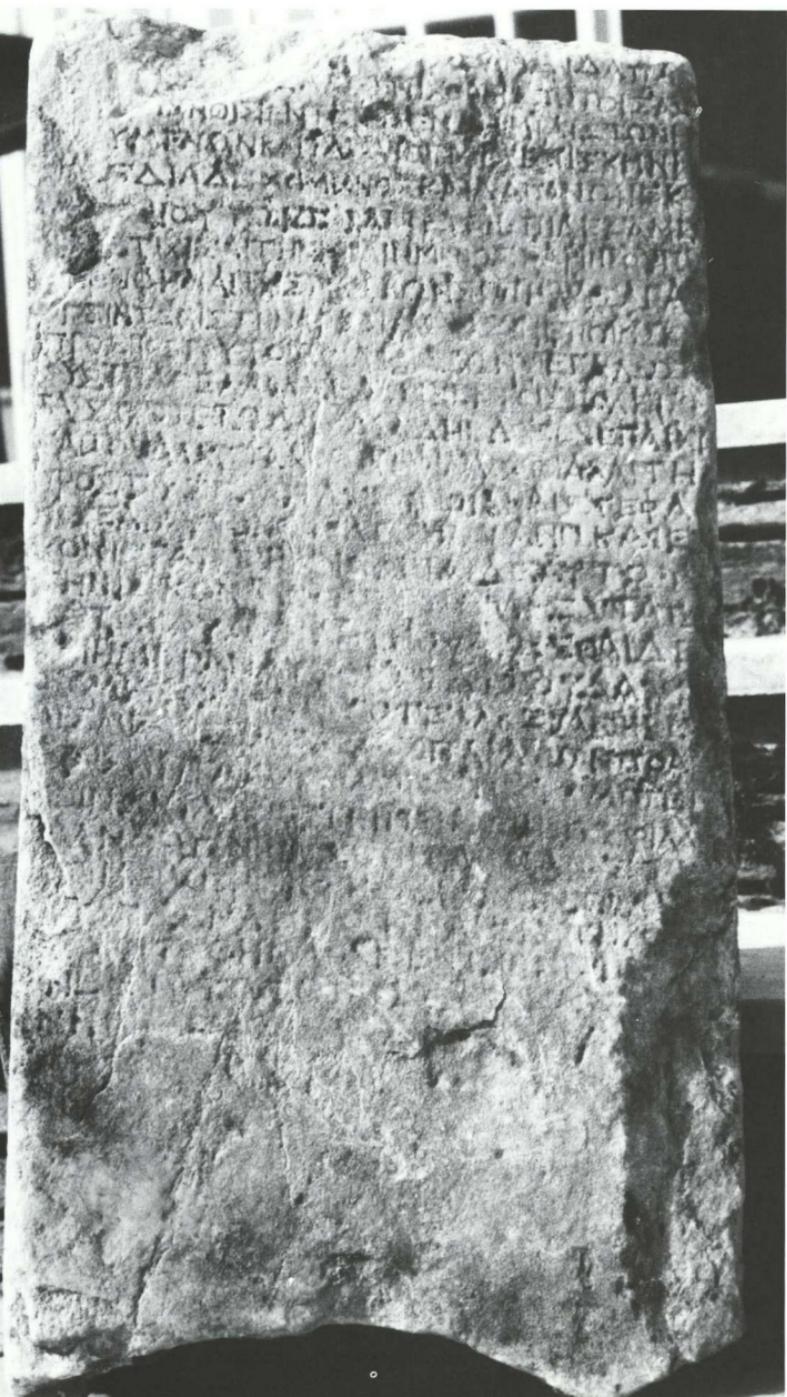
ΣΕΝΟΣ ΣΑΜΟΥ ΜΕΝΑ ΜΑΡΟΣΟΑ ΟΙΝΟΥ  
ΚΑΝ ΟΡΤΑΡ ΜΟΝΟ ΟΙ ΑΡΧΟΝΤΕΣ ΕΙΠΑ  
ΤΕΙΤΑΡ ΜΟΝΟΣ ΣΑΜΟΥ ΟΡΟΥΕΙΤΗ  
ΗΜΗΤΩΝ ΤΟΥ ΣΟΠΗΤΟΥ ΕΤΡΑΤΗΓΙΑ  
ΠΕΛΟΝΕΙΤΗ ΝΕΡΑ ΜΕΙΑΝΕΔΕ ΟΡΕΙΤΗ  
ΣΤΕΡΕΤΑ ΚΑΙ ΗΤΕΙΒΟΡΙΑ ΕΛΛΑΝΕΣ ΗΕΙΑ  
ΕΝΟΜΕΝ ΗΕΙΤΗ ΟΝ ΗΣΤΑ ΟΝΟΣ ΕΝ ΤΟΥ ΕΝΤ  
ΑΙ ΕΚΑΤΟ ΕΤΕΙΤΗ ΕΠΙΝΕ ΟΣΤΡΑΤΗΓΙΑ ΣΑ  
ΡΕΝΤΟ ΕΤΗΤΟ ΕΙΣ ΤΕΡΑΝ Ο ΣΑΜΟΥ ΟΝ  
ΜΙΝ ΟΣΤΕΡΑΝ ΑΙΤΗ ΤΟΤΕ ΑΡΧΟΝΤΕΣ ΑΝΑ ΔΕ  
ΕΝΑΙ ΤΟ ΕΤΗ ΣΑΜΟΥ ΑΙΑΤΟΝ ΑΙ ΟΝ ΤΗ ΜΑΤ



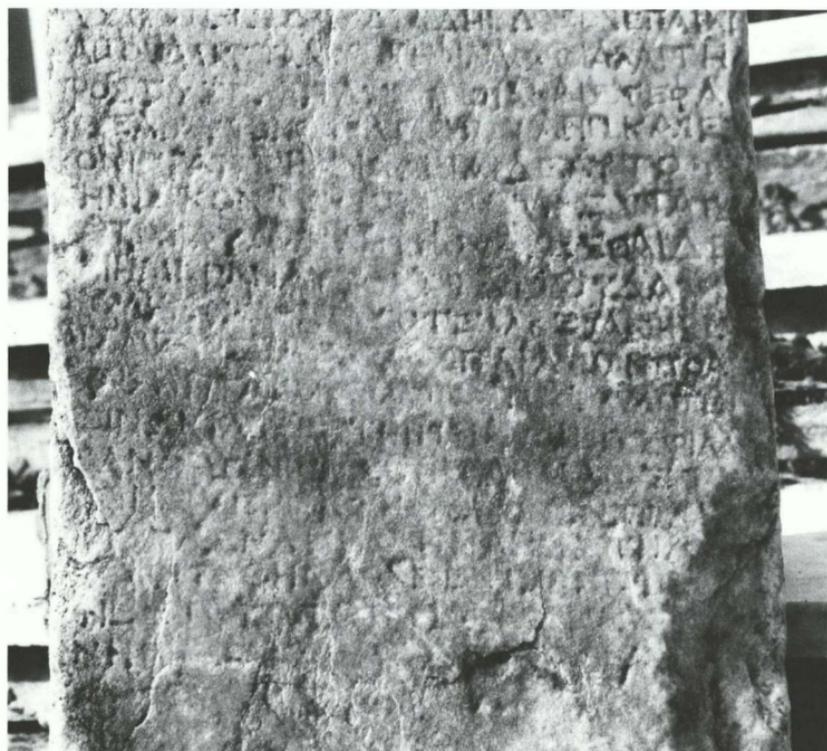


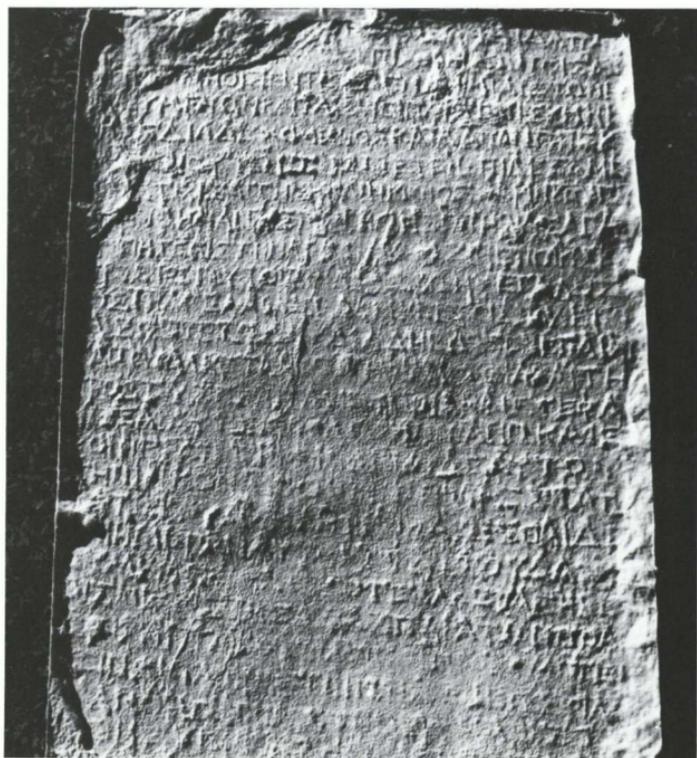


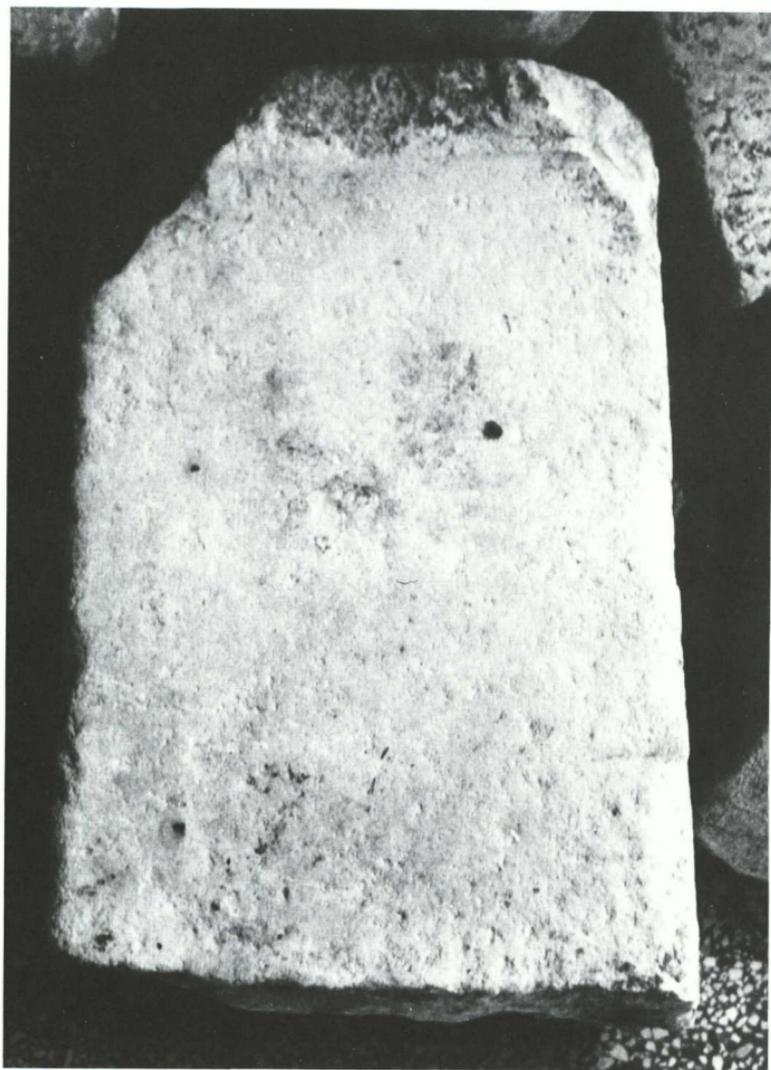


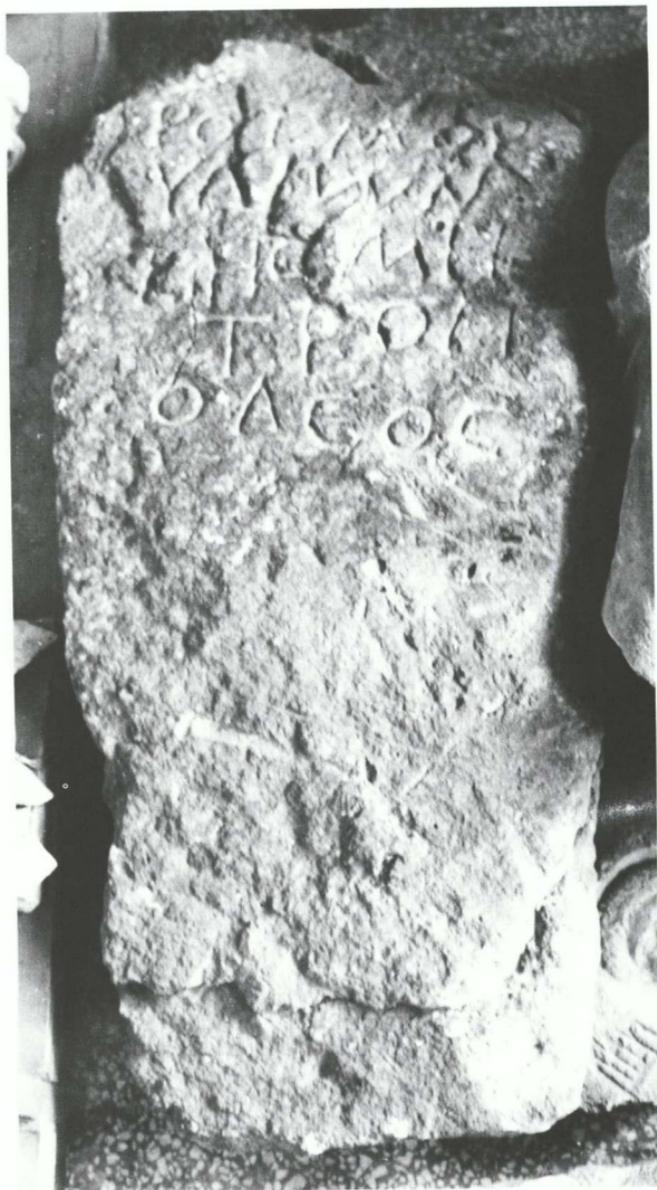


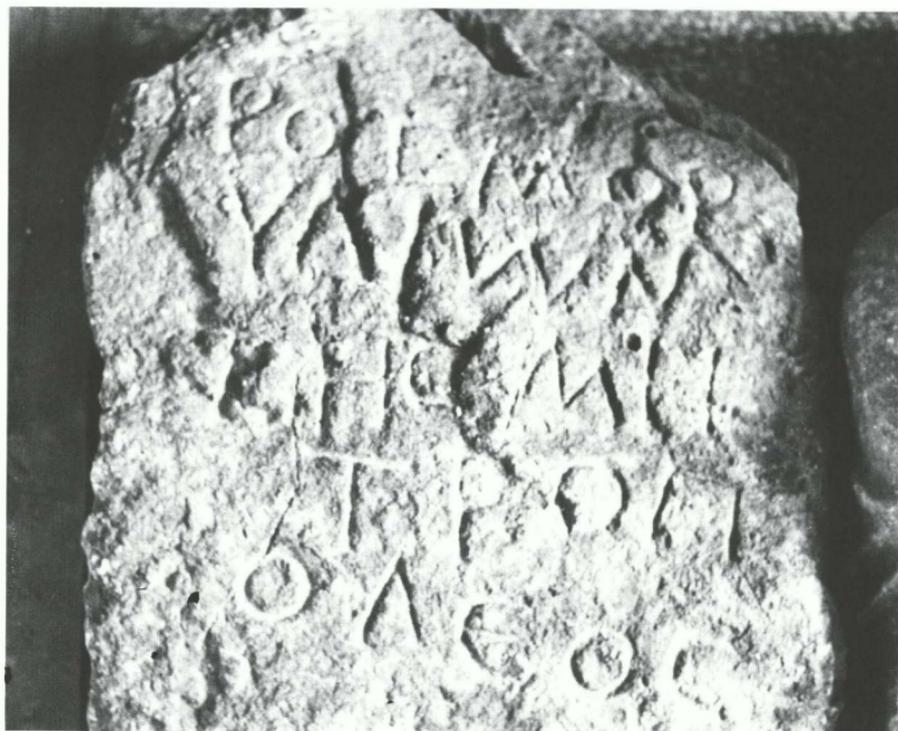


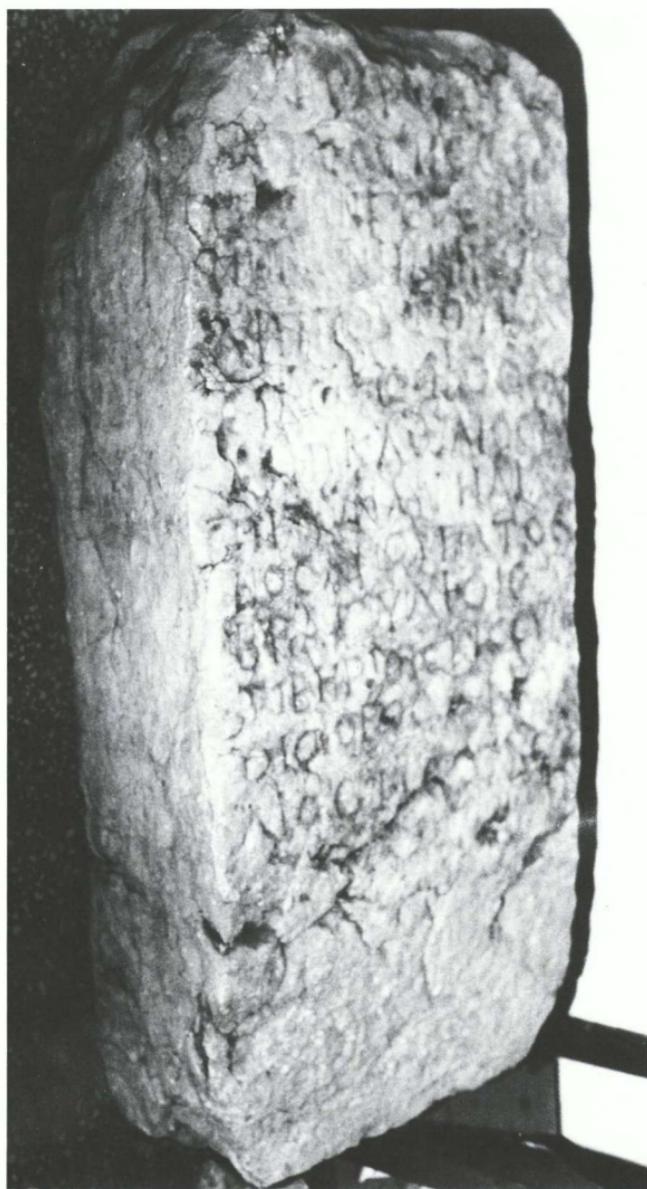


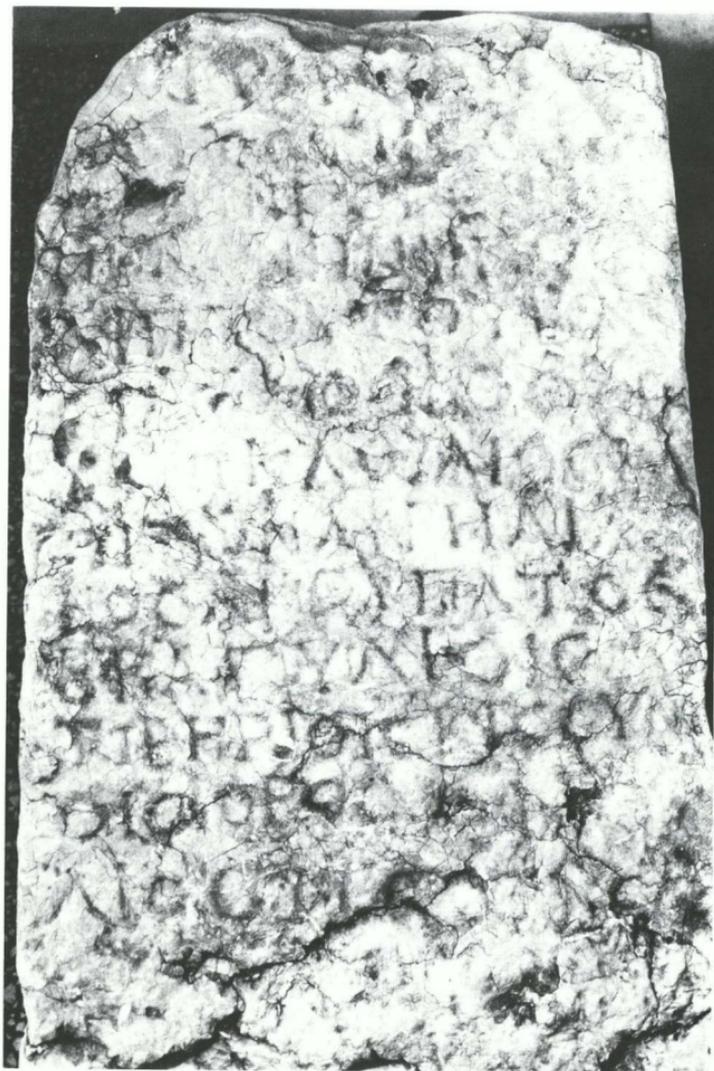


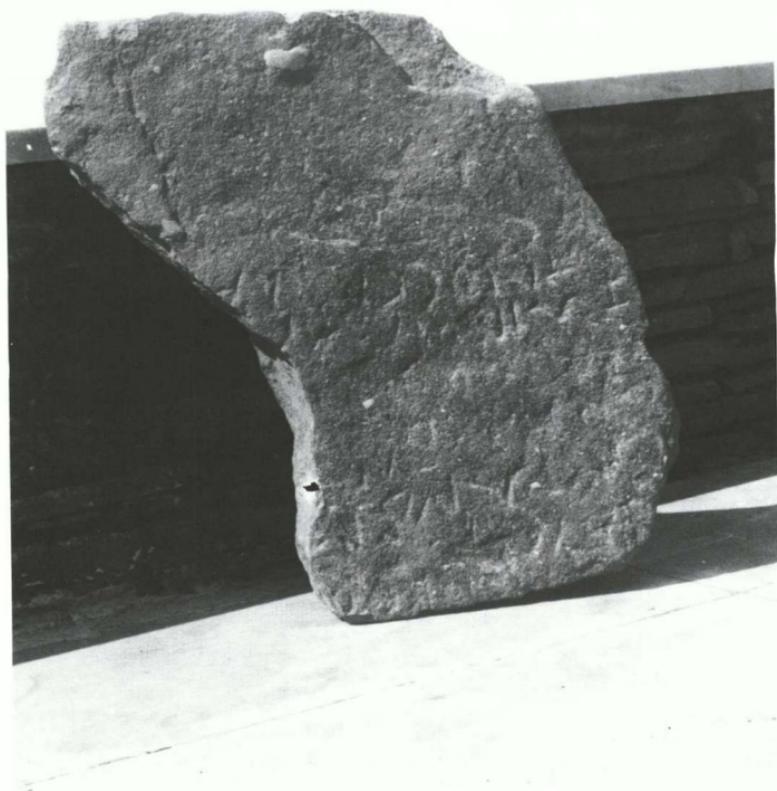








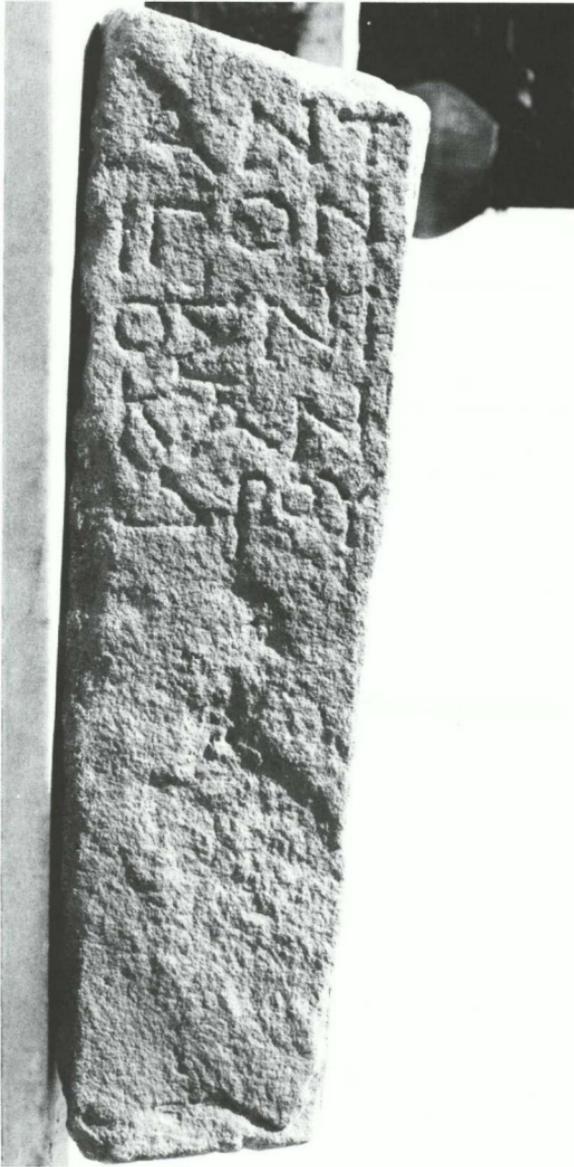


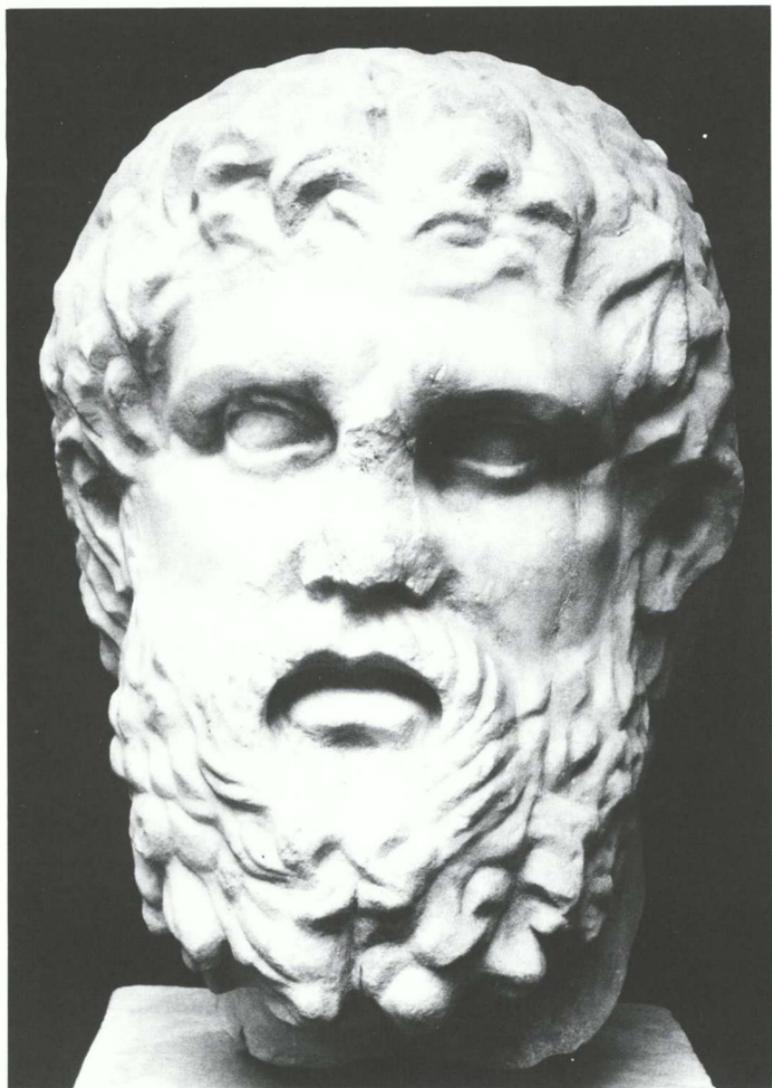


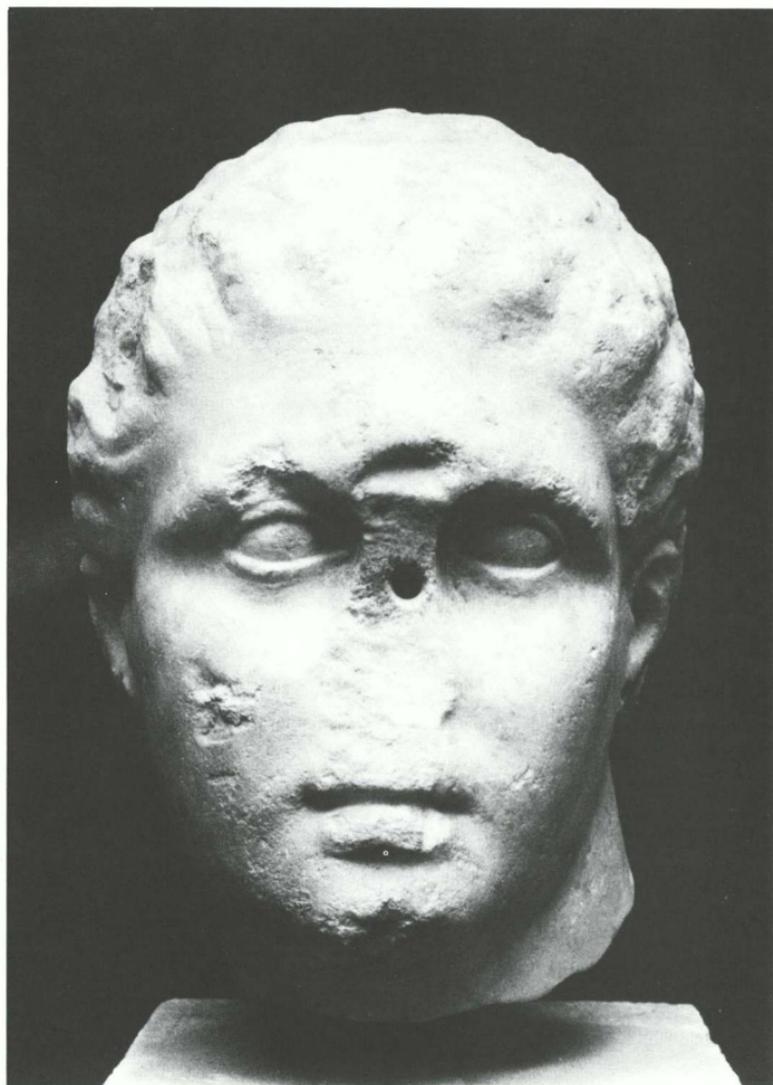


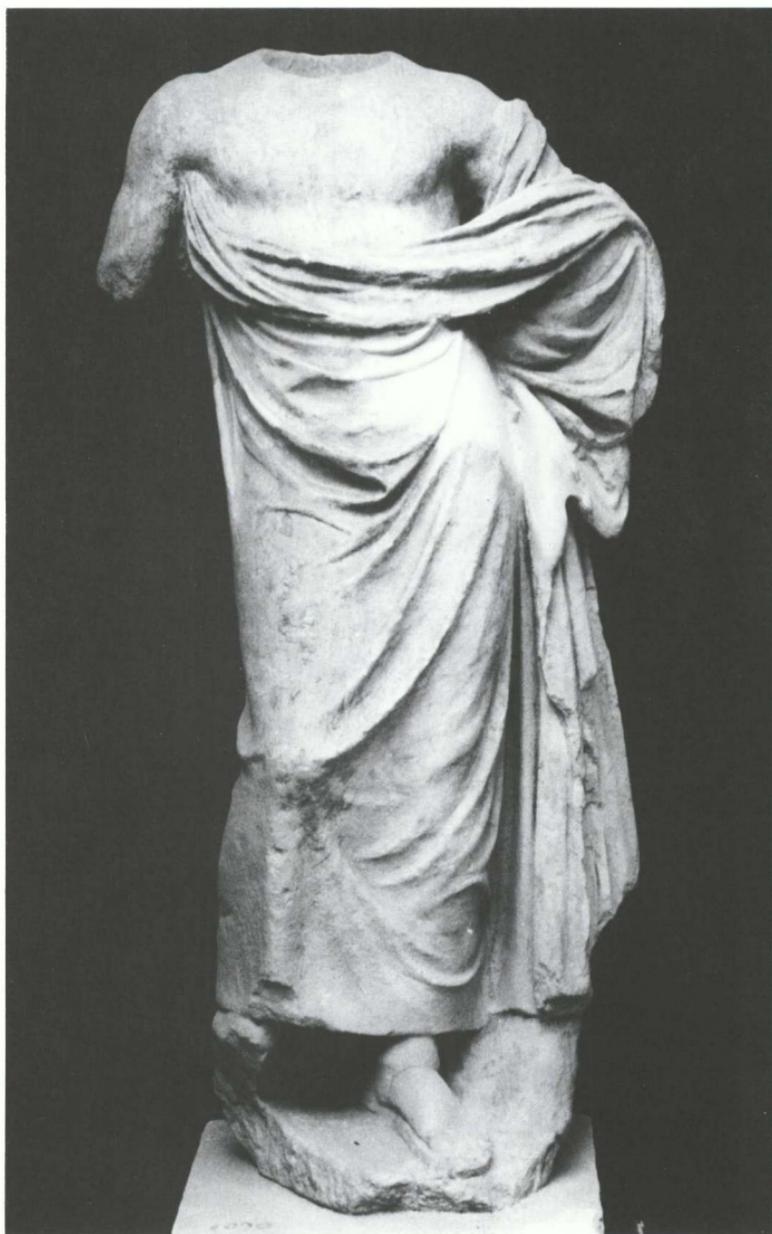
ΑΣΚΛΗΠΙΩ ΚΑΙ  
ΥΓΙΑ ΚΑΙ ΜΟΡ  
ΡΥΛΙΟΙΣ ΝΕΦΕΛΑΙ  
ΣΩΤΗΤΟΛΕΟΤ ΙΟΡΗ  
ΟΣ ΕΚΤΟΝ ΙΔΙΩΝ

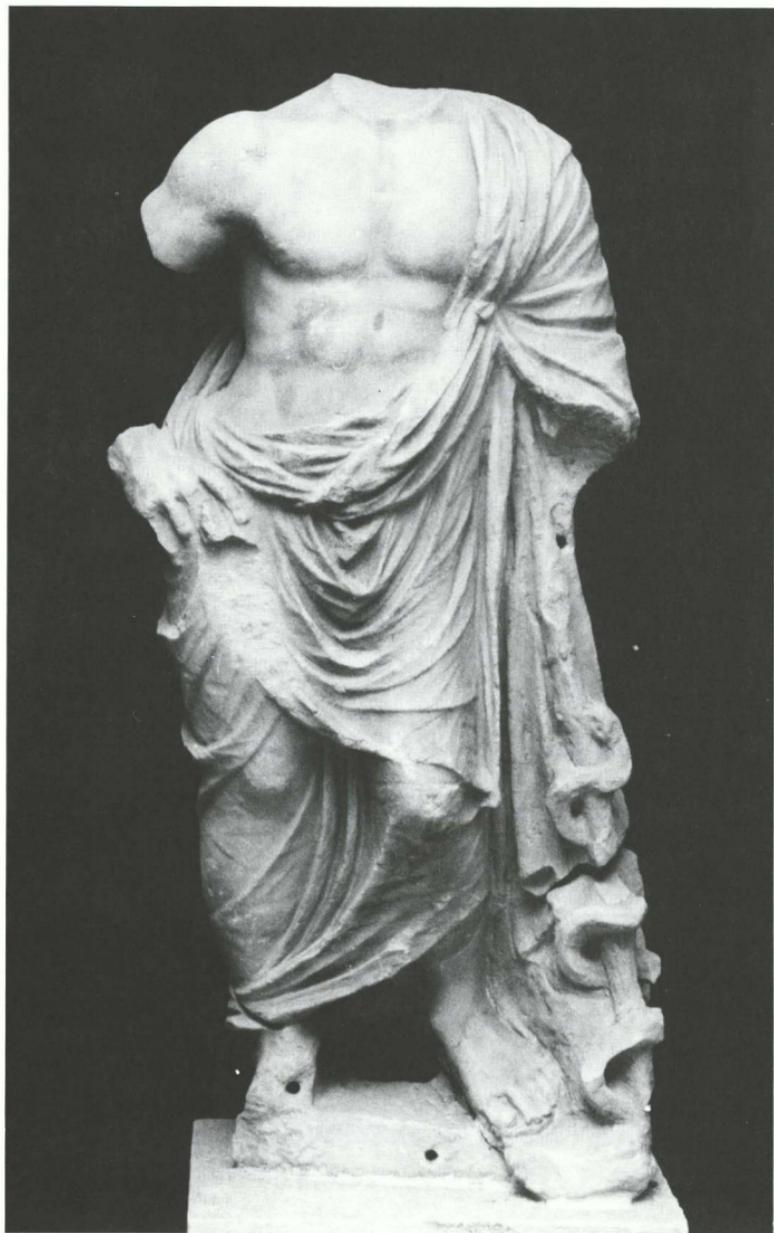




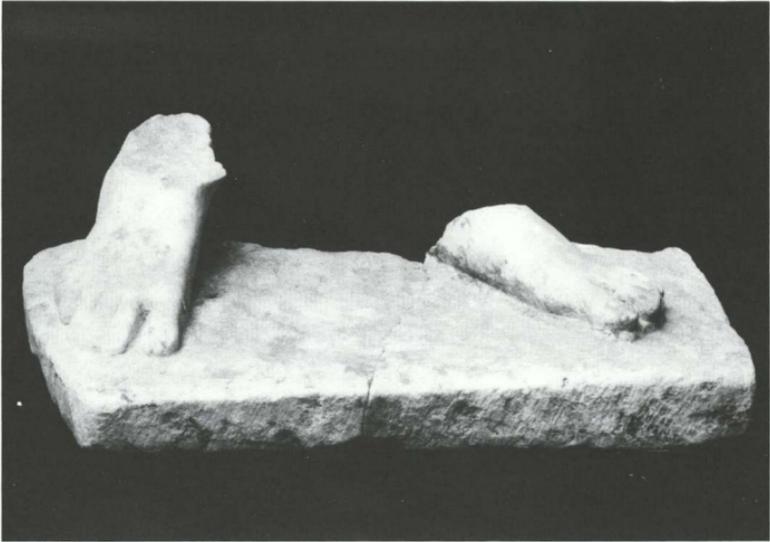
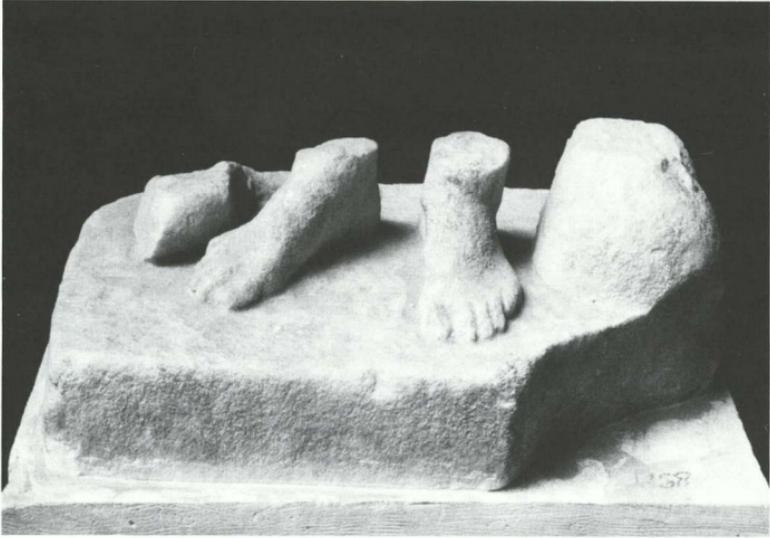


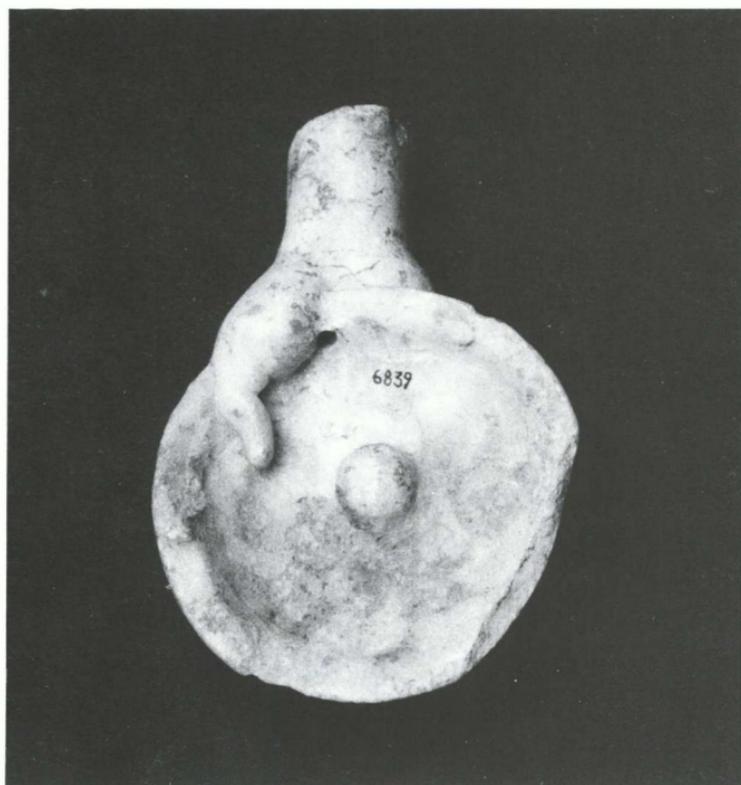




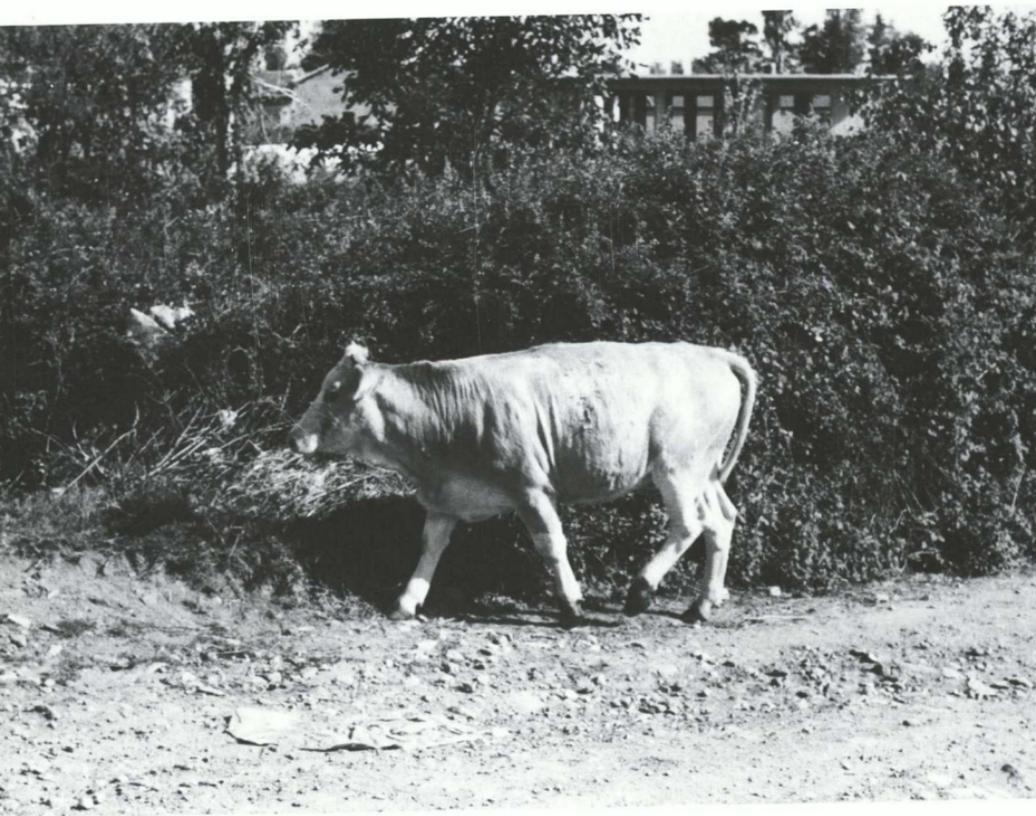


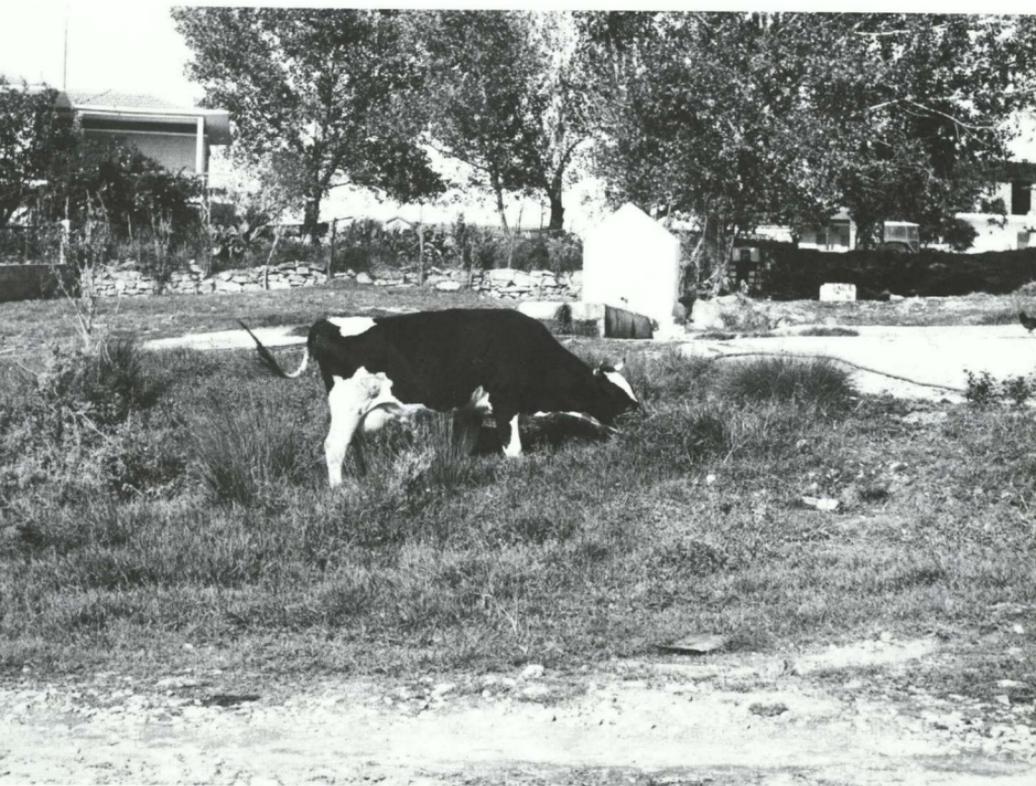


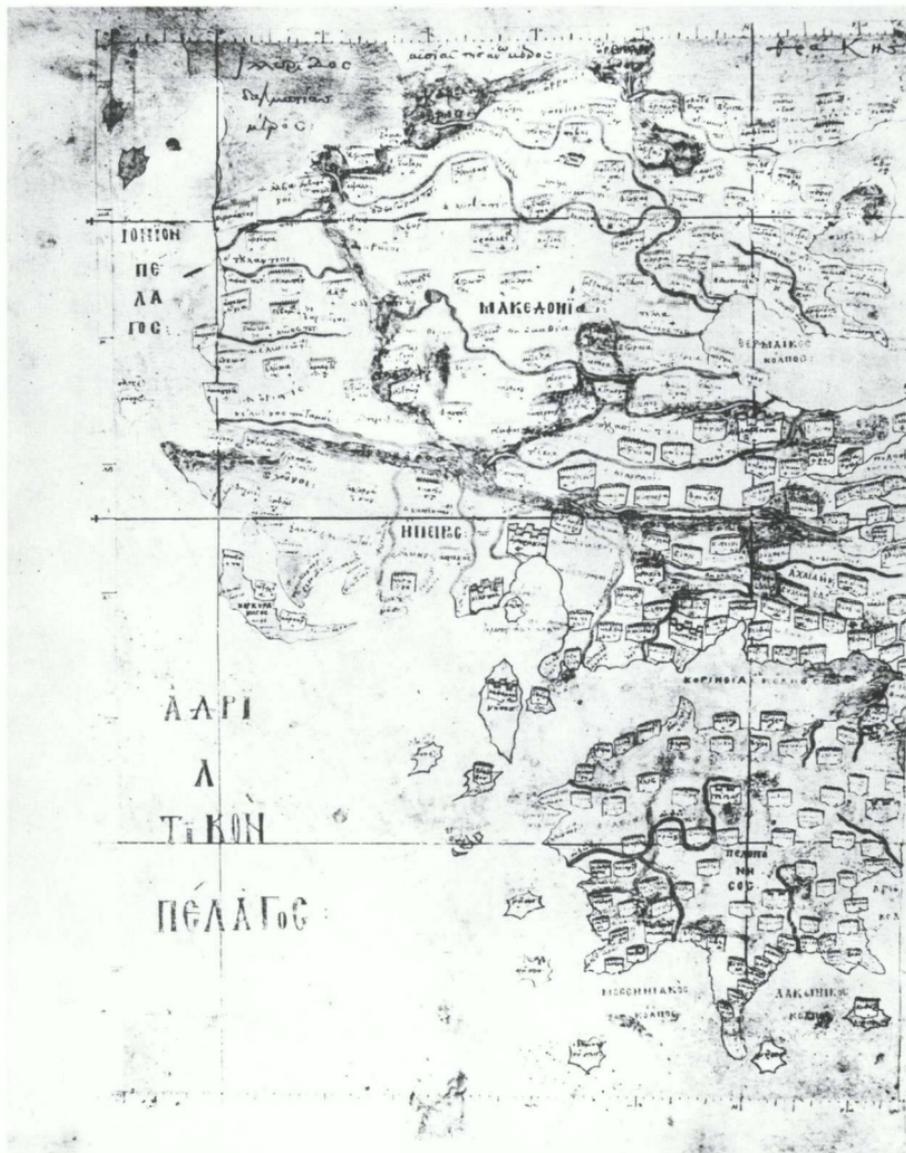




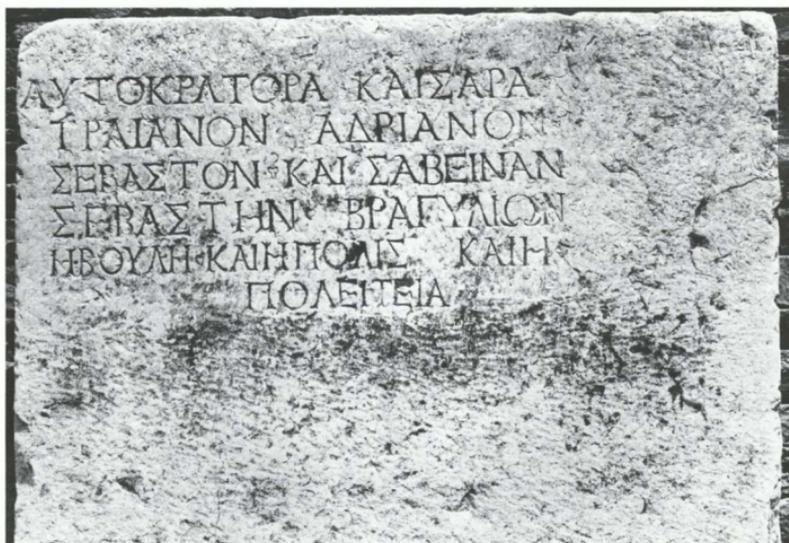


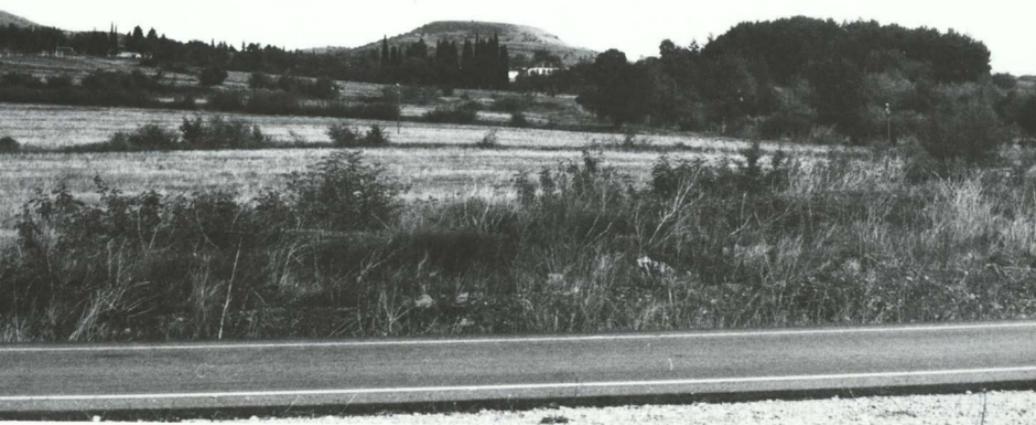




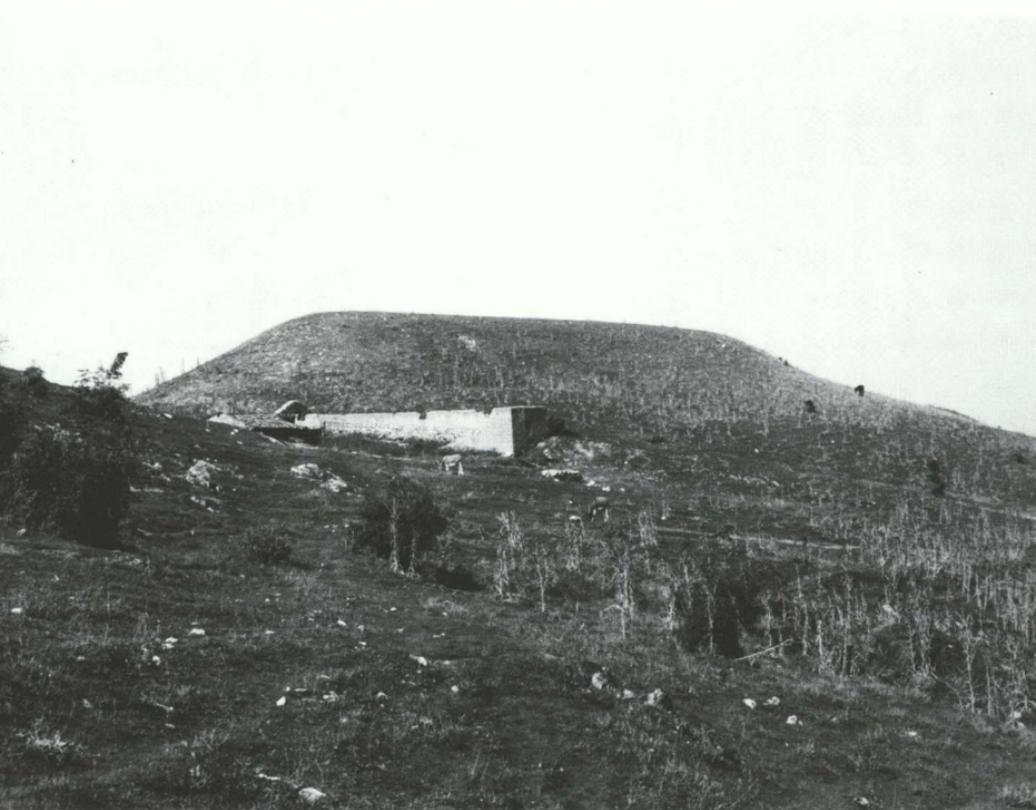






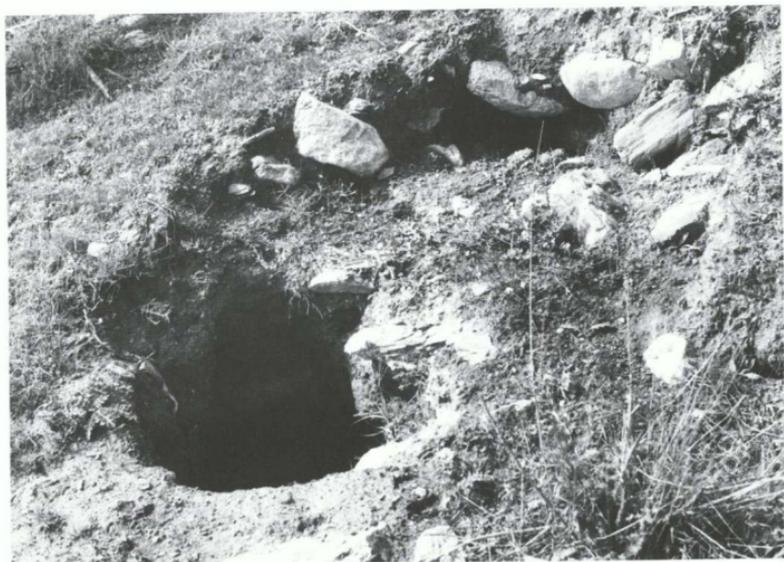


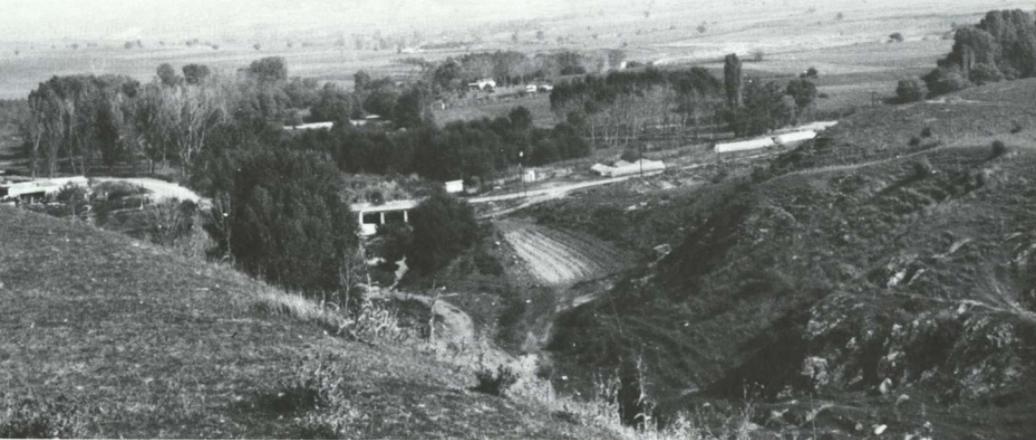






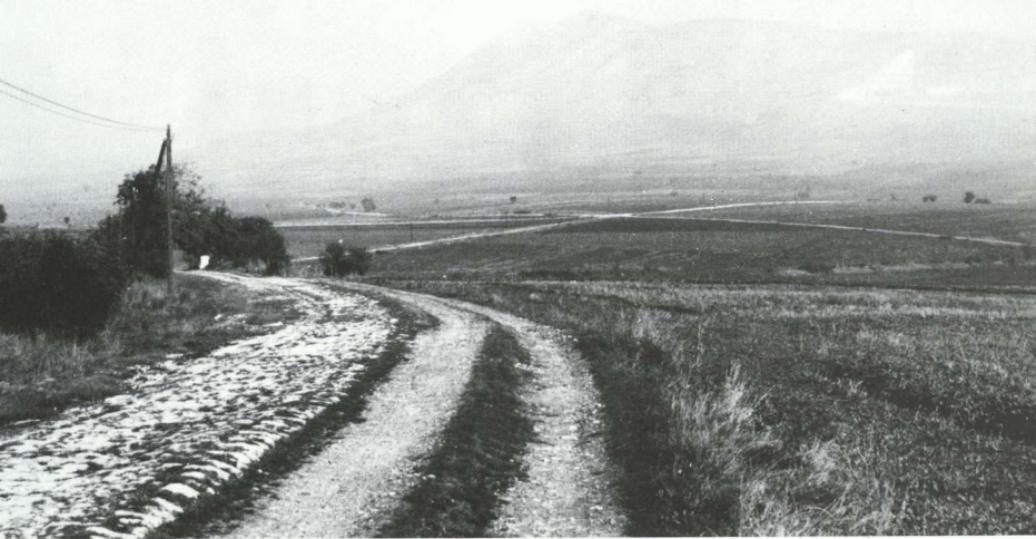






XL









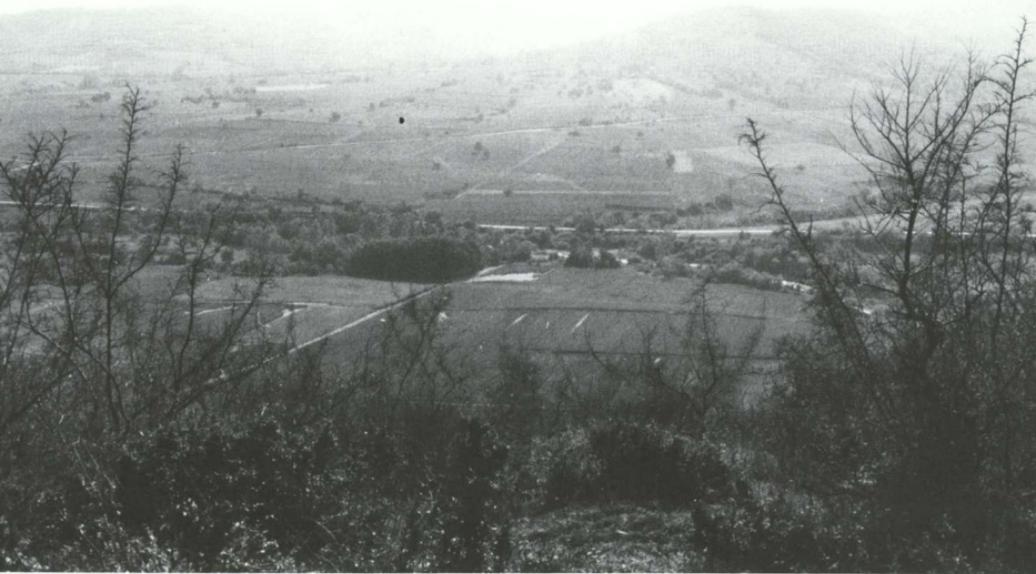
XLIV



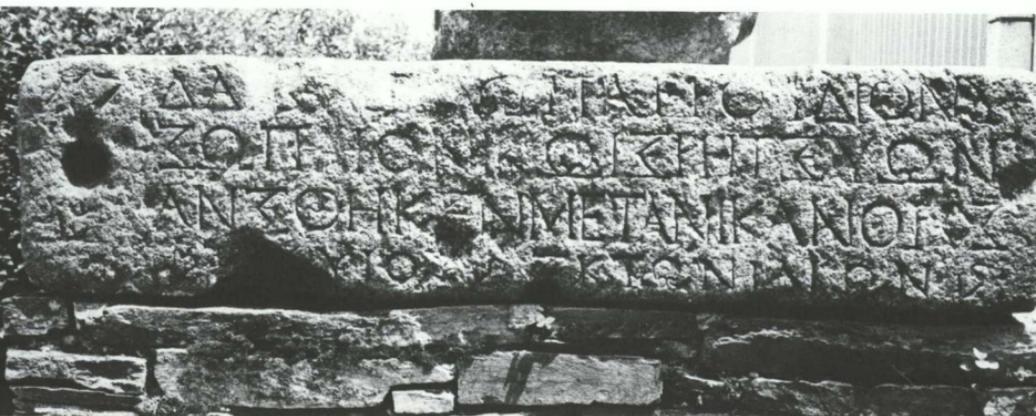


XLVI

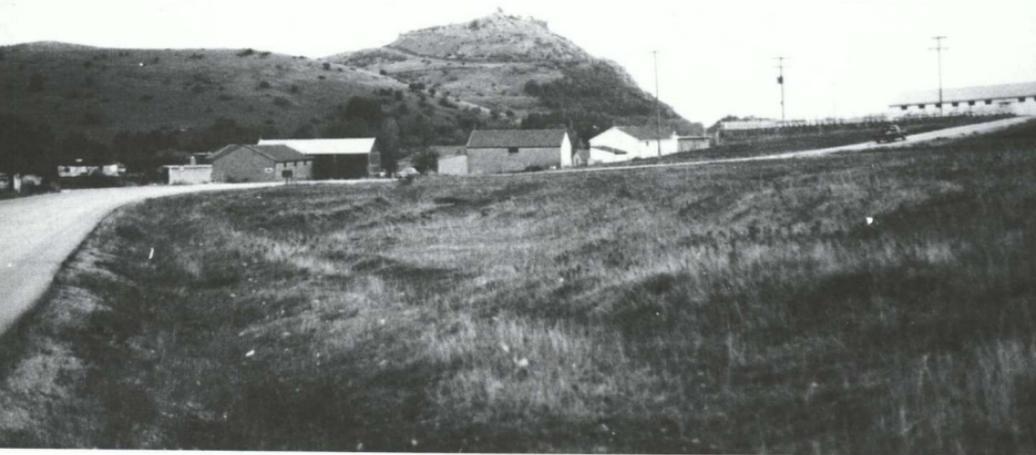








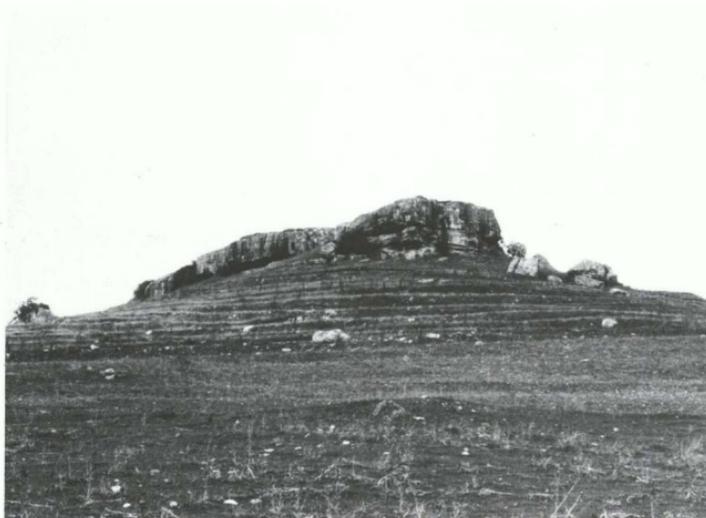
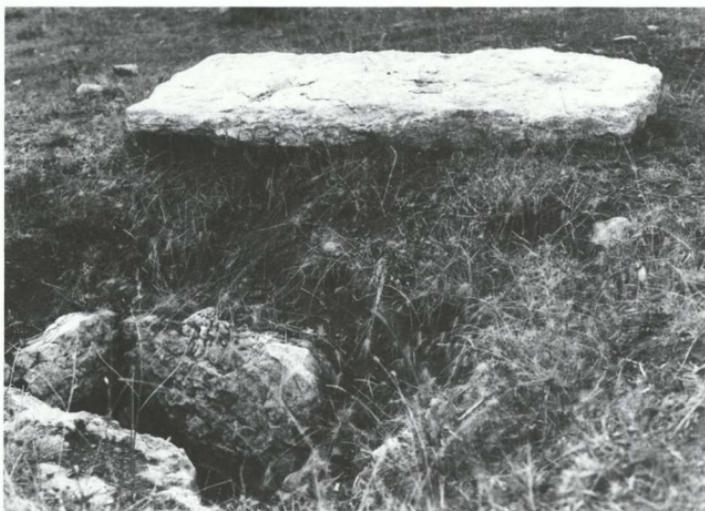
L







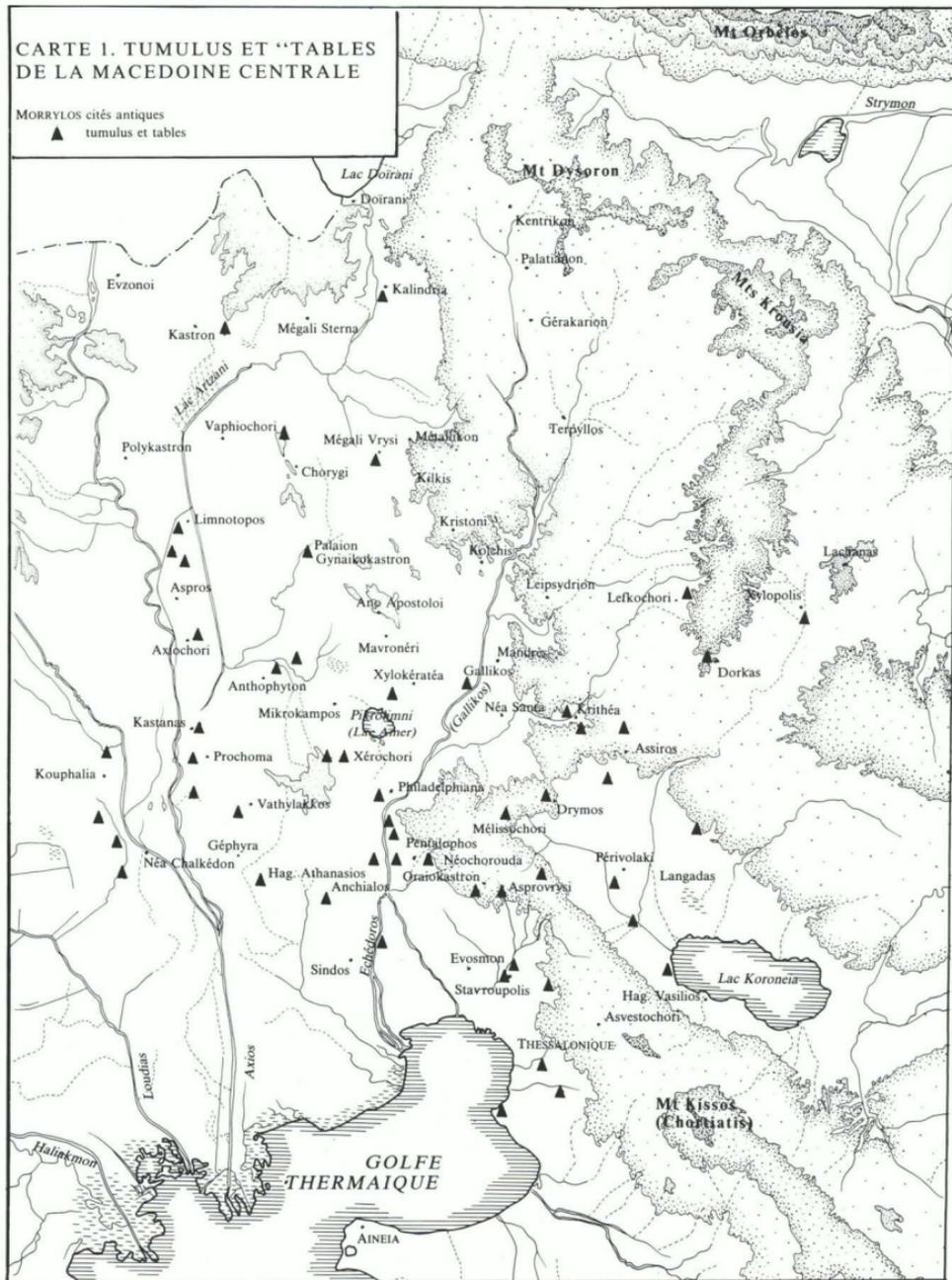






CARTE I. TUMULUS ET "TABLES  
DE LA MACEDOINE CENTRALE

MORRYLOS cités antiques  
▲ tumulus et tables

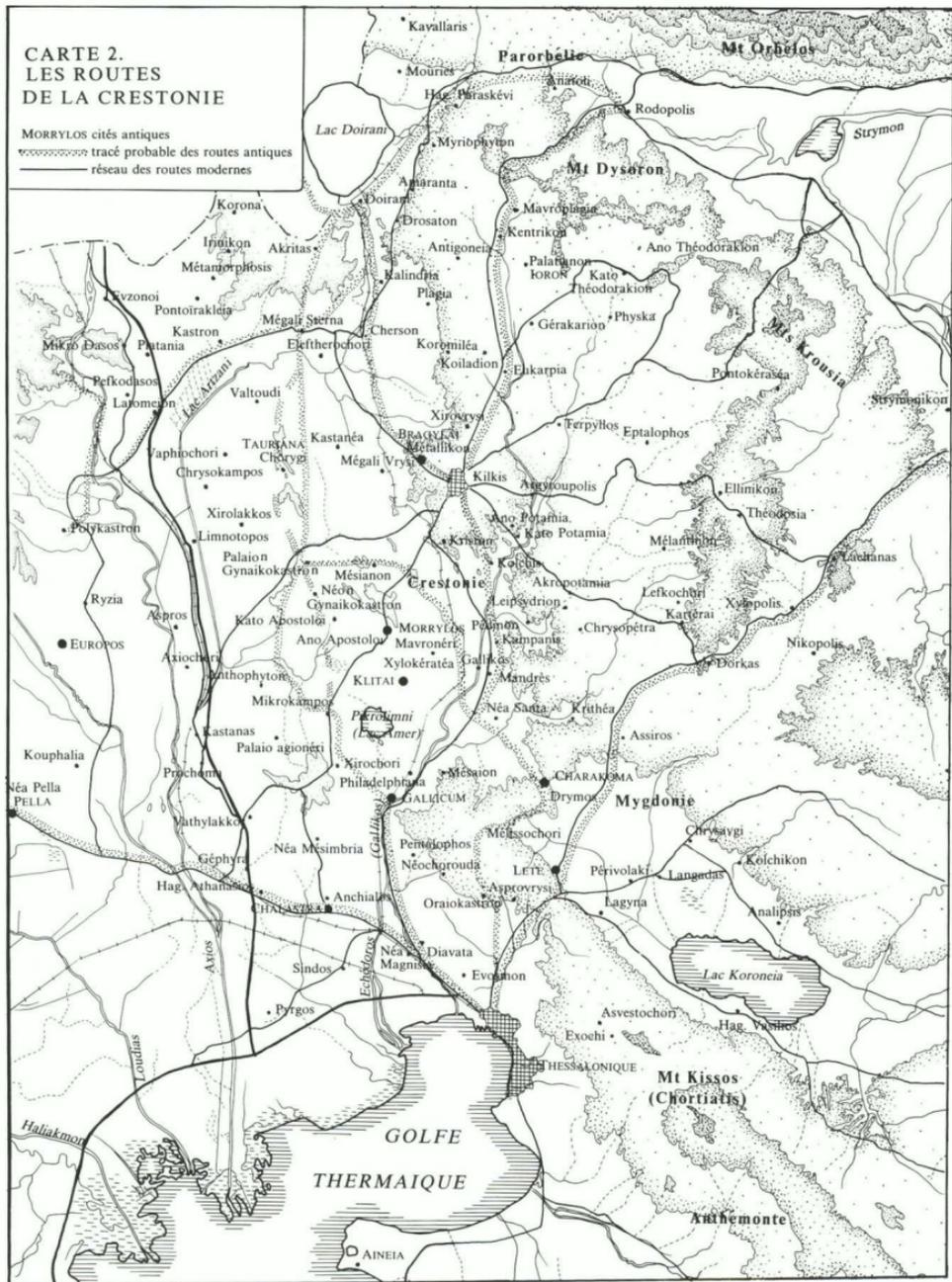


**CARTE 2.  
LES ROUTES  
DE LA CRESTONIE**

MORRYIOS cités antiques

----- tracé probable des routes antiques

———— réseau des routes modernes









MD0006125989

ISBN 960 - 7094 - 72 - 7